

DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS



PANORAMA AU 1^{er} JANVIER 2021



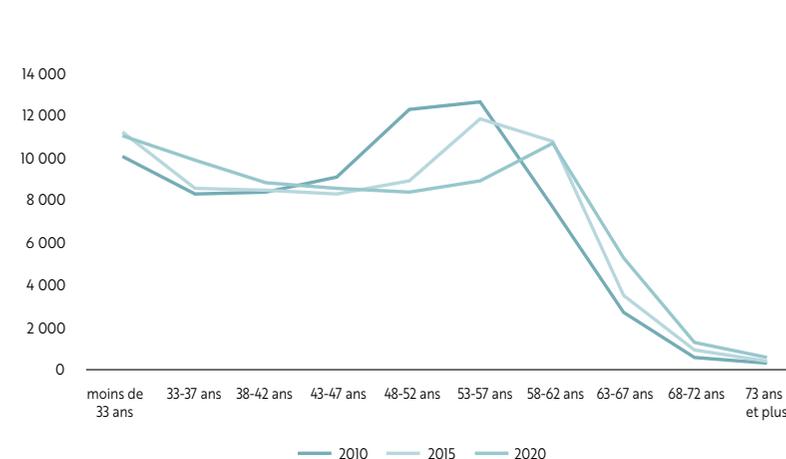
SYNTHÈSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

AU 1^{ER} JANVIER 2021

DONNÉES GÉNÉRALES

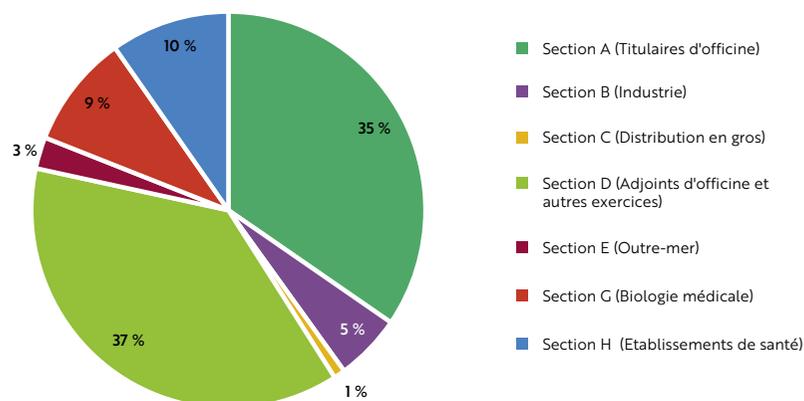
	Nombre de pharmaciens hommes par section principale (personnes physiques) en 2020		Nombre de pharmaciens femmes par section principale (personnes physiques) en 2020		Nombre de pharmaciens par section principale (personnes physiques) en 2020		Evolution depuis 2019	Nombre d'inscriptions par section en 2020		Evolution depuis 2019
	% Hommes	% Femmes	Part	Part						
Section A	11 397	45 %	14 121	55 %	25 518	34,6 %	2,6 %	25 518	34,0 %	-1,3 %
Section B	1 448	36 %	2 573	64 %	4 021	5,4 %	-1,7 %	4 111	5,5 %	2,4 %
Section C	322	47 %	365	53 %	687	0,9 %	-0,8 %	1 182	1,6 %	-6,5 %
Section D	5 410	20 %	22 239	80 %	27 649	37,4 %	1,6 %	27 966	37,3 %	-0,9 %
Section E	805	42 %	1 092	58 %	1 897	2,6 %	-1,8 %	1 897	2,5 %	1,6 %
Section G	2 743	40 %	4 108	60 %	6 851	9,3 %	2,5 %	6 858	9,1 %	-1,8 %
Section H	1 844	26 %	5 363	74 %	7 207	9,8 %	-0,5 %	7 517	10,0 %	2,1 %
TOTAL	23 969	32 %	49 861	68 %	73 830	100 %	-0,5 %	75 049	100 %	-0,7 %

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE 2010-2015-2020



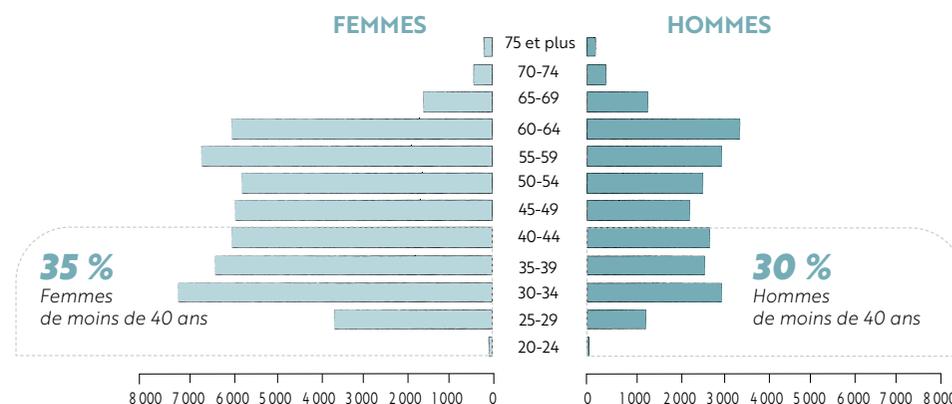
Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des personnes physiques inscrites à l'Ordre

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION (PERSONNES PHYSIQUES)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES - FEMMES



LES GRANDES TENDANCES DE LA DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS EN 2020

Au 1^{er} janvier 2021, on dénombre 73 830 pharmaciens (-0,5 % par rapport à l'an passé). Ce nombre est stable depuis ces dix dernières années (-0,9 %).

La moyenne d'âge des pharmaciens continue de progresser très lentement depuis 10 ans, elle est passée de 46,2 ans en 2010 à 46,8 ans en 2020.

Alors que seuls 10,5 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2010, ils étaient plus de 18 % en 2020 (18,4 %). L'évolution de l'âge de départ à la retraite peut expliquer en partie cette évolution. Cependant, la population se renouvelle. Le nombre de pharmaciens de moins de 35 ans augmente et cette hausse pourrait permettre de compenser l'augmentation, liée à l'allongement des carrières, du nombre de pharmaciens proches de la retraite.

Les moyennes d'âge les plus élevées sont celles des pharmaciens titulaires d'officine (50,1 ans) et des biologistes médicaux (49,7 ans). C'est en section B et D que les pharmaciens sont les plus jeunes (respectivement 42 ans et 44,3 ans).

La population des pharmaciens est majoritairement féminine (68 %), plus particulièrement au sein des sections D et H (80 % et 74 % respectivement).

TENDANCES PAR SECTION EN 2020 :



Pharmaciens titulaires d'officine (section A)

Le nombre d'inscriptions en section A poursuit sa baisse en 2020 (-1,3 %), en lien avec la diminution du nombre d'officines sur le territoire du fait de la restructuration du réseau officinal qui observe une tendance au regroupement d'officines.



Pharmaciens de l'industrie (section B)

Le nombre de pharmaciens de l'industrie continue de progresser (+2,4 % par rapport à l'an passé).



Pharmaciens de la distribution en gros (section C)

Le nombre d'établissements poursuit sa baisse (523 établissements en 2020, soit une baisse de 1,3 %), ainsi que le nombre d'entreprises (225 entreprises en 2020 contre 228 en 2019, soit une baisse de 1,3 % également). En conséquence, le nombre de pharmaciens diminue également (-6,5 % par rapport à 2019).



Pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices (section D)

Après avoir progressé en 2019 (+1,8 % entre 2018 et 2019), le nombre de pharmaciens relevant de la section D se maintient en 2020 (-0,9 %).



Pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer (section E)

Le nombre de pharmaciens d'outre-mer poursuit sa progression en 2020 (+1,6 %, comme en 2019).



Pharmaciens biologistes médicaux (section G)

La baisse des effectifs se poursuit (-1,8 % en 2020 par rapport à 2019). Le nombre de sites quant à lui progresse (4 746 sites, soit une hausse de +2,5 %).



Pharmaciens des établissements de santé (section H)

Les effectifs continuent de progresser (+2,1 % en 2020), tandis que le nombre de PUI diminue (-1,8 %), tant dans le public (-1,4 %) que le privé (-2,1 %).





OFFICINE

(SECTIONS A/D/E)

MÉTROPOLE

• Pharmaciens titulaires d'officine :	25 518
• Pharmaciens adjoints et gérants en officine :	27 014
• adjoints en officine :	23 977
• adjoints d'officine intérimaires :	2 700
• remplaçants de titulaire :	100
• gérants après décès :	29
• adjoints de pharmacies mutualistes :	84
• pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes :	45
• adjoints de pharmacies minières :	53
• pharmaciens gérants de pharmacies minières :	26



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

• Pharmaciens d'outre-mer exerçant en officine :	1 431
--	--------------

Dont : 689 titulaires / 742 adjoints

TOTAL : 53 963

PHARMACIES : 21 149

Dont :

- PHARMACIES EN MÉTROPOLE : 20 534
- PHARMACIES EN OUTRE-MER : 615



DISTRIBUTION EN GROS ET EXPORTATION

(SECTIONS C/E)

MÉTROPOLE

• Pharmaciens responsables :	189
• Pharmaciens responsables intérimaires :	176
• Pharmaciens adjoints :	468
• Pharmaciens délégués :	323
• Pharmaciens délégués intérimaires :	26

Total France métropolitaine : 1 182



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

• Pharmaciens de la distribution en gros d'outre-mer :	56
--	-----------

TOTAL : 1 238



INDUSTRIE

(SECTIONS B/E)

MÉTROPOLE

• Pharmaciens responsables :	454
• Pharmaciens responsables intérimaires :	352
• Pharmaciens adjoints :	3 080
• Pharmaciens délégués :	181
• Pharmaciens délégués intérimaires :	44

Total France métropolitaine : 4 111



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

• Pharmaciens de l'industrie d'outre-mer :	3
--	----------

TOTAL : 4 114





BIOLOGIE MÉDICALE

(SECTIONS G/E)

MÉTROPOLE

- Pharmaciens biologistes d'exercice privé : **3 726**
- Pharmaciens biologistes service public/hôpital : **2 640**
- Pharmaciens biologistes autres structures : **492**

Total France Métropolitaine : 6 858



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

- Pharmaciens biologistes d'outre-mer : **205**

Dont : 689 titulaires / 742 adjoints

TOTAL : 7 063



ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

(SECTIONS H/E – PUI ET ASSIMILÉS)

MÉTROPOLE

- Pharmaciens des établissements de santé publics : **4 717**
- Dont :
 - Praticiens des hôpitaux : 2 380
 - Praticiens assistants (spécialistes et généralistes temps plein) : 958
 - Praticiens attachés : 471
 - Praticiens contractuels (temps plein et partiel) : 751
 - Pharmaciens territoriaux : 15
 - Radio-pharmaciens : 142
- Pharmaciens des établissements de santé privés : **2 317**
- Dont :
 - Pharmaciens gérants (temps plein) : 612
 - Pharmaciens gérants (temps partiel) : 715
 - Pharmaciens adjoints (temps plein) : 493
 - Pharmaciens adjoints (temps partiel) : 497
- Pharmaciens exerçant des activités diverses* : **178**
- Dont :
 - Pharmaciens chargés de produits sanguins labiles : 36
 - Pharmaciens dans les centres de planning familial : 27
 - Pharmaciens hygiénistes : 36
 - Pharmaciens dans les centres de soins en toxicomanie : 53
 - Autres fonctions : 26

Total France métropolitaine : 7 517**

DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

- Pharmaciens des établissements de santé d'outre-mer : **202**

TOTAL FRANCE : 7 719

Nombre de PUI secteur privé : 1 318

Nombre de PUI secteur public : 1 010

* Liste non exhaustive de fonctions

** y compris les pharmaciens exerçant dans les services d'incendie et de secours



AUTRES EXERCICES PHARMACEUTIQUES

(SECTION D)

- Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical : 621
- Pharmaciens conseils de l'assurance maladie : 202
- Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins : 67
- Pharmaciens exerçant d'autres fonctions : 62

TOTAL : 952



DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS

PANORAMA AU 1^{ER} JANVIER 2021



DONNÉES GÉNÉRALES

AVANT PROPOS



L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ L'ILLUSTRATION DE LA ROBUSTESSE ET DE L'EFFICACITÉ DE LA CHAÎNE PHARMACEUTIQUE. PLEINEMENT ENGAGÉS DANS LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19, LES PHARMACIENS ONT GARANTI LA CONTINUITÉ D'ACCÈS AUX SOINS. LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS, LA FORTE PRÉSENCE PHARMACEUTIQUE ET LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE ONT ÉTÉ DÉTERMINANTS.

L'Ordre national des pharmaciens réalise chaque année un panorama démographique des pharmaciens en exercice en France, afin d'analyser les évolutions des différents métiers et d'anticiper les besoins pour garantir le renouvellement de la profession, nécessaire au bon fonctionnement du système de santé. Le panorama publié pour l'année 2020 met en avant une continuité des tendances de ces dernières années.

I – LES INSCRIPTIONS À L'ORDRE EN 2020

Au 1^{er} janvier 2021, on dénombrait 73 830 pharmaciens inscrits au tableau de l'Ordre, dont 2 059 l'étaient pour la première fois. Les primo-inscrits ont en grande majorité moins de 35 ans (93 %). Plus de la moitié (60 %) s'inscrit auprès de la section D, en tant que pharmaciens adjoints d'officine ou autres exercices.

Si l'on observe une faible baisse du nombre d'inscrits entre 2019 et 2020 (-0,5 %), le nombre d'inscriptions n'a cessé d'augmenter (+0,8 % depuis 2010). Les pharmaciens des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours

(section H), ainsi que les pharmaciens de l'industrie (section B), sont ceux qui ont enregistré les plus fortes hausses d'inscription ces dix dernières années (respectivement +30,9 % et +19 %). Les pharmaciens exerçant en outre-mer (section E) ont également été plus nombreux à s'inscrire sur la même période (+18,7 % en 10 ans) en raison de la forte augmentation des pharmaciens en établissements de santé dans ces territoires. La section G quant à elle, connaît des difficultés à se renouveler ainsi que l'indique la diminution de 13 % des inscriptions en 10 ans.

II – LES GRANDES TENDANCES 2020

L'âge moyen des pharmaciens est de 46,8 ans en 2020. On observe une progression lente de la moyenne d'âge des pharmaciens inscrits à l'Ordre (+1,3 an en 10 ans). En effet, alors que seuls 10,5 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2010, ils sont 18,4 % en 2020. L'évolution de l'âge de départ à la retraite explique en partie cette évolution. Pour autant, le nombre de pharmaciens de moins de 35 ans augmente, représentant désormais 21 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre, confirmant le renouvellement de la profession.

Concernant la mobilité des diplômés, on observe que près d'un tiers des nouveaux inscrits exercent hors de leur région d'origine. On note également une progression du nombre de pharmaciens français ayant obtenu leur diplôme à l'étranger (+6,9 % entre 2019 et 2020) dont 82 % exercent en officine.

AVANT PROPOS (SUITE)

Enfin, la population des pharmaciens est toujours majoritairement féminine (68 % en 2020). La féminisation de la profession (+4,3 % en 10 ans) est liée à la présence plus importante des femmes parmi les étudiants en pharmacie. Les femmes représentent plus de 50 % des effectifs de chacune des filières pharmaceutiques, allant de 55 % en section A et C, à plus de 70 % en section H et D.

III – AU PLUS PRÈS DES FRANÇAIS POUR UN ACCÈS AUX SOINS FACILITÉ

La profession poursuit sa restructuration, en ayant de plus en plus recours aux regroupements, notamment pour les officines et les laboratoires de biologie médicale ainsi que pour les établissements de santé. La réorganisation du réseau officinal s'accélère à l'appui des évolutions réglementaires intervenues ces dernières années (SPFPL, SEL, ordonnance sur le maillage territorial). Aussi, au cours de l'année 2020, 196 officines ont fermé, un nombre cependant moins élevé qu'en 2019 (219). 45 % de ces fermetures sont dues à des regroupements ou cessions.

Malgré l'existence de territoires fragiles, le maillage pharmaceutique reste efficace sur l'ensemble du territoire. En moyenne, la distance à la pharmacie la plus proche pour l'ensemble des communes françaises est de 3,8 kilomètres. On recense en moyenne

31 officines, 7,3 laboratoires de biologie médicale et 3,6 pharmacies à usage intérieur pour 100 000 habitants. Ces indicateurs traduisent ainsi un accès harmonieux aux soins, objectif prioritaire de la mission de santé publique des pharmaciens.

Enfin, pour affiner son analyse, l'Ordre a intégré des données issues d'autres sources, entre autres sur les médecins biologistes en lien avec l'Ordre national des médecins, sur les internes, les groupements hospitaliers de territoire ou encore les postes de praticiens hospitaliers vacants. Le panorama de cette année délivre également des chiffres sur la vaccination en officine, recueillis auprès des Agences régionales de santé, et intègre de nouvelles données sur les activités des pharmaciens de la section C.

Au-delà de cette photographie "à l'instant T" de la profession, l'Ordre est engagé dans une démarche interprofessionnelle auprès de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS) et a contribué aux travaux de la Conférence nationale qui s'est réunie en mars 2021¹. Ce panorama est ainsi un outil précieux pour nourrir ces travaux prospectifs visant à assurer le renouvellement des professionnels de santé.



Carine Wolf-Thal

Présidente du Conseil national
de l'Ordre des pharmaciens

¹La Conférence nationale définit les objectifs nationaux pluriannuels qui remplacent le numerus clausus, sur la base de projections du nombre de professionnels de santé à former sur la période 2021-2025.



SOMMAIRE

■ SYNTHÈSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	2	■ SECTION G PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX	80
■ DONNÉES GÉNÉRALES	6	1 Chiffres clés	81
1 Chiffres clés	9	2 Éléments généraux	82
2 Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans	10	3 Les structures juridiques	88
3 Dynamiques de recrutement des pharmaciens diplômés en France	12	4 Focus sur les internes en biologie médicale	92
4 Âge et renouvellement des générations de pharmaciens	17	5 Focus sur les médecins biologistes	94
5 Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme	22	6 Évolution globale de la profession : focus sur les médecins biologistes et les pharmaciens biologistes	95
■ SECTION A PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE	25	■ SECTION C PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS	97
1 Chiffres clés	26	1 Chiffres clés	98
2 Les pharmaciens titulaires d'officine : portrait de la section A	27	2 Éléments généraux	99
3 Les officines sur le territoire métropolitain : un pôle d'accès aux soins	31	3 La diversité des fonctions de la section C	102
4 La restructuration progressive du réseau officinal	35	4 Une répartition sur l'ensemble du territoire de la métropole	105
5 Le renforcement du rôle du pharmacien d'officine dans le système de santé et le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles	42	5 L'évolution du nombre d'établissements et d'entreprises en section C	108
■ SECTION D PHARMACIENS ADJOINTS D'OFFICINE ET AUTRES EXERCICES	44	6 La mobilité des inscrits en section C	111
1 Chiffres clés	45	■ SECTION B PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE	115
2. Portrait des pharmaciens de la section D	46	1 Chiffres clés	116
3 Pérennité du métier de pharmacien adjoint	52	2 Éléments généraux	117
4 Les pharmaciens d'officine intérimaires	59	3 Une diversité de fonctions au sein de la section B	119
5 Les pharmacies mutualistes et sociétés de secours minières	61	4 Évolution du nombre de pharmaciens et d'établissements au sein de la section B	122
■ SECTION H PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS	62	5 Une multiplicité d'activités en section B	123
1 Chiffres clés	63	■ SECTION E PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	124
2 Éléments généraux	64	1 Chiffres clés	125
3 Activités des pharmaciens inscrits en section H	68	2 Éléments généraux	126
4 Postes de pharmaciens dans les établissements publics de santé	75		
5 Évolutions démographiques	76		
6 Activités pharmaceutiques dans les groupements hospitaliers	78		

Note : En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 % dans les graphiques de ce panorama.





1

Chiffres clés

**73 830**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020-0,5 % par rapport à 2019
(-0,9 % par rapport à 2010)**46,8**

ÂGE MOYEN

46,7 ans en 2019

**2 059**

NOUVELLES INSCRIPTIONS

-12,6 % par rapport à 2019
(-5,8 % par rapport à 2010)**68 %**

FEMMES

**32 %**

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****3 231**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS+10 % par rapport à 2019
(4,4 % des pharmaciens)

Dans cette partie consacrée aux données générales il faut distinguer les :

- **Les personnes physiques inscrites** à l'Ordre qui sont **comptabilisées une seule fois en fonction de leur section principale de rattachement**. Elles sont 73 830 en 2020.
- **Les inscriptions à l'Ordre en section principale et en première activité secondaire**. Il s'agit du nombre total d'inscriptions physiques (73 830 en 2020) et de premières inscriptions supplémentaires ou secondaires par section (1 218). Au total, on compte donc 75 049 inscriptions soit en section principale, soit en première activité secondaire.
- **L'ensemble des inscriptions à l'Ordre**, correspondant à la comptabilisation de **l'ensemble des activités principales et de toutes les activités secondaires valides**. Il est important de noter que certains pharmaciens peuvent avoir plus de deux activités valides.

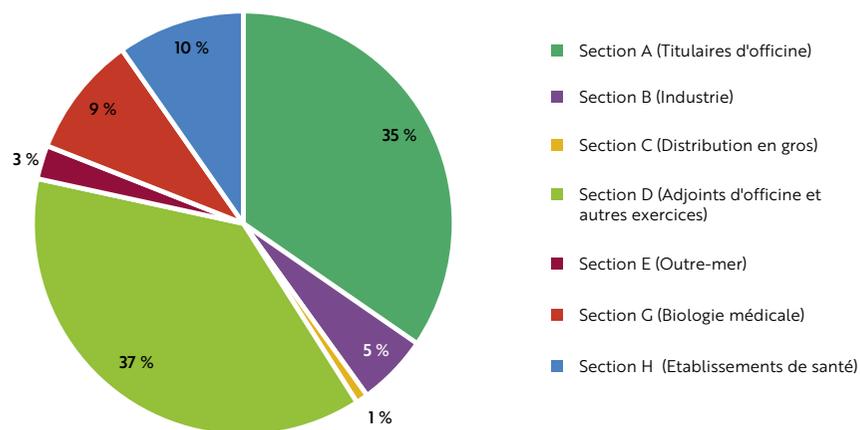


2

Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans

2.1 En 2020, l'Ordre recense 73 830 pharmaciens inscrits dont les 3/4 exercent en officine

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

L'inscription à l'Ordre national des pharmaciens s'effectue par métier, dans les différentes sections (A, B, C, D, G et H) représentant respectivement les pharmaciens titulaires d'officine, les pharmaciens de l'industrie pharmaceutique, de la distribution en gros, les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, les biologistes médicaux et les pharmaciens des établissements de santé, médico-sociaux et des services d'incendie et de secours.

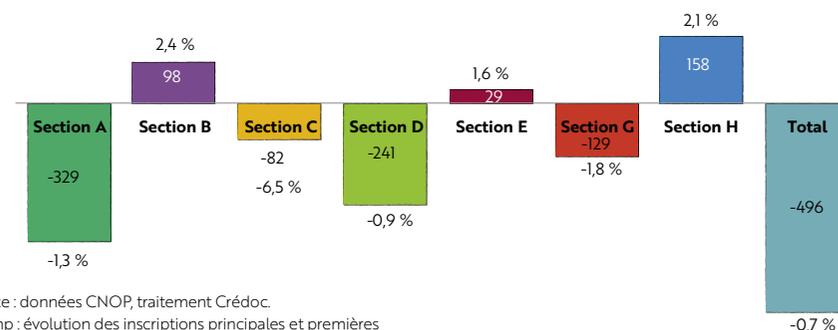
La section E représente les pharmaciens exerçant dans les départements et les collectivités d'outre-mer, tous métiers confondus.

Le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre recensés selon leur activité principale, est passé de 74 227 en 2019 à 73 830 en 2020, soit une diminution de 0,5 % sur cette période. Près des trois-quarts des pharmaciens exercent dans les officines en 2020 : 35 % sont titulaires d'officine et 37 % sont adjoints d'officine. Les pharmaciens exerçant en établissements de santé et en service d'incendie et de secours (section H) représentent 10 % des professionnels ; les pharmaciens exerçant principalement dans les laboratoires de biologie médicale (section G) en représentent 9 %.

Un pharmacien peut être inscrit dans une ou plusieurs sections secondaires en plus de sa section principale. C'est pourquoi le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de personnes physiques. En 2020, le nombre total d'inscriptions principales et de premières inscriptions supplémentaires ou secondaires par section s'élevait à 75 049 contre 75 544 en 2019, soit une diminution de 0,7 %.

2.2 Les inscriptions de pharmaciens à l'Ordre progressent légèrement depuis 2010, avec des disparités en fonction des sections

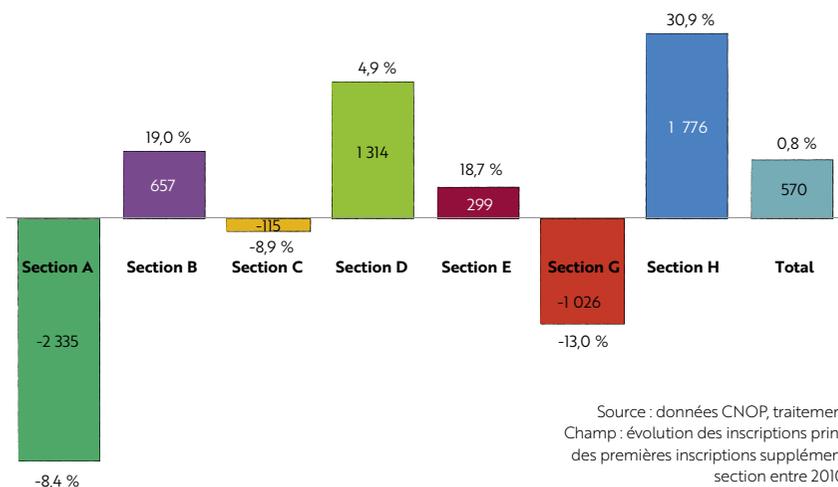
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR SECTION (2019-2020)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : évolution des inscriptions principales et premières inscriptions supplémentaires à l'Ordre par section entre 2019 et 2020.

La section B est la section qui connaît la plus grande progression en pourcentage, entre 2019 et 2020 (+2,4 %). Viennent ensuite la section H (+2,1 %) puis la section E avec une progression de ses effectifs de 1,6 % depuis 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR SECTION (2010-2020)



La section H relative aux pharmaciens des établissements de santé connaît la plus forte hausse de ses inscriptions principales et secondaires entre 2010 et 2020 : +30,9 %, soit un total de 1 776 inscriptions sur 10 ans, dont +2,1 % entre 2019 et 2020.

La section B, regroupant les pharmaciens de l'industrie, connaît également une très forte hausse de ses inscriptions (principales et premières inscriptions secondaires) sur 10 ans : +19 % entre 2010 et 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,8 %.

La plus forte diminution des inscriptions de pharmaciens (section principale et premières inscriptions secondaires) entre 2010 et 2020 est visible au sein de la section G, -13 %, soit 1 026 inscriptions en moins et un recul de 1,4 % par an sur cette période. Cette tendance est liée à un *numerus clausus* trop faible par rapport aux besoins actuels.

Sur 10 ans, le nombre d'inscriptions en tant que pharmacien titulaire d'officine (section A), a diminué de 8,4 % entre 2010 et 2020. Cette baisse s'explique par la restructuration du réseau officinal depuis 10 ans et par le mouvement de regroupements de ces structures sur le territoire national. La baisse du nombre d'officines est donc un des facteurs explicatifs majeurs à **l'origine des changements dans la structure des inscriptions de pharmaciens d'officine (sections A et D) depuis 10 ans.**

La section D a connu en dix ans une progression de 4,9 % de son nombre d'inscriptions.

De 2019 à 2020, la section C perd plus de 6 % d'inscriptions, contre une baisse de 3,1 %

entre 2018 et 2019. **Le nombre de fonctions pharmaciens dans la distribution en gros (section C) a diminué de 8,9 % en dix ans** (de 2010 à 2020), avec 115 inscriptions de moins sur cette période.

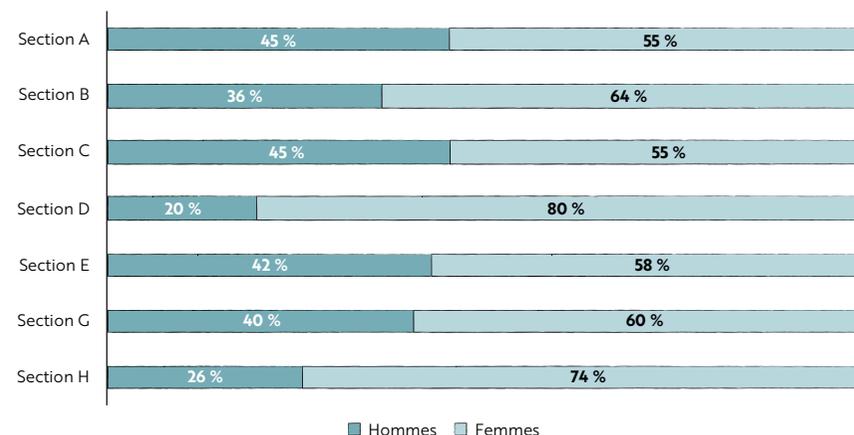
Les effectifs de la section E poursuivent leur hausse (+18,7 % en dix ans), poussés par la forte augmentation des pharmaciens en établissement de santé.

2.3 La proportion de femmes demeure plus importante au sein des sections D et H

De façon générale, les femmes inscrites au sein de l'Ordre national des pharmaciens sont plus nombreuses que les hommes, cette répartition s'expliquant elle-même par la présence plus importante des femmes parmi les étudiants en pharmacie. Ainsi, on compte 67,5 % de femmes et 32,5 % d'hommes parmi les personnes physiques inscrites à l'Ordre.

L'augmentation du nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre sur les 10 dernières années (+2,1 %) est marquée par une hausse des effectifs féminins (+4,3 %) et une diminution des effectifs masculins (-2,2 %). Au global, la part des femmes au sein de la profession est passée de 66,1 % en 2010 à 67,5 % en 2020.

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES EN 2020 PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020.

Parmi les sections les plus féminisées figurent celle des adjoints d'officine (section D), avec 80 % de femmes, puis celle des pharmaciens des établissements de santé (section H) avec près de 74 % de femmes.

En comparaison, la proportion d'hommes est plus importante parmi les pharmaciens de la distribution en gros (47 % d'hommes) et les titulaires d'officine (45 % d'hommes en 2020).

En sections D, H, C et A, la part des femmes a peu évolué depuis 2010. En effet, on comptait alors 82 % de femmes en section D, 76 % en section H, 50 % en section C et 54 % en section A. La progression des femmes est nettement plus visible au sein de la section B, où elles sont passées de 57 % en 2010 à 64 % aujourd'hui, soit une augmentation de 7 points en plus de 10 ans ainsi qu'au sein de la section G où elles sont passées de 54 % en 2010 à 60 % en 2020.

3 Dynamiques de recrutement des pharmaciens diplômés en France

3.1 Le *numerus clausus* (NC)

Jusqu'en 2020, en plus de la voie classique d'accès aux études pharmaceutiques via la première année commune aux études de santé (PACES), les pouvoirs publics ont introduit dans les textes d'autres possibilités permettant d'accéder aux études pharmaceutiques :

- **Expérimentation d'accès** à la deuxième année à des étudiants ayant un niveau licence. Les places prévues par ce dispositif sont intégrées au *numerus clausus*¹.
- **Passerelles** : accès aux deuxième et troisième années des études pharmaceutiques aux titulaires d'un diplôme ou équivalent d'un master. Cette passerelle a été ouverte depuis peu aux paramédicaux.
- **Droit au remords** : accès à la deuxième année en pharmacie à des étudiants engagés depuis au moins deux ans dans la filière médicale, odontologique ou maïeutique.

¹ Les bases juridiques relatives à l'expérimentation sont les suivantes : Article 39 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; Décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques et l'arrêté du 20 février 2014 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques

Les places prévues au titre des passerelles et au droit au remords sont comptabilisées en plus du *numerus clausus*.

Les décrets et arrêtés relatifs à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ont été publiés le 5 novembre 2019. Ils suppriment la PACES et de nouvelles modalités d'accès aux études de santé ont été instaurées. Le nombre d'étudiants autorisés, selon les différentes modalités d'admission, à poursuivre leurs études de santé en deuxième ou troisième année de pharmacie à la rentrée 2020-2021 était de 3 265.

Le nombre d'admis en 2^e année est relativement stable par rapport à l'année dernière (3 261 en 2019, +4 en 2020).

QUELQUES CHIFFRES RELATIFS AU NUMERUS CLAUSUS D'ACCÈS À LA DEUXIÈME ANNÉE DES ÉTUDES DE PHARMACIE

Année	Nouveaux inscrits à l'Ordre	Taux de variation annuel du nombre de nouveaux inscrits	Nouveaux inscrits diplômés à l'Ordre en France	Part des nouveaux inscrits diplômés en France	NC de l'année *	NC passerelle**	Ecart entre le nombre de nouveaux inscrits et le <i>numerus clausus</i> en vigueur à l'entrée de la formation	Taux de non-inscription à l'Ordre***
2010	2 185	-4 %	2 132	98 %	3 090		-118	10 %
2011	2 166	-1 %	2 129	98 %	3 090	23	-271	16 %
2012	2 324	7 %	2 228	96 %	3 095	58	-372	18 %
2013	2 452	6 %	2 329	95 %	3 095	65	-461	20 %
2014	2 465	1 %	2 336	95 %	3 099	72	-654	24 %
2015	2 324	-6 %	2 158	93 %	3 097	76	-832	33 %
2016	2 289	-2 %	2 159	94 %	3 095	78	-931	37 %
2017	2 233	-2 %	2 120	95 %	3 105	78	-970	38 %
2018	2 311	3 %	2 186	95 %	3 124	78	-904	36 %
2019	2 356	2 %	2 228	95 %	3 261	78	-862	36 %
2020	2 059	-13 %	1 937	94 %	3 265	80	-1158	43 %

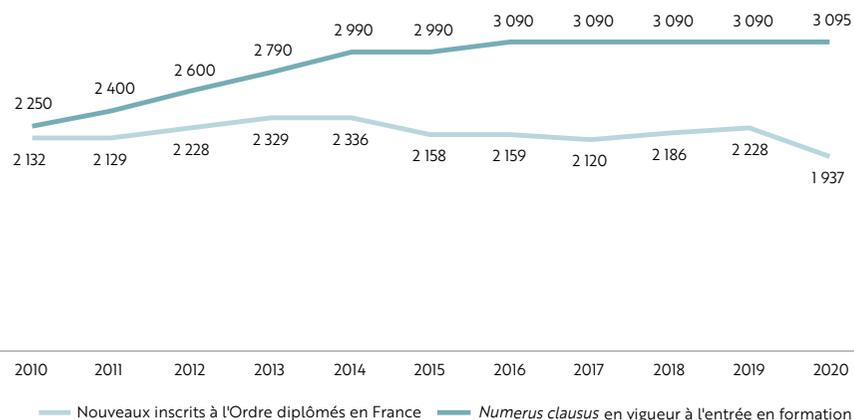
* Le NC de l'année 2020 concerne le nombre de places pour les PACES en année universitaire 2019/2020 et le nombre de places passerelles pour la rentrée 2020/2021.

** Nombre d'étudiants autorisés, selon les différentes modalités d'admission, à poursuivre en 2^e ou 3^e année leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2020/2021.

***Le taux de non-inscription est l'inverse du rapport entre les nouveaux inscrits diplômés depuis moins de 3 ans en France sur le NC à l'année d'entrée en formation.

Source : données CNOP, traitement Crédoc. Pour le *numerus clausus* et NC passerelles : arrêté du 13 mai 2020.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : nouveaux inscrits à l'Ordre diplômés en France.

Le *numerus clausus* en vigueur à l'entrée en formation augmente fortement de 2010 à 2013 pour se stabiliser de 2014 à 2020. Le nombre de nouveaux inscrits subit une baisse sensible de 10 % entre 2015 et 2020. Enfin, le nombre de nouveaux inscrits diplômés en France a diminué entre 2019 et 2020 de 13 %, et passe ainsi de 2 228 à 1 937.

Le taux de non-inscription à l'Ordre, soit l'inverse du rapport entre le nombre de nouveaux inscrits diplômés depuis trois ans ou moins et le *numerus clausus* à l'année d'entrée en formation, **est d'environ 43 % en 2020**, ce qui signifie que 43 % des étudiants ayant franchi le *numerus clausus* ne se retrouvent pas inscrits à l'Ordre.

Ce taux de non-inscription traduit la grande diversité des métiers ouverts aux pharmaciens. En effet, dans certains secteurs, comme l'industrie pharmaceutique, certains postes sont occupés par des pharmaciens, mais ne nécessitent pas une inscription à l'Ordre. On pourra citer par exemple les métiers du secteur tertiaire (comme la communication, le marketing, le journalisme scientifique, le consulting) ou les métiers de l'enseignement et de la recherche.

3.2 L'évolution des postes d'internat en pharmacie et en biologie médicale

Les 4 années de l'internat conduisent à l'obtention de 3 types de Diplômes d'Études Spécialisées (DES) :

- Biologie médicale (commun avec la filière médecine). Ce DES très prisé par les étudiants en pharmacie est le plus souvent laissé vacant par les étudiants en médecine, entraînant une sous dotation des laboratoires de biologie médicale en pharmaciens biologistes ;
- Pharmacie hospitalière
- Innovation pharmaceutique et recherche

La répartition des postes d'interne par filières est relativement stable depuis 2010.

L'arrêté du 14 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2020 fixe à **512** le nombre de postes offerts au titre de l'année universitaire 2020-2021 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques (contre 508 en 2019).

512
postes ouverts
au titre de l'année
universitaire
2020-2021

POSTES OUVERTS AUX INTERNATS DE PHARMACIE, DE BIOLOGIE MÉDICALE ET D'INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE



Source : nombre de postes ouverts par région fixée dans différents arrêtés : arrêté du 14 décembre 2020 (pour l'année 2020-2021), arrêté du 18 septembre 2018 (pour l'année 2019-2020), arrêté du 4 août 2017, arrêté du 27 juin 2016, arrêté du 12 juin 2015, arrêté du 13 juin 2014, arrêté du 27 novembre 2013, arrêté du 11 décembre 2012, arrêté du 14 décembre 2011, arrêté du 30 novembre 2010, arrêté du 4 janvier 2010, arrêté du 9 décembre 2008.

Le nombre de postes offerts aux étudiants au concours de l'internat de pharmacie s'élevait à 512. Après une diminution du nombre de postes offerts jusqu'en 2013, ce chiffre augmente d'année en année. On observe une augmentation de 34 postes ouverts entre 2013 et 2020, soit une augmentation de plus de 7 %.

16%

des étudiants peuvent prétendre
à un poste d'internat

En 2020, 512 postes étaient offerts aux étudiants au concours de l'internat de pharmacie. Sachant que le *numerus clausus* à l'entrée de leur formation s'élevait à 3 265, seuls 16 % d'entre eux accèdent à un poste d'interne en biologie médicale ou la pharmacie hospitalière ou en innovation pharmaceutique et recherche. Ce taux, qui était de 22 % en 2006 et de 18 % en 2009, est en baisse continue depuis 10 ans, et ce, malgré la légère hausse du nombre de postes ouverts à l'internat.

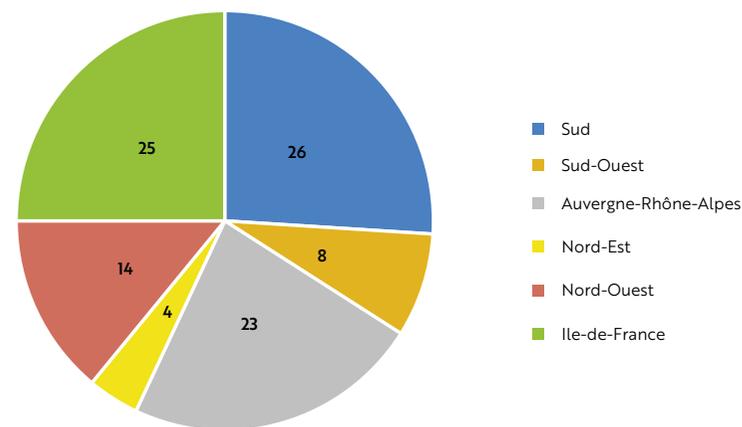
PLACES OUVERTES POUR L'INTERNAT DE BIOLOGIE MÉDICALE, DE PHARMACIE HOSPITALIÈRE ET D'INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE EN 2020

Inter-région	Pharmacie hospitalière	Innovation pharmaceutique et recherche	Biologie médicale
Île-de-France	53	2	32
Nord-Est	37	5	17
Nord-Ouest	49	4	29
Ouest	44	5	29
Auvergne-Rhône-Alpes	43	3	23
Sud	47	2	22
Sud-Ouest	40	3	23
TOTAL	313	24	175

Source : Arrêté du 14 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2020 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2021-2022 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

La répartition par filière des 512 postes au titre de l'année universitaire 2020-2021 se décompose de la manière suivante : 313 postes en pharmacie hospitalière, 24 postes en innovation pharmaceutique et recherche et 175 postes en biologie médicale.

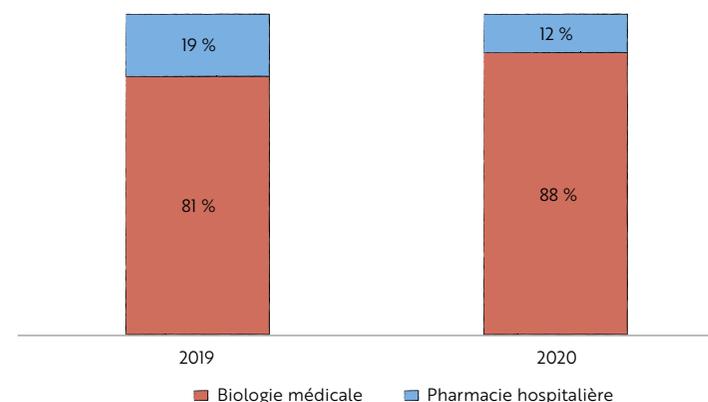
CHOIX DE RÉGIONS DES 100 PREMIERS CANDIDATS EN 2020



Source : Arrêté du 13 novembre 2020 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2020-2021.

On remarque que les 100 candidats ayant réussi l'épreuve du concours national d'accès au troisième cycle long de pharmacie ont une préférence pour les zones situées dans le sud de la France. Le Sud et le Sud-Ouest représentent plus du tiers des places ouvertes au concours de l'internat.

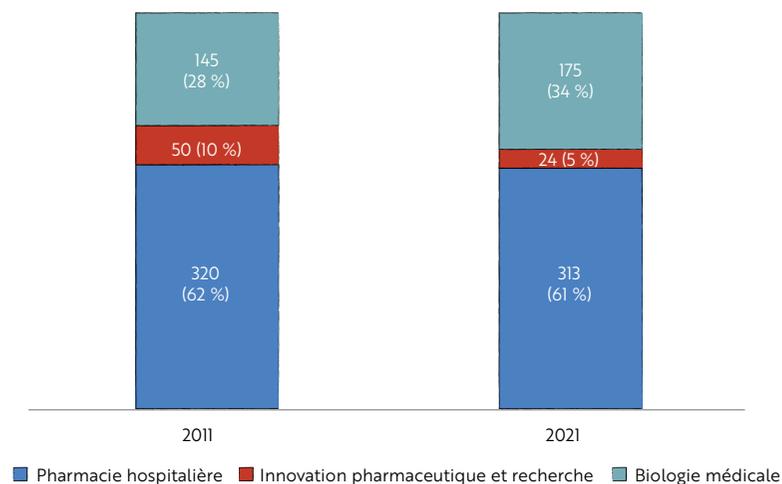
CHOIX DE SPÉCIALITÉ DES 100 PREMIERS CANDIDATS EN 2019 ET 2020



Source : Arrêté du 13 novembre 2020 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2020-2021.

En 2020, 88 % des 100 premiers candidats ont choisi la biologie médicale, contre 81 % en 2019. Douze des 100 premiers candidats en 2020 ont choisi la filière de la pharmacie hospitalière. En 2019, c'était le cas de presque un cinquième d'entre eux (19 %).

RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS AU CONCOURS DE L'INTERNAT PAR FILIÈRE



Source : Arrêté du 14 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2020 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2021-2022 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

Entre 2011 et 2021, la part des postes ouverts en pharmacie hospitalière a diminué d'un point, celle en innovation pharmaceutique et recherche a diminué de 5 points alors que celle en biologie médicale a augmenté (+6 points). Néanmoins, la filière pharmacie hospitalière reste majoritaire avec 61 % des postes ouverts en 2020, contre 62 % en 2011.

3.3 Nouveaux inscrits à l'Ordre

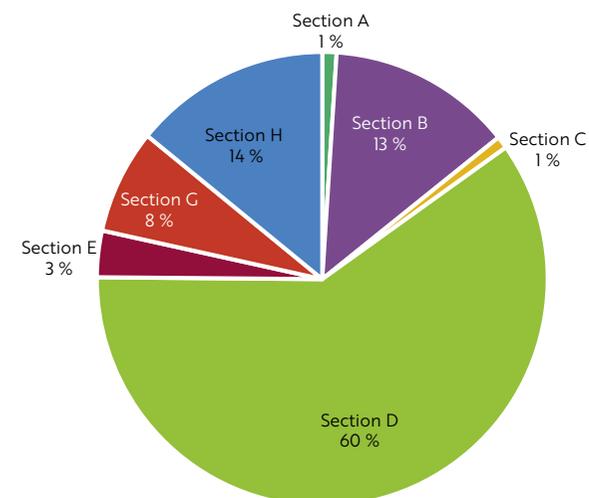
A. Profil des nouveaux inscrits à l'Ordre

En 2020, 2 059 pharmaciens se sont inscrits à l'Ordre, soit 297 de moins que l'année précédente.

Ces nouvelles inscriptions sont majoritairement issues de la section D (60 %), qui reste la porte d'entrée des nouveaux inscrits. Les pharmaciens hospitaliers et industriels représentent respectivement 14 % et 13 % de ces nouvelles inscriptions.

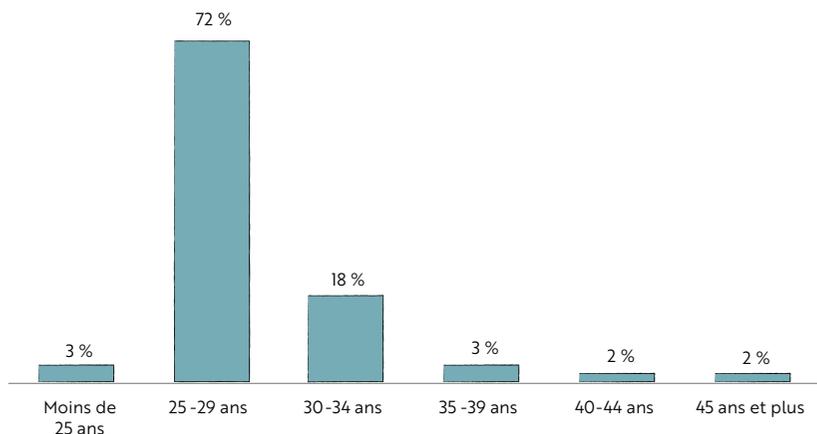
Enfin, la section des biologistes médicaux attire environ 8 % des nouveaux inscrits.

NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE PAR SECTION EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2020.

RÉPARTITION DES NOUVEAUX INSCRITS PAR TRANCHES D'ÂGE EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2020.

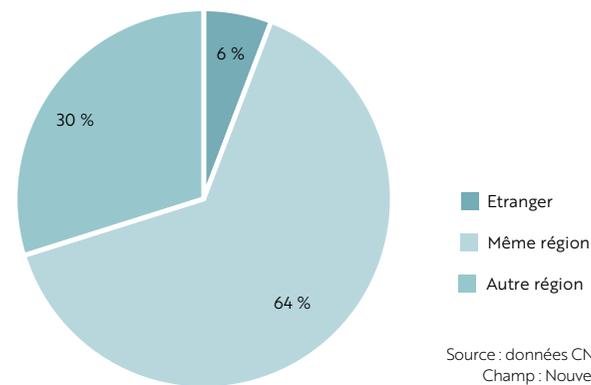
Les nouveaux inscrits sont, en grande majorité, âgés de moins de 30 ans (75 %). Environ un cinquième d'entre eux a entre 30 et 34 ans. Les plus de 35 ans constituent une minorité, environ 6 % du total des nouveaux inscrits.

B. Mobilité des nouveaux inscrits à l'Ordre

64 %

des nouveaux inscrits ont fait le choix d'exercer dans la région où ils ont achevé leurs études, tandis que 30 % des nouveaux inscrits exercent hors de leur région de formation.

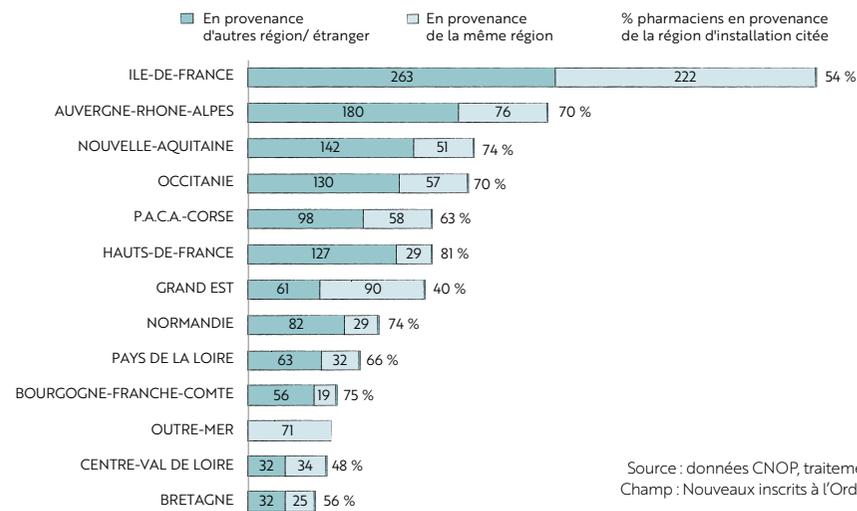
RÉPARTITION ENTRE LIEU DE FORMATION ET LIEU D'INSTALLATION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2020, soit 2 059 pharmaciens.

Seulement 6 % des nouveaux inscrits (120 pharmaciens) ont effectué leurs études à l'étranger.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS NOUVELLEMENT INSCRITS SELON LES RÉGIONS D'EXERCICE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2020.

La première région d'exercice des nouveaux diplômés est la région Île-de-France où exercent 485 nouveaux inscrits en 2020. 54 % de ces nouveaux inscrits ont étudié en

Île-de-France, 46 % viennent d'autres régions. La région Île-de-France est suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, qui accueillent respectivement 256, 193 et 187 nouveaux inscrits. Les régions qui concentrent le plus fort taux de pharmaciens nouvellement inscrits à l'Ordre ayant étudié dans leurs régions sont : les Hauts-de-France (81 %), le Grand Est (79 %), la Bourgogne Franche-Comté (75 %), la Nouvelle-Aquitaine et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Certaines régions accueillent une part plus élevée de nouveaux pharmaciens inscrits en provenance d'autres régions que d'autres. C'est le cas du Centre-Val de Loire où seulement 48 % des pharmaciens nouvellement inscrits à l'Ordre ont étudié dans la région et de la Bretagne (56 % des nouveaux inscrits ont étudié dans la région).

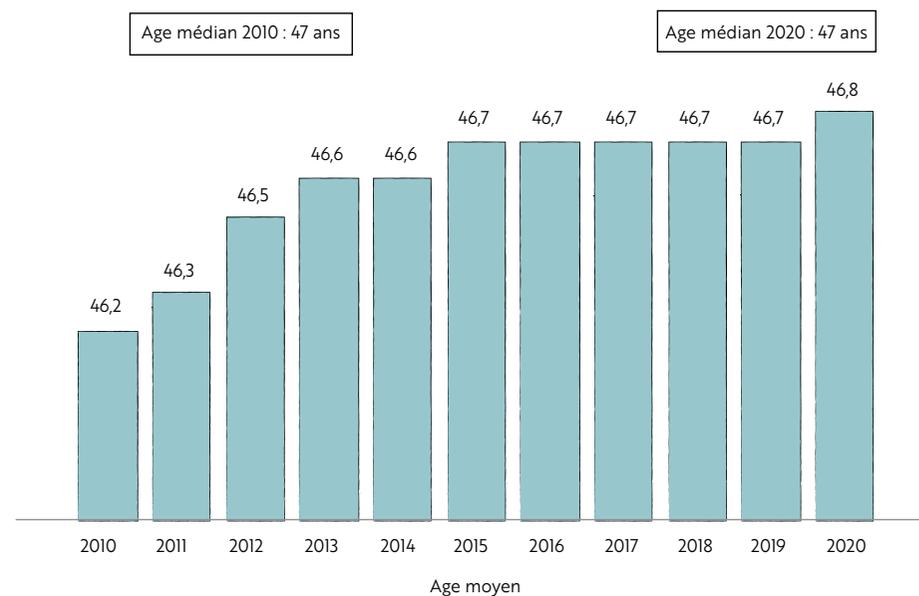
4 Âge et renouvellement des générations de pharmaciens

4.1 Une progression lente de la moyenne d'âge des pharmaciens inscrits à l'Ordre (+1,3 an en 10 ans), mais une médiane qui reste stable.

La moyenne d'âge des pharmaciens continue de progresser très lentement depuis 10 ans, passant de 46,2 ans en 2010 à 46,8 ans en 2020. De même, il est intéressant de constater que l'âge médian des pharmaciens inscrits à l'Ordre est resté égal à 47 ans entre 2010 et 2020. La médiane divise la population des pharmaciens en deux moitiés égales : il y a autant de pharmaciens de moins de 47 ans que de plus de 47 ans.

Notons que la médiane est stable sur la période. La part des personnes âgées de 60 ans ou plus, toutes sections confondues, a progressé de 8 points entre 2010 et 2020. En effet, alors que seuls 10,5 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2010, ils étaient 18,6 % dans ce cas en 2020.

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS ENTRE 2010 ET 2020



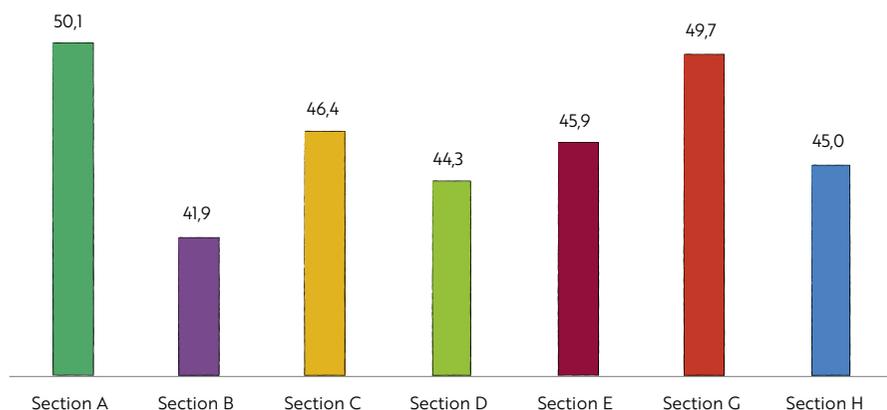
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

4.2 Moyenne d'âge des hommes et des femmes par section

La moyenne d'âge des pharmaciens varie en fonction des sections en 2020. Les moyennes d'âge les plus élevées sont celles des pharmaciens titulaires d'officine (section A) et des biologistes médicaux (section G). La population de la section B, bien qu'étant la plus jeune avec une moyenne d'âge de 41,9 ans, compte tout de même quelques pharmaciens âgés, occupant des postes de pharmaciens responsables intérimaires, par exemple. Il faut en effet garder à l'esprit que la moyenne est un indicateur qui est influencé par les valeurs extrêmes et qui n'est donc pas forcément représentatif de la répartition des pharmaciens par classes d'âge au sein de chaque section.

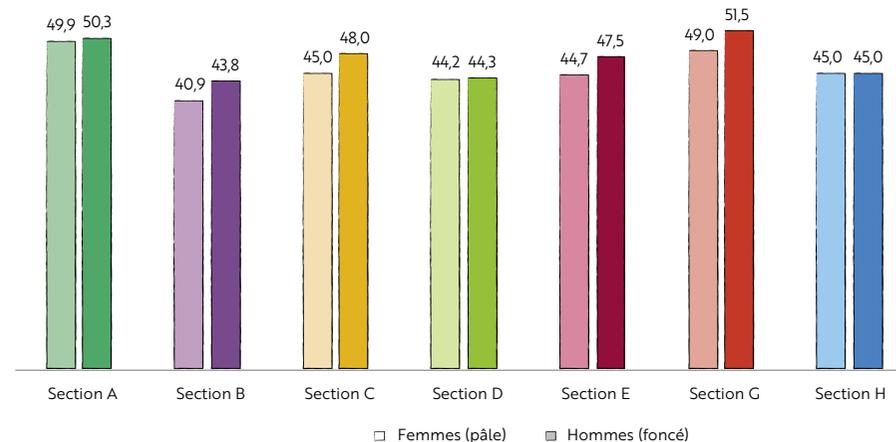
MOYENNE D'ÂGE PAR SECTION EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

La moyenne d'âge des sections peut elle-même masquer des différences d'âge entre hommes et femmes. Le graphique suivant montre que la moyenne d'âge des hommes est soit égale ou supérieure à celle des femmes en fonction des sections. Dans les sections B et C, où les femmes représentent respectivement 64 % et 53 % de la population de ces sections, la différence entre les moyennes d'âge des hommes et des femmes est plus marquée que dans d'autres sections.

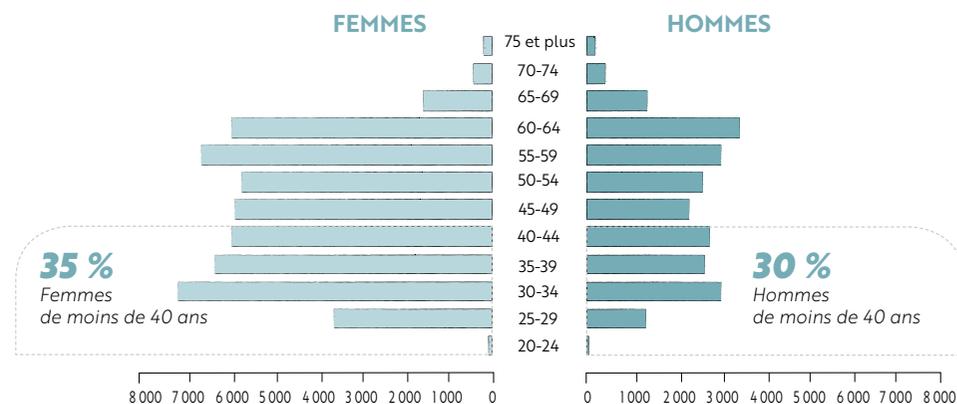
MOYENNES D'ÂGE PAR SECTION ET PAR GENRE EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

La pyramide des âges ci-dessous montre également que la part des moins de 40 ans est plus importante chez les femmes (35 %) que chez les hommes (30 %). À l'inverse, 16 % des femmes ont 60 ans ou plus contre 23 % des hommes. En section D, l'âge moyen des hommes et des femmes est quasiment identique.

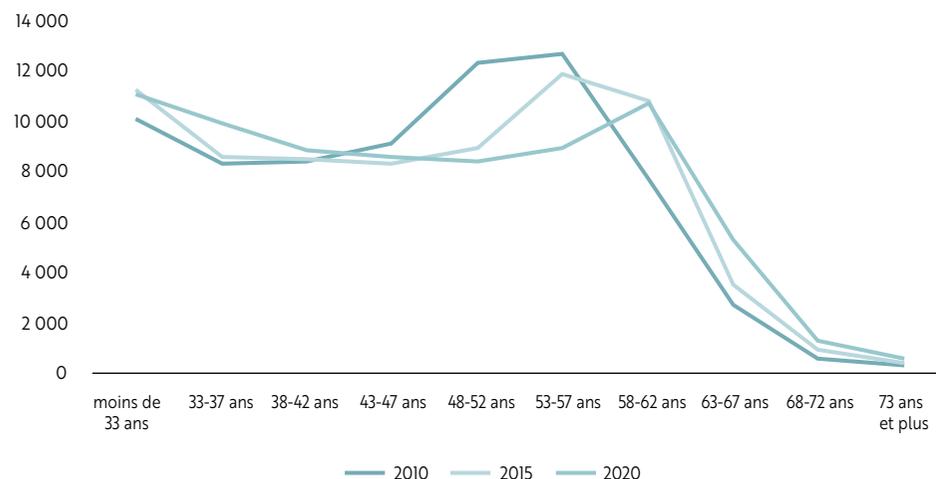
PYRAMIDE DES ÂGES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

Tout comme en 2019, les hommes de 60 ans et plus représentent 23 % du total des hommes pharmaciens. 30 % des hommes pharmaciens ont moins de 40 ans. Quant aux femmes, plus de 16 % ont 60 ans ou plus. C'est 1 % de plus qu'en 2019. 35 % d'entre elles ont moins de 40 ans, comme en 2019.

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE 2010-2015-2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des personnes physiques inscrites à l'Ordre (73 830 pharmaciens en 2020 ; 73 407 pharmaciens en 2015 ; 72 281 pharmaciens en 2010).

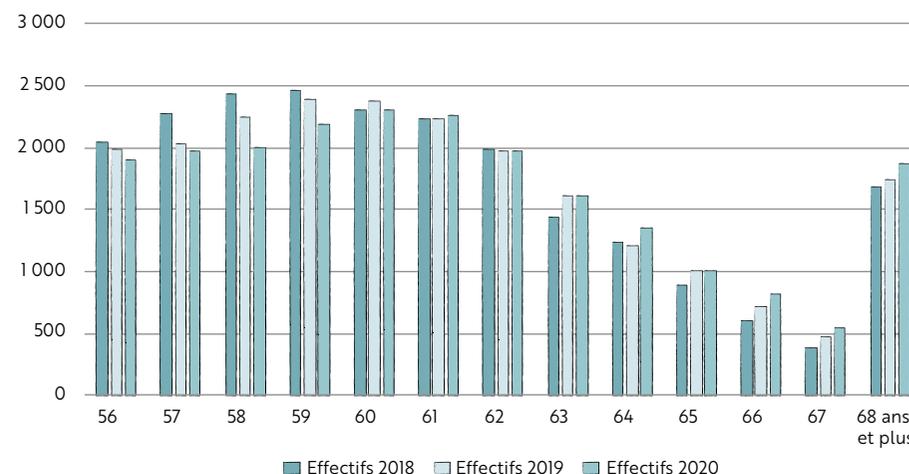
Comme en 2015, les moins de 33 ans représentaient 15 % de la population des pharmaciens en 2020, soit 1 point de plus qu'en 2010.

En dix ans, on constate un aplatissement de la courbe d'âge à partir de 33 ans et un allongement des carrières. Alors que seuls 10,5 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2010, ils étaient plus de 18 % en 2020 (18,4 %). L'évolution de l'âge de départ à la retraite peut expliquer en partie cette évolution.

4.3 Les pharmaciens âgés de 56 ans et plus

Le nombre de pharmaciens de 56 ans et plus représentait en 2020, 29,5 % des inscrits à l'Ordre, chiffre stable par rapport à l'année dernière (29,6 % en 2019). En 2020, on ne compte pas moins de 21 823 pharmaciens de plus de 56 ans et plus, soit 29,5 % de l'ensemble des personnes physiques inscrites susceptibles de partir en retraite dans les prochaines années.

PERSONNES INSCRITES A L'ORDRE DE 2018 À 2020 ÂGÉES DE 56 ANS ET PLUS

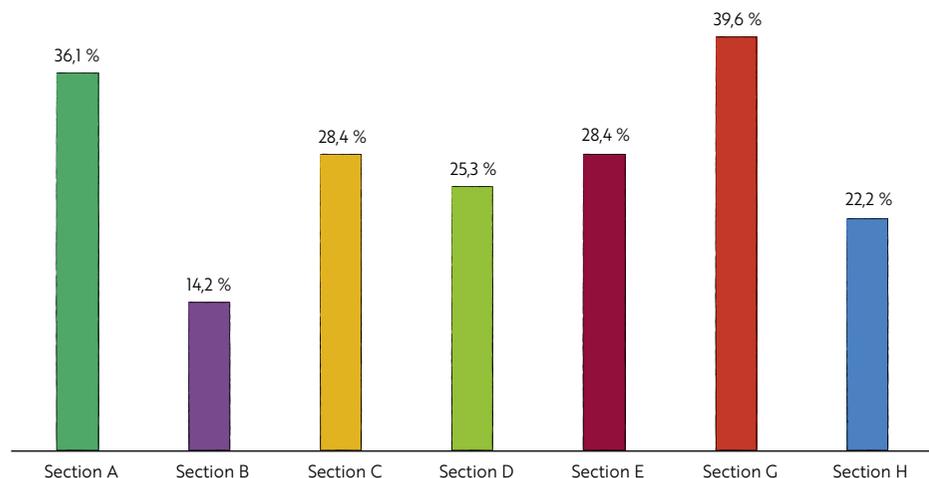


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des personnes physiques de 56 ans ou plus inscrites à l'Ordre en 2018, 2019 et 2020.

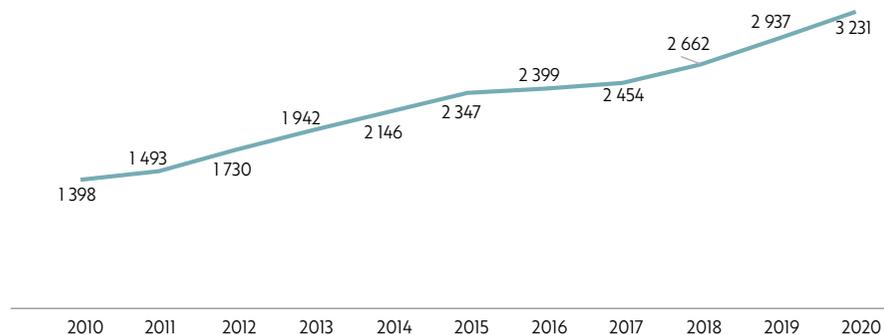
En fonction du *numerus clausus* et des places disponibles à l'internat, le flux annuel de pharmaciens entrant dans la profession peut permettre le renouvellement des pharmaciens à l'Ordre dans certaines sections.

Il est intéressant de constater une baisse des effectifs âgés de 56 à 62 ans entre 2018 et 2020. Au contraire, on observe une augmentation des effectifs âgés de plus de 63 ans.

PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE EN 2020 DE 66 ANS ET PLUS PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

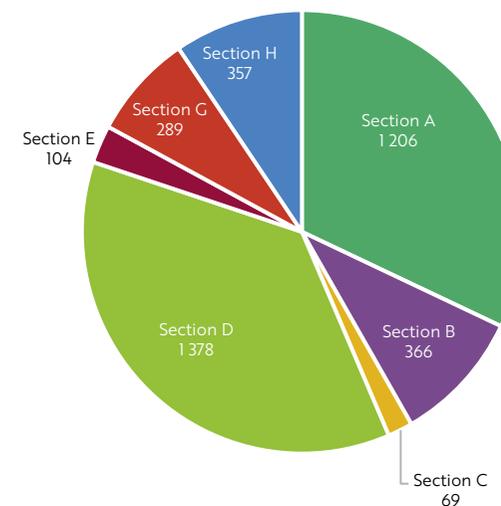
Depuis 10 ans, le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre âgés de 66 ans et plus ne cesse d'augmenter. Les départs à la retraite se font de plus en plus tardivement.

Les pharmaciens de 66 ans et plus représentent 4,3 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020, contre 3,9 % en 2019. Cependant, la population se renouvelle. Le nombre de pharmaciens de moins de 35 ans augmente et cette hausse pourrait permettre de compenser l'augmentation, liée à l'allongement des carrières, du nombre de pharmaciens proches de la retraite. Les jeunes pharmaciens de moins de 35 ans représentent, en effet, 21 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre alors que les plus de 66 ans représentent moins de 4 % de la population, comme en 2019.

4.4 Les cessations d'activité

La radiation correspond à la cessation d'activité, principalement liée aux départs en retraite, à des changements d'activité, des réorientations professionnelles en cours de carrière ou encore à de nombreux mouvements en section D consécutifs aux remplacements effectués par les pharmaciens d'officine intérimaires ou à des fins de CDD.

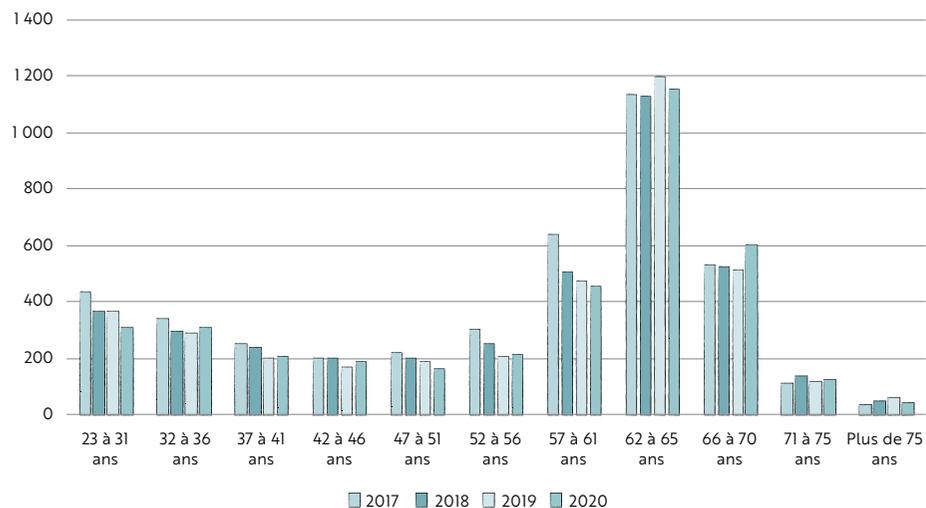
RADIATIONS PAR SECTION EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 3 769 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre en 2020.

En 2020, l'Ordre a procédé à 3 769 radiations (contre 3 789 en 2019). Sur l'ensemble des pharmaciens qui sont « sortis » du tableau, la proportion des 62 à 65 ans est largement la plus marquée (1 153 radiations, soit près de 30 % des radiations).

RADIATIONS DÉFINITIVES DE 2017 À 2020

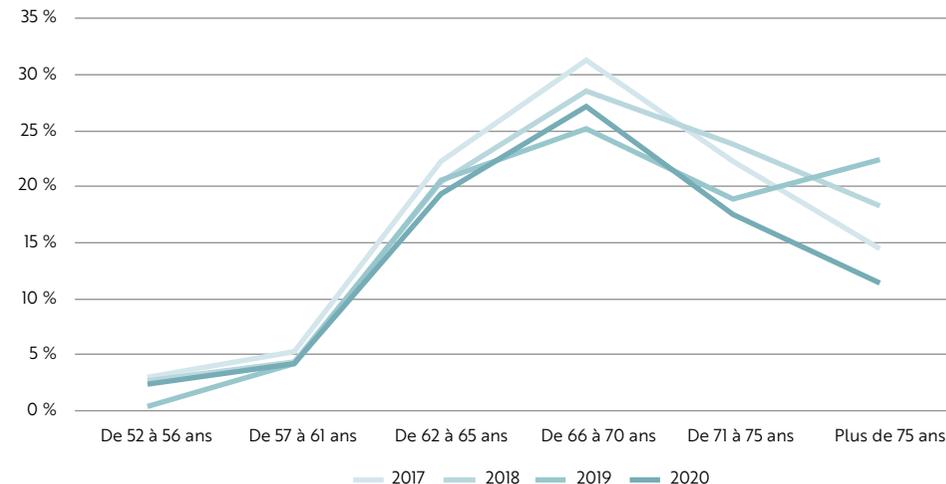


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 3 789 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre de 2017 à 2020.

Le taux de sortie mesure le rapport entre le nombre de radiés et le nombre de personnes physiques inscrites à l'Ordre par tranche d'âge. Il montre une sortie relativement importante à partir de 62 ans, c'est-à-dire à l'âge de départ à la retraite. En effet, les personnes radiées entre 62 et 65 ans représentent 19 % des pharmaciens de leur tranche d'âge. Les personnes radiées de 66 à 70 ans représentent 27 % des pharmaciens de leur tranche d'âge.

L'âge moyen de départ à la retraite dont fait état la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens pour les libéraux (officine et biologie médicale) est de 64,96 ans². Cela se retrouve dans le nombre de radiations des pharmaciens de 62 à 65 ans.

TAUX DE SORTIE DE 2017 À 2020 DES PHARMACIENS DE 52 ANS OU PLUS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre de 2017 à 2020 (personnes physiques).

²Caisse d'Assurance Vieillesse des pharmaciens (2020) disponible sur le fichier suivant : <https://www.cavp.fr/media/documents/Publications/2020/CAVP-2020-05-CHIFFRES-CLES.pdf> (consulté le 24/03/2021)



5 Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme

RÉPARTITION DES PHARMACIENS SELON LA NATIONALITÉ (EN LIGNE) ET LE DIPLÔME (EN COLONNE)

Nationalité \ Origine diplôme	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe*	France	Moyen-Orient	Océanie	Total général
Afrique du Nord	62	2	0	0	0	64	424	0	0	552
Afrique subsaharienne	2	15	0	0	0	42	283	0	0	342
Amérique du Nord	0	0	2	0	0	1	2	0	0	5
Amérique du Sud	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Asie	0	0	0	0	1	1	33	0	0	35
Europe (continent européen hors France)	3	0	0	2	0	574	116	1	0	696
France	161	48	3	9	3	583	71 240	77	1	72 125
Moyen-Orient	0	1	0	0	0	10	50	12	0	73
Total général	228	66	5	13	4	1 275	72 148	90	1	73 830

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 73 830 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2020 (personnes physiques).

Le nombre de pharmaciens français ayant obtenu un diplôme à l'étranger a augmenté de 6,9 %, passant de 828 à 885. Cette hausse était de 2,8 % entre 2018 et 2019. Ces diplômes étrangers viennent principalement d'Europe (66 %). Près d'un cinquième (18 %) viennent d'Afrique du Nord et près d'un dixième (8 %) du Moyen-Orient. Les étudiants français ayant obtenu leur diplôme en Afrique subsaharienne, en Amérique, en Asie et en Océanie restent minoritaires.



5.1 Répartition des pharmaciens étrangers par section

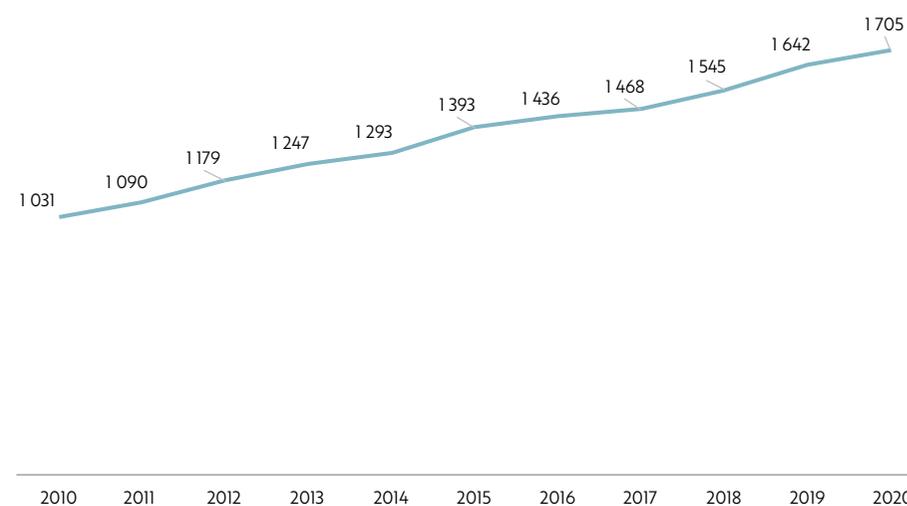
RÉPARTITION DES PHARMACIENS ÉTRANGERS PAR SECTION

Section*	2019			2020			Répartition par section des pharmaciens étrangers en 2020 (%)
	Ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen	Ressortissant d'un autre pays étranger	Total	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen	Ressortissant d'un autre pays étranger	Total	
Section A	130	330	460	138	331	469	27,5 %
Section B	47	79	126	48	77	125	7,3 %
Section C	9	10	19	9	11	20	1,2 %
Section D	384	378	762	408	398	806	47,3 %
Section G	25	109	134	29	112	141	8,3 %
Section H	44	97	141	47	97	144	8,4 %
Total	639	1 003	1 642	679	1 026	1 705	100,0 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre (pour l'année 2020 = 1705).

Au 1^{er} janvier 2020, l'Ordre national des pharmaciens compte 1 705 professionnels de nationalité étrangère, soit près de 2 % des effectifs totaux. Leur nombre est en augmentation d'environ 4 % par rapport à 2019. Leur choix se porte essentiellement sur l'officine. En effet, les secteurs de l'officine regroupent 75 % d'entre eux (47 % section D, 28 % section A). La section D continue à observer une augmentation de ces inscriptions (46 % en 2019).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS ÉTRANGERS ENTRE 2010 ET 2020



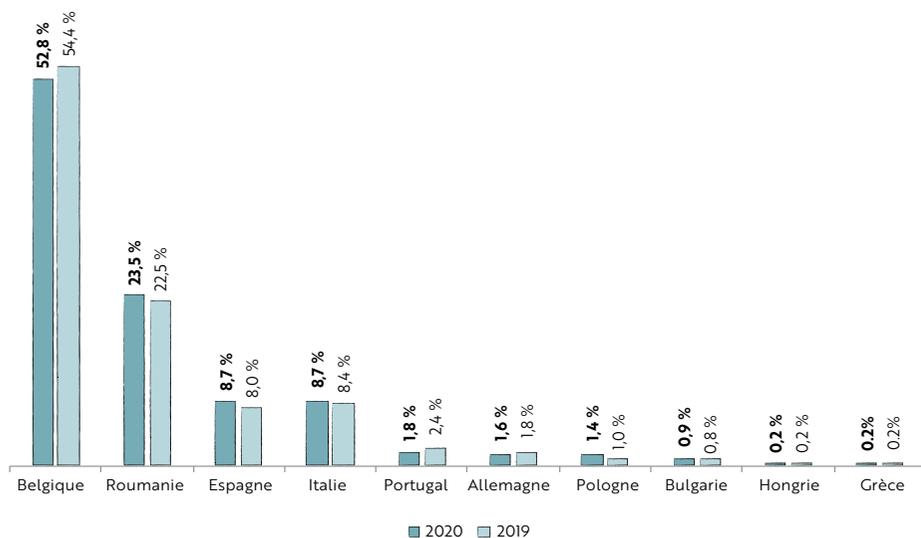
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre (1 705 pour l'année 2020).

Depuis dix ans, le nombre de pharmaciens étrangers inscrits à l'Ordre augmente d'année en année. Depuis 2010, il a augmenté de plus de 65 %, passant de 1 031 en 2010 à 1 705 en 2020.

5.2 Pharmaciens français diplômés au sein de l'Union européenne ou du Royaume-Uni

En 2020, **71 %** des pharmaciens français diplômés dans un État membre de l'Union européenne (autre que la France) ont obtenu ce diplôme dans un pays frontalier (dont 52,8 % en Belgique contre plus de 54 % pour 2019). Cette diminution peut être la conséquence d'une régulation accrue du nombre d'étudiants non-résidents, fixé à 30 % du nombre total de places à l'entrée de la formation en Belgique.

PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2019 ET 2020



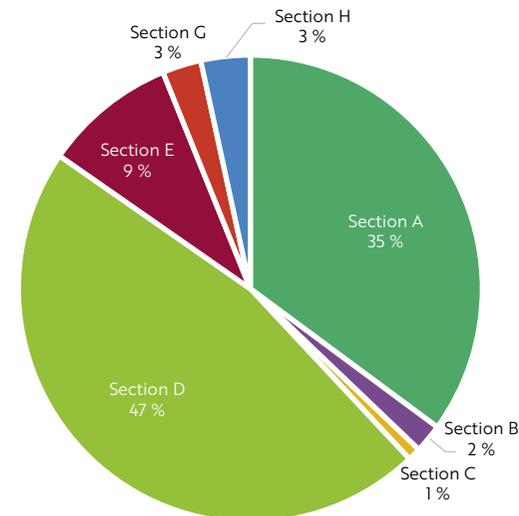
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des 553 pharmaciens français diplômés au sein de l'Union européenne (hors France).

82 %

des pharmaciens français diplômés dans l'UE s'inscrivent en officine (82 % en 2019 et 80 % en 2018)

Une forte majorité des 553 pharmaciens français diplômés en UE hors France et Royaume-Uni sont inscrits dans les sections A et D et font donc carrière au sein d'officines (82 %).

SECTIONS D'INSCRIPTION DES PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS EN UE (HORS FRANCE ET ROYAUME-UNI)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des 553 pharmaciens français diplômés en Union européenne (hors France et Royaume-Uni).



SECTION A

PHARMACIENS
TITULAIRES D'OFFICINE

Bien sûr il y a des chiffres. Bien sûr il y a des évolutions, des hausses, des baisses, des moyennes, des tendances, des résultats, des courbes, des cartes. Évidemment, ces données sont primordiales pour mesurer, analyser et décider.

20 534 officines assurent sur le territoire le service de proximité tant apprécié de nos concitoyens. Derrière leurs comptoirs, 25 518 pharmaciens (55 % de femmes et 45 % d'hommes) assurent la présence pharmaceutique et toujours à moins de cinq kilomètres de chaque patient.

Au-delà de ces chiffres primordiaux, je vois des femmes et des hommes pharmaciens. Je vois des professionnels du quotidien. Je vois des croix comme autant de phares verts dans ce tourbillon de la crise sanitaire. Je vois des êtres humains fatigués et désarmés face à la mobilisation. Je vois des attentes, des espoirs et des craintes.

Je vois aussi le désarroi de ceux qui craignent, ou même parfois malheureusement sont au-delà de la crainte, pour la pérennité de leur outil professionnel.

Derrière chaque chiffre, je voudrais que, comme moi, vous vous efforciez de mettre une figure, une voix, des cernes et peut-être un sourire.

Car la réalité est incontestable. Essayons d'imaginer ce qu'aurait été cette crise sanitaire sans les pharmaciens. Distribution des masques aux professionnels, tests, vaccination. La profession, comme un seul être, est allée au-delà d'elle-même.

Alors oui, il y a les chiffres, mais il y a aussi, comme il ressort du serment de Galien, la dignité humaine. Celle que l'on se doit et celle que l'on sert.

**Pierre Béguerie**

Président de la section A





1

Chiffres clés

**25 518**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020-1,3 % par rapport à 2019
(-8,4 % par rapport à 2010)**50,1**

ÂGE MOYEN

-0,1 an par rapport à 2019
(+3,3 ans par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)**1,2**

TITULAIRE PAR OFFICINE

Constant depuis 11 ans

**20 534**

PHARMACIES EN 2020

-1 % par rapport à 2019
(-7 % par rapport à 2010)**55%**

FEMMES

**45%**

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****1 412**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS+6,5 % par rapport à 2019
(5,5 % des pharmaciens inscrits
en section A)**2,6**TITULAIRE
+ ADJOINT PAR OFFICINE

+ 0,1 par rapport à 2019

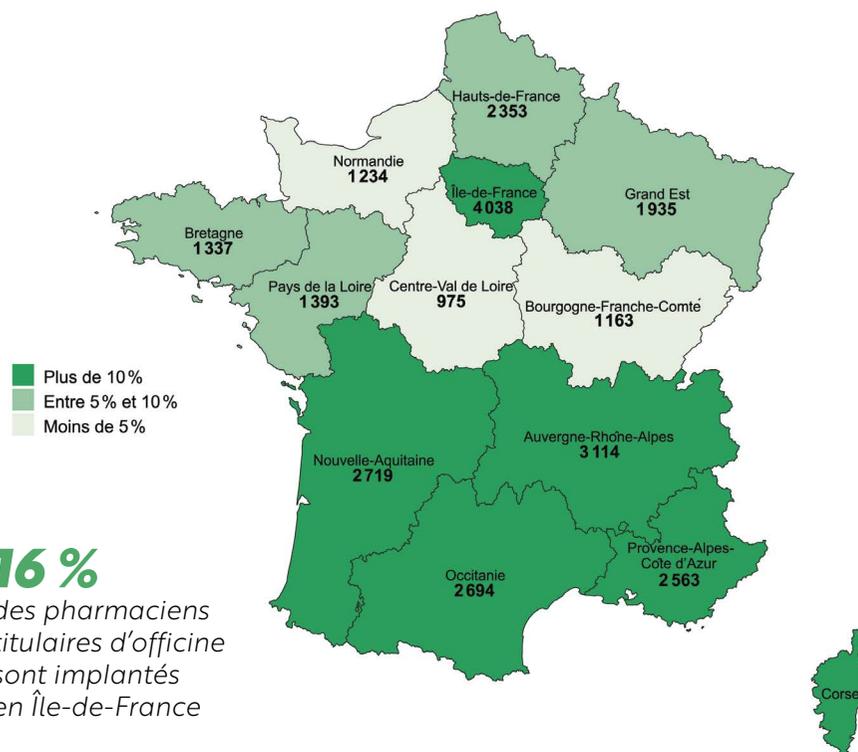


2 Les pharmaciens titulaires d'officine : portrait de la section A

2.1 Caractéristiques démographiques des pharmaciens titulaires d'officine en 2020

En 2020, 25 518 pharmaciens étaient titulaires de leur officine, représentant 34,6 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE PAR RÉGION



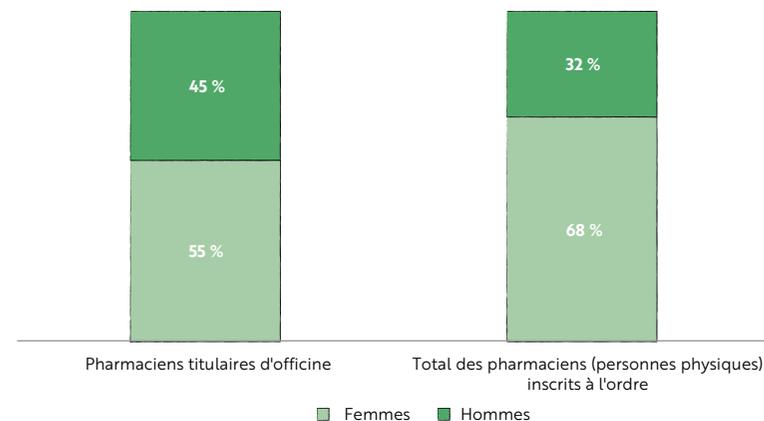
16 %
des pharmaciens
titulaires d'officine
sont implantés
en Île-de-France

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

A. Des femmes moins présentes que dans d'autres sections de l'Ordre

Les femmes sont majoritairement représentées au sein des pharmaciens titulaires d'officine, mais dans une moindre proportion par rapport au nombre de femmes inscrites à l'Ordre national des pharmaciens. On compte, en effet, **55 % de femmes en 2020** au sein de la section A contre **45 % d'hommes**, alors qu'elles représentent 68 % des inscrits à l'Ordre toutes sections confondues. Seule la section C, avec 53 % de femmes, se trouve dans une situation similaire. Il y a donc une propension moindre des femmes à accéder au titulariat.

PROPORTION DE FEMMES PARMIS LES TITULAIRES D'OFFICINE COMPARÉE AU TOTAL DES PHARMACIENS EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

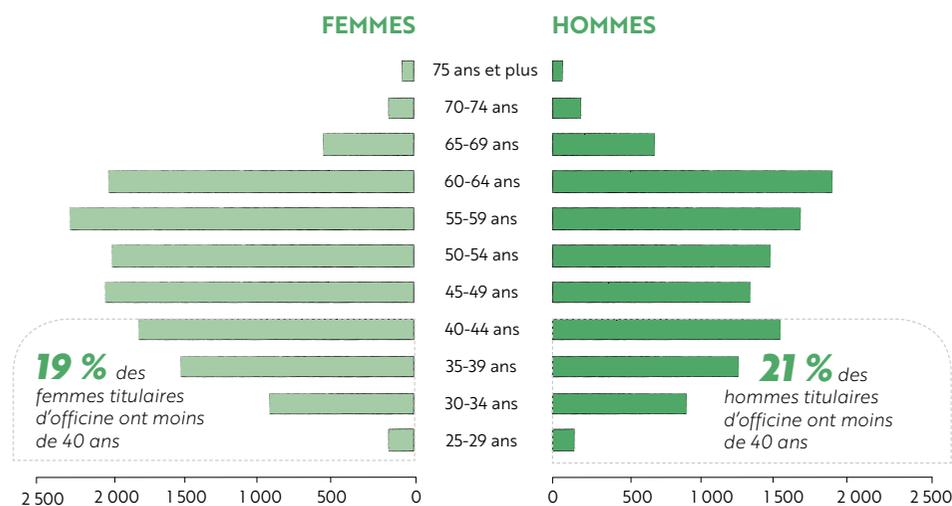
B. Un vieillissement de la population des pharmaciens titulaires d'officine

Un titulaire d'officine sur deux en France a plus de 50 ans. En 2009, seuls 12 % des pharmaciens titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus alors qu'ils sont 23 % en 2020, soit une progression de 11 points en 11 ans. La pyramide des âges révèle qu'en 2020, 21 % des femmes titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus, contre 25 % chez leurs confrères masculins.

Le vieillissement de la population des pharmaciens est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population française. En effet, d'après les derniers chiffres de l'INSEE, en 2010, 23 % de la population française métropolitaine avait plus de 60 ans, ils étaient 27 % dans ce cas en 2020¹

¹ INSEE, Estimation de population par département, sexe et grandes classes d'âges

PYRAMIDE DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION A EN 2020



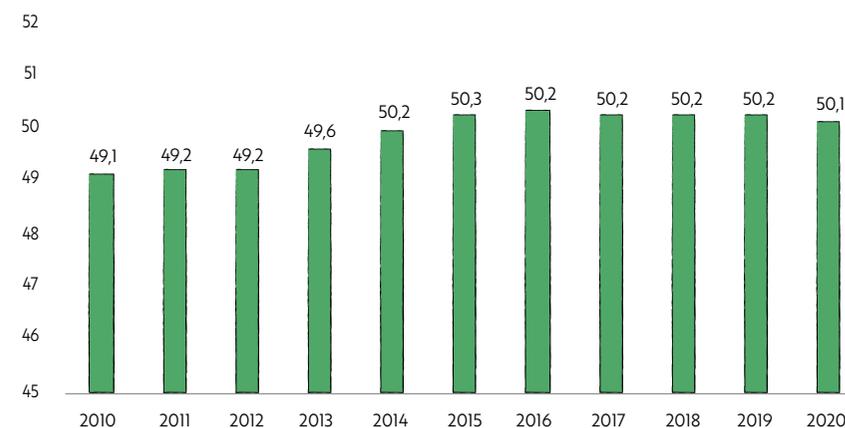
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

Note : La tranche d'âge « 25-29 ans » comprend une femme et un homme âgés de 24 ans. Ce regroupement a été choisi afin de simplifier la lecture des données.

Alors que l'âge moyen des titulaires d'officine était de 49 ans en 2010, il se maintient à 50 ans en 2020. La moyenne d'âge des pharmaciens titulaires de leur officine est supérieure de 3 ans à celle de l'ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre, (47 ans) en 2020. Cette différence s'explique par le fait que le tituliariat est souvent une étape plus lointaine du parcours professionnel. À titre de comparaison, l'âge moyen des médecins généralistes inscrits au tableau de l'Ordre est identique, il est de 50 ans en 2020²

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS EN SECTION A ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

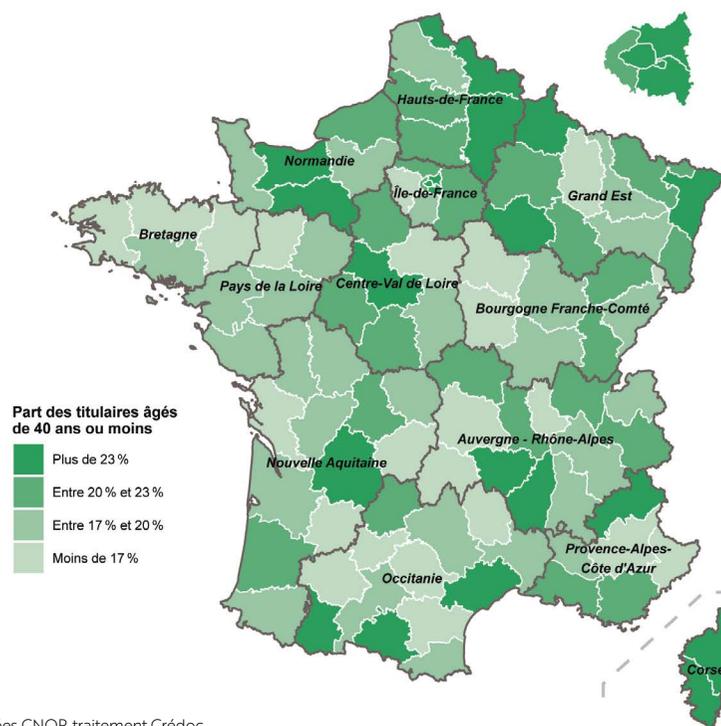
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

La moyenne d'âge des
titulaires d'officine est de
50,1 ans en 2020

Alors que depuis ces 10 dernières années on constate une stagnation de la moyenne d'âge des titulaires d'officine, **on observe que les moins de 40 ans sont plus présents en section A** passant de 19 % des pharmaciens en 2015 à 20 % en 2019 et 2020.

² Conseil national des médecins, analyse de l'Ordre sur la démographie médicale, situation au 1^{er} janvier 2020.

TITULAIRES D'OFFICINE ÂGÉS DE MOINS DE 40 ANS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : titulaires d'officine de moins de 40 ans.

20 %

des titulaires d'officine
ont moins de 40 ans en 2020

En France métropolitaine, 20 % des titulaires d'officine sont âgés de 40 ans ou moins en 2020.

Les régions à la plus forte part de pharmaciens titulaires d'officine âgés de moins de 40 ans sont l'Île-de-France (22 %), les Hauts-de-France (22 %), la Normandie (22 %) suivis par le Centre-Val de Loire et le Grand Est (respectivement 21 %). Les départements ayant la plus grande proportion de pharmaciens titulaires d'officine âgés de 40 ans ou moins sont l'Aube (30 %), l'Ariège (29 %), la Corse, la Haute-Loire et l'Hérault (28 % chacun).

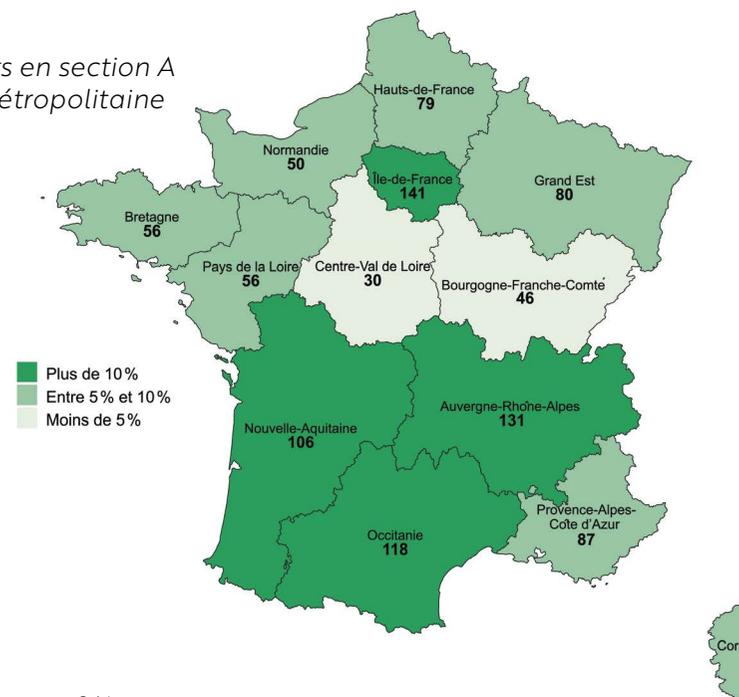
2.2 Les inscriptions en section A

On compte 25 518 titulaires d'officine en France métropolitaine en 2020 dont 980 nouveaux inscrits au sein de cette section. On distingue deux types de profils parmi ces pharmaciens appelés également primo-inscrits ceux qui s'inscrivent pour la première fois à l'Ordre (21 personnes) et ceux en provenance d'autres sections (959 personnes).

RÉPARTITION DES PRIMO-INSCRITS EN SECTION A

980

primo-inscrits en section A
en France métropolitaine
en 2020

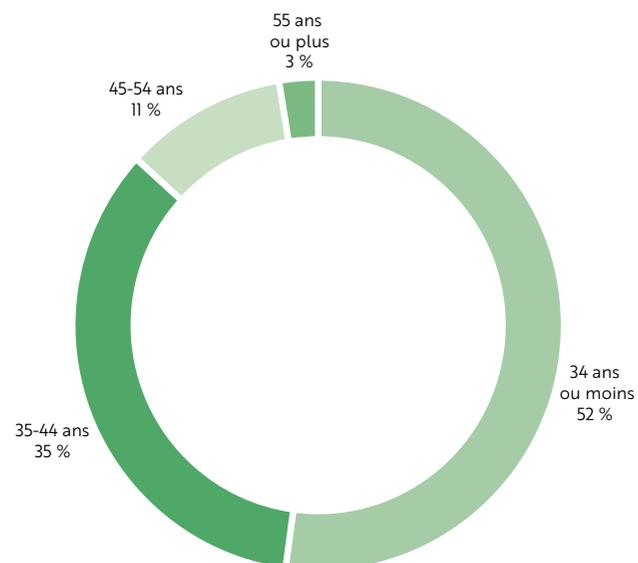


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits pour la première fois en section A.

Toutes sections confondues, on compte 2 052 primo-inscrits à l'Ordre en 2020 avec une moyenne d'âge de 29 ans. Les 21 personnes nouvellement inscrites en section A en 2020 représentent donc 1 % de toutes les nouvelles inscriptions à l'Ordre cette année-là.

Concernant les 980 nouveaux inscrits en section A, la moyenne d'âge est de 36 ans contre 50 ans pour l'ensemble des pharmaciens titulaires et de 47 ans pour l'ensemble des pharmaciens de l'Ordre.

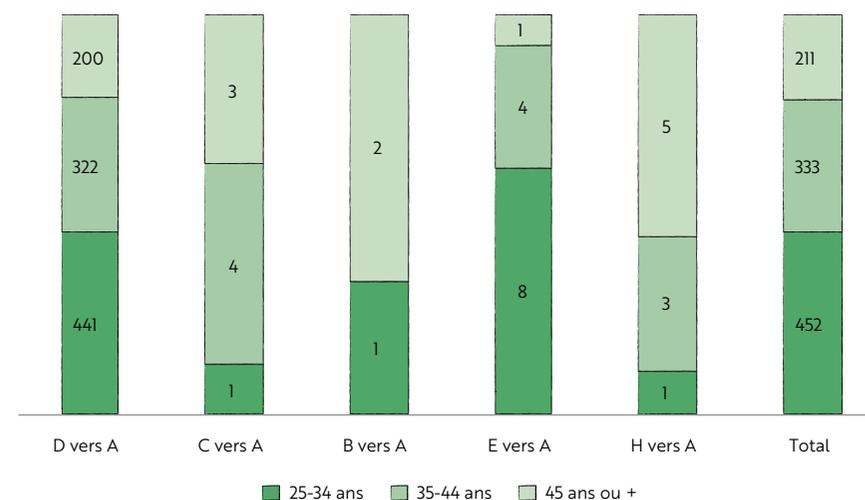
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES INSCRITS POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS ET EN SECTION A



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 21 pharmaciens inscrits pour la première fois en section A.

Parmi les 21 nouveaux inscrits pour la première fois à l'Ordre en section A, plus de la moitié d'entre eux ont entre 24 et 34 ans (52 %).

NOMBRE DE PASSAGES VERS LA SECTION A EN PROVENANCE D'AUTRES SECTIONS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens nouvellement inscrits en section A en 2020.

Note : Un passage n'est pas forcément égal à une personne physique. En effet, une personne inscrite dans deux sections (ex. : B et D) et qui changerait pour section A, va compter pour 2 passages.

En 2020, 45 % des passages vers la section A étaient effectués par des pharmaciens de moins de 35 ans, marquant l'installation des jeunes pharmaciens. **97 % des passages en section A font suite à une titularisation d'adjoints.**

En 2020, sur les 257 passages de la section A vers d'autres sections, 98 % concernent des mouvements vers la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices).

3 Les officines sur le territoire métropolitain : un pôle d'accès aux soins

L'accès aux soins est un objectif majeur des politiques publiques en France afin de lutter contre les inégalités sociales ou territoriales.

L'accès aux soins est un concept multidimensionnel qui est souvent défini de façon négative comme « l'absence d'obstacles entravant la possibilité de recours »³. Le concept de « désert médical », est une autre notion qui apparaît de façon récurrente dans les débats sur les inégalités territoriales de santé. Elle veut traduire « l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire qui ne permettrait pas en certains endroits de répondre à la demande de soins »⁴. La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 a réaffirmé la volonté des pouvoirs publics d'une régionalisation de la santé notamment avec la création des Agences régionales de santé, qui jouent un rôle important dans le maillage territorial, en accordant des licences permettant les créations ou transferts d'officines. L'objectif de cette régionalisation du système de santé est de mieux gérer la répartition des professionnels de santé sur le territoire, mais aussi de renforcer la coordination entre les pharmaciens d'officine et les autres professionnels de santé.

La partie qui suit fournit des données actualisées sur la présence des officines sur le territoire métropolitain, en la comparant notamment à la densité des médecins généralistes sur le territoire national.

3.1 Données de contexte

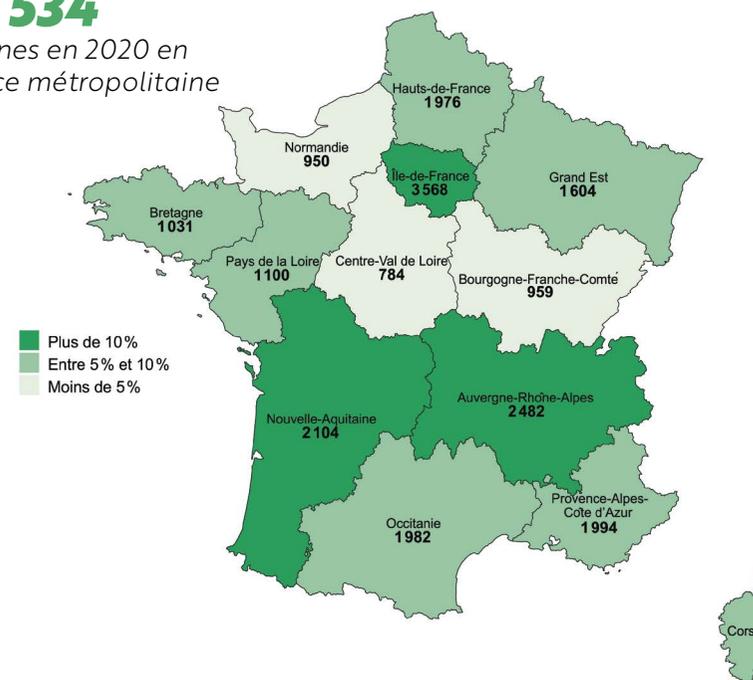
Les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles seules 40 % du nombre total d'officines sur le territoire métropolitain.

³ N. Vergnier et al. « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? » Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des statistiques, 2017.

⁴ A. Nguyen-Khac, « Mesures de l'accès aux soins : l'apport d'enquêtes sur les pratiques et perceptions des patients », Revue française des affaires sociales, n° 1, 2017

RÉPARTITION DES OFFICINES PAR RÉGION EN 2020

20 534
officines en 2020 en
France métropolitaine



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des officines sur le territoire métropolitain.

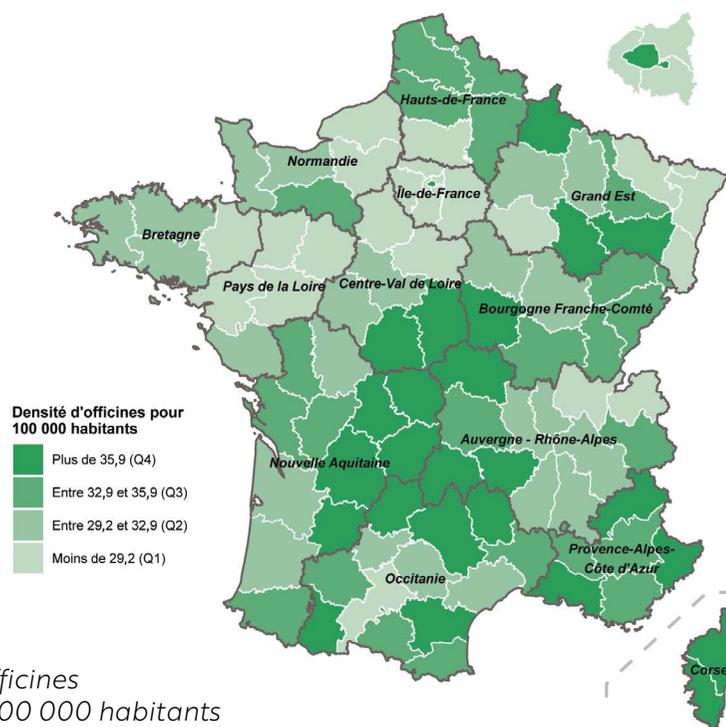
On compte 20 534 officines en 2020 en France métropolitaine. Ce chiffre est inférieur au nombre total de titulaires d'officine par région, car une même officine peut regrouper plusieurs titulaires, notamment à l'issue d'un regroupement d'officines. Les régions regroupant le plus grand nombre d'officines sur le territoire métropolitain en 2020 sont l'Île-de-France (17,4 % des officines), Auvergne-Rhône-Alpes (12,1 % des officines) et Nouvelle-Aquitaine (10,2 % des officines). À l'inverse, 3 régions regroupent chacune moins de 5 % des officines sur le territoire métropolitain, à savoir la Bourgogne-Franche-Comté (avec 959 officines représentant 4,7 % des officines), la Normandie (avec 950 officines représentant 4,6 % des officines) et le Centre-Val de Loire (avec 784 officines représentant 3,8 % des officines).

3.2 La présence des officines sur le territoire français et l'accès aux soins

3.2.1 On compte 31 officines pour 100 000 habitants en France

La France métropolitaine compte en moyenne **31 officines pour 100 000 habitants**. La carte ci-dessous révèle cependant des différences entre départements concernant cet indicateur.

DENSITÉ D'OFFICINES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2020



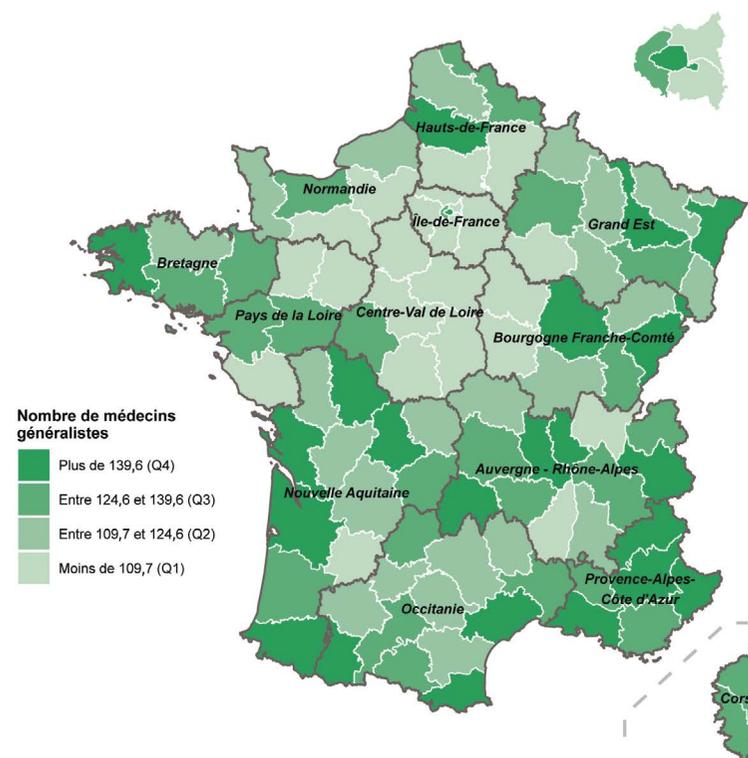
31 officines
pour 100 000 habitants
en France métropolitaine en 2020

Source : données CNOP (nombre d'officines) et INSEE (population), traitement Crédoc.
Champ : officines en France métropolitaine.

Il est intéressant de comparer les départements les mieux et moins bien dotés en officines par rapport à leur nombre d'habitants et de voir si leur situation est semblable en ce qui concerne la densité des médecins généralistes.

13 départements situés dans le premier quartile en termes de densité d'officines font également partie des 25 % des départements ayant la plus faible densité de médecins généralistes. Ces départements sont l'Ain, l'Essonne, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Mayenne, l'Oise, la Sarthe, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-De-Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines.

NOMBRE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES (AYANT UN MODE D'EXERCICE LIBÉRAL OU MIXTE) POUR 100 000 HABITANTS PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOM (Conseil national de l'Ordre des médecins), traitement Crédoc.
Champ : Médecins généralistes en France métropolitaine.

3.2.2 Plus d'un tiers des pharmacies sont installées dans des communes de moins de 5 000 habitants

L'installation des officines fait l'objet d'une réglementation : les pharmacies d'officine doivent obtenir une autorisation (licence) délivrée par les Agences Régionales de Santé (ARS). L'installation d'une nouvelle officine dans une commune peut résulter de 3 opérations différentes : la création d'une nouvelle officine, le transfert d'une officine déjà existante ou le regroupement de plusieurs officines.

D'après le Code de la santé publique, les nouvelles installations d'officines que ce soit par transfert ou création sont uniquement possibles dans les communes comptant au moins 2 500 habitants. Au-delà de ce seuil, la réglementation permet l'installation d'une pharmacie supplémentaire à chaque nouvelle tranche de 4 500 habitants. Par ailleurs, l'installation d'une officine doit répondre à un autre critère permettant une « desserte optimale de la population résidente ». La création de nouvelles officines est très rare.

L'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 apporte des modifications aux conditions d'implantation des pharmacies d'officine sur le territoire métropolitain et ultramarin. Elle définit « l'optimalité » de la desserte d'une officine en fonction de différents critères (accès, locaux, approvisionnement, identification du quartier).

La réglementation a pour objectif d'assurer le meilleur maillage territorial des officines afin de favoriser l'accès à des soins de proximité.

RÉPARTITION DES OFFICINES SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE EN 2020

Taille de la commune en nombre d'habitants	Nombre d'officines au 31/12/2020	%
< 2 000	3 768	18 %
2 000 à 5 000	3 528	17 %
5 000 à 30 000	6 426	31 %
30 000 à 50 000	1 791	9 %
50 000 à 100 000	1 560	8 %
100 000 à 200 000	1 290	6 %
> 200 000	2 171	11 %
Total	20 534	100 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines de la section A.

35 % des officines françaises constituent le cœur même de l'offre de proximité, car elles sont installées au sein des communes de moins de 5 000 habitants. 31 % des officines sont situées dans des communes ayant entre 5 000 et 30 000 habitants. Ce réseau important est la base primordiale et essentielle qui garantit un maillage territorial efficace et permet la desserte homogène du médicament sur le territoire français. Ce maillage pourrait se trouver fragilisé si les officines situées dans les zones sous dotées venaient à fermer.

3.2.3 Pharmaciens d'officine, une des professions de santé les mieux réparties sur le territoire national

Un rapport de la DREES, montre que les pharmaciens figurent parmi les professionnels de santé les mieux répartis sur le territoire national au regard de « l'Accessibilité Potentielle Localisée »⁵ (APL), indicateur mis au point par la DREES et l'IRDES. Il permet de mesurer la répartition géographique de l'accès aux soins en prenant en compte l'offre et la demande. Calculé au niveau de chaque commune, cet indicateur se base sur l'offre et la demande des communes aux alentours, le niveau d'activité des professionnels de santé et les besoins de la population en fonction de l'âge des personnes⁶. Cet indicateur s'exprime en nombre de consultations (ou visites) chez le médecin, accessibles par an et par habitant, en nombre de pharmacies pour 100 000 habitants, et en équivalents de temps plein par habitant pour les autres professions de santé (chirurgiens-dentistes, gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes). L'implantation des pharmacies étant régulée sur le territoire national, leur accessibilité est plus homogène en comparaison d'autres services de santé. En effet, la DREES montre que le rapport interdécile (entre les 10 % des habitants qui disposent de l'accessibilité potentielle localisée la plus élevée à la pharmacie et les 10 % pour qui elle est la plus faible) est de 2,8. Ce score est le même que celui des médecins et il est inférieur à celui d'autres professions de la santé (chirurgiens-dentistes, gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes).

En 2019, d'après les dernières données de l'INSEE, 24 % des communes étaient dotées d'une ou de plusieurs pharmacies⁷. Afin d'estimer la distance en kilomètres à vol d'oiseau de la pharmacie la plus proche pour les habitants d'une commune n'ayant pas de pharmacies dans leur enceinte, il a été pris le point central de la commune⁸.

⁵ DREES, portrait des professionnels de santé, édition 2016.

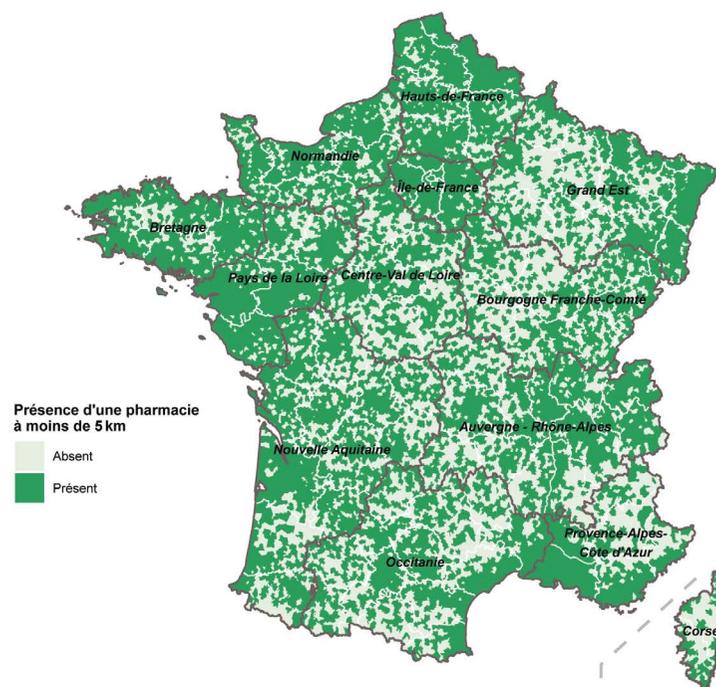
⁶ N. Vergnier et al. « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? » Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques. 2017.

⁷ INSEE, base des équipements en santé, données 2019.

⁸ Il a été estimé que les communes possédant une pharmacie dans leur commune sont à 0 kilomètre de la pharmacie.

En moyenne, la distance à la pharmacie la plus proche pour l'ensemble des communes (y compris celles possédant une pharmacie) est de 3,8 kilomètres. La médiane est proche de la moyenne. Ainsi, la moitié des communes (y compris celles possédant une pharmacie) sont situées à moins de 3,9 kilomètres d'une pharmacie. **Si l'on exclut les communes disposant déjà d'une pharmacie dans leur enceinte, la distance moyenne à la pharmacie la plus proche est d'environ 5 kilomètres à vol d'oiseau.** 75 % des communes (en dehors de celles ayant une pharmacie dans leur enceinte) étaient situées à moins d'environ 6 kilomètres à vol d'oiseau d'une pharmacie en 2019.

PRÉSENCE D'UNE PHARMACIE À MOINS DE 5 KILOMÈTRES PAR COMMUNE



Source : INSEE base des équipements en santé (données 2019), traitement Crédoc.
Champ : ensemble des communes métropolitaines.

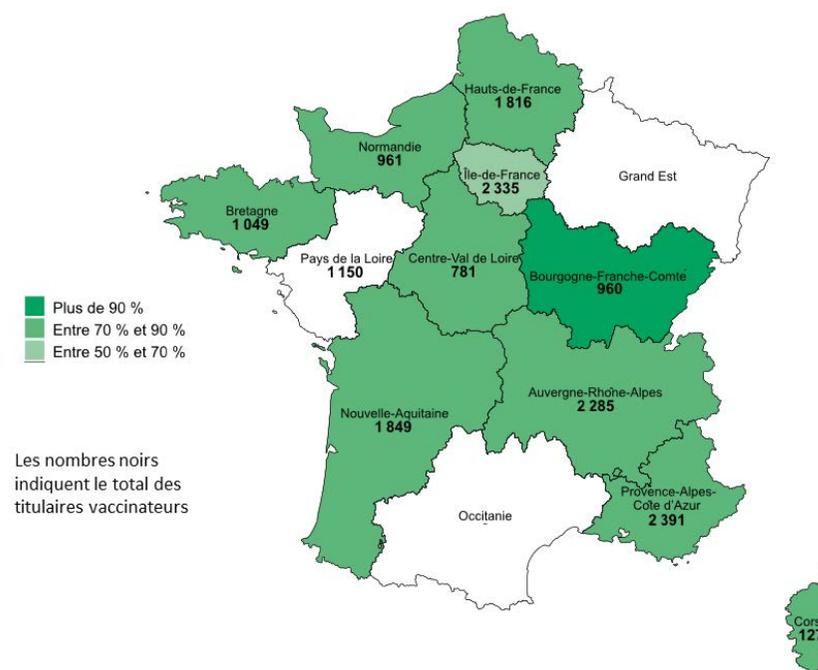
Parmi les 34 839 communes en France métropolitaine en 2019, près de 15 % d'entre elles disposent d'une seule officine (5 088).

3.2.4 La vaccination par les pharmaciens d'officine sur le territoire français

La vaccination fait partie des missions facultatives pouvant être exercées par les pharmaciens d'officine sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} mars 2019. Cette mission de vaccination est soumise à déclaration auprès du directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Pour qu'un pharmacien puisse pratiquer la vaccination, il doit au préalable avoir validé une formation dédiée et exercer dans une officine répondant à des conditions techniques et d'organisation spécifiques.

RÉPARTITION DES OFFICINES VACCINATRICES ET DES TITULAIRES VACCINATEURS



Source : données ARS, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmacies vaccinatrices et des titulaires vaccinateurs.

Notes : La carte a été réalisée à partir des données fournies par les ARS, le recueil de ces données s'est fait entre le 23/12/2020 et le 09/04/2021. Les données des titulaires vaccinateurs pour les régions Grand Est, Occitanie et Pays de la Loire ne sont pas renseignés sur cette carte, car elles n'ont pas pu être fournies par les ARS de ces régions.

91 % des officines de Bourgogne-Franche-Comté sont répertoriées comme effectuant la vaccination. C'est la région ayant le taux le plus élevé avec un total de 960 titulaires vaccinateurs. A contrario, l'Île-de-France a le taux le plus faible avec 68 % d'officines vaccinatrices, mais la région compte cependant un grand nombre de titulaires vaccinateurs.

C'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur que se trouve le nombre de titulaires vaccinateurs le plus élevé (2 391 titulaires).

La majorité des régions ont un taux de pharmacies vaccinatrices compris entre 70 % et 90 % telles que l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 81 %, la Bretagne (82 %), la Normandie (83 %), les Hauts-de-France (84 %), la Nouvelle-Aquitaine (85 %), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (85 %) et enfin le Centre Val de Loire (87 %).

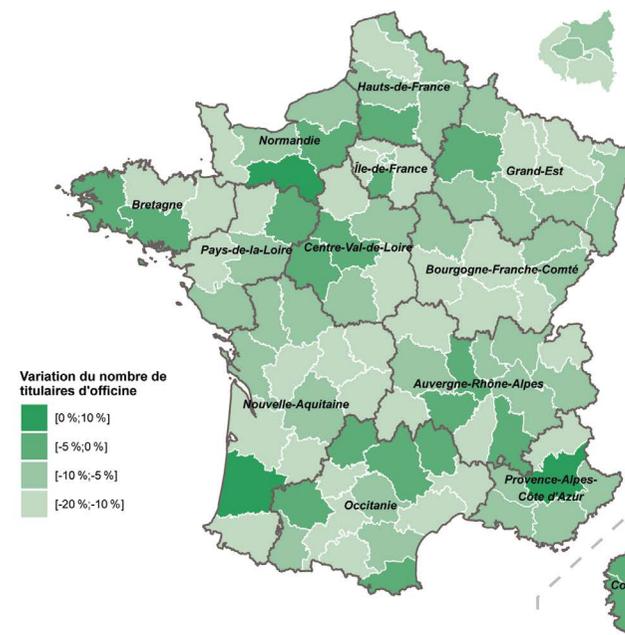
4 La restructuration progressive du réseau officinal

On observe depuis les années 2000 une réduction du nombre d'officines. Depuis cette date, la restructuration du réseau officinal s'accélère. En 10 ans, 1 652 officines ont fermé. Les évolutions réglementaires intervenues ces derniers temps (SEL, SPFPL, ordonnance sur le maillage officinal) ont favorisé les regroupements. En 2020, 196 officines ont fermé.

4.1 La réduction du nombre d'officines se poursuit

Entre 2010 et 2020, le nombre d'officines a diminué de 7,4 %, avec de fortes disparités entre départements.

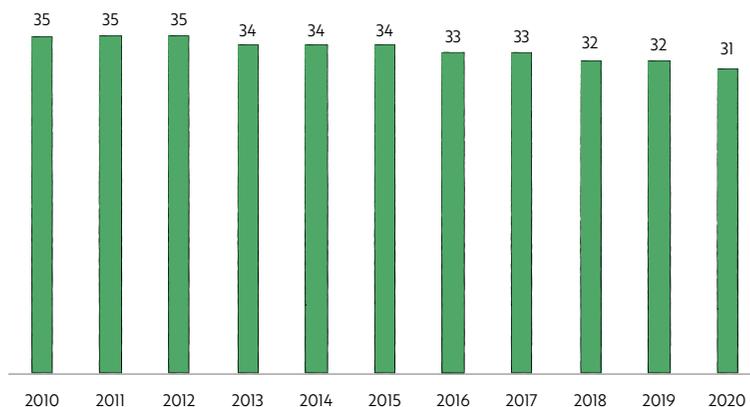
VARIATION DU NOMBRE D'OFFICINES ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP
Champ : ensemble des pharmacies d'officine en France métropolitaine.

Le nombre d'officines sur le territoire métropolitain a diminué de 1 652 entre 2010 et 2020 en France métropolitaine, soit une baisse de -7,4 % en moyenne en 10 ans. Les départements qui ont connu la plus forte réduction du nombre d'officines, en pourcentage d'évolution entre 2010 et 2020, sont l'Allier (-18 %), la Charente (-17 %), le Gers (-16 %), la Sarthe (-15 %), l'Eure-et-Loir et le Finistère (14 % chacun).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES POUR 100 000 HABITANTS ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines en France métropolitaine.

31 officines
pour 100 000 habitants
en 2020, contre 35 en 2010

4.2 Un maillage officinal préservé à travers le respect des quotas démographiques

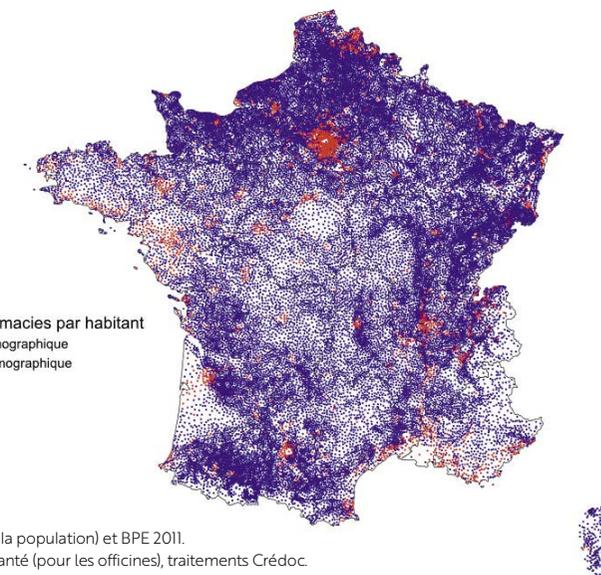
Les fermetures d'officines se poursuivent, mais ne mettent pas forcément en péril le maillage officinal si elles permettent de revenir à un quota démographique normal. Les quotas démographiques sont définis à l'article L.5125-4 du Code de la santé publique (1 officine pour les 2 500 premiers habitants puis tous les 4 500 habitants en France métropolitaine sauf dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin où le quota est de 1 officine à partir de 3 500 habitants).

Plus de 9 communes sur 10 respectent le quota démographique. Le pourcentage de communes au-dessus du quota démographique est resté relativement stable entre 2010 et 2020. Il est passé de 7,1 % en 2010 à 7,3 % en 2020. Les cartes ci-après mettent en avant une densité de pharmacies plus importantes par rapport au quota légal, principalement dans les grandes agglomérations et sur le littoral du sud de la Bretagne.

RESPECT DU QUOTA DÉMOGRAPHIQUE PAR LES COMMUNES EN 2010

Respect du quota relatif au nombre de pharmacies par habitant

- Communes respectant le quota démographique
- Communes au-dessus du quota démographique

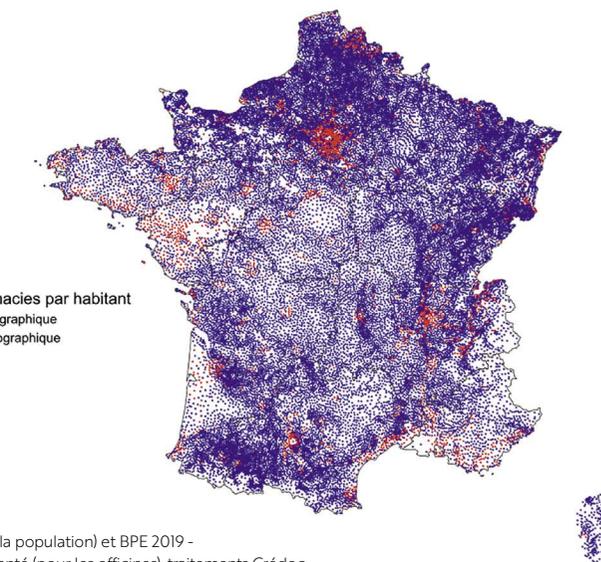


Source : Insee, population légale de 2010 (pour la population) et BPE 2011.
Base permanente des équipements : services santé (pour les officines), traitements Crédoc.

RESPECT DU QUOTA DÉMOGRAPHIQUE PAR LES COMMUNES EN 2020

Respect du quota relatif au nombre de pharmacies par habitant

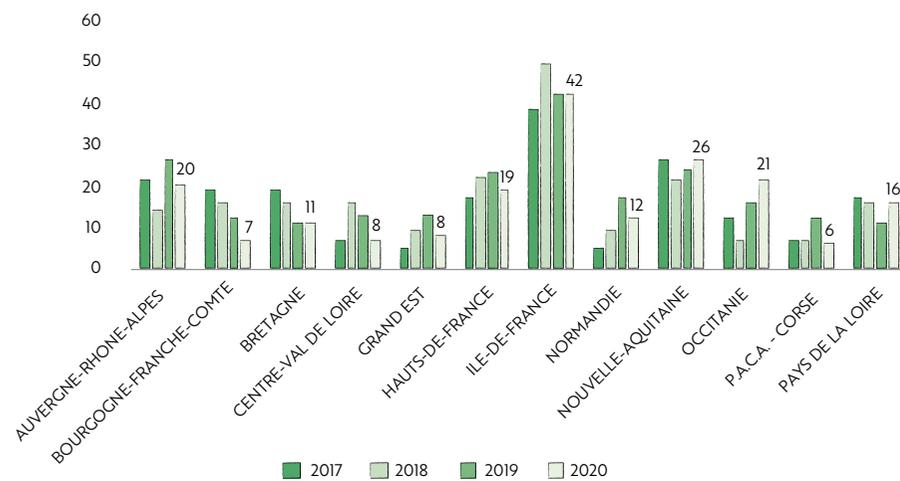
- Communes respectant le quota démographique
- Communes au-dessus du quota démographique



Source : Insee, population légale de 2018 (pour la population) et BPE 2019 -
Base permanente des équipements : services santé (pour les officines), traitements Crédoc.

4.3 Les fermetures d'officines

ÉVOLUTION DES FERMETURES DE PHARMACIES ENTRE 2017 ET 2020 RÉPARTIES PAR RÉGION



Source : données CROP.
Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine.

En 2020,
196
officines ont fermé
contre 219 en 2019.

Les régions qui ont connu la plus forte augmentation de fermetures d'officines entre 2019 et 2020 sont les Pays de la Loire (+45 %), l'Occitanie (+31 %) et la Nouvelle-Aquitaine (+8 %). Au contraire, dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (-50 %), Bourgogne Franche-Comté (-42 %), Grand Est (-38 %), Normandie (-29 %), Auvergne-Rhône-Alpes (-23 %), les fermetures d'officine en 2020 ont été moins nombreuses qu'en 2019.

4.3.1 Les principaux modes de fermeture des officines en 2020 sont des restitutions de licence (46 % des cas) et des regroupements (24 %)

Certains modes de fermeture d'officines peuvent être qualifiés d'actifs. Il s'agit soit de regroupements (fusion d'officines), soit de cessions de clientèle pour lesquelles le titulaire obtient une compensation financière.

Les autres modes de fermetures peuvent être qualifiés de contraints. **Il s'agit soit d'une restitution simple de la licence à l'ARS (cas des fermetures sans repreneur), soit d'une liquidation judiciaire pure et simple.** Les modes de fermetures en 2020 sont similaires au mode de fermeture de 2019. Les fermetures d'officines sont majoritairement contraintes (55 %). Les principaux modes de fermeture des officines pour cette année sont les restitutions de licences qui concernent 46 % des fermetures, suivies par les regroupements (24 % des modes de fermeture), les cessions de clientèle (21 % des modes de fermetures) et les liquidations judiciaires (9 % des fermetures d'officines).

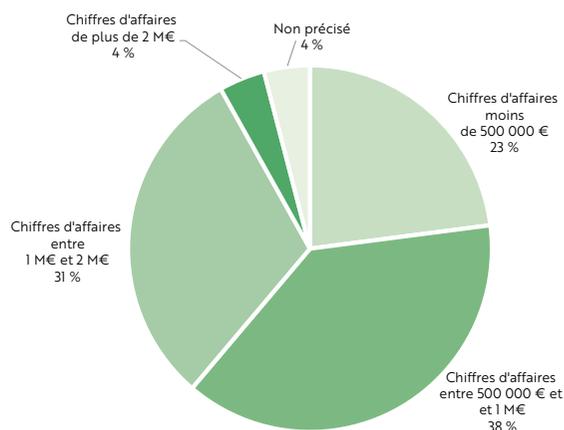
RÉPARTITION DES MODES DE FERMETURE EN 2019 ET 2020



Source : données CROP.
Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine.

55 %
des fermetures d'officines sont contraintes en 2020,
contre 53 % en 2019

TYPOLOGIE DES FERMETURES EN FONCTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2020



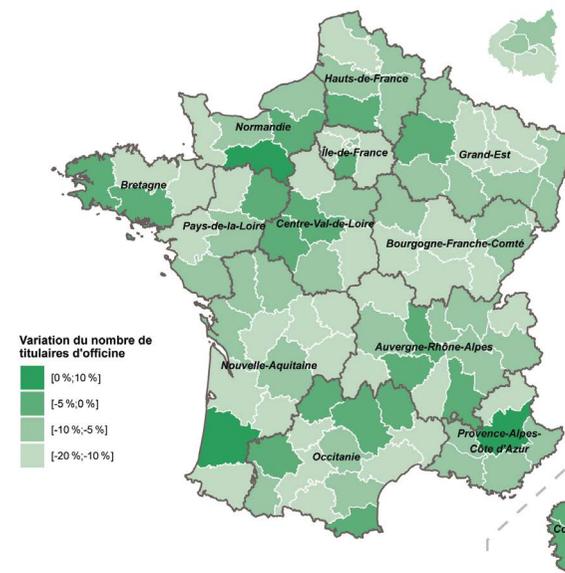
Source : données ARS.
Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine.

38 % des fermetures d'officines (y compris les cessions) en 2020 concernent des pharmacies ayant un chiffre d'affaires compris entre 500 000 et 1 million d'euros

4.4 Dans un contexte de restructuration du réseau officinal, le nombre de titulaires d'officine est en diminution

Le nombre de titulaires d'officines a été réduit de 2 431 entre 2010 et 2020, soit une baisse de 8,7 % en 10 ans. Dans un contexte de restructuration du réseau officinal, le nombre de titulaires est en décroissance par rapport aux années précédentes : -1,3 % en 2020 par rapport à 2019. 2006 était l'année où les titulaires d'officine étaient les plus nombreux : ils représentaient alors 28 194 personnes. Depuis ces effectifs n'ont cessé de diminuer.

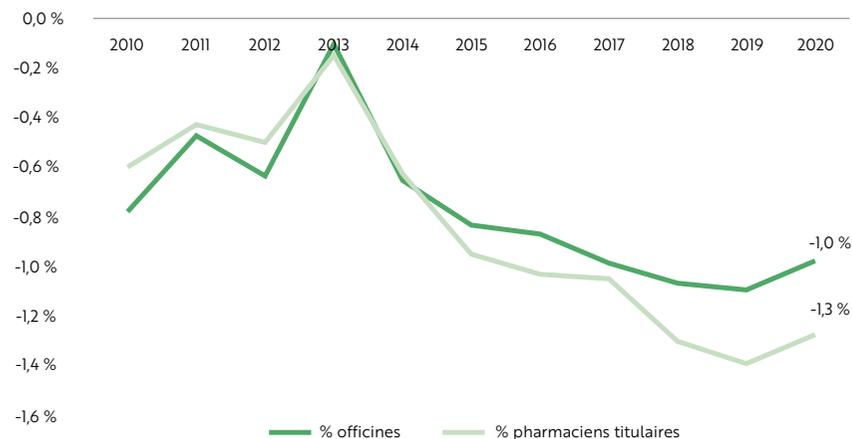
VARIATION DU NOMBRE DE PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

France métropolitaine :
-2 431
titulaires d'officine
entre 2010 et 2020
-8,7 % en 10 ans

ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE PHARMACIES ET DE TITULAIRES ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et pharmaciens de la section A 2010-2020.

France métropolitaine : recul du nombre d'officines de 1 % et du nombre de titulaires d'officine de 1,3 % entre 2019 et 2020

Comme le montre le graphique ci-dessus, depuis 2014, la réduction du nombre de titulaires d'officine est plus forte que la réduction du nombre d'officines. Entre 2015 et 2020, le nombre de titulaires a diminué de 1,2 % contre -1 % pour les officines. Entre 2019 et 2020, le nombre d'officines a été réduit de 1 % alors que le nombre de titulaires d'officine a reculé de 1,3 %.

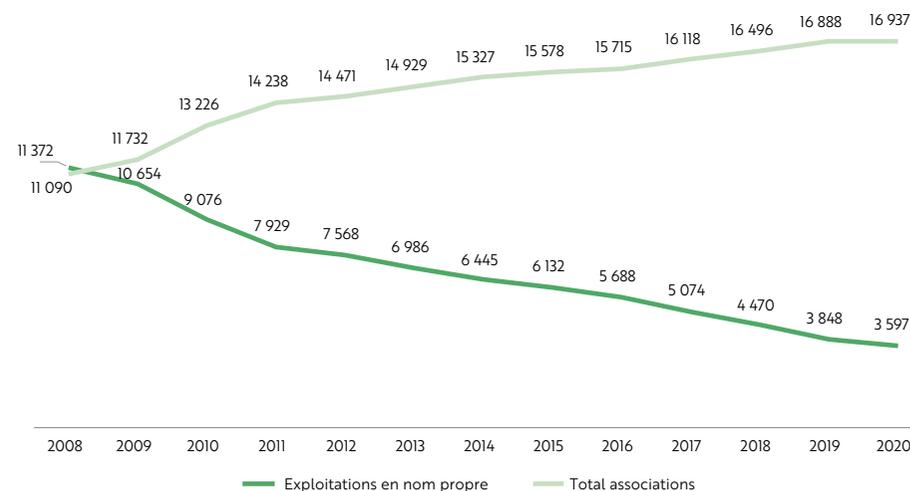
4.5 De plus en plus de pharmaciens s'associent pour exploiter une officine

18 % des officines sont exploitées en nom propre en 2020. Le graphique ci-après montre que depuis une dizaine d'années, les titulaires d'officine choisissent davantage d'exploiter leur pharmacie en société plutôt qu'en nom propre. L'année 2008 est celle où les exploitations en nom propre (11 372) étaient légèrement supérieures au nombre d'associations (11 090). Depuis cette date, l'écart entre les différents types d'exploitation (nom propre ou société) ne cesse de grandir.

Si en 2008, 11 372 officines étaient exploitées en nom propre, elles sont en 2020 moins de 4 000. Au contraire, le nombre d'officines exploitées en association a connu une augmentation de 53 % durant cette période. On distingue plusieurs types d'exploitation en association parmi lesquelles on retrouve les sociétés d'exercice libéral (SEL), les sociétés anonymes à responsabilité limitée (SARL), les sociétés en nom collectif (SNC) et les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL).

4.5.1 L'exploitation des officines en nom propre diminue depuis 2008

ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS EN NOM PROPRE ET EN SOCIÉTÉS ENTRE 2008 ET 2020



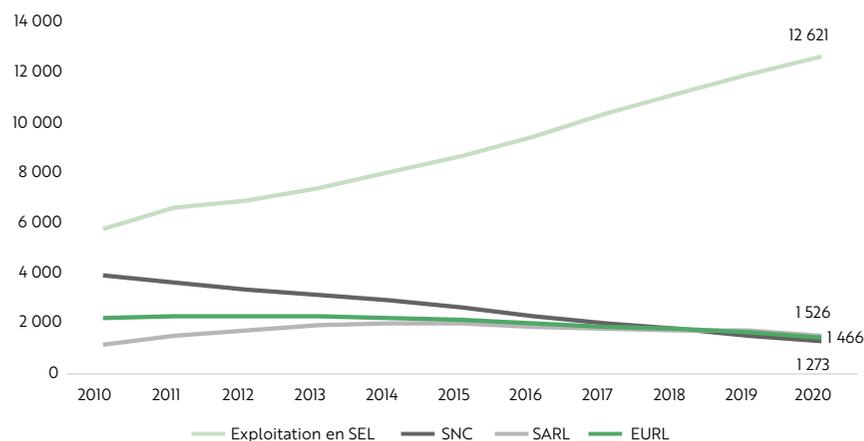
19 %

des officines sont exploitées en nom propre

4.5.2 L'exploitation des officines en Société d'Exercice Libéral augmente depuis 10 ans

La forme la plus répandue d'exercice en société est l'exploitation en Société d'exercice libéral. En effet, en 10 ans, le nombre de SEL a été multiplié par 3 pour atteindre 12 621 SEL en 2020 contre seulement 5 768 en 2010. Les SARL ont été multipliées par près de 2 entre 2010 et 2015, mais elles connaissent toutefois une diminution depuis (-24 % entre 2015 et 2020). Les EURL ont connu une réduction de 34 % entre 2010 et 2020. Le recul des SNC est beaucoup plus marqué : leur nombre est passé de 3 891 à 1 273 entre 2010 et 2020, soit une réduction de 67 % sur cette période.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES JURIDIQUES DES OFFICINES EN ASSOCIATION ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmacies d'officine en France métropolitaine. Les officines en exploitation en nom propre ne sont pas comptabilisées dans ce graphique.

Le nombre de sociétés d'exercice libéral a plus que doublé en 10 ans

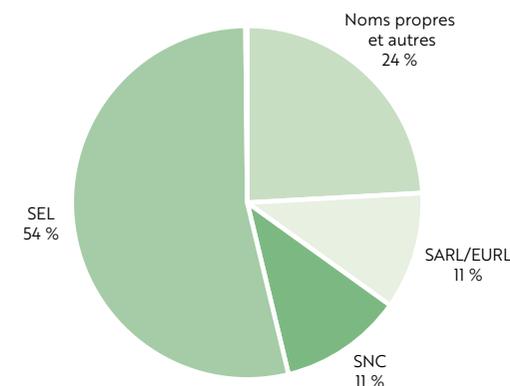
4.5.3 Les Sociétés de Participation Financière de Profession Libérale (SPFPL) continuent leur croissance

Dans le cadre des exploitations en société, les SEL continuent leur progression et représentent 61 % des officines en 2020, soit une augmentation de 3 points en un an. Cette tendance devrait se poursuivre, notamment au vu du nombre de créations annuelles de SEL qui progresse depuis 2005 (compris entre 2 et 7 % par an).

Les Sociétés de Participation Financière de Profession Libérale permettent d'entrer au capital des Sociétés d'Exercice Libéral. Si une SPFPL peut détenir une participation dans trois SEL, elle ne peut en revanche détenir de parts dans une SNC, une SARL ou une EURL. Les SPFPL ont pour avantage de faciliter la reprise d'une officine. Facilité par la mise en place du décret de 2013 relatif aux SPFPL, leur nombre a été multiplié par plus de 27 en 7 ans, passant de 140 en 2013 à 3 799 en 2020. Cette augmentation se fait, cependant, à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+25 % entre 2019-2020 contre +80 % entre 2014 et 2015 ou encore +44 % entre 2017 et 2016).

4.6 Zoom sur les cessions d'officines en 2020

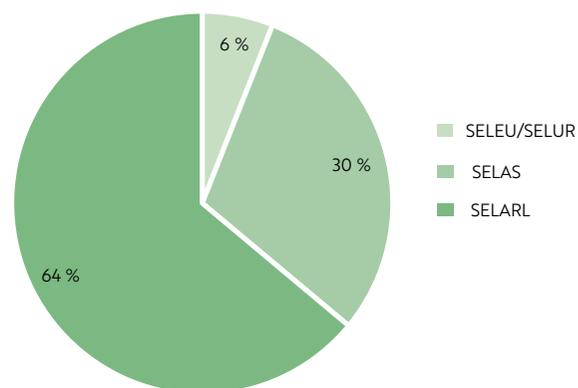
RÉPARTITION DES CESSIONS D'OFFICINE SELON LE MODE D'EXPLOITATION DES OFFICINES EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des cessions d'officines de la section A en 2020.
Note : la classification est différente des années précédentes. Elle comprend en 2019 : les SEL (ARL, ASU, SAS, SELAS, SELEU, SELUR, CA), les SNC, les SARL/EURL et les noms propres (EXCO, EXPR).

Le nombre de cessions concerne en majorité des structures SEL (54 % en 2020).

RÉPARTITION DES CESSIONS D'OFFICINES EN SEL EN 2020

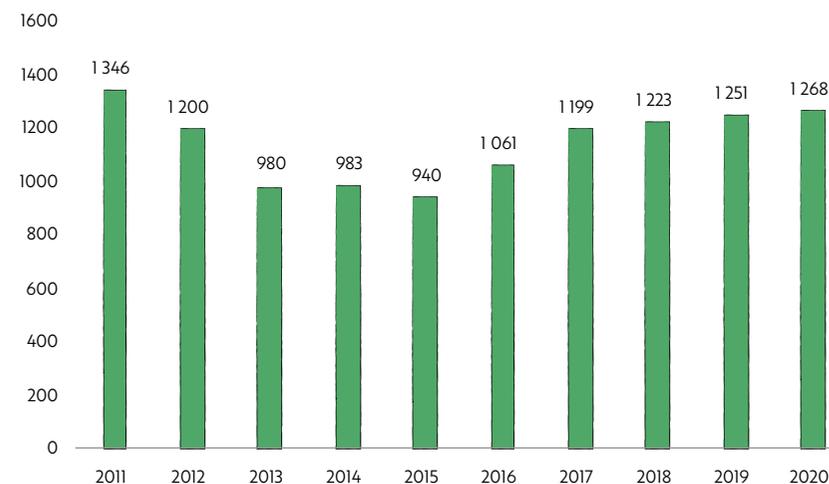


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des cessions d'officines SEL en 2020.
 Note : la classification se compose de SELARL, de SELAS (ASU et SELAS) et de SELEU/SELUR.

64 %

des cessions d'officines en SEL
 correspondent à des SELARL

ÉVOLUTION DES CESSIONS D'OFFICINES ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champs : ensemble des cessions d'officines depuis 2010.

1 268

ensemble des cessions d'officines
 depuis 2010.

Il y a eu 1 268 cessions d'officines en 2020, 16 % d'entre elles sont en Île-de-France. Deux tendances sont observées sur ces 10 dernières années. De 2011 à 2015, le nombre de cessions d'officines diminue de 30 % tandis qu'entre 2015 et 2020, elles ont augmenté de 35 %.

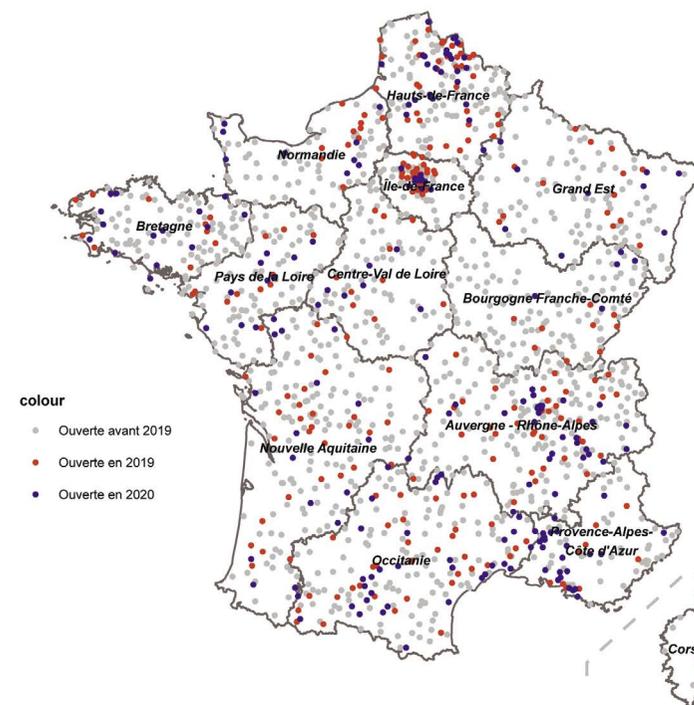
5 Le renforcement du rôle du pharmacien d'officine dans le système de santé et le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles

Dans un contexte de vieillissement de la population et de difficultés d'accès aux soins dans certaines zones, les politiques publiques ont pour objectif de renforcer le rôle du pharmacien d'officine en tant que professionnel de santé, dans le parcours de soins du patient. En effet, certaines mesures visent à donner aux pharmaciens d'officine de nouvelles attributions pour améliorer l'offre de soin sur tout le territoire à travers la possibilité de réaliser des bilans de médication, pour éviter les risques d'erreurs dans la prise de médicaments notamment chez les personnes âgées, de réaliser certains dépistages et certains vaccins. La mise en place du dispositif de pharmacien correspondant répond également à cet objectif de renforcement du rôle du pharmacien d'officine.

Plusieurs mesures ont également été mises en place pour favoriser la coopération entre professionnels de la santé. Parmi elles, on peut citer l'introduction, dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2007, des « Maisons de santé pluriprofessionnelles » (MSP), qui visent à favoriser le travail de soins en équipe professionnelle avec des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels de santé doivent rédiger un projet de santé attestant de la coordination de leur exercice qui doit être soumis à l'ARS. Leurs missions peuvent couvrir les activités de soin sans hébergement de premier recours et peuvent participer à des actions de second secours (actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé) dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent. Les MSP permettent de prendre en charge de façon coordonnée les patients à travers des réunions de concertation pluriprofessionnelle autour des dossiers patients, la définition de parcours de soin pour les patients atteints de maladies chroniques ou encore la mise en place d'actions collectives de prévention (lutte contre le tabagisme, campagne de vaccination...).

La carte ci-après permet de révéler la présence des maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire national.

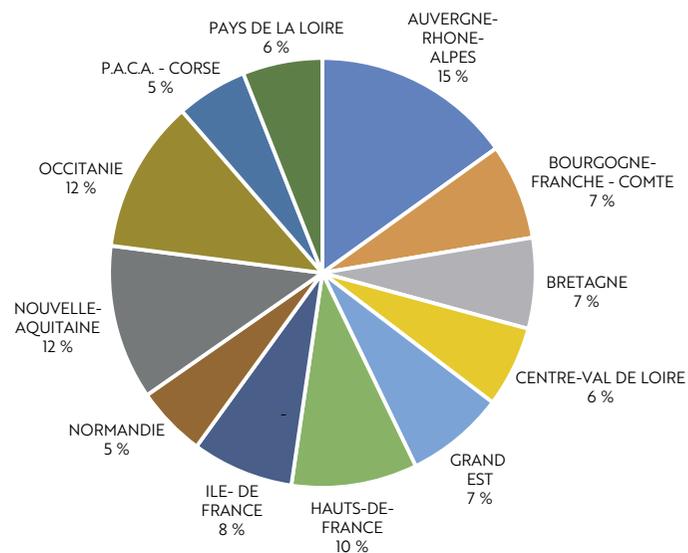
OUVERTURES DES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFSSIONNELLES AVANT 2019, EN 2019 ET 2020



Source : base FINESS (accès en 2021), traitement Crédoc.



RÉPARTITION DES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN FÉVRIER 2021

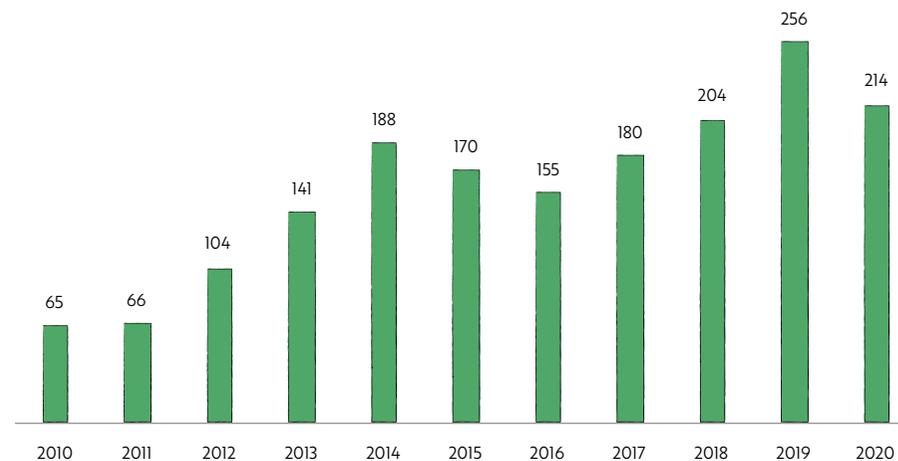


Source : base FINESS (accès en 2021), traitement Crédoc.

15 %

des Maisons de santé Pluridisciplinaires
sont en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OUVERTURES DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ENTRE 2010 ET 2020



Source : base FINESS (accès en 2021), traitement Crédoc.

214

ouvertures de maisons de santé
pluriprofessionnelles en 2020





SECTION D

PHARMACIENS ADJOINTS D'OFFICINE ET AUTRES EXERCICES

Les effectifs de la section D sont restés stables en 2020. L'exercice à temps plein reste majoritaire, concernant 62 % des inscrits.

Le nombre de pharmaciens adjoints par officine se maintient également, renforçant leur rôle au sein des officines durant la crise sanitaire de la Covid-19 (vaccination anti-grippale, tests antigéniques Covid-19, ...). Ces missions se sont ajoutées à celles existantes : entretiens pharmaceutiques, bilans partagés de médication, pharmacien référent au sein des EHPAD... Ainsi le métier d'adjoint se pérennise, de bon augure pour le développement des activités officinales et de leurs évolutions (expérimentation du cannabis à usage médical, dispensation adaptée, protocoles de coopération dans le cadre d'exercice coordonné...).

Malgré cela, la mobilité territoriale des confrères adjoints reste limitée, avec des contrastes entre les régions de l'Ouest et l'Est.

En 2020, la crise sanitaire a certainement eu un impact sur l'exercice de certains de nos confrères, notamment les pharmaciens d'officine intérimaires dont le nombre a diminué.

Par ailleurs, la diminution des pharmacies mutualistes et minières se poursuit. Le nombre de pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients (BPDO) continue de progresser, en lien avec les besoins croissants des patients à leur domicile, particulièrement marqués avec les mises à disposition de source d'oxygène pour les patients atteints de la Covid-19.

Aujourd'hui, la section D reste la porte d'entrée des nouveaux inscrits à l'Ordre et continue à regrouper le plus grand nombre d'inscrits par section.

Je souhaite ici saluer l'engagement indéfectible de tous nos confrères de la section D, quel que soit leur mode d'exercice : officine, dispensation de l'oxygénothérapie au domicile des patients, mutualistes et miniers, au sein de l'assurance maladie, dans les équipes mobiles de soins pour les personnes en situation de précarité, toujours présents et au plus près des patients durant cette crise sanitaire.



Jérôme Parésys-Barbier
Président de la section D





1

Chiffres clés

**27 966**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020

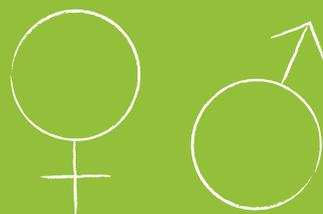
-0,9 % par rapport à 2019

**44,3**

ÂGE MOYEN

+0,2 an par rapport à 2019
-2,5 ans par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens**1,3**

ADJOINT / OFFICINE

**-40 ans****12 813**PHARMACIENS
DE 40 ANS ET MOINS
45,8 % de l'effectif de la section D
-112 personnes
(45,9 % en 2019 soit -0,9 %)**80 %**

FEMMES

20 %

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

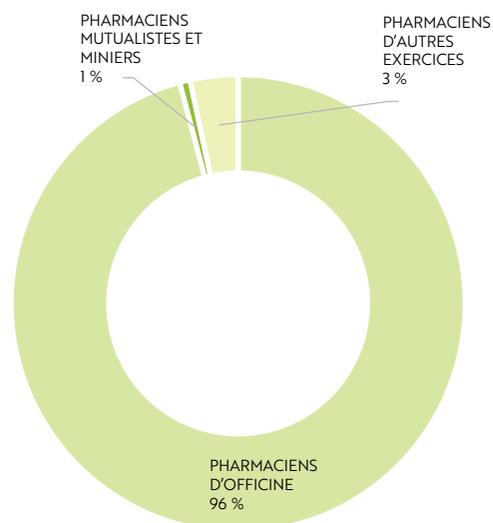
**+56 ans****7 093**PHARMACIENS
DE 56 ANS ET PLUS
25,4 % de l'effectif de la section D
(+1,4 % par rapport à 2019)
(+100 personnes)**1 235**PREMIERS INSCRITS
EN SECTION D(-18,4 % par rapport à 2019)
(-278 personnes)

2

Portrait des pharmaciens de la section D

2.1 Données démographiques générales

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA SECTION PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

La part des officinaux reste stable par rapport à 2019, et représente toujours 96 % des effectifs de la section D.

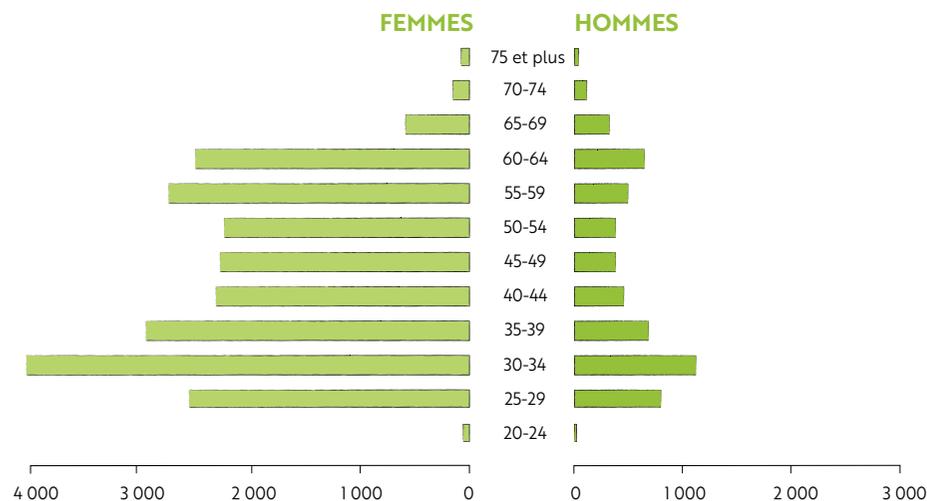
Effectifs des Pharmaciens de la section D par fonction	2019		2020		Évolution 2019-2020	
	Effectif	%	Effectif	%		
Pharmaciens d'officine	Pharmaciens adjoints	24 015	85,1 %	23 977	85,7 %	-0,2 %
	Pharmaciens d'officine intérimaires	2 882	10,2 %	2 700	9,7 %	-6,3 %
	Pharmaciens gérants après décès	30	0,1 %	29	0,1 %	-3,3 %
	Pharmaciens remplaçants des titulaires	129	0,5 %	100	0,4 %	-22,5 %
	Sous total	27 056	95,9 %	26 806	95,9 %	-0,9 %
Pharmaciens mutualistes et miniers	Pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes*	47	0,2 %	45	0,2 %	-4,3 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies mutualistes	85	0,3 %	84	0,3 %	-1,2 %
	Pharmaciens gérants de pharmacies des sociétés de secours minières	27	0,1 %	26	0,1 %	-3,7 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies des sociétés de secours minières	54	0,2 %	53	0,2 %	-1,9 %
	Sous total	213	0,8 %	208	0,7 %	-2,3 %
Pharmaciens d'autres exercices	Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical	616	2,2 %	621	2,2 %	0,8 %
	Pharmaciens-conseils de l'assurance maladie	200	0,7 %	202	0,7 %	1,0 %
	Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins	66	0,2 %	67	0,2 %	1,5 %
	Pharmaciens d'exercices divers	56	0,2 %	62	0,2 %	10,7 %
	Sous total	938	3,3 %	952	3,4 %	1,5 %
Total	28 207	100 %	27 966	100 %	-0,9 %	

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Les effectifs de la section D sont stables par rapport à 2019 (-0,9 %). Après un fort rebond en 2019 du nombre des pharmaciens d'officine intérimaires (+8,9 %), imputables aux réorganisations des officines, 2020 vient inverser la tendance avec une diminution de cette fonction de pharmaciens (-6 %). La diminution des effectifs de pharmaciens mutualistes et miniers se poursuit (-2,4 % en 2020, après -7,4 % en 2019). Les pharmaciens remplaçants des titulaires chutent de -22 %, mais ce chiffre ne reflète pas la réalité des

nombreuses inscriptions tout au long de l'année (remplacements pour maladie, interdiction d'exercer...). Les pharmaciens des autres exercices connaissent en 2020 la plus forte progression.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Une population jeune
(**31 %** de moins de 35 ans)
et féminisée (80 % de femmes)

MODE D'EXERCICE DES ADJOINTS

	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel (%)	Temps plein (%)
Hommes	1 425	4 006	26 %	74 %
Femmes	9 028	13 269	40 %	60 %
Total	10 453	17 275	38 %	62 %

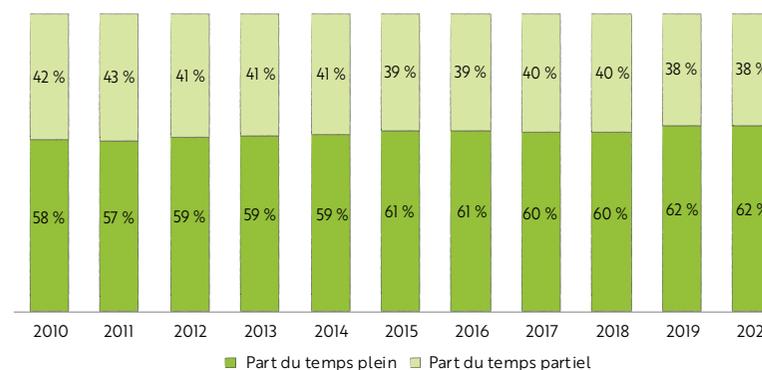
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens en section D. Il existe 238 personnes inscrites en section D pour lesquelles ces informations ne sont pas renseignées.

62 % des inscrits en section D exercent à temps plein (35 h), cette part est similaire par rapport à 2019. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (40 % versus 26 %). 86 % des temps partiels sont effectués par les femmes.

62 %
des inscrits en section D
exercent à temps plein

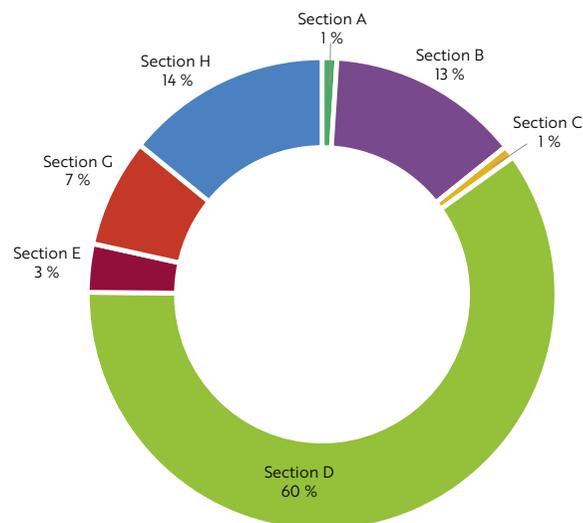
RÉPARTITION DES TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section D.

Depuis 10 ans, la part du temps partiel a baissé de 43 % à 38 % entre 2010 et 2020. Cette évolution suit celle de la part du temps partiel chez les femmes qui diminue de 46 % à 40 % entre 2010 et 2020.

NOUVEAUX INSCRITS EN SECTION D



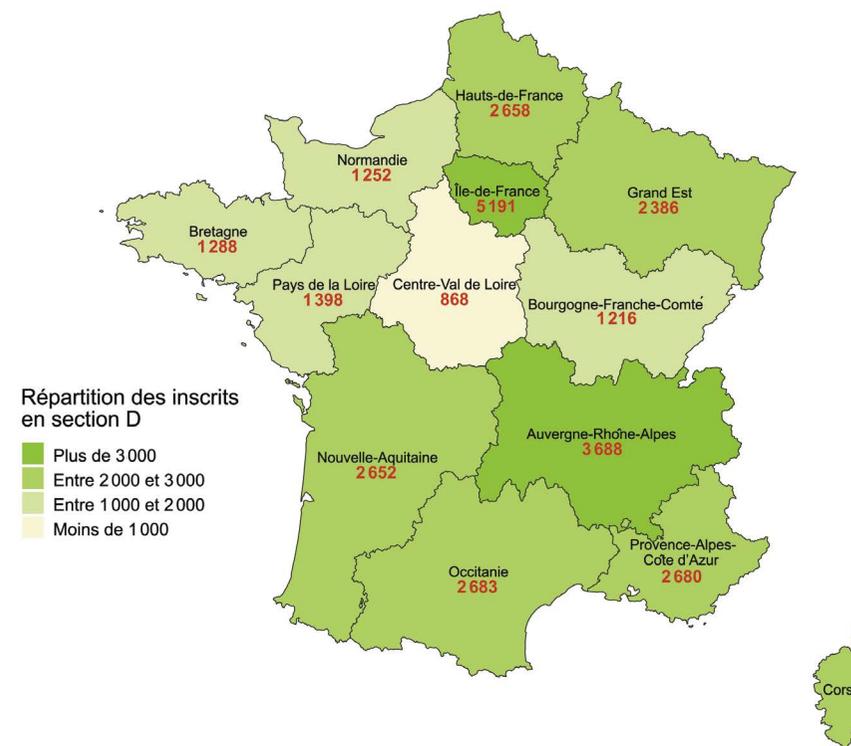
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des nouveaux inscrits à l'Ordre national des pharmaciens.

En 2020, l'Ordre national des pharmaciens a reçu 2 059 nouvelles inscriptions. **Avec 1 235 inscrits pour la première fois à l'Ordre, la section D, comme chaque année, compte plus de la moitié des nouvelles inscriptions soit 60 %.** La section D reste au fil des années la porte d'entrée des jeunes diplômés et des nouveaux inscrits.

Ces nouveaux inscrits ont en moyenne 28,4 ans, ce qui est similaire à l'âge moyen de tous les nouveaux inscrits (28,8 ans).

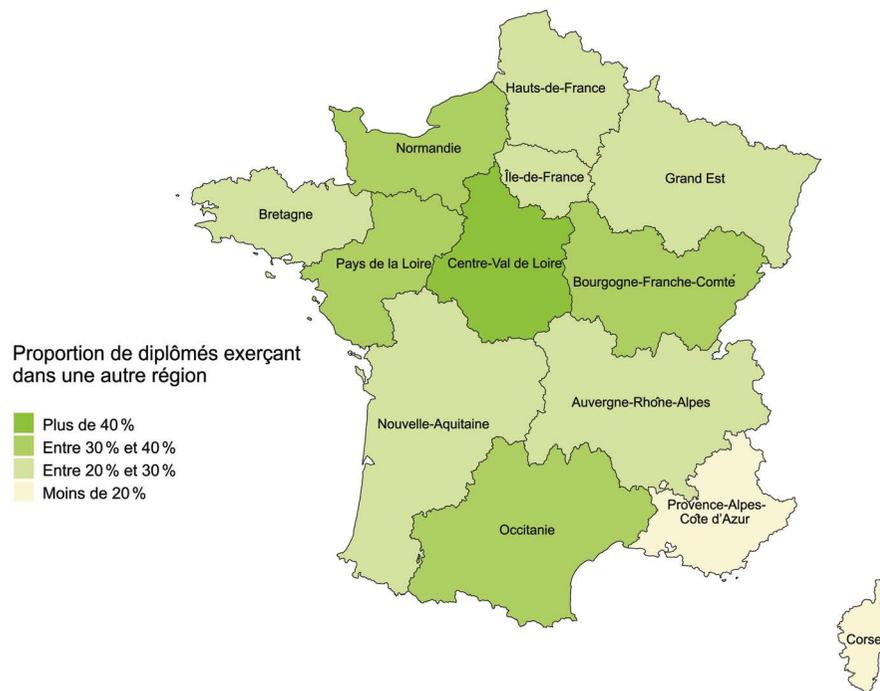
2.2 Répartition territoriale

RÉPARTITION RÉGIONALE DES INSCRITS EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

ORIGINE DU DIPLÔME ET RÉGION D'EXERCICE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

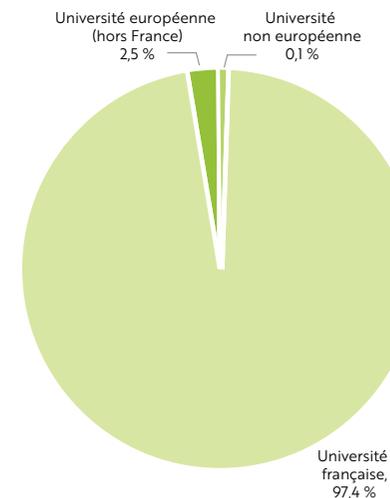
En moyenne, 28 % des pharmaciens adjoints exercent dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur diplôme (constant par rapport à 2019). Ce pourcentage peut même descendre jusqu'à 16 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse. La mobilité territoriale des pharmaciens adjoints est la plus forte en région Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.

Les diplômés européens (hors France)

Une très faible proportion (2,6 %) des inscrits de la section sont diplômés d'universités non françaises. Il s'agit en quasi-totalité d'universités européennes. Parmi elles, on trouve des universités belges, roumaines, italiennes, espagnoles et portugaises, ces 5 pays représentant 90 % des universités diplômantes européennes (hors France) pour la section.

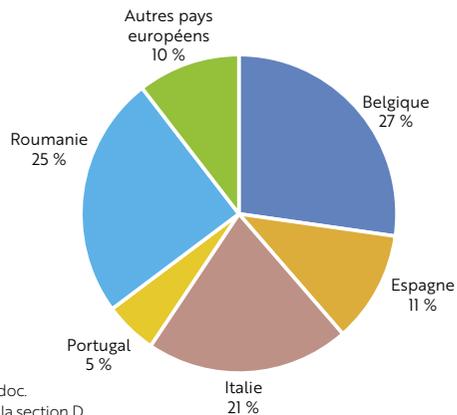
Les étudiants ayant obtenu un diplôme à l'étranger s'installent en majorité en Île-de-France (40 %), puis en Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (14 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (10 %). Ces chiffres sont stables par rapport à 2019.

ORIGINE DES DIPLÔMES DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

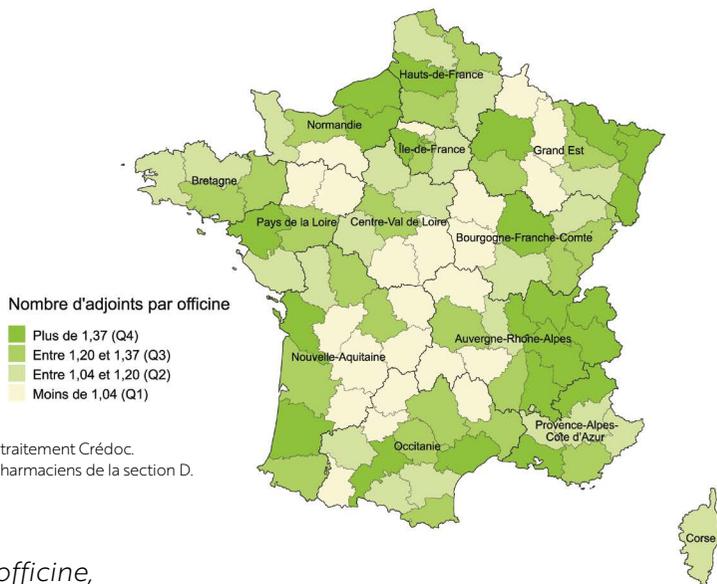
ORIGINE DES DIPLÔMES EUROPÉENS (HORS FRANCE) DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section D.

Près de 3/4 des diplômes européens proviennent des universités de Roumanie, Belgique et Italie.

NOMBRE DE PHARMACIENS ADJOINTS PAR OFFICINE, PAR DÉPARTEMENT

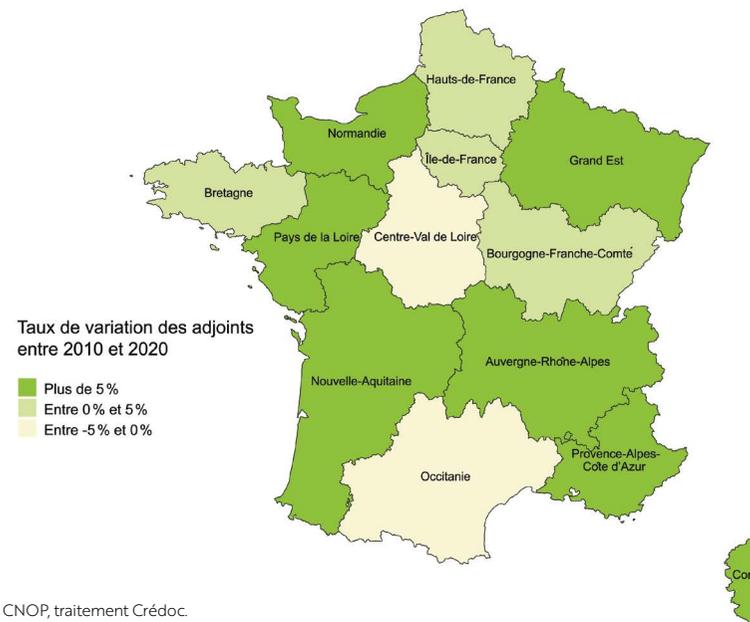


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section D.

1,3
adjoint par officine,
chiffre qui reste stable

Certains départements ont en moyenne moins d'un adjoint par officine tel que le Cher, le Lot, la Haute-Marne ou encore l'Allier. A contrario, d'autres départements ont quasiment 2 adjoints par officine tel que le Bas-Rhin, le Haut-Rhin ou encore la quasi-totalité des départements de l'Île-de-France (Hauts-de-Seine, Yvelines, Paris, et Essonne)

VARIATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ENTRE 2010 ET 2020, PAR RÉGION

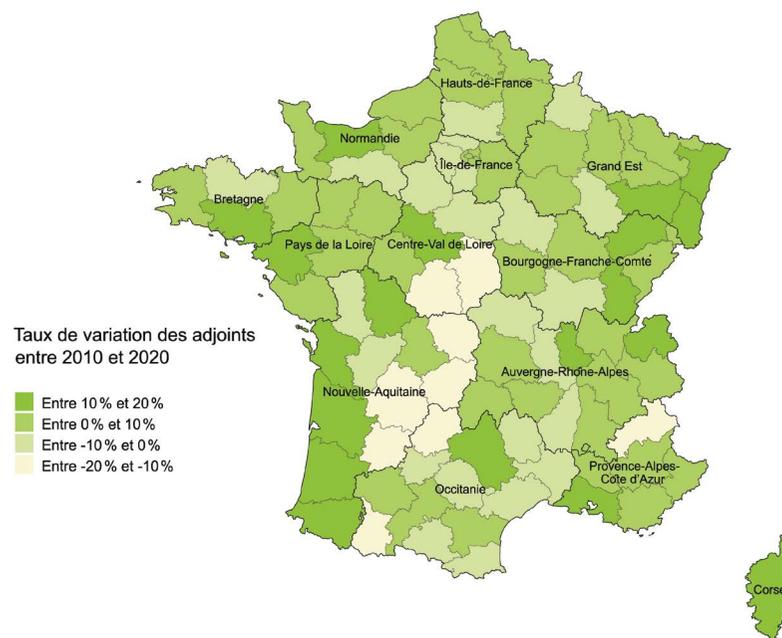


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section D.

France Métropolitaine :
+1 078 adjoints, soit +4 %
entre 2010 et 2020

En 2020, ce sont les régions Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et PACA – Corse qui ont connu la plus forte augmentation. A contrario, le Centre-Val de Loire et l'Occitanie ont connu une diminution de leurs effectifs entre 2010 et 2020.

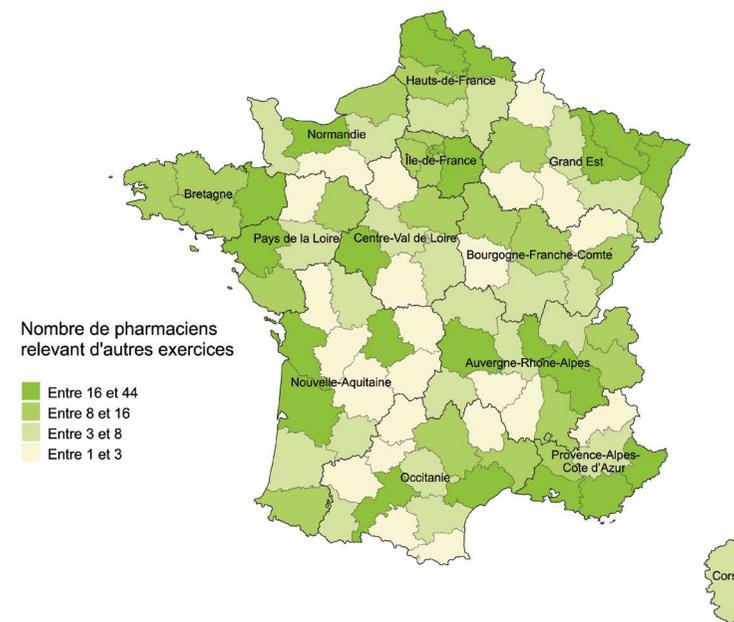
VARIATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ENTRE 2010 ET 2020, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

La variation du nombre d'adjoints entre 2010 et 2020 est la plus forte en majorité dans certains départements se trouvant en périphérie de la France tel que la Haute-Savoie (20 %), la Corse (20 %), les Landes (19 %), la Gironde (15 %) ou encore le Calvados (14 %). À l'inverse les variations les plus faibles concernent des départements du centre de la France, souvent ruraux tel que Le Cher (-20 %) ou encore l'Indre (-19 %).

NOMBRE DE PHARMACIENS D'AUTRES EXERCICES RELEVANT DE LA SECTION D, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

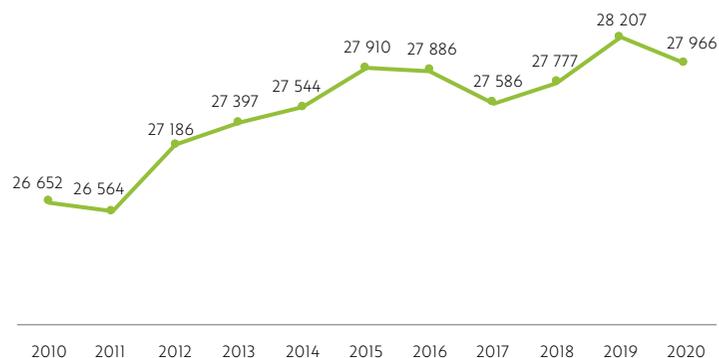
En dehors des officines et des pharmacies mutualistes et minières, une partie des pharmaciens sont rattachés à d'autres exercices relevant de la section D : ils représentent environ 3 % de l'ensemble des pharmaciens de cette section. Ce sont les pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients (qui représentent 65 % de ces pharmaciens), les pharmaciens-conseils de l'assurance maladie (21 % de l'ensemble), les pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins et les pharmaciens relevant d'exercices divers.

La répartition de ces exercices varie peu d'une région à l'autre.

3

Pérennité du métier de pharmacien adjoint

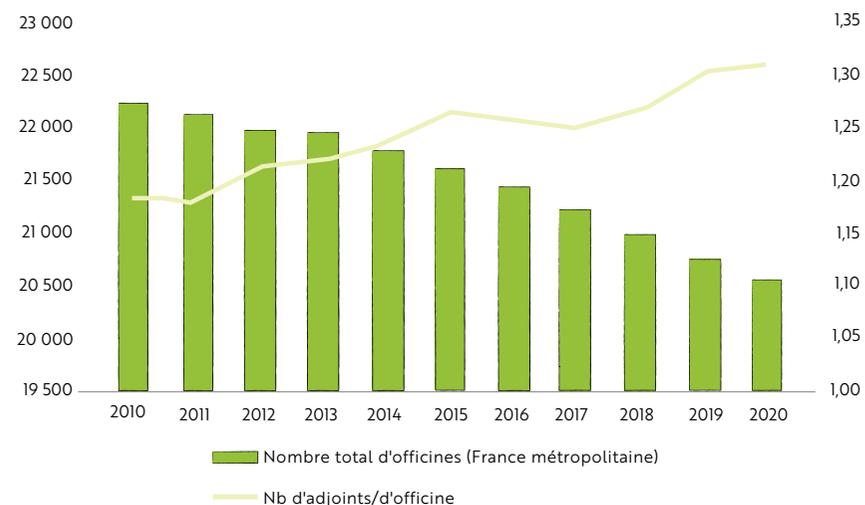
UNE LÉGÈRE DIMINUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Le nombre de pharmaciens inscrits en section D a progressé de 4,9 % depuis 2010. Après avoir constaté une nouvelle progression depuis 2017, le nombre de pharmaciens de la section D reste quasiment stable en 2020.

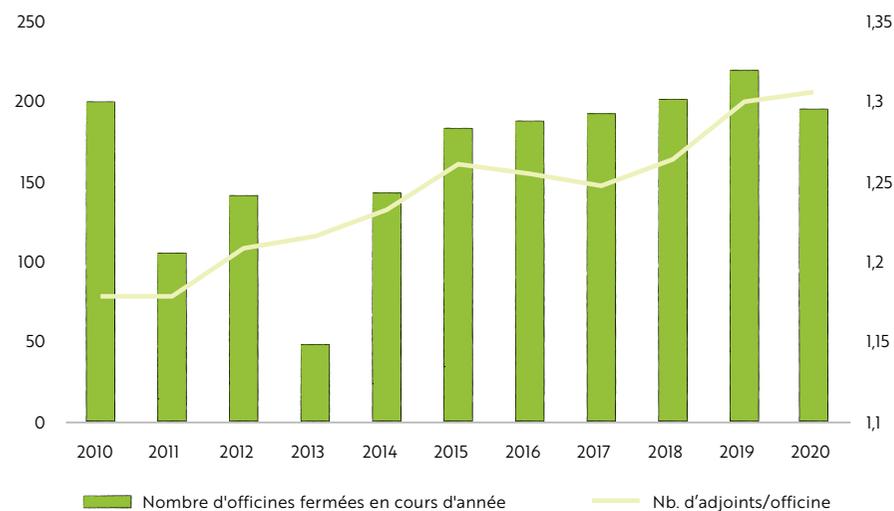
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES ET DU NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et adjoints d'officine.

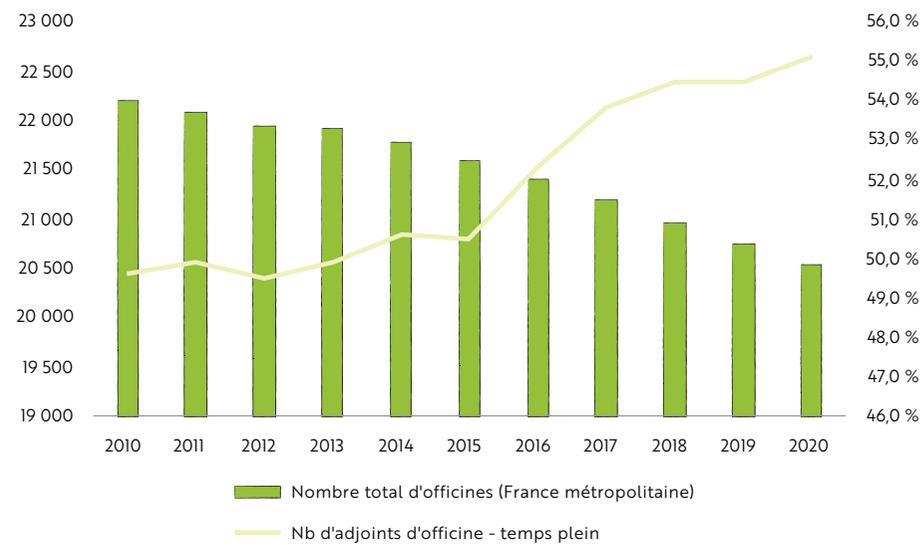
Le graphe ci-dessus illustre le fait que le nombre d'adjoints par officine progresse tandis que le nombre d'officines diminue. Ce phénomène semble logique, le nombre d'adjoints augmente régulièrement sur la période tandis que le nombre d'officines diminue, mais témoigne également d'un nombre croissant de diplômés de pharmaciens adjoints au sein des officines au fil des années. Le phénomène de regroupement d'officines entraîne la création de structures de taille plus importante. Le nombre d'adjoints par officine (lié au chiffre d'affaires réalisé) suit donc ce mouvement et tend à augmenter.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMETURES D'OFFICINES ET DU NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines, adjoints d'officine et fermetures d'officines.

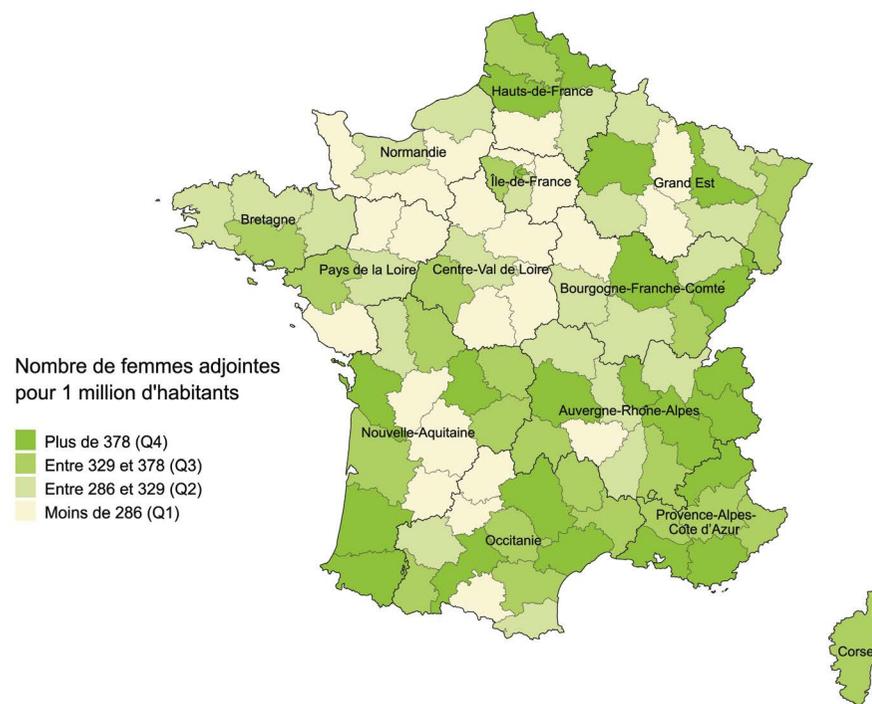
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES ET DU NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE AYANT DES CONTRATS A TEMPS PLEIN



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et adjoints d'officine.

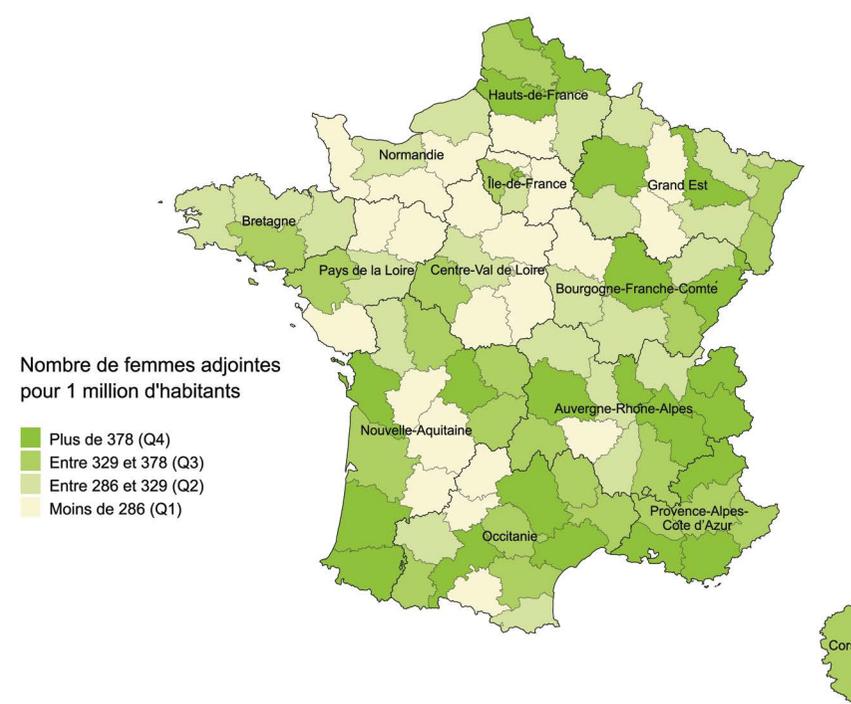
De même on observe que la part des adjoints d'officine ayant des contrats à temps plein progresse - plus fortement depuis 2015, tandis que le nombre d'officines diminue.

POPULATION FÉMININE : DENSITÉ D'ADJOINTES
PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

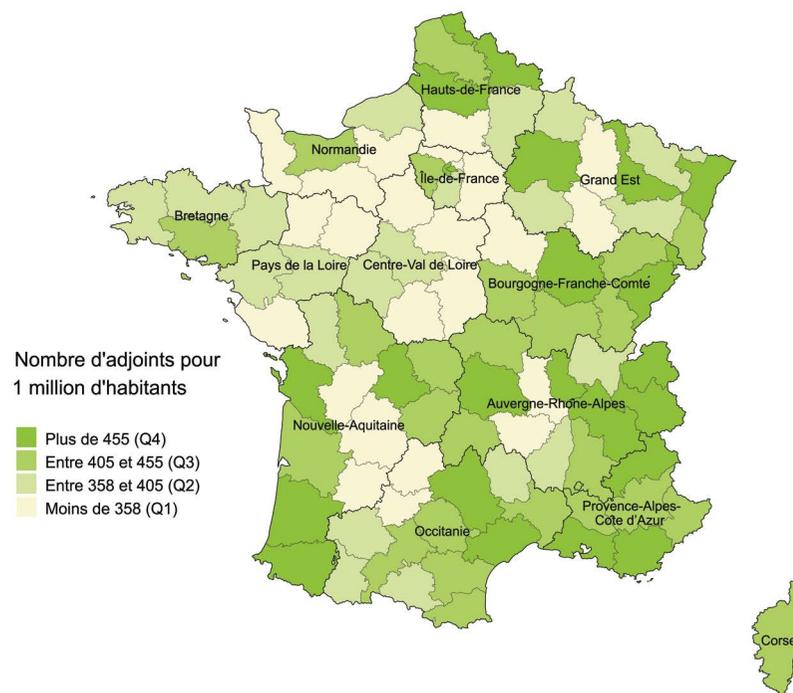
POPULATION MASCULINE : DENSITÉ D'ADJOINTS
PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Il y a en France métropolitaine environ 4 fois plus d'adjointes d'officine que d'adjoints.

DENSITÉ D'ADJOINTS PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

La densité d'adjoints est plus forte dans la région PACA-Corse, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie ou encore la région Bourgogne Franche-Comté. À l'inverse, elle est plus faible dans les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire ou encore en Normandie.

En moyenne, **429** adjoints
par million d'habitants en France

MOBILITÉ INTER SECTION DES PHARMACIENS DE LA SECTION D

Principaux passages vers la section D en provenance d'autres sections.



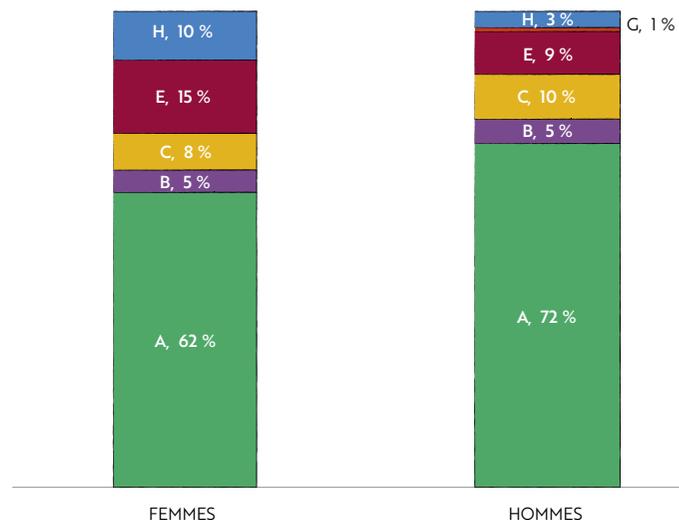
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Note : une personne de plus de 45 ans est passée de la section C à la section D. Pour faciliter la lecture, il n'est pas représenté dans ce graphique.

En 2020, les pharmaciens issus d'autres sections et s'inscrivant en section D ont en moyenne 49,2 ans, confirmant que le passage vers cette section se produit généralement lors de la deuxième partie de carrière. **Ils proviennent aux deux tiers de la section A (66 %)**. Cette mobilité de la section A vers la section D a légèrement décliné en 2020, mais reste tout de même élevée par rapport à d'autres années (212 pharmaciens en 2020, 222 en 2019 et 100 en 2018).

Les pharmaciens hospitaliers (section H) représentent 8 % des passages vers la section D tout comme les pharmaciens de la distribution en gros (section C). 5 % des passages en section D proviennent des pharmaciens de l'industrie (section B). La reconversion de ces pharmaciens vers le poste d'adjoints permet de donner un nouveau chemin à leur carrière.

MULTI-ACTIVITÉS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D

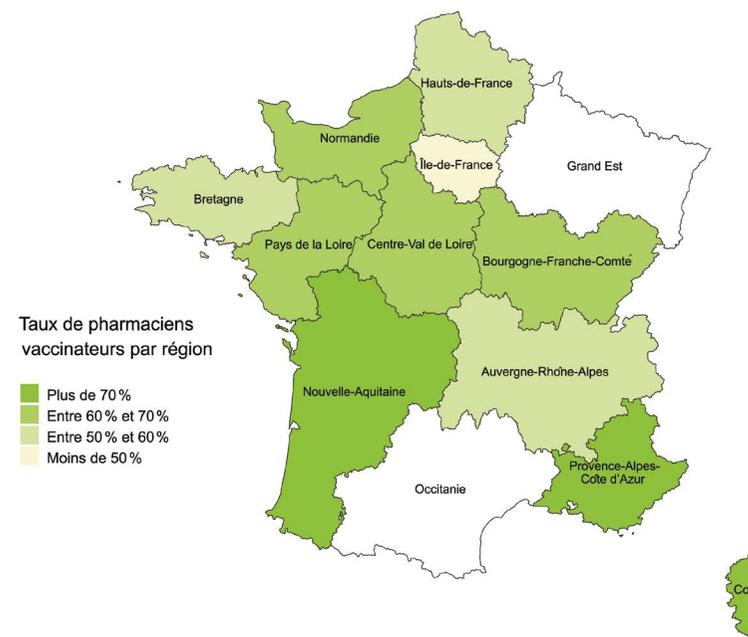


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Parmi les pharmaciens inscrits à temps partiel en section D, une partie d'entre eux complète leur emploi par un exercice relevant d'une autre section. 341 doubles inscriptions ont été comptabilisées en 2020 soit 1,2 % des effectifs de la section D.

Après plusieurs années d'exercice relevant d'autres sections, les pharmaciennes adjointes qui s'inscrivent en section D sont majoritairement issues de la section A (62 %), puis de la section E (15 %) et H (10 %). Ces proportions sont assez comparables à celles des hommes. Cependant ils sont plus nombreux à venir de la section A (72 %) par rapport à la section H (3 %).

TAUX D'ADJOINTS PRATIQUANT LA VACCINATION ANTIGRIPPALE PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens adjoints vaccinant les personnes prioritaires.
Les ARS de la région Grand Est et Occitanie n'ont pas fourni les données relatives à la vaccination en officine.

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale du 1^{er} mars 2019, la vaccination a été intégrée parmi les missions des pharmaciens d'officine. Ces derniers sont autorisés à vacciner contre la grippe saisonnière. Cette mission de vaccination est soumise à déclaration auprès du directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Pour qu'un pharmacien puisse pratiquer la vaccination, il doit au préalable avoir validé une formation dédiée (théorique et pratique) et exercer dans une officine qui doit être enregistrée auprès de l'ARS et disposer de locaux et d'équipements adaptés pour assurer l'acte. Elle doit également disposer du matériel nécessaire à l'injection et s'assurer de l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

C'est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse, que l'on retrouve le taux le plus élevé de pharmaciens vaccinateurs. A contrario, c'est la région Île-de-France qui a le taux le plus faible avec 41 % d'adjoints vaccinateurs, il faut cependant prendre en considération que le nombre d'adjoints y est plus élevé que dans les autres régions.

Le taux d'adjoints vaccinateurs des régions Grand Est et Occitanie n'est pas renseigné sur cette carte.

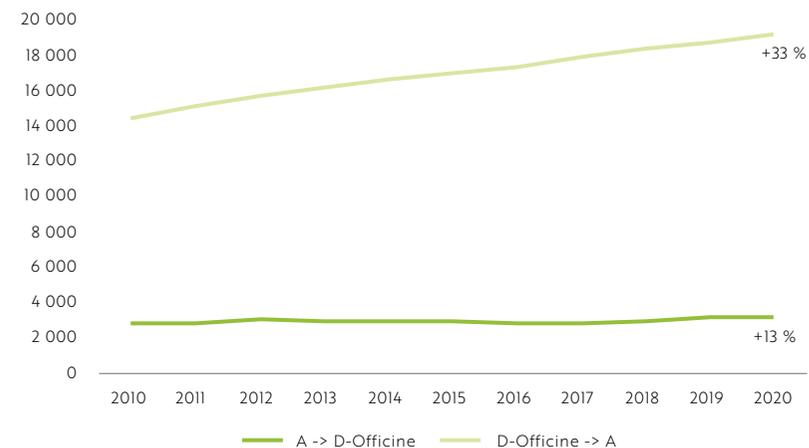
RÉPARTITION DES STRUCTURES DANS LESQUELLES TRAVAILLENT LES PHARMACIENS CHARGÉS DE LA DISPENSATION DES GAZ À DOMICILE (BPDO)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des structures dispensatrices d'oxygène.

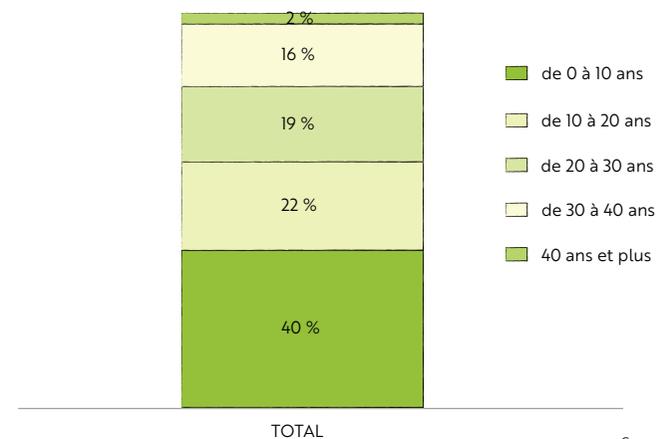
En 2020, il y a 621 pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients. Considérant l'existence de 517 structures dispensatrices d'oxygène réparties sur le territoire métropolitain, on dénombre en moyenne 1,2 pharmacien par structure.

LA RÉORIENTATION DES PHARMACIENS OFFICINAUX DE LA SECTION D VERS LA SECTION A SE RENFORCE AVEC LE TEMPS



L'accès à la propriété pour les pharmaciens adjoints s'accélère (+33 % entre 2010 et 2020 : 14 384 en 2010 contre 19 185 en 2020) tandis que la part des pharmaciens titulaires qui redeviennent adjoints reste stable (+13 % - 2 843 en 2010 contre 3 201 en 2020).

PARCOURS PROFESSIONNEL DES ADJOINTS AU SEIN DES OFFICINES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section D.

4 pharmaciens adjoints d'officine sur 10 exercent depuis moins de 10 ans dans la même officine. À l'inverse, 18 % des pharmaciens adjoints d'officine exercent depuis plus de 30 ans dans la même officine (+5 points par rapport à 2019).

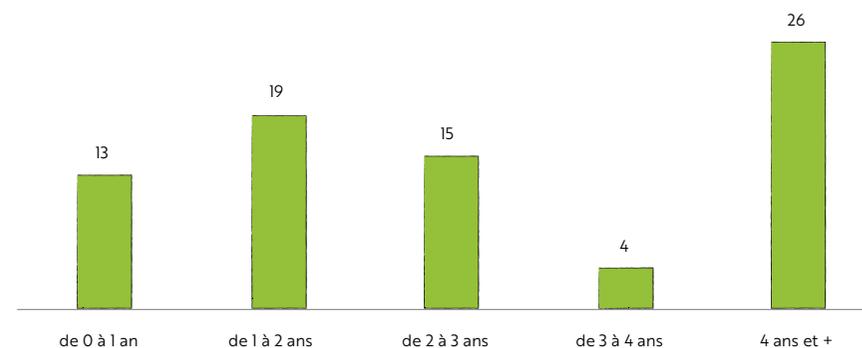
UNE FAIBLE PROPORTION – BIEN QU'EN PROGRESSION – DE PHARMACIENS RADIÉS AYANT FAIT LEUR CARRIÈRE EXCLUSIVEMENT AU SEIN DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

En 2020, les pharmaciens radiés (de la section D) ayant fait leur carrière exclusivement en qualité de pharmacien adjoint dans cette section représentent **3,4 % de l'ensemble des pharmaciens de la section**. On remarque que cette proportion progresse sur la période considérée.

UNE PROPORTION EXTRÊMEMENT FAIBLE DE PHARMACIENS DÉTENEURS DE PARTS DE SEL/SPFPL



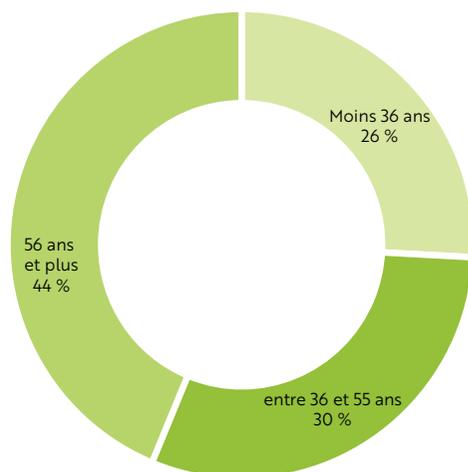
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Au total on dénombre, en 2020, 77 adjoints détenant des parts de SPFPL, dont un peu plus d'un tiers (26 sur 77, soit 34 %) depuis 4 ans et plus. **On constate une augmentation de 15 % du nombre d'adjoints ayant des parts de SPFPL puisqu'ils sont passés de 67 en 2019 à 77 en 2020.** Cependant, cela représente toujours une proportion extrêmement faible (environ 0,3 %) d'adjoints détenteurs de parts.

4

Les pharmaciens d'officine intérimaires

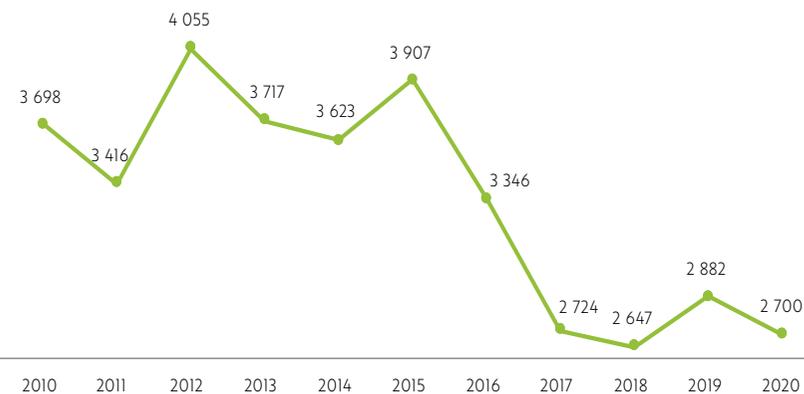
NOMBRE DE PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉRIMAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens intérimaires en section D.

56 % des pharmaciens d'officine intérimaires ont moins de 56 ans, dont 26 % d'entre eux ont moins de 36 ans.

ÉVOLUTION DES PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉRIMAIRES ENTRE 2010 ET 2020

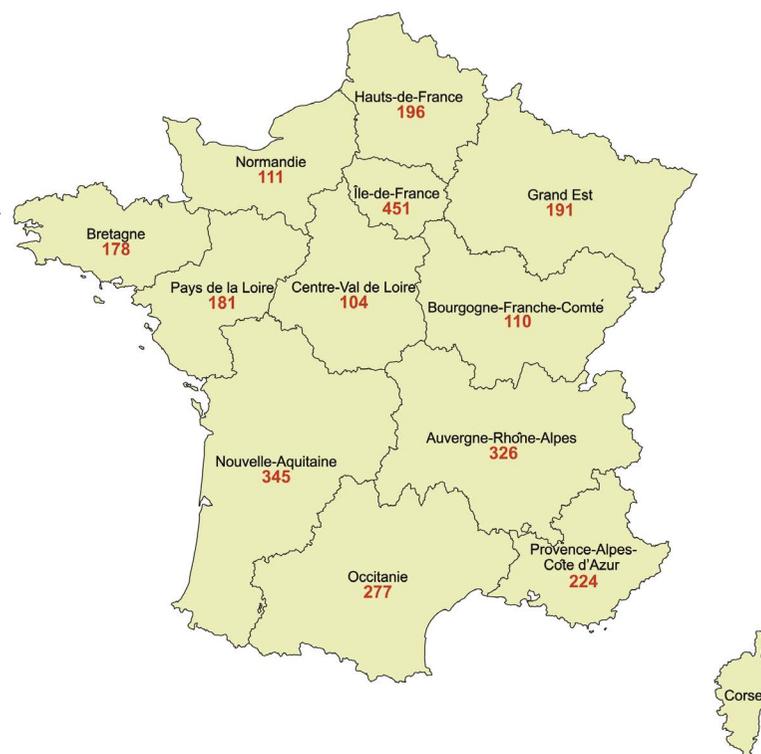


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens intérimaires en section D.

Après un net rebond en 2019, le nombre de pharmaciens d'officine intérimaires diminue en 2020 (-6,3%). Concernant ces 5 dernières années, on constate une diminution de -31% des pharmaciens intérimaires. En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a certainement eu un impact sur cette diminution.



NOMBRE DE PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉrimAIRES PAR RÉGION

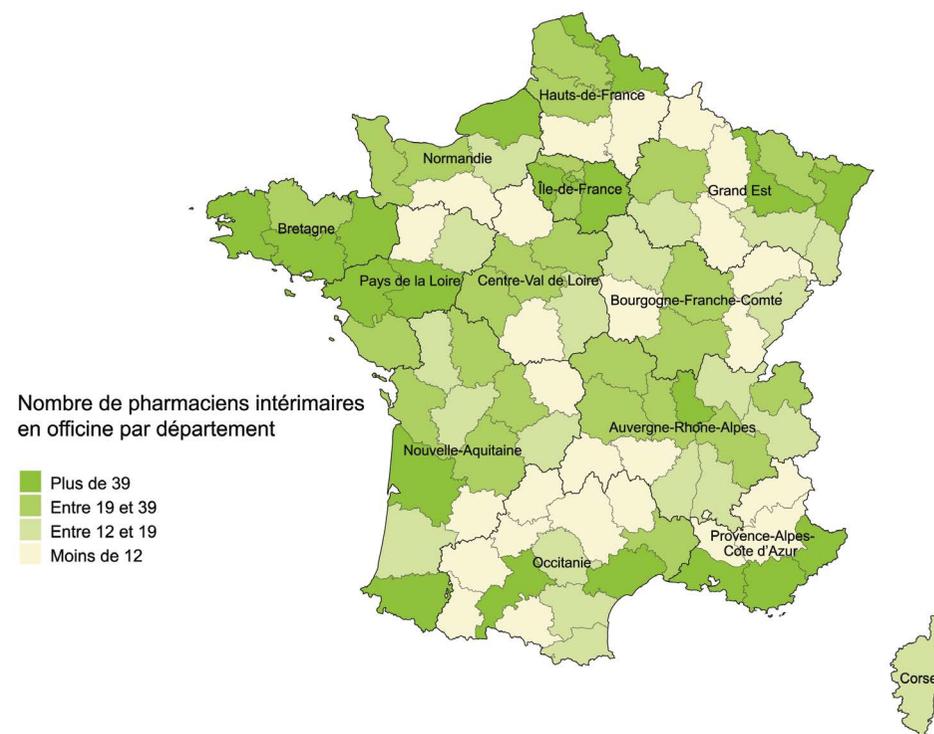


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens intérimaires en section D.

En moyenne, on dénombre 225 pharmaciens d'officine intérimaires, par région en 2020.

Selon les régions, le nombre d'intérimaires peut varier de 104 (Centre-Val de Loire) à 451 (Île-de-France). En dehors de l'Île-de-France, le Sud de la France concentre le plus grand nombre d'intérimaires : Nouvelle-Aquitaine (345), l'Auvergne-Rhône-Alpes (326), l'Occitanie (277), et la région PACA - Corse (224).

NOMBRE DE PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉrimAIRES EN OFFICINE, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens intérimaires en section D.

On retrouve un faible taux de pharmaciens intérimaires dans les Alpes de Hautes Provence, les Ardennes, les Hautes-Alpes ou encore le Territoire de Belfort. À l'inverse, les départements de l'Île-de-France affichent un nombre d'intérimaires plus important ainsi que la Gironde, les Bouches-du-Rhône, le Nord ou encore le Rhône.

5 Les pharmacies mutualistes et sociétés de secours minières

En 2020, on dénombre en France métropolitaine 70 pharmacies mutualistes et de sociétés de secours minières, soit en moyenne près de 6 par région. Elles sont les plus nombreuses dans les Hauts-de-France, et on n'en compte plus qu'une seule dans plusieurs régions : Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France.

LA DIMINUTION DES PHARMACIES MUTUALISTES
ET SOCIÉTÉS DE SECOURS MINIÈRES SE POURSUIT (-1,4 % ENTRE 2019 ET 2020)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmacies mutualistes et sociétés de secours minières.

La région Hauts-de-France est celle où le nombre de pharmacies mutualistes et minières est le plus important, compte tenu de la présence historique des mines dans cette région.



SECTION H

PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Cette crise sanitaire que nous vivons a montré la forte mobilisation des pharmaciens exerçant en établissements de santé et médico-sociaux du secteur public, comme privé et dans les services d'incendie et de secours, en coopération avec les autres professionnels de santé. Ce rôle essentiel de spécialiste des médicaments et des dispositifs médicaux stériles a permis une meilleure connaissance de nos missions par le grand public, mettant ainsi en avant l'innovation à laquelle contribue la profession.

Cette dynamique positive se poursuit au niveau de la démographie de la profession, puisque cette année encore l'effectif de la section H a progressé de 2,1 %, dans le secteur public (+ 2,5 %) et surtout dans le privé (+3,2 %), et ce malgré la diminution du nombre de pharmacies à usage intérieur (-1,8 %).

La profession reste attractive avec un nombre de pharmaciens inscrits supérieur aux radiés (+376) et aux départs à la retraite et une moyenne d'âge inférieure à celle de la profession (45,1).

À quelques exceptions près, l'ensemble des jeunes diplômés de l'internat entre dans la profession, dès l'obtention de leur diplôme. Toutefois, il y a lieu de relever que 13 % des postes dans les établissements publics ne sont pas pourvus (donnée indisponible pour le secteur privé) et que le nombre de pharmaciens assurant des remplacements reste faible au regard des besoins du terrain avec certains territoires souffrant cruellement du manque de ressources pharmaceutiques.

L'enjeu des prochaines années sera de pérenniser cette dynamique et d'assurer le renouvellement de la profession, en apportant des solutions aux difficultés de remplacements et à la vacance des postes, notamment en réévaluant les besoins en poste d'internes en pharmacie hospitalière.



Patrick Rambourg

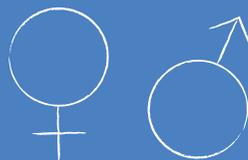
Président de la section H





1

Chiffres clés

**7 517**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020
+2,1 % par rapport à 2019**4 575**POSTES OCCUPÉS
PAR LES PHARMACIENS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS
+2,5 % par rapport à 2019**307**POSTES D'INTERNES
OUVERTS AU
CONCOURS 2020
299 en 2019**1 010**PUI
D'ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS
-1,4 % par rapport à 2019**74 %**
FEMMES**26 %**
HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

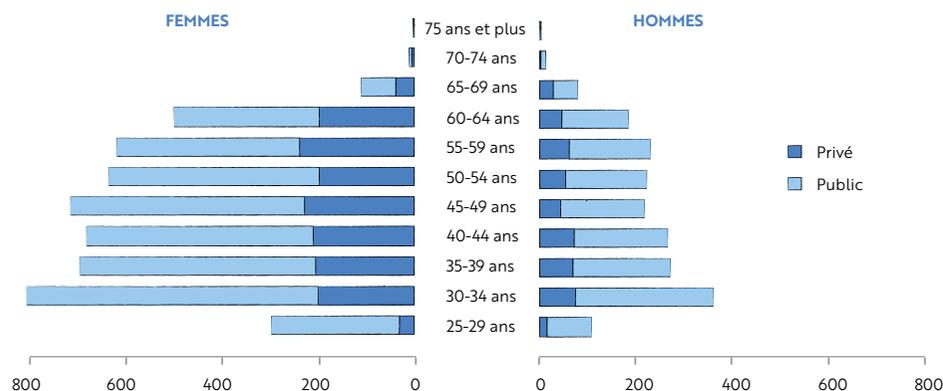
**2 318**POSTES OCCUPÉS
PAR LES PHARMACIENS
DANS LES
ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS**1 465**INTERNES ENREGISTRÉS
AU RPPS**1 318**PUI
D'ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS
-2,1 % par rapport à 2019**116**PHARMACIENS CPEF, EFS,
CSAPA ET DISPENSAIRES
ANTITUBERCULEUX*
+2,5 % par rapport à 2019**131**GROUPEMENTS
HOSPITALIERS DE
TERRITOIRE (GHT)
874 établissements, 498 PUI**45,1**

ÂGE MOYEN

+ 0,2 an par rapport à 2019
- 1,7 an par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens**414**PHARMACIENS EXERÇANT
DANS LES SERVICES
D'INCENDIE ET
DE SECOURS**291/41**PRIMO-INSCRITS /
DÉPARTS À
LA RETRAITE
289/59 en 2019**168**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS
96 en 2019

2 Éléments généraux

2.1 Pyramide des âges



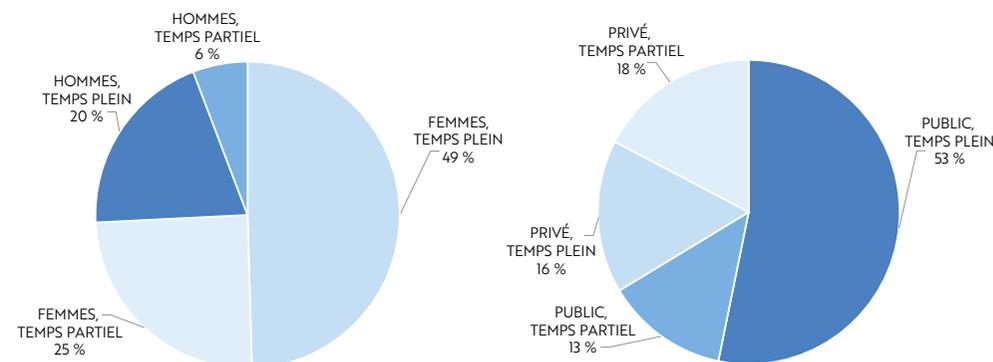
Source : données CNOP, traitement Crédoc 2021.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H.

La population pharmaceutique hospitalière de la section H est **représentée globalement aux trois quarts par des femmes (74 %)**, notamment pour les moins de 60 ans. Après 60 ans, la proportion femmes/hommes est plus équilibrée.

40 % des pharmaciens exerçant dans le public ont moins de 40 ans, tandis qu'ils sont seulement 29 % de cette tranche d'âge à exercer dans le privé. La population du public est plus jeune que celle du privé, notamment en raison du recrutement plus important de jeunes diplômés dans le public (assistants hospitaliers et hospitalo-universitaires).

2.2 Exercice selon le temps d'activité

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES PAR SECTEUR ET SELON LE TYPE DE CONTRAT



Source : données CNOP, traitement Crédoc 2021.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H.

La répartition des pharmaciens par secteur, genre et type de contrat **reste stable par rapport à 2019**. L'érosion régulière du poids du temps partiel se confirme (30 % en 2020 versus 32 % en 2019 et 33 % en 2018) au profit du temps plein qui représente plus de deux tiers des effectifs (70 % en 2020 versus 68 % en 2019 et 67 % en 2018).

Les établissements publics représentent toujours **les deux tiers des emplois en section H** (66 % en 2020 contre 67 % en 2019). Il s'agit surtout d'emplois à temps plein (53 % de l'ensemble des emplois, soit 80 % des emplois des établissements publics).

Ces emplois sont avant tout féminins (74 %). **L'emploi à temps partiel** représente 30 % des emplois et **concerne surtout les établissements privés**, représentant 52 % des emplois totaux du privé.

2.3 Exercice selon le secteur d'activité public / privé

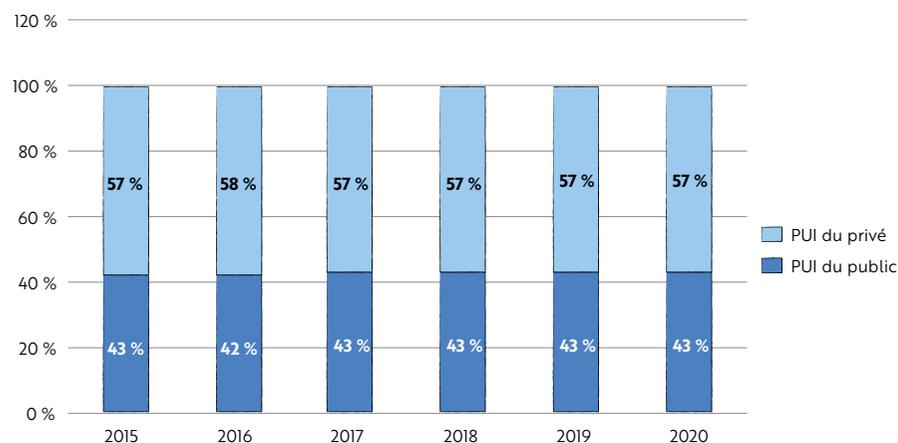
Secteur	PUI 2019	PUI 2020	Évolution PUI 2019-2020	Postes 2019	Postes 2020	Évolution Postes 2019-2020
Public	1 024	1 010	-1,4 %	4 463	4 575	+2,5 %
Privé	1 346	1 318	-2,1 %	2 247	2 317	+3,1 %
Total	2 370	2 328	-1,8 %	6 710	6 892	+2,7 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI).

Le nombre de pharmacies à usage intérieur (PUI) poursuit sa baisse (-1,8 % en 2020, après -2 % en 2019), notamment en raison de regroupement ou de fusion de structures hospitalières. La part des PUI dans les établissements privés et publics reste stable, avec 43 % pour le public et 57 % pour le privé.

PART DES PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES ENTRE 2015 ET 2020

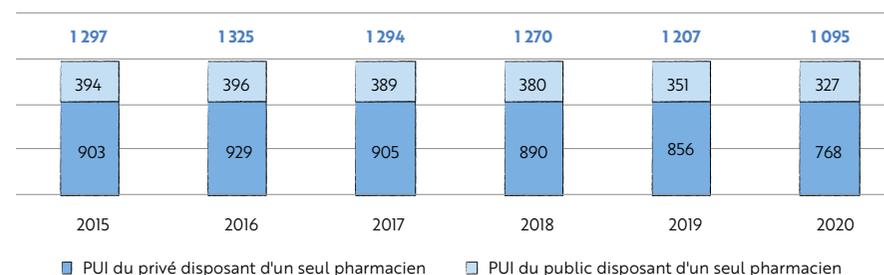


Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

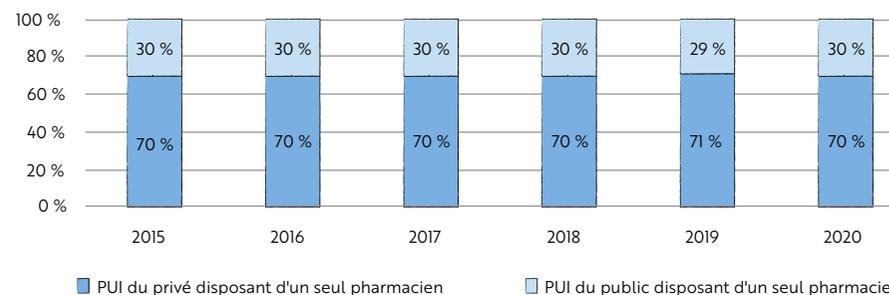
Champ : nombre de PUI 2015-2020.

À l'inverse du nombre de PUI, le nombre de postes de pharmaciens des établissements continue de progresser (2,7 % en 2020 après +0,7 % en 2019), cette dynamique concerne autant le secteur public (+2,5 %) que le secteur privé (+3,1 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES DISPOSANT D'UN SEUL PHARMACIEN ENTRE 2015 ET 2020



ÉVOLUTION DE LA PART DE PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES DISPOSANT D'UN SEUL PHARMACIEN ENTRE 2015 ET 2020



Source : CNOP, traitement Crédoc. 2021.

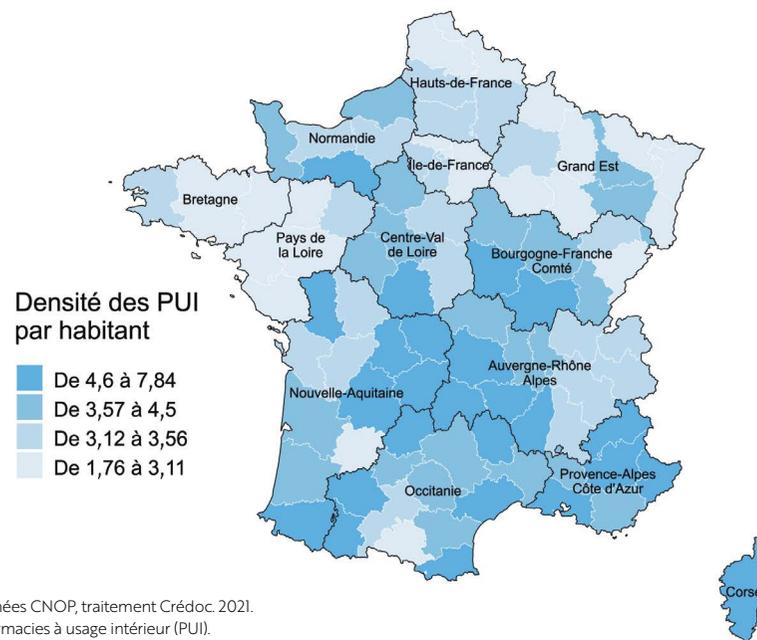
Champ : nombre de PUI avec 1 seul pharmacien 2015-2020.

1 095 pharmacies à usage intérieur sur le territoire **ne disposent que d'un seul pharmacien en exercice**. La part des PUI des secteurs public et privé avec un seul pharmacien est stable depuis 2015, 70 % de ces établissements appartiennent au secteur privé et 30 % au secteur public. **Le nombre de PUI avec un seul pharmacien est ainsi plus de deux fois supérieur dans le privé que dans le public.**

Depuis 2016, les PUI disposant d'un seul pharmacien diminuent, passant de 1 325 établissements en 2016 à 1 207 en 2019 et à 1 095 en 2020.

2.4 Répartition territoriale générale des PUI en 2020

DENSITÉ DES PUI PAR HABITANT, PAR DÉPARTEMENT



Moyenne française

3,6/100 000 habitants

La **densité des PUI par habitant est en légère régression depuis 4 ans** : leur répartition est en moyenne de 3,6 PUI pour 100 000 habitants en 2020 comme en 2019, contre 3,7 en 2018, 3,8 en 2017, et 3,9 en 2016.

La répartition géographique des PUI est globalement **supérieure à la moyenne dans la partie sud du pays** : Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse 4,7, Occitanie 4,2, Nouvelle-Aquitaine 4,1. Cette tendance était déjà marquée pour l'année 2019, avec une densité des PUI plus faible sur la moitié nord du territoire. La région Pays de la Loire affiche la plus faible densité avec 2,7 PUI pour 100 000 habitants.

Les territoires à dominante rurale comptent un faible nombre d'établissements de santé, donc un nombre de PUI peu élevé, mais une présence rapportée au nombre d'habitants souvent supérieure à la moyenne (jusqu'à 7,8 pour la Creuse, la Lozère et les Hautes-Alpes).

Près de **la moitié des départements affichent une densité de PUI pour 100 000 habitants, inférieure à la moyenne** nationale, et ce, quel que soit le type de territoire.

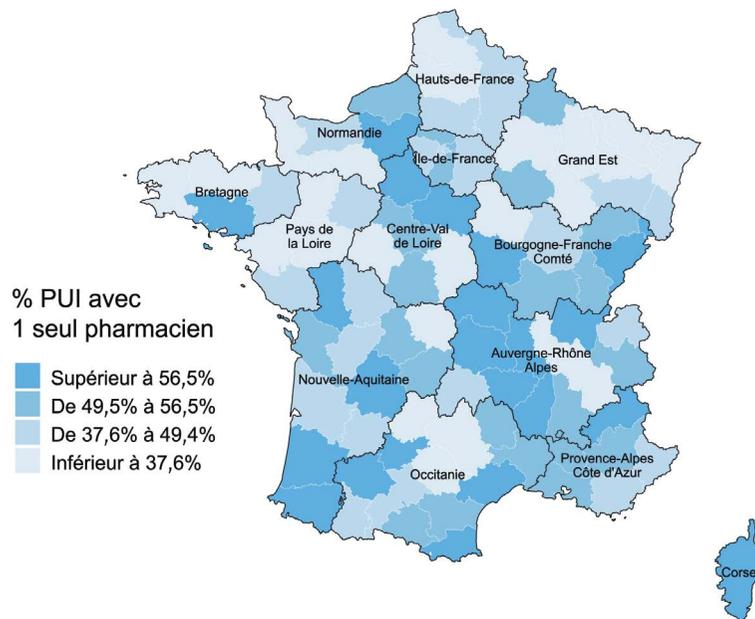
Une quinzaine de départements affichent une densité inférieure à 3,0 et sont situés en région Île-de-France, Grand Est, Pays de la Loire, Hauts-de-France, Occitanie. Le département présentant la densité la plus faible est la Haute-Marne avec 1,8. Notons également la faible densité de certains départements en Île-de-France, avec une moyenne de 2,2 en Seine-et-Marne et 2,5 dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis.

4,2 PUI
pour 1 000 km²

Cette densité territoriale est le reflet de la qualité de l'accès aux soins pour les patients en France et de la nécessité pour les pharmaciens exerçant en PUI de maintenir cet exercice de proximité. Elle est en légère baisse par rapport à 2019 (-0,1).

2.5 Répartition territoriale des PUI avec un seul pharmacien en 2020

DENSITÉ DE PUI AVEC 1 SEUL PHARMACIEN, PAR DÉPARTEMENT

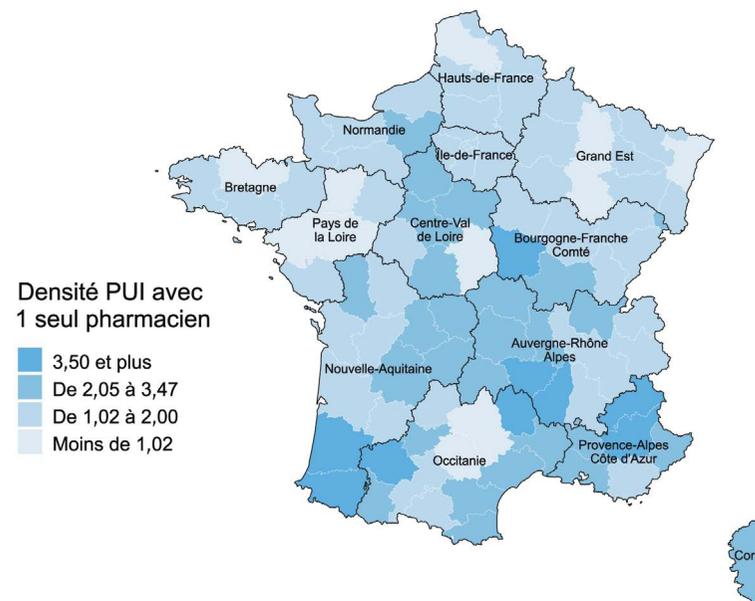


Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) avec 1 seul pharmacien.

Moyenne française
47% de PUI avec
un seul pharmacien

Certains départements affichent un taux de PUI comportant un seul pharmacien supérieur à 56,6 %. On notera que la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée par cette situation, avec 6 départements sur 11 comportant plus de 56,6 % de PUI avec un seul pharmacien. À l'inverse, les régions Pays de la Loire et Hauts-de-France affichent un taux inférieur à 37,5 % de PUI dans lesquelles n'exercent qu'un seul pharmacien.

DENSITÉ DES PUI AVEC UN SEUL PHARMACIEN PAR HABITANT, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) avec 1 seul pharmacien.

Moyenne française
1,68 / 100 000
habitants

La moitié des départements affiche une densité de PUI avec un seul pharmacien pour 100 000 habitants, supérieure à la moyenne nationale et ce, quel que soit le type de territoire.

La répartition géographique des PUI avec 1 seul pharmacien est **supérieure à la moyenne dans la partie sud du pays**, même si cette tendance est moins marquée que pour la répartition de l'ensemble des PUI. Parmi les moyennes les plus élevées, on observe des territoires à dominance rurale comptant déjà un faible nombre d'établissements de santé et un faible nombre d'habitants : les Hautes-Alpes avec 5,70 pour 100 000 habitants contre 7,8 pour le total des PUI ; le Gers et l'Ardèche avec respectivement 4,70 et 4,58 PUI disposant d'un seul pharmacien. Le seul département **situé dans la moitié nord du pays** et dont la moyenne est supérieure à 3,5 est la Nièvre, avec 3,97 / 100 000 habitants.

Les départements dont le nombre de PUI avec un seul pharmacien est le plus faible, **soit moins de 1,02 PUI avec un seul pharmacien pour 100 000 habitants**, sont dans le Grand Est (Meuse, Haute-Marne, Bas-Rhin), dans les Hauts-de-France (Pas-de-Calais), ou encore sur la façade Ouest (Côtes-D'Armor, Loire-Atlantique, Mayenne, Maine-et-Loire). Notons qu'il s'agit de départements dont la densité du nombre total de PUI est inférieur à 3,12 pour 100 000 habitants.

Densité territoriale de PUI disposant
d'un seul pharmacien par surface territoriale :

**1,98 PUI pour
1 000 km²**

La densité territoriale des PUI avec un seul pharmacien est de 1,98 pour 1 000 km², soit 2,12 fois moins que la densité territoriale du total des PUI.

3 Activités des pharmaciens inscrits en section H

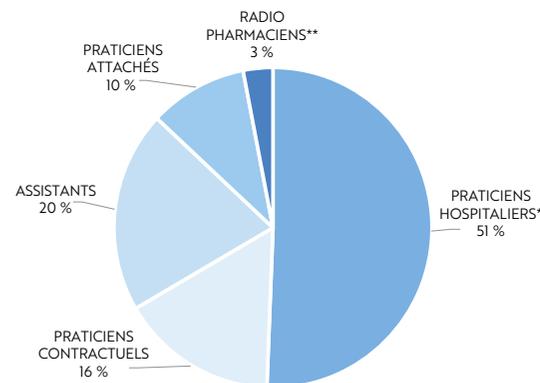
3.1 En établissements de santé

Dans le secteur public, les praticiens hospitaliers représentent plus de la moitié des emplois (51 %), tandis que les assistants et les praticiens contractuels représentent respectivement 21 % et 16 % des emplois.

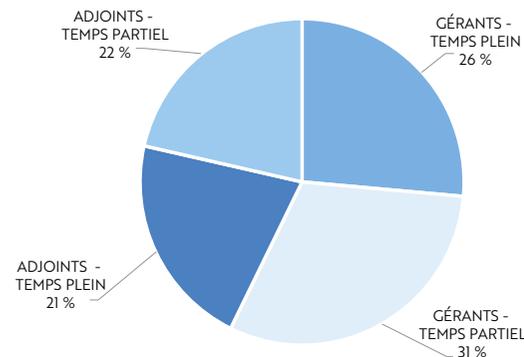
Dans les établissements privés, le temps partiel repart à la hausse parmi les gérants +2 % par rapport à 2019, après une baisse de 3 % en 2019. La population des gérants à temps plein continue aussi d'augmenter (+3 % par rapport à 2019, +16 % par rapport à 2014). Les gérants à temps partiel représentent 26 % des effectifs totaux contre 35 % en 2019 et 45 % en 2014.

L'augmentation du temps plein dans le privé constitue un facteur positif de reconnaissance de la spécificité et de la complexité de l'exercice pharmaceutique en milieu hospitalier.

RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement Crédoc 2021.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H.

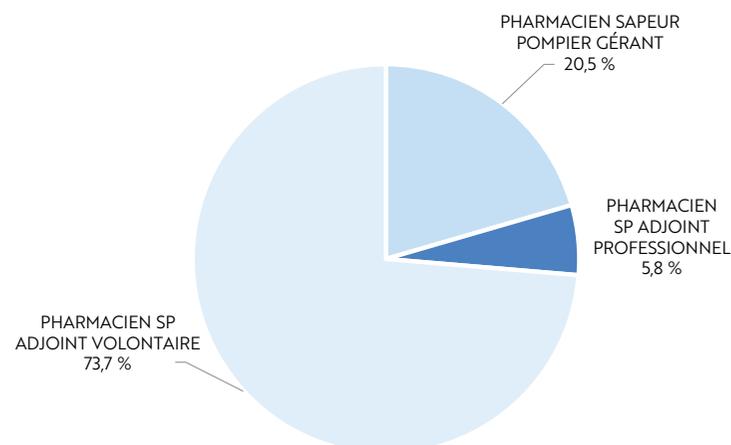
* Professeurs, Maîtres de conférences et Gérants inclus.

** Les radiopharmaciens ont une habilitation particulière pour la préparation des médicaments radiopharmaceutiques.

3.2 Services d'incendie et de secours

Dans le cadre de la pharmacie à usage intérieur des services d'incendie et de secours, les pharmaciens sapeurs-pompiers (SP) professionnels ou volontaires exercent au sein du service de santé et de secours médical! **On compte 414 pharmaciens sapeurs-pompiers en 2020**, cette population est scindée entre pharmaciens SP volontaires et pharmaciens SP professionnels. Les pharmaciens SP volontaires peuvent être inscrits dans plusieurs sections, autres que la section H, en raison d'un dispositif dérogoatoire.

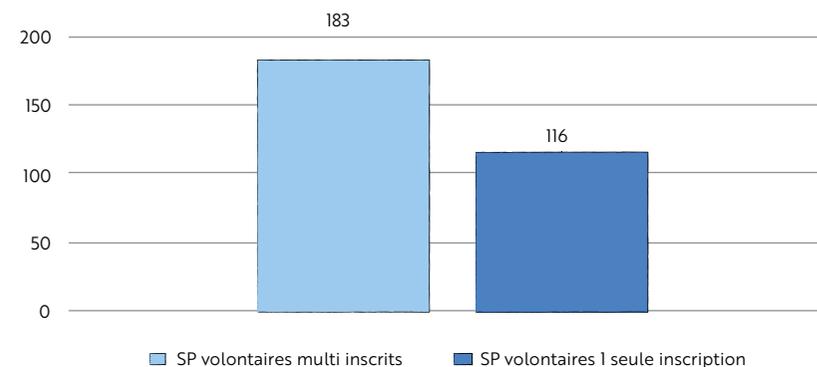
RÉPARTITION DES PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : ensemble des pharmaciens sapeurs-pompiers 2020, hors remplaçants.

Les pharmaciens sapeurs-pompiers adjoints **volontaires représentent 73,7 % des pharmaciens sapeurs-pompiers**, soit 305 personnes. Les pharmaciens sapeurs-pompiers professionnels sont répartis entre les gérants (20,5 %), les adjoints sapeurs-pompiers professionnels (5,8 %).

PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT UNE OU PLUSIEURS INSCRIPTIONS

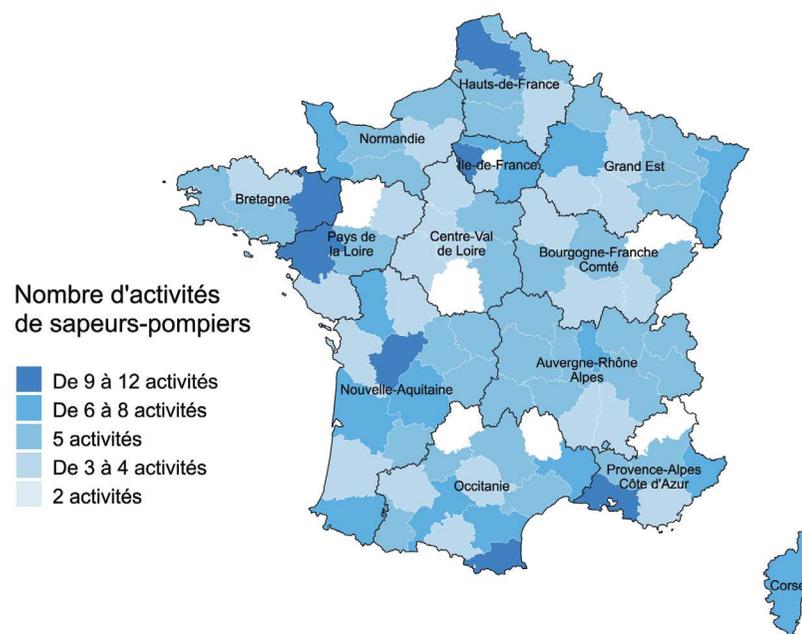


Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : 299 pharmaciens sapeurs-pompiers volontaires 2020.

Parmi les 414 pharmaciens sapeurs-pompiers, 305 sont des volontaires parmi lesquels 183 ont au moins une inscription dans une autre section.

¹ Source : Ordre national des pharmaciens, <http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmaciens/Le-metier-du-pharmacien/Fiches-metiers/Etablissements-de-sante/Pharmacien-de-sapeurs-pompiers-professionnels-ou-volontaires>

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE SAPEURS POMPIERS INSCRITS EN SECTION H



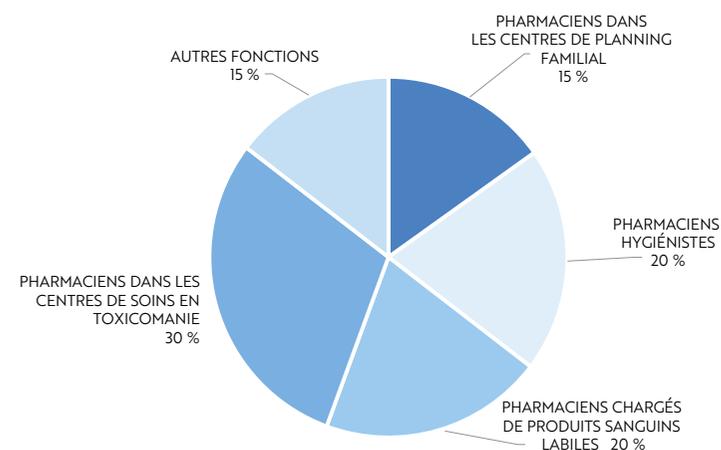
Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : ensemble des activités des pharmaciens sapeurs-pompiers SDIS, 2020.

Note : les pharmaciens sapeurs-pompiers peuvent exercer à plusieurs endroits, cette carte représente la répartition des 421 exercices enregistrés pour les pharmaciens SP volontaires et professionnels des Services d'Incendie et de Secours, sur le territoire.

3.3 Activités diverses

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DIVERSES EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H hors radiopharmaciens et pharmaciens des SDIS.

Pharmaciens des activités diverses selon le type d'établissement ou la fonction	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	34	45	50	50	58	58	53
Pharmaciens hygiénistes	30	35	33	32	32	34	36
Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)	49	49	48	44	45	27	27
Établissements français du sang (EFS)	42	45	39	40	39	40	36
Autres fonctions	33	28	29	28	29	26	26
Total	188	202	199	194	203	185	178

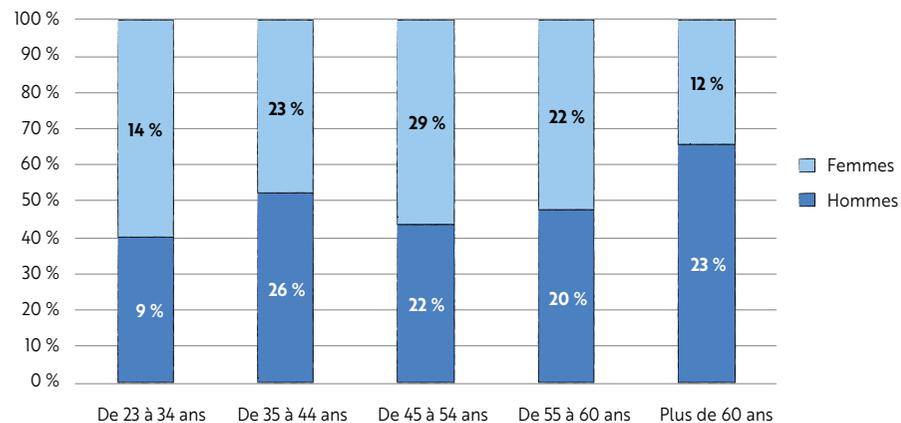
Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H, hors radiopharmaciens et pharmaciens des SDIS.

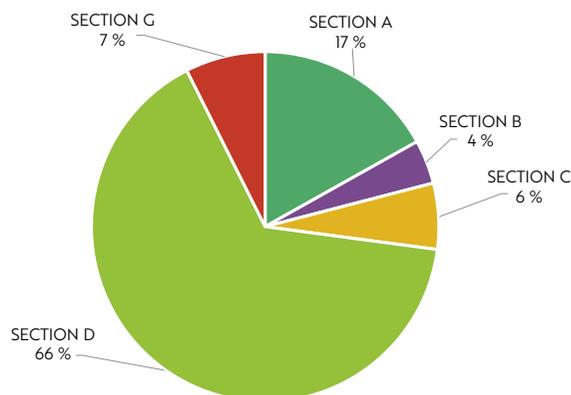
Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, près **d'un tiers exerce dans les CSAPA (Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)**, tandis que 20 % exercent en tant que pharmaciens hygiénistes ou pharmaciens chargés de produits sanguins labiles (EFS). Les pharmaciens rattachés à des centres d'éducation et de planification familiale représentent 15 % des activités diverses.

3.4 Activités multi-sections

PHARMACIENS INSCRITS EN H ET DANS D'AUTRES SECTIONS SELON L'ÂGE ET LE GENRE



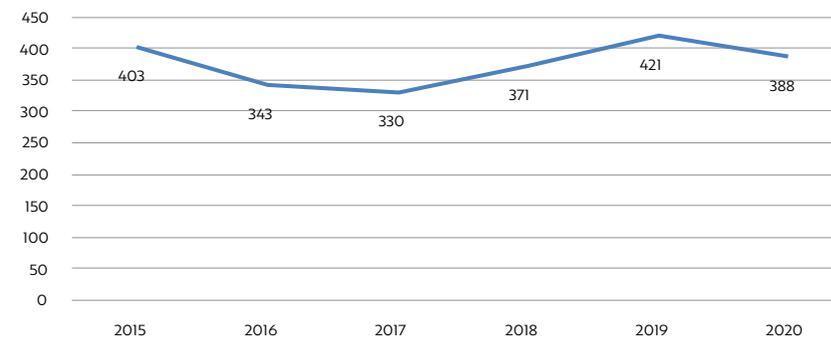
Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : pharmaciens inscrits en section H et dans une autre section.



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : pharmaciens de la section H inscrits dans d'autres sections.

Les 388 pharmaciens multi-inscrits de la section H, totalisent 443 inscriptions dans d'autres sections que la leur, 66 % de ces inscriptions concernent la section D, 17 % la section A et 7 % la section G.

Les femmes représentent 62 % de cette population.



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : pharmaciens inscrits en section H et dans une autre section.

Le nombre de pharmaciens multi-inscrits évolue à la baisse entre 2015 et 2017, passant de 403 à 330. On observe une augmentation pour les années 2018 et 2019. Cette tendance s'inverse en 2019-2020, avec 33 pharmaciens multi-inscrits en moins.

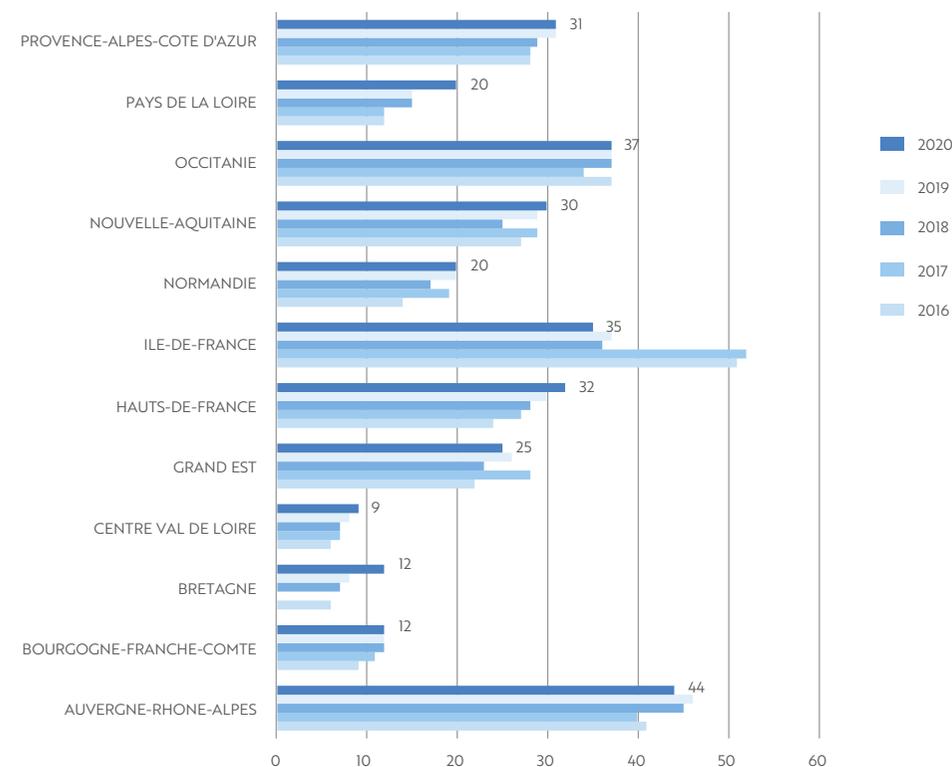
La proportion d'hommes et de femmes parmi les pharmaciens multi-inscrits est stable depuis 2015, elle est en moyenne de 62 % de femmes et de 38 % d'hommes. **L'âge des pharmaciens multi-inscrits augmente**, on observe une part plus importante de multi-inscrits de plus de 60 ans en 2020 (16 %) par rapport à 2015 (10 %). À l'inverse, les multi-inscrits de moins de 34 ans sont de moins en moins nombreux, 18 % en 2015 et 12 % en 2020.

3.5 Focus sur les internes en pharmacie hospitalière

3.5.1. Aspects quantitatifs

La population des internes en pharmacie hospitalière qui s'inscrivent à la section H lors de la prise d'un poste augmente régulièrement, passant de 277 en 2016 à 307 en 2020. L'âge, le sexe, la région d'affectation ainsi que le nombre de primo-inscriptions permettent de mieux comprendre les caractéristiques et les évolutions de cette population.

NOMBRE D'INTERNES PAR INTERRÉGION ET PAR ANNÉE



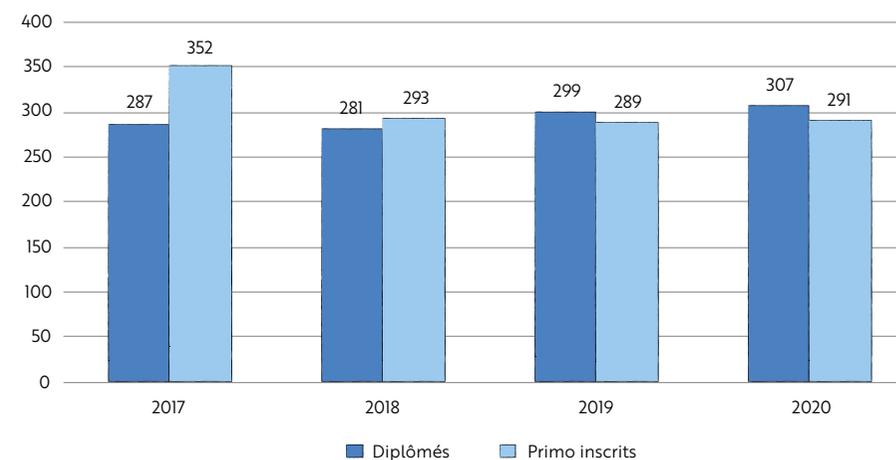
Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : ensemble des 1465 internes en section H de 2016 à 2020. * sont exclus du calcul 14 internes dont l'année est inconnue.

Le nombre le plus élevé d'affectations d'internes de la section H en 2020 est celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 44 affectations, suivi de la région Occitanie (37) et de l'Île-de-France (35). Certaines régions comme le Centre-Val de Loire bénéficient de moins de 10 affectations en 2020. Pour la plupart des régions, le nombre d'affectation progresse ou reste stable, à l'exception de la région Île-de-France qui passe de 52 affectations en 2017 à 35 en 2020.

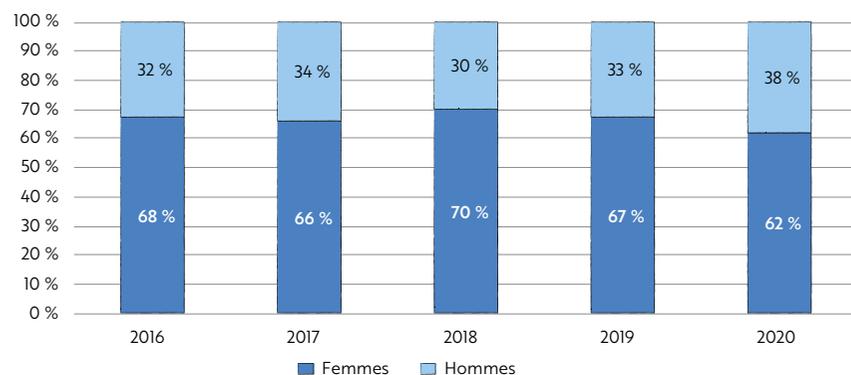
En 2020, on comptait **291 primo inscrits pour 307 diplômés**, le taux de perte était donc de -5 %. On observe un nombre de primo inscrits légèrement inférieur au nombre de diplômés pour les années 2019 et 2020, cet écart est probablement dû au fait que certains internes effectuent des années de recherches ou se mettent en disponibilité pour motif personnel (par exemple congé maternité).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRIMO INSCRITS VS NOMBRE DE DIPLÔMÉS



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : ensemble des primo-inscriptions 2020.

ÉVOLUTION HOMMES FEMMES SELON L'ANNÉE DE PASSAGE DU CONCOURS

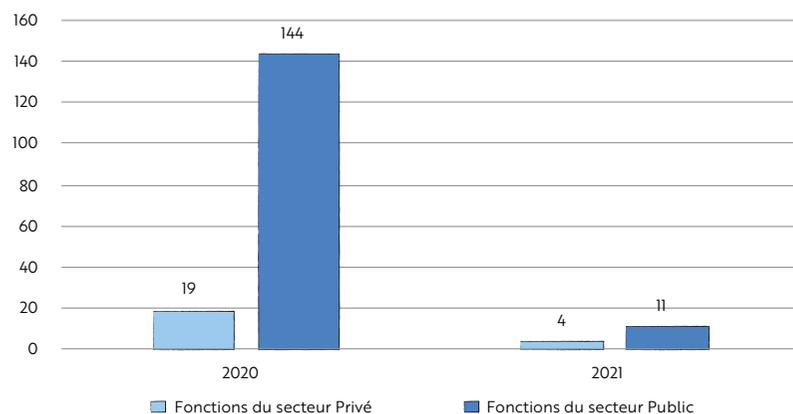


Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : ensemble des 1465 internes en section H de 2016 à 2020. * sont exclus du calcul 14 internes dont l'année est inconnue.

Le **nombre d'hommes internes jeunes diplômés évolue à la hausse** tandis que celui des femmes évolue à la baisse. On constate qu'en 2020, 62 % des internes sont des femmes contre 70 % en 2018. Tandis que la part des hommes est passée de 32 % en 2016 à 38 % en 2020.

NOMBRE DE JEUNES DIPLÔMÉS SELON LE SECTEUR

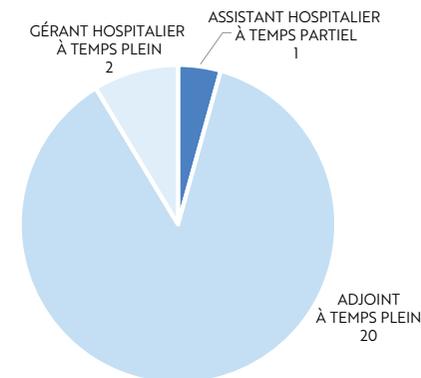


Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

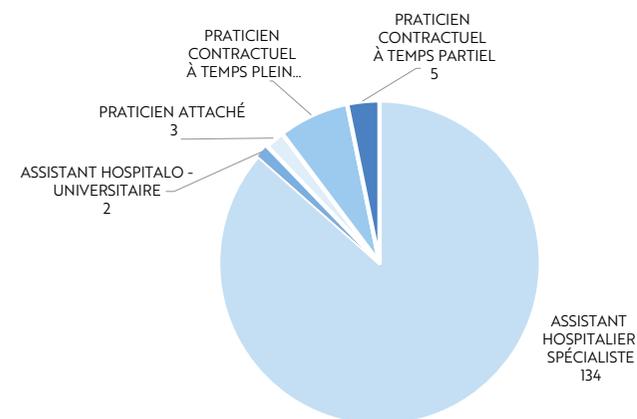
Champ : ensemble des primo-inscriptions 2020 entre mai 2020 et février 2021.

Les jeunes diplômés intègrent majoritairement des **fonctions appartenant au secteur public**, c'est le cas pour 144 internes parmi 163 primo-inscrits en 2020.

RÉPARTITION DES JEUNES DIPLÔMÉS (2020, 2021) DANS LES FONCTIONS DU PRIVÉ



RÉPARTITION DES JEUNES DIPLÔMÉS (2020, 2021) DANS LES FONCTIONS DU PUBLIC



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : internes et primo inscrits 2020, janv fév 2021.

Les jeunes diplômés primo inscrits entre mai 2020 et février 2021, exerçant dans le privé, occupent majoritairement des postes d'adjoints à temps plein tandis que ceux exerçant dans le public occupent principalement des postes d'assistants spécialistes.

Notons que ces données concernent uniquement les 178 internes de la section H primo inscrits entre mai 2020 et février 2021.

3.5.2. La mobilité des diplômés

En 2020, en moyenne 62 % des pharmaciens en fonction travaillent dans leur région d'étude, contre 64 % en 2019. Cette proportion est de 72 % pour les Hauts-de-France, PACA-Corse, de 51 % pour le Centre-Val de Loire et de 54 % pour les Pays de la Loire.

REGION D'ETUDE	REGION D'EXERCICE											
	Auvergne- Rhône-Alpes	Bourgogne- Franche- Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de- France	Île-de-France	Normandie	Nouvelle- Aquitaine	Occitanie	P.A.C.A. - Corse	Pays de la Loire
Auvergne-Rhône-Alpes	66 %	7 %	1 %	2 %	3 %	1 %	6 %	1 %	3 %	4 %	5 %	2 %
Bourgogne-Franche-Comté	13 %	56 %	2 %	2 %	10 %	2 %	3 %	1 %	3 %	4 %	3 %	1 %
Bretagne	3 %	0 %	67 %	2 %	0 %	1 %	4 %	5 %	5 %	0 %	1 %	10 %
Centre-Val de Loire	3 %	2 %	5 %	51 %	1 %	3 %	11 %	3 %	7 %	2 %	2 %	9 %
Grand Est	6 %	4 %	2 %	2 %	64 %	5 %	7 %	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %
Hauts-de-France	3 %	1 %	2 %	2 %	3 %	72 %	7 %	2 %	3 %	2 %	1 %	2 %
Île-de-France	5 %	1 %	3 %	3 %	3 %	4 %	64 %	3 %	5 %	3 %	4 %	3 %
Normandie	4 %	1 %	5 %	1 %	2 %	3 %	8 %	61 %	4 %	2 %	3 %	5 %
Nouvelle-Aquitaine	3 %	1 %	3 %	4 %	1 %	1 %	5 %	1 %	63 %	11 %	3 %	4 %
Occitanie	7 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	5 %	1 %	9 %	57 %	12 %	2 %
P.A.C.A. - Corse	8 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	3 %	1 %	3 %	6 %	72 %	2 %
Pays de la Loire	3 %	1 %	14 %	5 %	1 %	2 %	6 %	5 %	5 %	2 %	2 %	54 %
Non renseigné	8 %	3 %	2 %	5 %	8 %	6 %	57 %	3 %	2 %	3 %	2 %	2 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2020.

Note de lecture : Ce tableau se lit horizontalement. Par exemple, parmi l'ensemble des diplômés d'Auvergne Rhône-Alpes inscrits en section H, 66 % exercent en Auvergne Rhône-Alpes, 7 % en Bourgogne Franche-Comté etc.

On constate une faible mobilité interrégionale des diplômés. Elle explique en partie les difficultés à trouver des remplaçants qui restent localisés dans les zones urbaines.

4 Postes de pharmaciens dans les établissements publics de santé

En 2021, on compte 3 193 postes de pharmacie pourvus ou vacants en France métropolitaine, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de différents types de structures du secteur public : 73 % dans des centres hospitaliers généraux (CHG), 25 % dans des centres hospitaliers universitaires (CHU), le restant dans les établissements médico-sociaux (EMS) et groupements de coopération sanitaire (GCS).

Ces postes sont composés de 91 % de postes à temps plein et de 9 % de postes à temps partiel. 87 % de ces postes sont pourvus. Les postes à temps partiel sont les plus difficiles à pourvoir, 44 % d'entre eux sont vacants, tandis que seulement 10 % des postes à temps plein le sont.

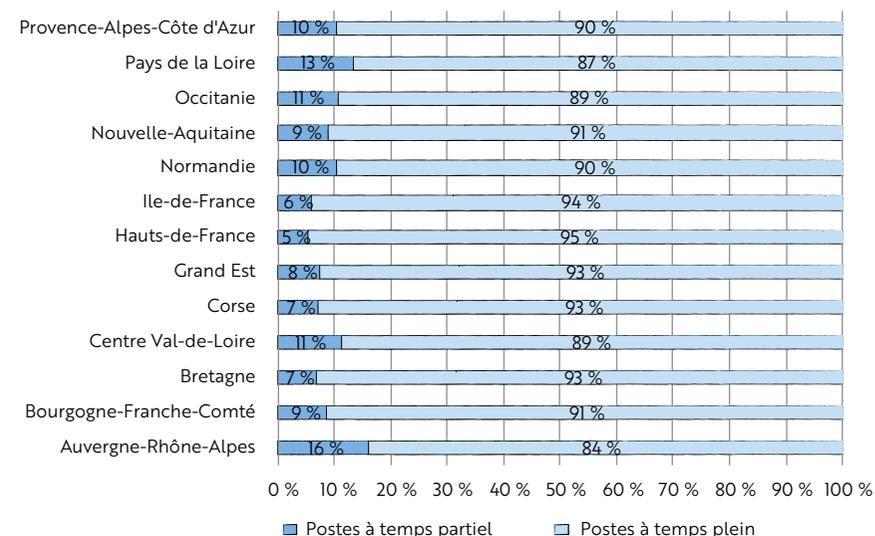
Les données disponibles concernent uniquement le secteur public et ne permettent pas d'observer le renouvellement de la population de la section H dans les établissements du secteur privé.

État	Postes à temps partiel	Postes à temps plein	Total	% Postes à temps partiel	% Postes à temps plein	% total
Pourvu	169	2 601	2 770	56 %	90 %	87 %
Vacant	134	289	423	44 %	10 %	13 %
Total	303	2 890	3 193	9 %	91 %	100 %

Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 12 janvier 2021, traitement Crédoc 2021.
Champ : nombre total de postes de praticiens hospitaliers en pharmacie, France métropolitaine.

La région présentant le moins de postes à temps plein est l'Auvergne Rhône Alpes avec 84 %, soit 377 postes à temps plein sur les 449. Tandis que dans les Hauts de France 95 % des 333 postes de pharmacie de la région sont des temps pleins.

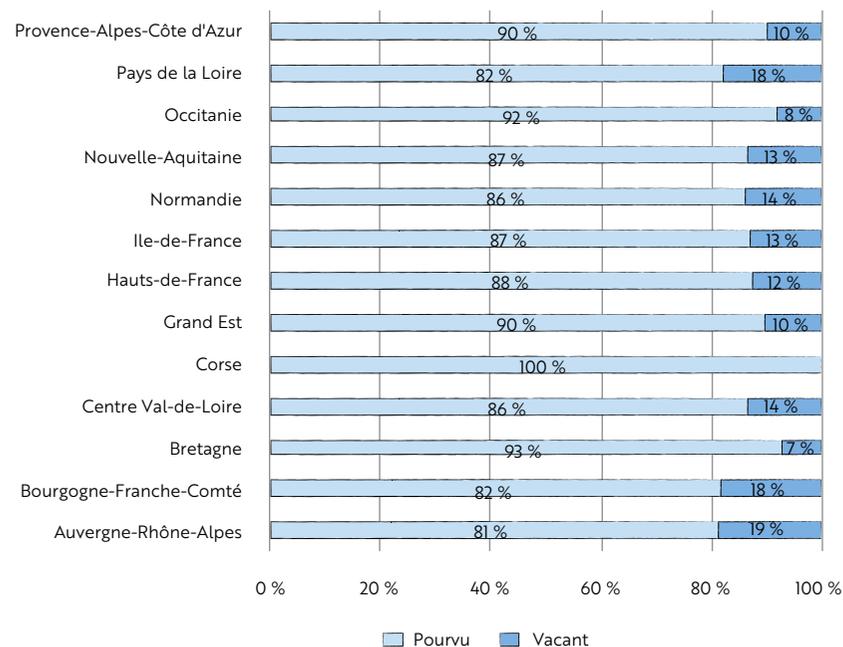
TYPE DE POSTES PAR RÉGION



Source : données CNG - Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 12 janvier 2021, traitement Crédoc 2021.
Champ : nombre total de postes en pharmacie, France métropolitaine.

Seule la Corse voit l'ensemble des postes en pharmacie pourvus. La plupart des régions affichent entre 10 % et 19 % de postes vacants. La région Auvergne-Rhône Alpes compte le plus grand nombre de postes vacants en début d'année 2021.

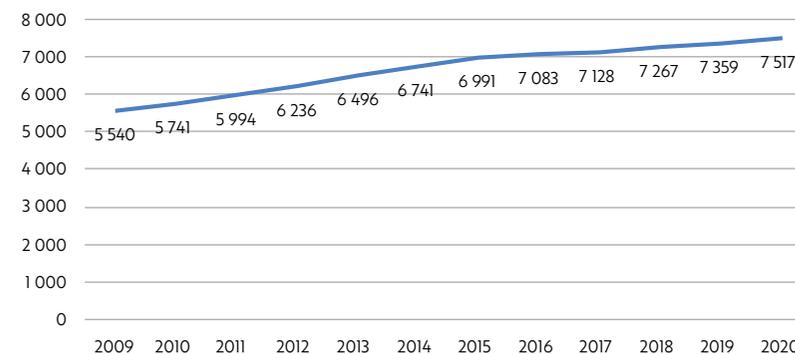
ÉTAT DES POSTES PAR RÉGION



Source : données CNG - Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 12 janvier 2021, traitement Crédoc 2021.
Champ : nombre total de postes en pharmacie, France métropolitaine.

Évolutions démographiques

5



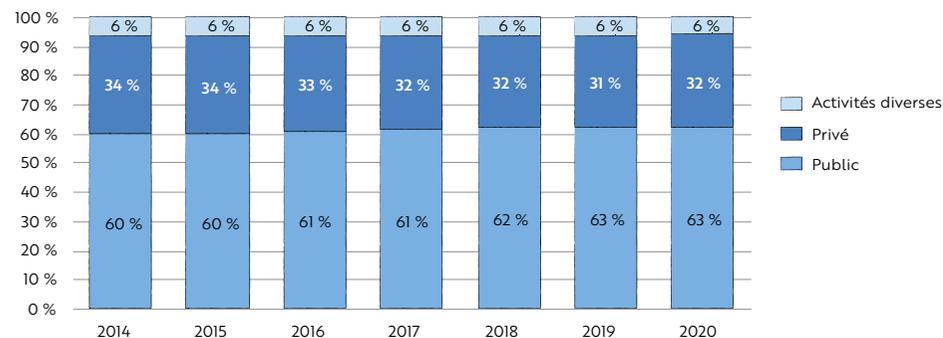
Source : données CNOP, traitement Crédoc 2021.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H.

Le nombre d'inscrits dans la section H augmente régulièrement sur toute la période 2009-2020, il affiche une progression de 36 % sur la période, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,8 %.

La progression est plus dynamique en 2019-2020 avec un taux de progression de 2,1 % alors qu'il était de 1,3 % en 2018-2019. L'effectif des inscrits en section H continue d'évoluer à la hausse, mettant en évidence l'attractivité de la profession.



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR TYPE DE STRUCTURES



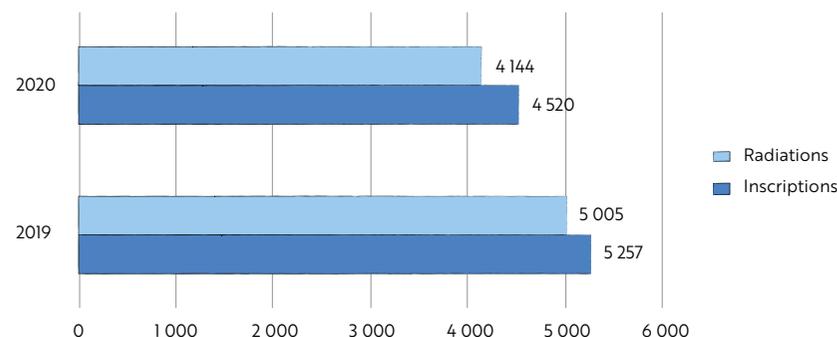
Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H.

Le secteur public représente la majorité des postes occupés par les pharmaciens, si cette proportion tendait à s'accroître depuis une dizaine d'années (63 % en 2019 contre 60 % en 2014), elle affiche une légère diminution en 2020, avec une part de 61 % pour le public.

Après une légère diminution du secteur privé en 2019, passant à 32 % contre 34 % en 2014, la part de ce secteur revient à celle enregistrée pour l'année 2016 (33 %).

Les activités de pharmaciens dans les centres de soins en toxicomanie progressent régulièrement entre 2014 et 2019, passant de 18 % du total des activités diverses (hors radio pharmaciens et pharmaciens des SIS) à 30 % en 2020, toutefois, après avoir atteint 31 % en 2019, cette activité perd 1 %. La part de pharmaciens hygiénistes est en nette progression, avec 20 % en 2020 contre 16 % en 2014. Après une diminution marquée en 2019 (-7 %), l'activité des pharmaciens des centres de planning familial reste stable, avec 15 % en 2020 comme en 2019.

INSCRIPTIONS VS RADIATIONS EN 2019 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits et radiés en section H en 2019 et 2020.

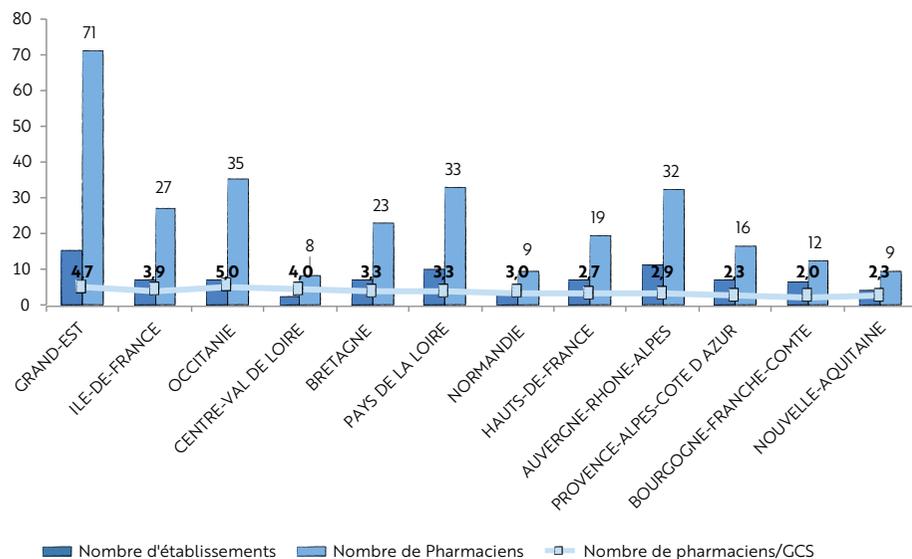
Au regard des mouvements au tableau, c'est-à-dire d'inscriptions ou de réinscriptions, le nombre **d'arrivées reste supérieur au nombre de radiations**. En 2019 on comptait 5 257 inscriptions contre 5 005 radiations. L'année 2020 affiche un nombre moins élevé d'inscriptions et de radiations, mais le rapport reste en faveur des inscriptions avec 376 inscrits de plus.

Le nombre élevé d'inscriptions et de radiations s'explique par le nombre de mouvements opérés par la section H puisque chaque remplacement fait l'objet d'une inscription puis d'une radiation quand celui-ci est terminé.

6 Activités pharmaceutiques dans les groupements hospitaliers

6.1 Les groupements de coopération sanitaire

Le groupement de coopération sanitaire (GCS) est un outil de coopération entre établissements de santé publics et/ou privés. En 2020, le nombre de GCS continue la progression enregistrée en 2019, avec 86 GCS contre 83 en 2019 et 80 en 2018, soit une hausse de 3,8 %. Le volume de pharmaciens qu'ils emploient suit la même tendance avec une progression de +6,1 % (294 pharmaciens). Ainsi le nombre moyen de pharmaciens par GCS progresse toujours légèrement (3,4 contre 3,3 en 2019). Ce ratio est le plus élevé en Occitanie (5), dans le Grand Est (4,7) et le plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (2), en Nouvelle-Aquitaine et PACA-Corse (2,3). Les régions Auvergne-Rhône Alpes et Nouvelle-Aquitaine voient ce ratio augmenter fortement, avec respectivement + 35 % et + 29 %, tandis que les régions Île-de-France et Pays de la Loire accusent une baisse avec respectivement -14 % et -13 %.



Source : données CNOP, traitement Crédoc. 2021.

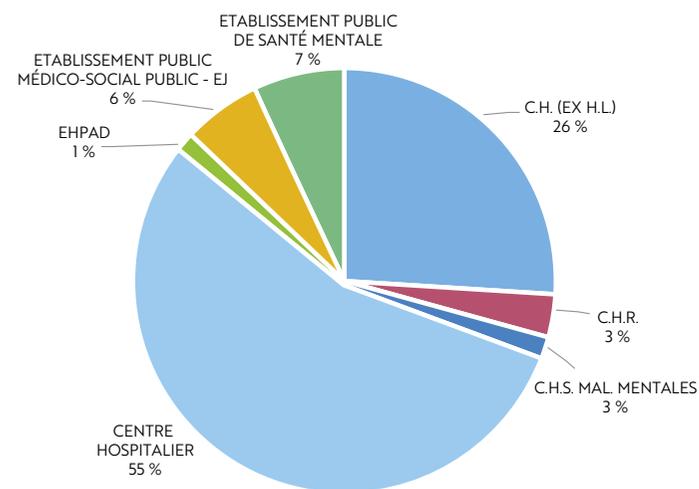
Champ : Groupements de Coopération Sanitaire, nombre d'établissements, nombre de pharmaciens.

6.2 Les groupements hospitaliers de territoire

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) sont issus d'un dispositif obligatoire depuis juillet 2016, entre établissements publics de santé d'un même territoire par lequel ils s'engagent à se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé¹.

Les groupements hospitaliers sont constitués de 874 établissements de santé (plus de 3 042 établissements de santé au total en 2018²), majoritairement des centres hospitaliers (81 %³), tandis que 7 % sont des établissements publics de santé mentale et 6 % des établissements médico-sociaux publics, les 6 % restants sont des CHR, des CHS et des EHPAD. En moyenne, un GHT est constitué de 7 établissements.

TYPE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DANS LES GHT



Source : données du ministère de la Santé (DGOS octobre 2019), traitement Crédoc. 2021.

Champ : Groupements Hospitaliers de territoire 874 établissements présents dans le GHT, hors DOM.

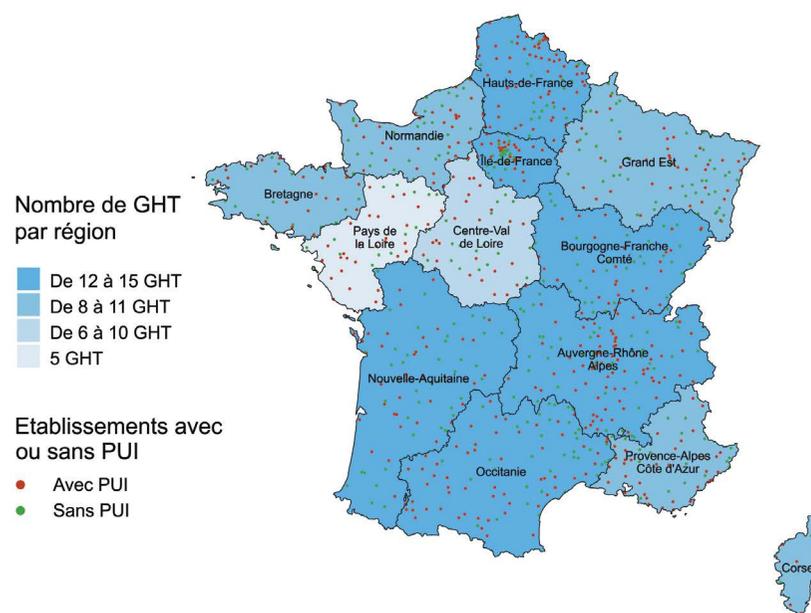
¹ Source : ars.santé.fr/les-groupements-hospitaliers-de-territoires.

² Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees>.

³ Cumul des CH et des Centres Hospitaliers.

On compte une **moyenne de 11 GHT par région**, pour un total de 131 groupements. On observe une disparité entre les régions avec 5 GHT pour la région la moins pourvue (Pays de la Loire) et 15 pour les plus régions les plus denses : Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. 57 % des 874 établissements constituant les Groupements Hospitaliers de Territoire sont des **pharmacies à usage intérieur**, soit 498 PUI au sein des GHT. La densité des établissements de type PUI est plus forte dans le nord du pays ainsi que dans la région Auvergne- Rhône-Alpes.

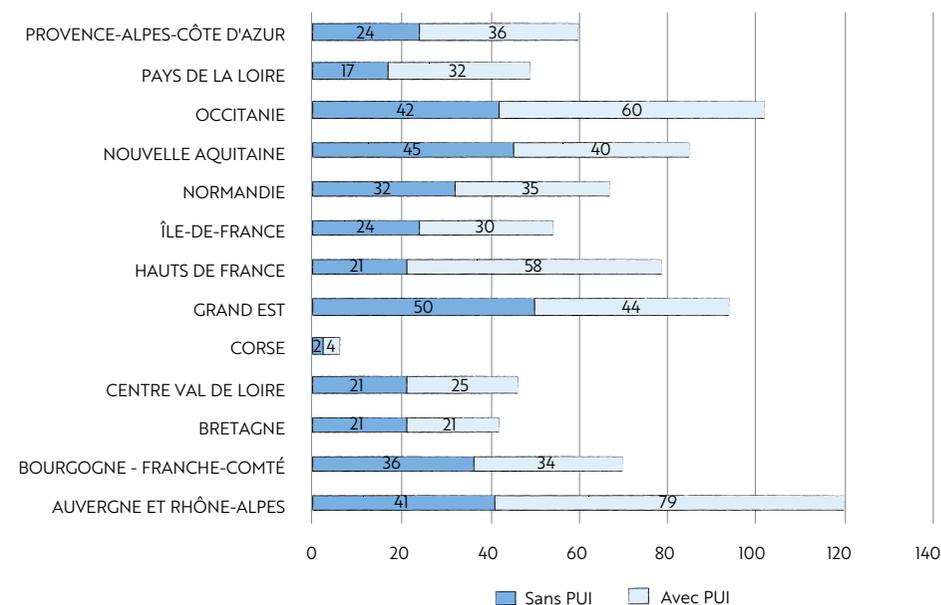
NOMBRE DE GHT PAR RÉGION, ÉTABLISSEMENTS FAISANT PARTIE D'UN GHT DISPOSANT D'UNE PUI OU NON



Source : ministère de la Santé et données CNOP, traitement Crédoc, 2021.
Champ : Groupements Hospitaliers de Territoire 874 établissements présents dans le GHT, hors DOM.

Selon les régions la proportion de PUI parmi les établissements des GHT est supérieure à 60 % (Hauts-de-France 73 % de PUI, Corse 67 % de PUI, Auvergne-Rhône-Alpes 66 %). Pour trois régions la proportion de PUI en GHT est inférieure à 50 % (Grand Est 47 %, Nouvelle-Aquitaine 47 %, Bourgogne-Franche-Comté 49 %).

ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'UNE PUI FAISANT PARTIE D'UN GHT



Source : ministère de la Santé et données CNOP, traitement Crédoc, 2021.
Champ : Groupements Hospitaliers de Territoire 874 établissements présents dans le GHT, hors DOM.



SECTION G

PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX

La baisse des effectifs constatée depuis 2010 se poursuit en 2020, soit 1,9 % de moins que l'an dernier. La section biologie médicale de l'Ordre national des pharmaciens regroupe désormais 6 858 pharmaciens biologistes. La crise sanitaire a mis en exergue ce déficit de biologistes médicaux que nous dénonçons depuis plusieurs années.

Cette année il n'y avait que 176 places au concours d'internat en biologie médicale, alors que le nombre de pharmaciens biologistes ayant cessé leur activité est de 290. Il est crucial que le nombre d'internes formés dans la spécialité de biologie médicale augmente de manière à répondre efficacement aux besoins de la population. Les biologistes médicaux mettent tout en œuvre pour maintenir la réalisation de tous les actes de biologie, qui ne baissent pas, au préjudice toutefois de certaines missions, faute d'effectif suffisant.

L'âge moyen des pharmaciens biologistes reste stable, à 49,7 ans. Même s'il est un peu inférieur dans le secteur public, l'âge moyen dans le privé est à 52,5 ans, ce qui va se traduire par une aggravation de la diminution des effectifs, pour atteindre un niveau sans doute critique dans les prochaines années.

La biologie médicale connaît une féminisation de la profession, avec 60 % des inscrits (66 % des effectifs dans le secteur hospitalier, et 55 % dans le privé).

En revanche, le nombre de pharmaciens biologistes du secteur privé est toujours plus élevé que celui du secteur public (respectivement 62 % contre 38 %).

Les restructurations des laboratoires de biologie médicale privés se poursuivent, avec 328 sociétés privées (-8,4 % par rapport à l'an dernier). Les sites privés progressent, et sont 3 917 (+30), à la différence des sites publics qui diminuent encore : 829 (-4,7 %).

Pour autant, la couverture nationale reste préservée. La majeure partie de la population française est située à moins de 30 minutes en voiture d'un LBM, et la moyenne de LBM pour 100 000 à 7,3.

Concernant les internes en biologie médicale, les cinq promotions de 2016 à 2020 représentent 818 internes. Chaque année, elles augmentent du fait du transfert des postes non pourvus en médecine, mais ne suffisent pas à couvrir les départs en retraite, et ne permettent pas une augmentation des promotions. Des difficultés de recrutement importantes apparaissent. La section G a donc délivré en 2020, 141 certificats de remplacement aux internes en pharmacie dans la discipline biologie médicale.

La biologie médicale étant une spécialité constituée de médecins et pharmaciens, une vision complète de la discipline nécessite de prendre en compte les données du Conseil national de l'ordre des médecins, auxquelles nous avons pu avoir accès cette année. Nous sommes donc en mesure de faire un focus sur la totalité des biologistes médicaux (10 003).

Notons que l'exercice de la biologie médicale est majoritairement exercé par des pharmaciens (69 %), contre 31 % de médecins.

La pyramide des âges et les effectifs d'internes expriment un risque d'érosion des effectifs encore supérieur à celui des pharmaciens biologistes. Alors que la biologie médicale est une plaque tournante critique dans le parcours de soin, les compétences nécessaires ne seront plus disponibles, au préjudice de la santé publique !



Philippe Piet

Président de la section G





1

Chiffres clés

**6 858**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020
-1,8 % par rapport à 2019**49,7**ÂGE MOYEN
Stable par rapport à 2019
(+3 ans par rapport à l'âge moyen de
l'ensemble des pharmaciens)**328**SOCIÉTÉS PRIVÉES (SEL, SCP)
Soit 323 SEL et 5 SCP
-8,4 % par rapport à 2019**176**NOMBRE DE PLACES
AU CONCOURS D'INTERNAT
EN BIOLOGIE MÉDICALE
(rentrée 2020)
166 en 2019**38 %**PUBLIC
2 640
PHARMACIENS**62 %**PRIVÉ
4 218
PHARMACIENSRÉPARTITION
PUBLIC/PRIVÉ**46,5**ÂGE MOYEN
(PUBLIC)
stable par rapport
à 2019**52,5**ÂGE MOYEN
(PRIVÉ)
+0,1 an par
rapport à 2019**3 917**SITES RATTACHÉS
AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES
+30 par rapport à 2019**93,7 %**INTERNES DIPLÔMÉS
EN 2016 PARMI LES
PRIMO INSCRITS
DE 2020
Contre 92,8 % en 2019**12**BIOLOGISTES EXERÇANT
À LA FOIS DANS LE PUBLIC
ET PRIVÉ
11 en 2019

NOMBRE D'ENTRANTS/SORTANTS :

En 2020 : 153 inscriptions,
290 pharmaciens sortants,
soit un solde négatif de 137
Total sur toute la période 2015 à 2020 :
solde -795**829**SITES PUBLICS (HOSPITALIERS)
- 4 par rapport à 2019**818**INTERNES
(de 2016 à 2020)**60 %**

FEMMES

40 %

HOMMES

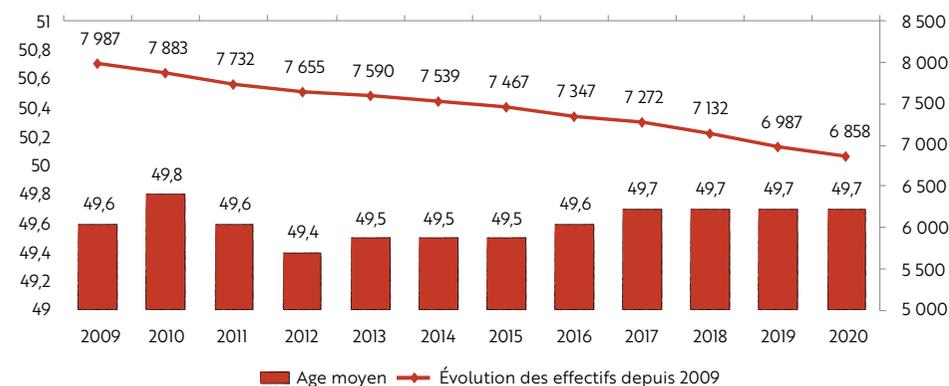
RÉPARTITION GLOBALE

+65 ans**548**PHARMACIENS DE 65 ANS ET PLUS
+4,6 % par rapport à 2019
Soit 8 % des 65 ans et plus dans la section
416 pharmaciens issus du privé
132 pharmaciens issus du public**109**DÉPARTS À LA RETRAITE
(âge moyen 65 ans)
En 2020 : 109 départs, dont 19 %
de retraite hospitalière (soit 21 praticiens
hospitaliers), 67 % de retraite libérale
(soit 73 biologistes libéraux) et
14 % de retraite salariée
(soit 15 biologistes salariés)**290**RADIATIONS DÉFINITIVES
(ÂGE MOYEN
61 ANS)

2 Éléments généraux

2.1 Répartition des effectifs en section G

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MOYENNE D'ÂGE ENTRE 2009 ET 2020

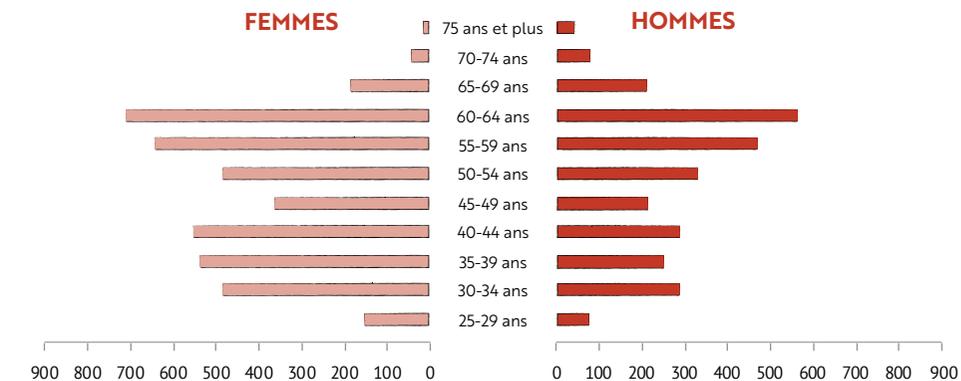


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

Tandis que les effectifs diminuent de manière structurelle, la moyenne d'âge évolue peu sur la période 2010-2020 et demeure stable depuis 2017. **Entre 2010 et 2020, on constate une diminution de l'effectif de 1 025 pharmaciens biologistes soit -13 %.**

2.2 Pyramides des âges

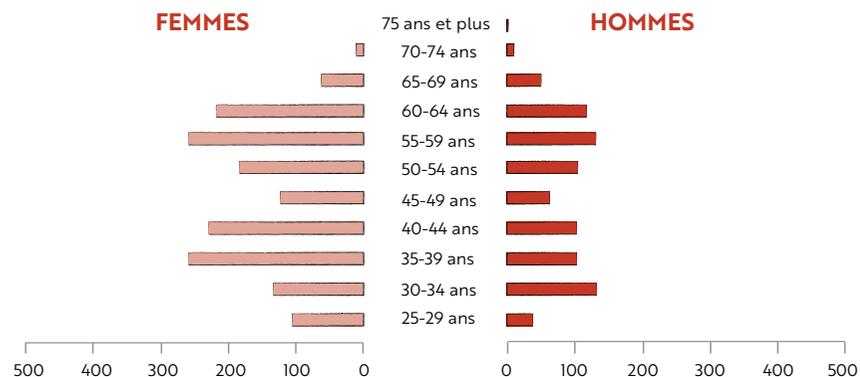
PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

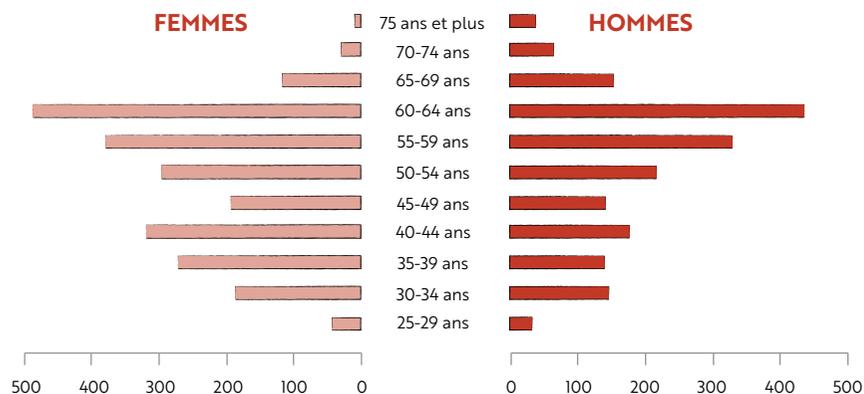
60 %
des inscrits sont des femmes

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – SECTEUR PUBLIC



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G dans le secteur public.

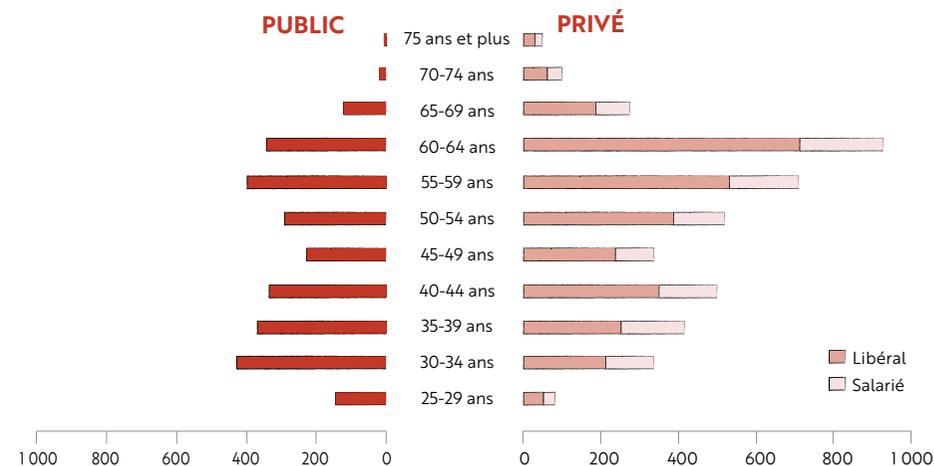
PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – SECTEUR PRIVÉ



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G dans le secteur privé.

Le secteur de la biologie médicale n'échappe pas à la féminisation de la profession puisque les femmes sont majoritaires avec 60 % des inscrits (public + privé) comme en 2019. Cependant, la population féminine est plus importante dans le public que dans le privé : alors qu'elles représentent 66 % des effectifs du public, cette proportion passe à 55 % dans le privé.

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SECTEUR ET STATUT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

Les pyramides des âges du secteur public et du secteur privé ne se ressemblent pas. La population est sensiblement plus âgée dans le secteur privé que dans le public, avec respectivement un âge moyen de 52,5 ans (privé) contre 46,5 ans (public), soit 6 ans d'écart. La différence est particulièrement notable pour la tranche d'âge des 60-64 ans, qui représente 23 % des effectifs dans le privé, contre 13 % dans le public.

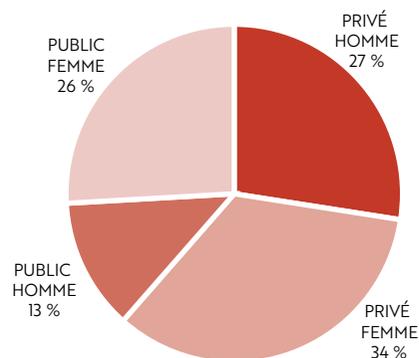
En 2020, le nombre de pharmaciens âgés de 75 ans et plus est de 50, soit 0,7 % de l'ensemble des pharmaciens de la section. Il s'agit majoritairement d'hommes (au nombre de 40) et de pharmaciens du secteur privé (48 versus 2 pour le secteur public). Rappelons qu'un **décret de 2016** fixe la limite d'âge, dans le secteur public, à 67 ans (contre 65 ans auparavant), avec toutefois la possibilité de prolonger son activité jusqu'à 72 ans.

48 %

de la population du secteur public
a moins de 45 ans, contre 31 %
pour le secteur privé

2.3 Répartition par activité et par secteur

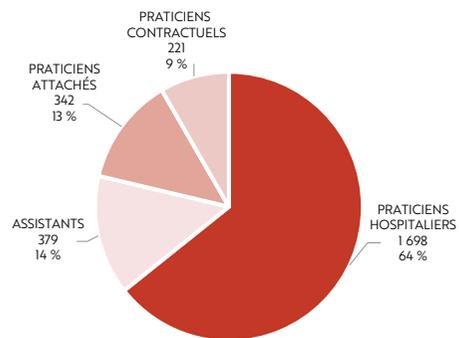
RÉPARTITION DES HOMMES ET FEMMES PAR SECTEUR



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

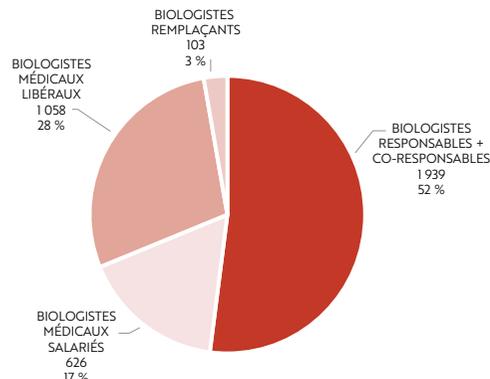
Les pharmaciens biologistes dans le secteur privé représentent 62 % des effectifs en 2020, soit 4 218 pharmaciens. Ceux du secteur public sont 38% soit 2 640 pharmaciens.

RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS BIOLOGISTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR FONCTION DANS LES LABORATOIRES PRIVÉS EN 2020

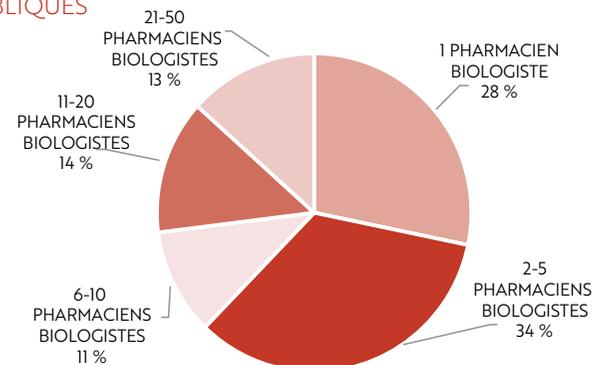


Dans le secteur public, le statut de praticien hospitalier est prédominant avec près des deux tiers (64 %) des effectifs en 2020.

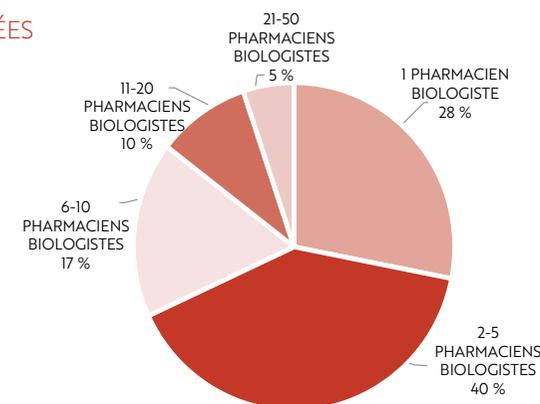
Dans le privé, le poste le plus fréquemment occupé (52 % des effectifs) demeure celui de biologiste responsable² (anciennement directeur de laboratoire).

NOMBRE DE PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR STRUCTURE, SELON LE SECTEUR PUBLIC/PRIVÉ

STRUCTURES PUBLIQUES



STRUCTURES PRIVÉES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

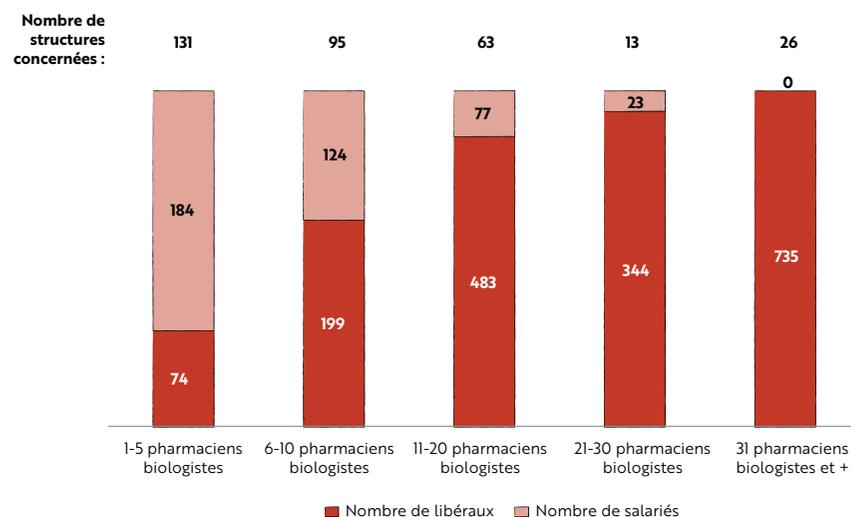
² Le laboratoire de biologie médicale est dirigé par un biologiste médical dénommé biologiste-responsable. Le biologiste médical bénéficie des règles d'indépendance professionnelle reconnues au médecin et au pharmacien dans le Code de déontologie qui leur est applicable. Le biologiste-responsable exerce la direction du laboratoire dans le respect de ces règles (article L.6213-7 du Code de la santé publique).

Dans les établissements publics, plus de la moitié des laboratoires de biologie médicale (62 %) ont au maximum 5 pharmaciens biologistes : un peu plus d'un quart (28 %) ont 1 seul pharmacien biologiste et un peu plus d'un tiers (34 %) ont entre 2 et 5 pharmaciens biologistes. Les établissements publics de 6 à 20 pharmaciens biologistes représentent un quart du total, et les plus grands (entre 21 et 50 pharmaciens biologistes) 13 % du total.

Dans le privé, le poids des petites structures est plus important : les deux tiers (68 %) ont entre 1 et 5 pharmaciens biologistes (dont 40% ont un seul pharmacien biologiste). Les structures entre 6 et 20 pharmaciens biologistes représentent un peu plus du quart des structures privées (27 %), tandis que les plus grandes (21-50 biologistes) seulement 5 % du total.

L'effectif global des biologistes comprend des médecins et des pharmaciens, mais les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les pharmaciens biologistes.

EFFECTIFS DE PHARMACIENS BIOLOGISTES LIBÉRAUX ET SALARIÉS EXERÇANT DANS DES STRUCTURES PRIVÉES (SEL, SCP) SELON LA TAILLE DE LA STRUCTURE

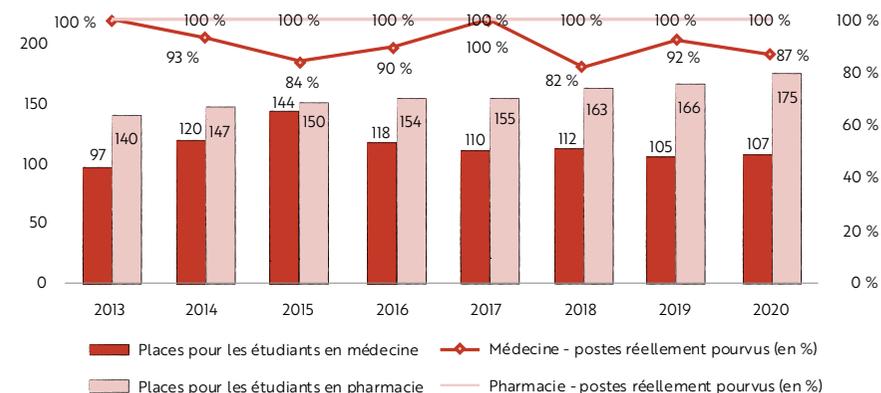


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G et exerçant dans une structure privée (SEL, SCP).

Dans le privé, la proportion entre salariés et libéraux varie fortement selon la taille des structures dans lesquelles ils exercent. Ce n'est que dans les petites structures employant de 1 à 5 pharmaciens biologistes que les salariés sont majoritaires. Ils y représentent

71 % des effectifs. La proportion de libéraux se révèle bien plus importante lorsque les structures s'agrandissent. Ils représentent 62 % des effectifs dans les structures allant de 6 à 10 pharmaciens biologistes, 86 % pour les structures de 11 à 20, 94 % pour les structures de 21 à 30, et jusqu'à 100 % pour les structures privées au-delà de 31 pharmaciens biologistes.

NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS DE BIOLOGIE MÉDICALE POUR LES INTERNES ET PROPORTION DE POSTES POURVUS

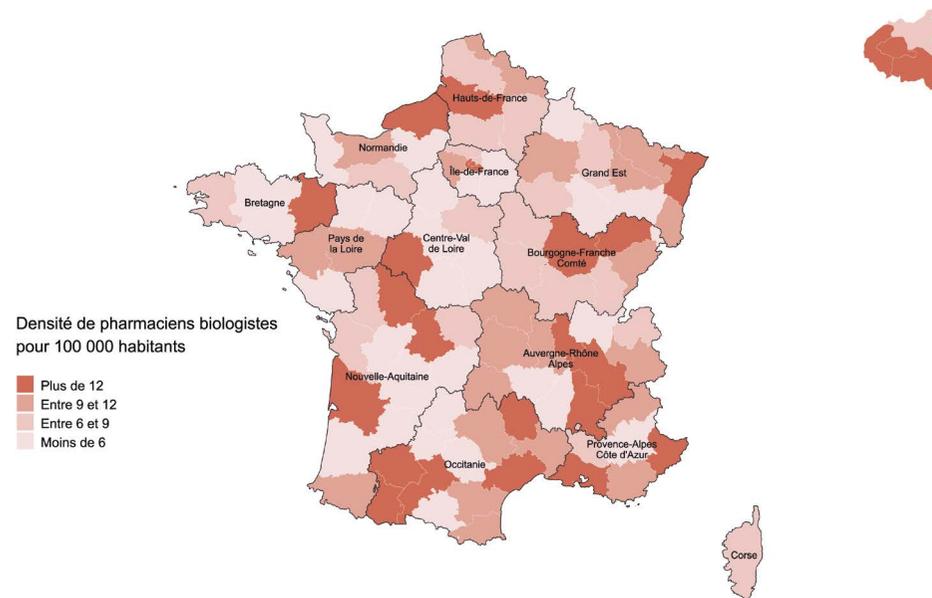


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des places au concours de biologie médicale pour les internes.

Le nombre de postes d'interne en biologie médicale augmente constamment depuis 2013 pour les étudiants en pharmacie, afin de compenser les défections des étudiants en médecine. En effet, alors que 100 % des postes d'internes mis au concours sont pourvus par les étudiants pharmaciens durant toute la période, ce n'est pas le cas pour les étudiants en médecine, cette même proportion évoluant entre 82 % et 100 % pour ces derniers.

2.4 Répartition territoriale des pharmaciens biologistes et des structures d'exercice

DENSITÉ DE PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR HABITANT

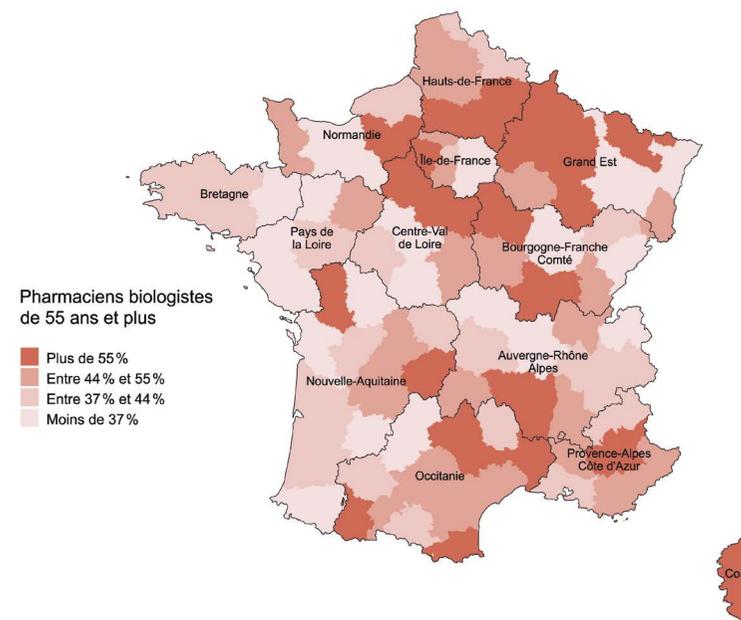


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

10,6

pharmaciens biologistes
pour 100 000 habitants

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES DE 55 ANS ET PLUS

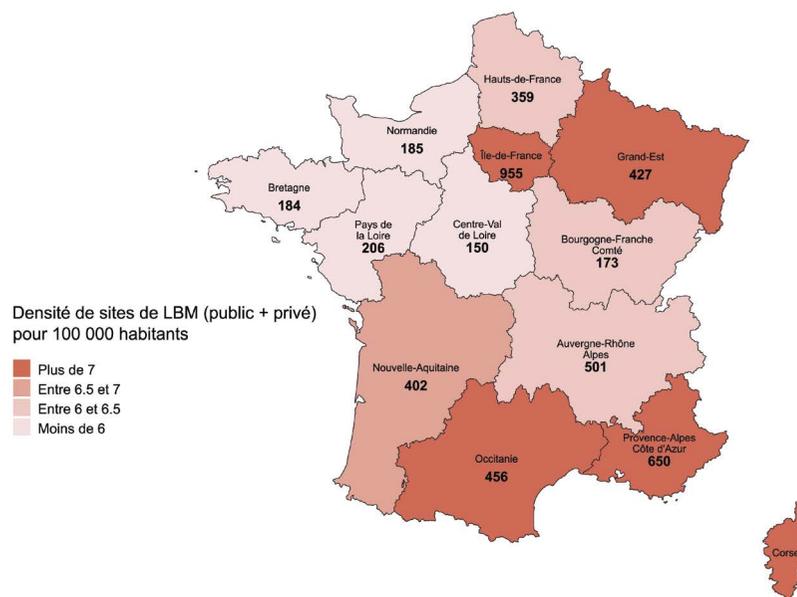


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G de 55 ans et plus.

42,4 %

des pharmaciens biologistes
ont 55 ans et plus

DENSITÉ DE SITES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE (PUBLIC + PRIVÉ) POUR 100 000 HABITANTS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites de laboratoire de biologie médicale.

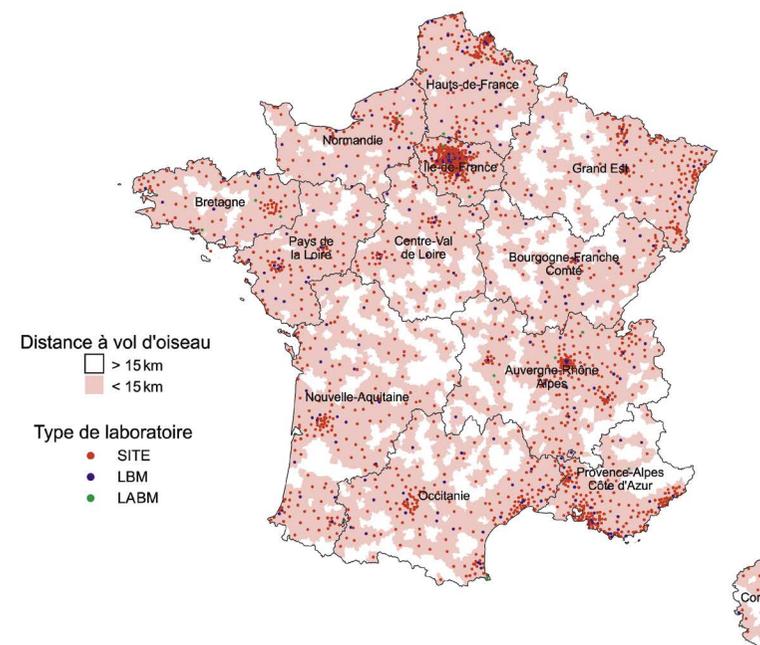
Nombre de sites de LBM
public et privé :

4 746

Nombre moyen de sites
de LBM (public et privé)
pour 100 000 habitants :

7,3

ACCÈS AUX LABORATOIRES PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires privés.

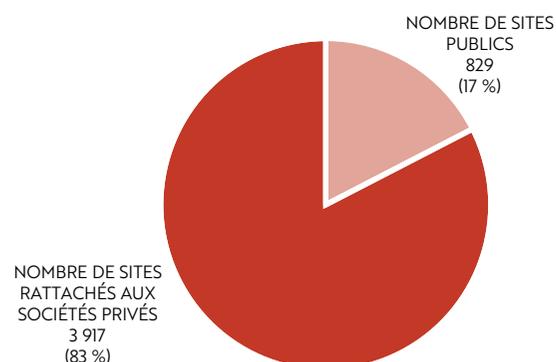
Cette carte relative à l'accès aux laboratoires privés de biologie médicale fait apparaître des zones « blanches » de désert biologique (soit avec une distance à vol d'oiseau d'un lieu d'examen supérieure à 15 km).

On retrouve une grande partie de ces zones blanches dans une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest, couvrant le Grand Est, une partie de la Bourgogne-Franche-Comté, de l'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Occitanie, de la Nouvelle-Aquitaine, l'arrière-pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et l'intérieur de la Bretagne.

3 Les structures juridiques

3.1 Répartition des structures selon leur secteur et leur forme d'exploitation

SITES PUBLICS/PRIVÉS

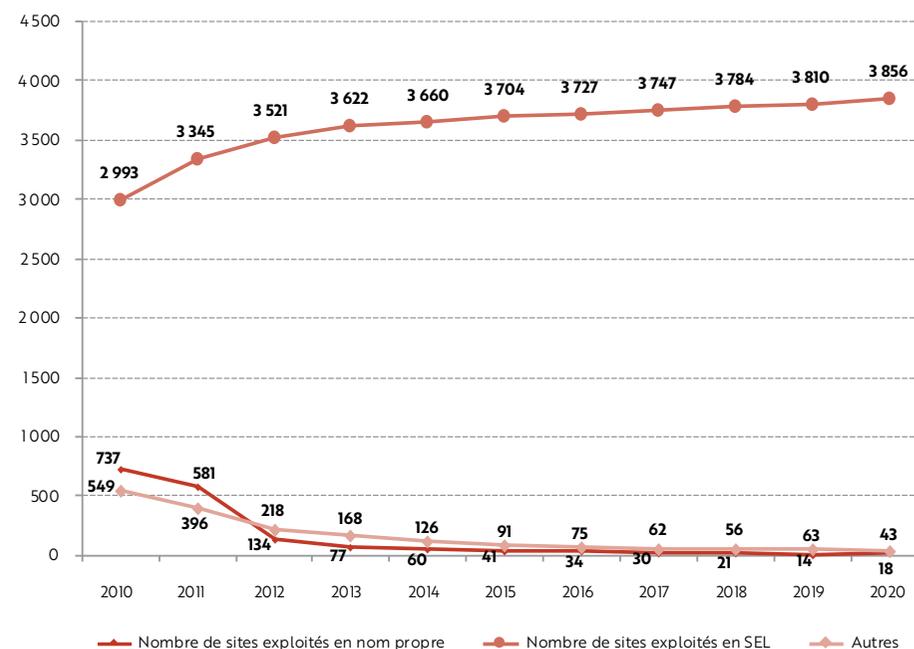


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites en section G.

Le nombre de LBM exploités par les sociétés privées constituent la grande majorité des sites, plus de quatre sur cinq (soit 3 917 sites en 2020).

Le nombre de sites dans les établissements de santé publics a peu diminué depuis 2016, passant de 877 à 829 (soit une baisse de 5 %). Ce phénomène est en partie lié à l'apparition des groupements hospitaliers de territoire (GHT) qui disposent de laboratoires de biologie médicale communs aux différents établissements de santé du GHT.

ÉVOLUTION DE LA FORME JURIDIQUE D'EXPLOITATION D'UN SITE DE LBM ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites en section G (les exploitations en SEL comprennent les SELARL, SELAFA, SELCA et SELAS).

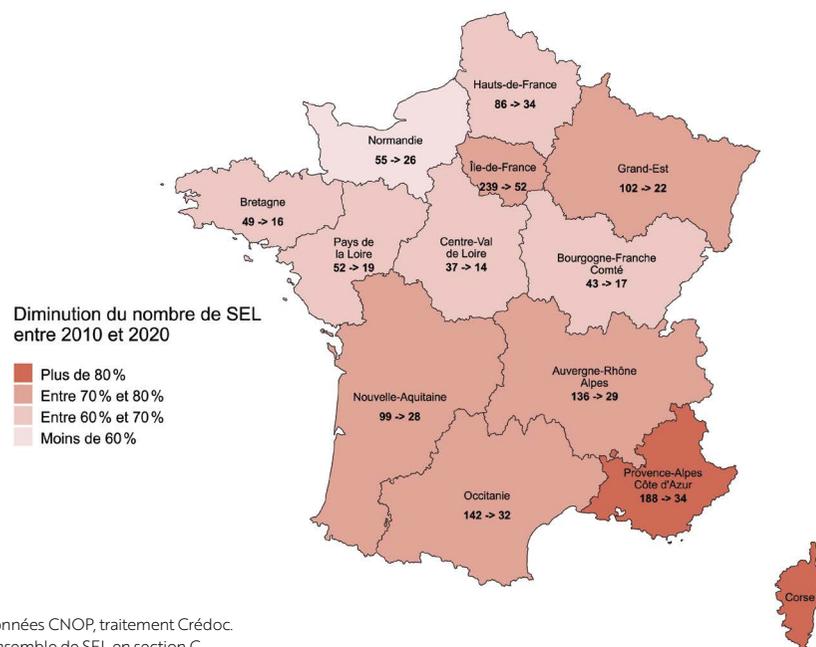
Le nombre de sites de LBM exploitées en sociétés d'exercice libéral (SEL) continue d'augmenter légèrement et atteint 3 856 en 2020 (+46 sites en 1 an), tandis que les autres formes d'exploitation demeurent minoritaires : 18 exploitations en nom propre (+4 par rapport à 2019) et 43 exploitations sous une autre forme juridique (SCP...). Rappelons qu'une SARL et une EURL ne peuvent plus exploiter un LBM depuis une réglementation de 2013³.

Le nombre de sociétés exploitées en nom propre a fortement chuté (-98 %) sur la période, passant de 737 en 2010 à 18 en 2020. Il est à noter qu'il y a eu la création de 4 laboratoires exploités en nom propre entre 2019 et 2020.

³ Article 145-7 alinéa 1 du règlement, du rapport sur la mise en application de la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale.

3.2 Une diminution continue du nombre de Sociétés d'exercice libéral (SEL)

DIMINUTION DU NOMBRE DE SEL ENTRE 2010 ET 2020

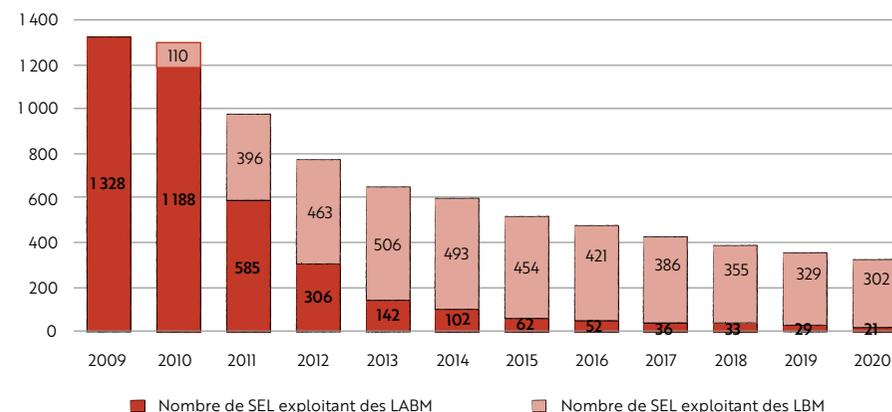


- 905 SEL
entre 2010 et 2020,
soit -74 %

Depuis 2010, le nombre de SEL a globalement beaucoup diminué (-74 % au niveau national, passant de 1 228 en 2010 à 323 en 2020). La baisse a été particulièrement marquée dans le sud-est : PACA-Corse (-82 %, passant de 188 à 34), Auvergne-Rhône-Alpes (-79 %, passant de 136 à 29), Île-de-France (-78 %, passant de 239 à 52), Grand Est (-78 %, passant de 102 à 22), Occitanie (-77 %, passant de 142 à 32).

La baisse la plus faible concerne la Normandie (-53 %, passant de 55 à 26). Entre 2019 et 2020, le nombre de SEL a encore diminué (-35 structures). La diminution concerne notamment les régions Île-de-France (-12 structures), Grand Est (-6 structures) et Auvergne-Rhône-Alpes (-5 structures).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TYPES DE LABORATOIRES PRIVÉS EXPLOITÉS PAR LES SEL ENTRE 2009 ET 2020



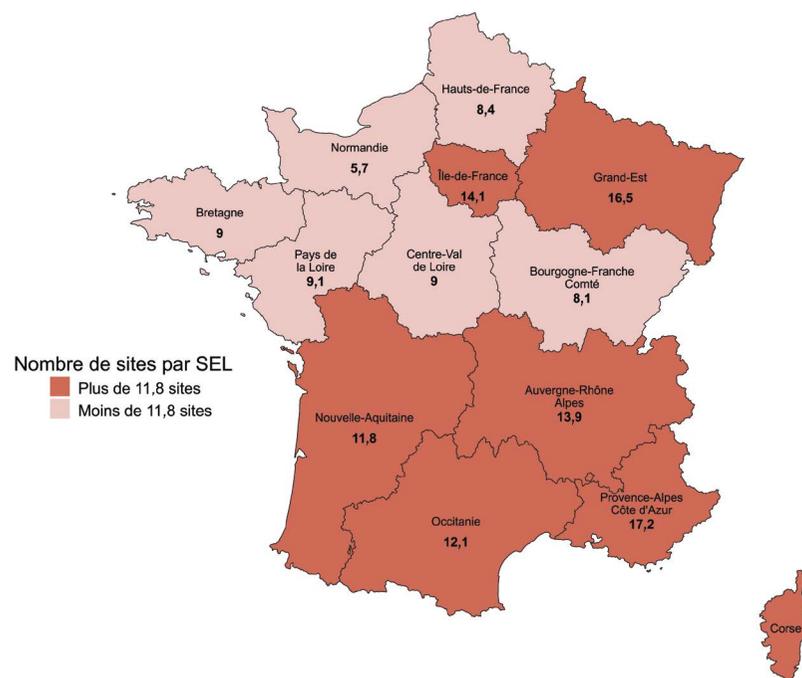
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de laboratoires privés exploités par les SEL.

Le nombre de laboratoires privés exploités par des SEL continue de diminuer (323 SEL en 2020, contre 358 en 2019).

Les SEL exploitant des laboratoires de biologie médicale LBM (nouvelle terminologie) demeurent proportionnellement plus nombreuses que les SEL exploitant des LBM (ancienne terminologie des SEL qui pouvaient exploiter jusqu'à 5 laboratoires au maximum). La part de SEL exploitant des LBM est passée progressivement de 60 % en 2011 à 6,5 % en 2020. Il ne reste plus que 21 structures qui ne sont pas des laboratoires multisites au regard de l'ordonnance de 2010⁴.

⁴ L'ordonnance du 13 janvier 2010 réforme le secteur de la biologie médicale en harmonisant les dispositions relatives aux laboratoires publics et privés, en édictant des mesures propres à assurer la pérennité de l'offre de soins et en fixant les formes sociétales d'exercice. Parallèlement, la qualité est renforcée à travers une redéfinition des missions du biologiste et l'accréditation obligatoire. Cette réforme qui affirme la médicalisation de la profession conduit ainsi à une restructuration importante des laboratoires.

NOMBRE DE SITES PAR SEL

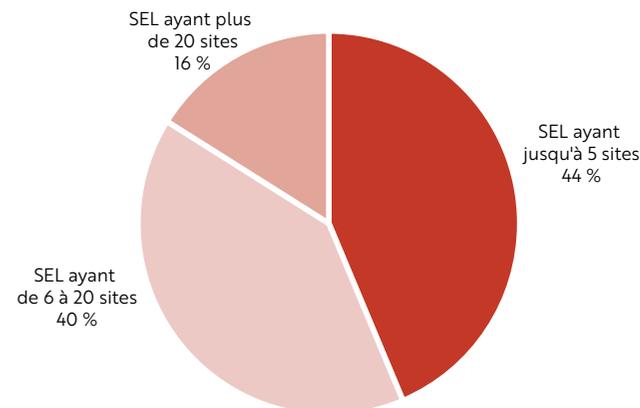


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites par SEL.

3 854 sites
pour 323 SEL soit 11,8 sites / SEL

On observe un axe nord-sud assez net (à l'exception de l'Île-de-France et du Grand Est) pour ce qui concerne le nombre de sites par SEL : celui-ci est plus élevé dans le sud (et particulièrement en PACA-Corse), alors qu'il est plus faible au Nord (plus particulièrement en Normandie, mais aussi dans les Hauts-de-France). Rappelons que c'est dans le sud que la baisse du nombre de SEL a été la plus forte (voir plus haut). Le phénomène des regroupements a donc été plus marqué dans le Sud de la France depuis une dizaine d'années.

RÉPARTITION DES SEL PAR NOMBRE DE SITES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SEL.

Les Sociétés d'Exercice Libéral demeurent majoritairement sous l'ancien format de LBM avec maximum 5 sites (44 %). Les SEL exploitant jusqu'à 20 sites et plus continuent leur progression (36 en 2017, 45 en 2018, 47 en 2019 et 52 en 2020), confirmant le regroupement des structures dans un objectif de rationalisation des coûts. Par ailleurs, les SEL se regroupent en groupements de laboratoires sur tout le territoire français.

40 % des SEL exploitent
entre 6 et 20 sites (39 % en 2019)

16 %
des SEL exploitent
plus de 20 sites (13 % en 2019)

3.3 Évolution des SPFPL

NOMBRE DE SPFPL INSCRITES AU TABLEAU DE LA SECTION G EN 2020

	2019	2020	Évolution 2019-2020
Nombre total de SPFPL inscrites à l'Ordre	311	301	-3,2 %
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	311	301	-3,2 %
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs n'étant pas en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	5	4	-20,0 %
Nombre de SPFPL ayant des participations dans des SEL	127	116	-8,7 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SPFPL.

*Le nombre de SPFPL
baisse légèrement en 2020
(-3,2 % par rapport à 2019)*

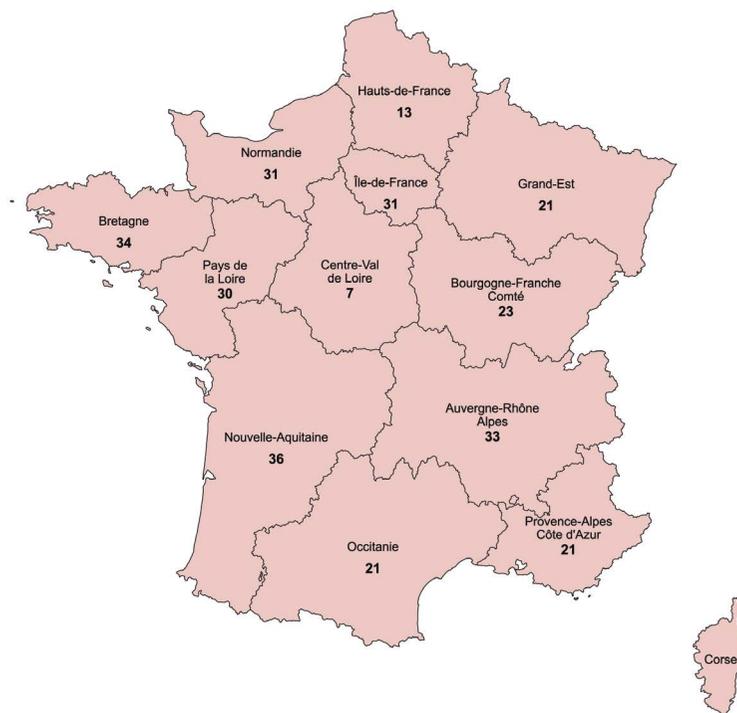
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SPFPL ET DE SEL DE LA SECTION G ENTRE 2018 ET 2020

Région	Nombre de SPFPL				Nombre de SEL			
	2018	2019	2020	% 2018/ 2020	2018	2019	2020	% 2018/ 2020
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	36	34	33	-8 %	40	34	29	-28 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	21	28	23	10 %	19	17	17	-11 %
BRETAGNE	32	38	34	6 %	21	20	16	-24 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	8	8	7	-13 %	15	15	14	-7 %
GRAND EST	21	22	21	0 %	29	28	22	-24 %
HAUTS-DE-FRANCE	14	13	13	-7 %	34	34	34	0 %
ÎLE-DE-FRANCE	33	33	31	-6 %	75	64	52	-31 %
NORMANDIE	29	29	31	7 %	30	26	26	-13 %
NOUVELLE-AQUITAINE	33	36	36	9 %	32	30	28	-13 %
OCCITANIE	27	19	21	-22 %	38	36	32	-16 %
PAYS DE LA LOIRE	27	28	30	11 %	21	20	19	-10 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE	28	23	21	-25 %	34	34	34	0 %
Total général	309	311	301	-2,6 %	388	358	323	-16,8 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SEL et SPFPL.

En 2020, le nombre de SPFPL et le nombre de SEL diminuent. Cela peut s'expliquer par la cessation d'activité de certains pharmaciens biologistes et par la difficulté liée au renouvellement de cette profession.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE SPFPL DE PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SPFPL.

Total : 301 SPFPL
nombre moyen
de SPFPL par région : **25**

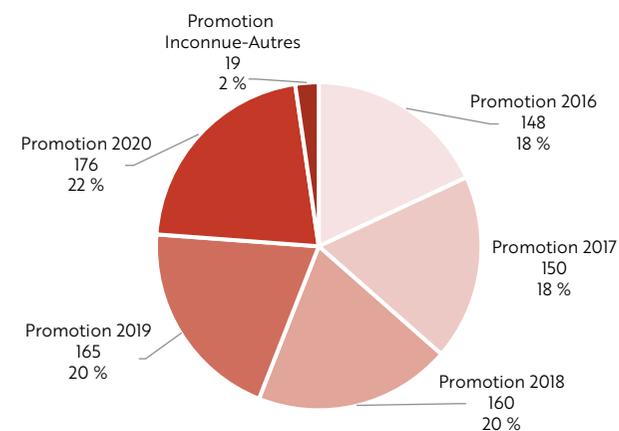
Focus sur les internes en biologie médicale

4

Les cinq promotions représentent 818 internes dont 176 pour la promotion 2020. Le nombre d'internes par promotion augmente constamment passant de 148 en 2016 à 176 en 2020, du fait du transfert des postes non pourvus par les étudiants en médecine sur les postes offerts au concours pour les étudiants en pharmacie. Cependant, ce transfert ne permet pas d'obtenir une augmentation du nombre de biologistes par année. Ces cinq promotions sont pour presque les deux tiers composées de femmes (62 %).

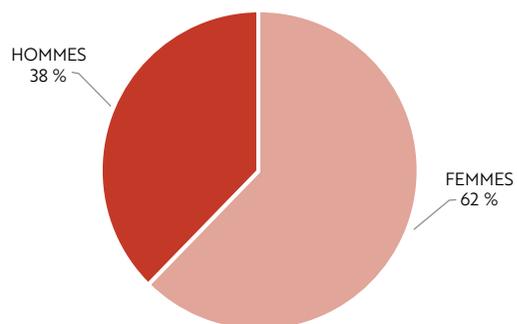
Le nombre de certificats de remplacements pour les internes en biologie médicale augmente de 12 % entre 2019 et 2020 (141 en 2020 contre 118 en 2019).

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LEUR ANNÉE DE PROMOTION



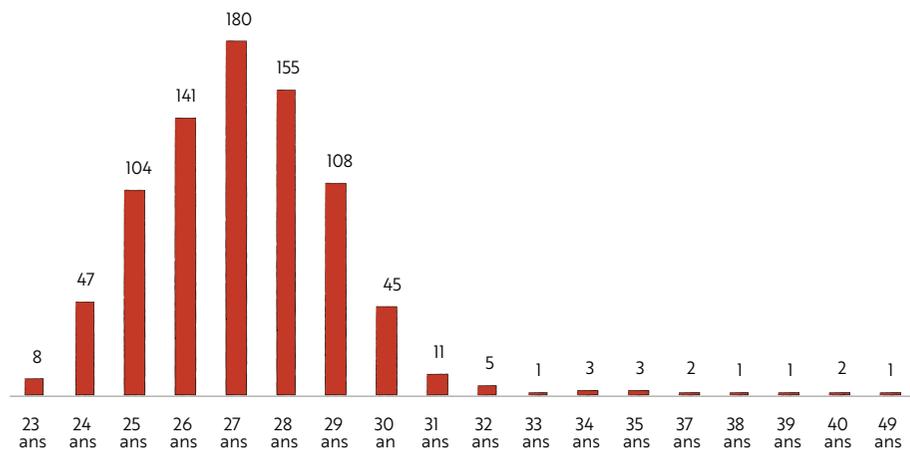
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.

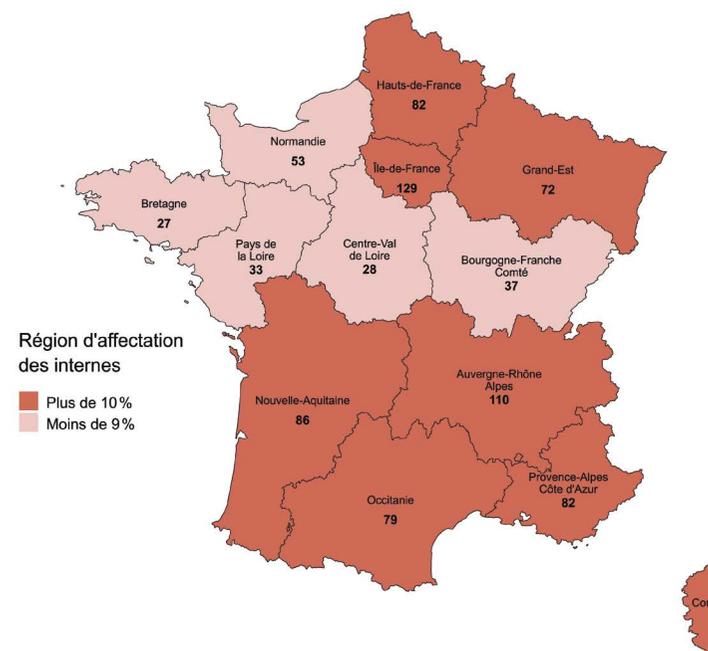
RÉPARTITION DES INTERNES SELON L'ÂGE (EN EFFECTIF)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.

La moyenne d'âge de ces internes est de 27,2 ans, le plus jeune ayant 23 ans, le plus âgé 49 ans.

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LA RÉGION D'AFFECTATION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.

Les trois principales régions d'affectation sont l'Île-de-France (16 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) et la Nouvelle-Aquitaine (11 %).

5 Focus sur les médecins biologistes

Cette partie a été réalisée à partir des données transmises par le CNOM.

Médecins biologistes inscrits en 2020 **3 936**

Âge moyen des inscrits **54,3**

Médecins biologistes actifs **3 145**

Âge moyen des actifs **50**
(49,7 pour les pharmaciens)

Répartition public/privé

Public **48 %**
(38 % pour les pharmaciens biologistes)

Privé **50 %**
(62 % pour les pharmaciens biologistes)

Mixte **2 %**
(<1 % pour les pharmaciens biologistes)

Au 1^{er} janvier 2021, on dénombre d'après les données du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) 3 936 médecins biologistes. Sur l'ensemble de cet effectif, 3 145 médecins biologistes sont considérés comme actifs. La part des non-actifs comprend les médecins à la retraite et non à la retraite sans activité.

Comme pour les pharmaciens biologistes, les statuts des médecins biologistes peuvent varier selon leur activité. On compte 48 % de médecins biologistes exerçant dans le public (versus 38 % de pharmaciens) et 50 % exerçant dans le secteur privé (versus 62 % pour les pharmaciens). Cette répartition public/privé varie donc considérablement entre les deux filières.

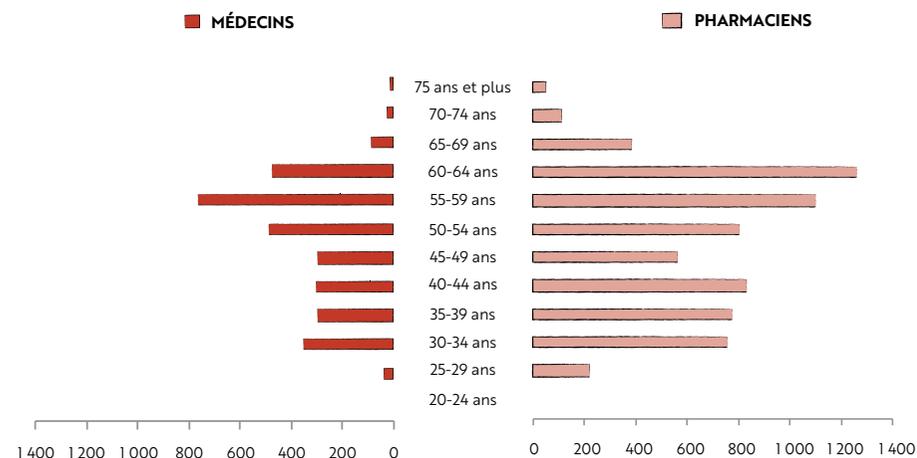
Il est à noter que 2 % des médecins biologistes partagent leur activité entre le privé et le public.

RÉPARTITION DES MÉDECINS BIOLOGISTES ACTIFS SELON LE STATUT

	Médecins		Pharmaciens	
	Statut	Répartition	Statut	Répartition
Privé	Biologiste responsable	30 %	Biologiste responsable + co-responsable	30 %
	Biologiste libéral	6 %	Biologiste médical libéral	17 %
	Biologiste salarié	6 %	Biologiste médical salarié	10 %
	Libéral - Autre libéral	1 %	Biologiste remplaçant	2 %
	Salarié - Autre salarié	7 %		
Public	Hospitalier - Praticien hospitalier	22 %	Praticien hospitalier	27 %
	Hospitalier - Chef de clinique / assistant des hôpitaux	8 %	Assistant	6 %
	Hospitalier - Praticien attaché	4 %	Praticien attaché	5 %
	Hospitalier - Praticien contractuel	7 %	Praticien contractuel	3 %
	Hospitalier - Statut hospitalier inconnu	3 %		
	Salarié - Médecin de transfusion	3 %		
Non déterminé	Activité intermittente	3 %		
	Non renseigné	0 %		
	Total	100 %	Total	100 %

Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens, des médecins en biologie médicale.

La répartition des statuts des médecins biologistes a été réalisée sur la base de l'activité principale déclarée au CNOM par ceux-ci.



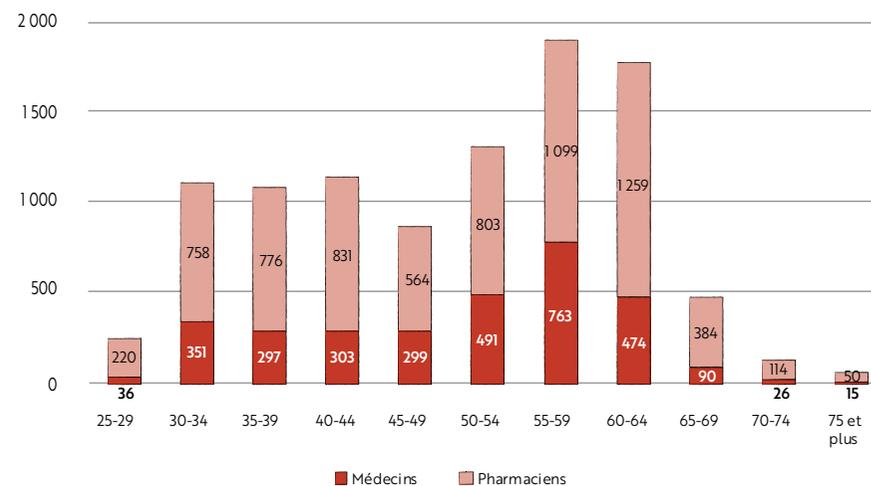
Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale.

La population des médecins biologistes actifs est légèrement plus âgée que celle des pharmaciens. L'âge moyen des médecins biologistes est de 50 ans versus 49,7 ans pour les pharmaciens biologistes. Cependant, lorsque l'on compare les effectifs par classe d'âge, on constate que 55 % des médecins biologistes ont entre 50 et 64 ans contre 46 % pour les pharmaciens biologistes.

Évolution globale de la profession : focus sur les médecins biologistes et les pharmaciens biologistes

6

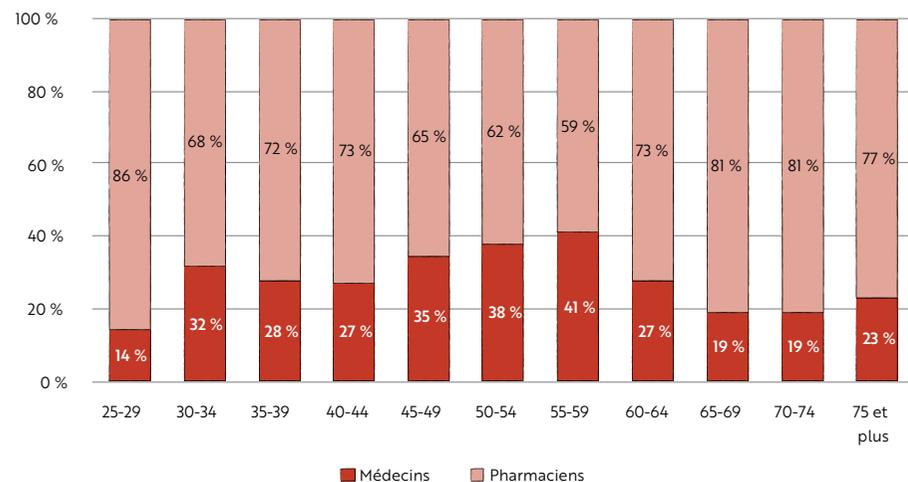
RÉPARTITION DES MÉDECINS BIOLOGISTES ET PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR CLASSE D'ÂGE



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale.

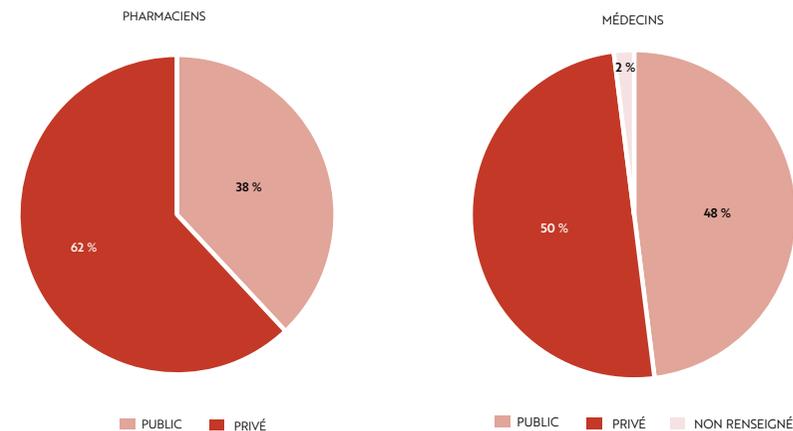


RÉPARTITION EN % DES MÉDECINS BIOLOGISTES ET PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR CLASSE D'ÂGE



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale.

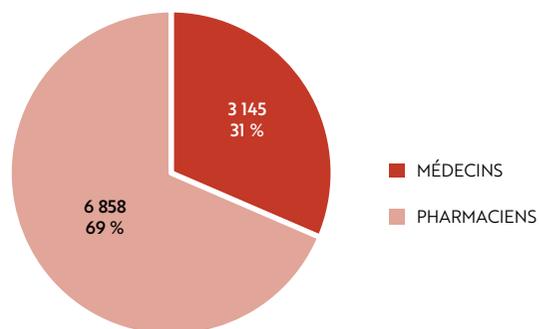
RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES ET DES MÉDECINS BIOLOGISTES SELON LE SECTEUR PUBLIC / PRIVÉ



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale.

Les pharmaciens biologistes travaillent dans le secteur privé à 62 % contre 50 % pour les médecins biologistes.

NOMBRE DE PHARMACIENS BIOLOGISTES ET DE MÉDECINS BIOLOGISTES



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale.

Les biologistes sont majoritairement des pharmaciens (69 %).



SECTION C

PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS

Cette année est marquée par une décroissance du nombre d'inscriptions (-6,5%), pourtant, l'activité dans la distribution en gros n'a pas faibli. Dans le contexte inédit de crise sanitaire qui nous a tous impactés, ce secteur a même montré tout l'intérêt d'une chaîne du médicament sous contrôle pharmaceutique, réactive, sachant s'adapter à de nouvelles missions et assurant la répartition des produits de l'Etat et l'approvisionnement continu en médicaments dans l'intérêt des patients.

Les chiffres de l'année écoulée témoignent de moindres mouvements et remplacements des pharmaciens, car les pharmaciens en poste et leurs équipes ont été plus que jamais présents et ont montré leur forte implication pour maintenir l'activité habituelle mais aussi s'adapter à celle spécifique à la crise. Côté établissements, la réorganisation se poursuit avec quelques regroupements.

Concernant la place des femmes dans la section C, celle-ci évolue positivement et je ne peux que m'en réjouir. L'équilibre hommes/femmes dans la population des pharmaciens reste stable en section C.

Pour les jeunes (et moins jeunes) pharmaciens curieux, volontaires et souhaitant prendre des responsabilités, des postes et des opportunités d'évolution leurs sont ouverts dans les différents métiers de la distribution en gros, nous les y attendons.



Laure Brenas

Présidente de la section C





1

Chiffres clés

**1 182**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020
-6,5 % par rapport à 2019**45,5**

ÂGE MOYEN

-0,3 par rapport à 2019
(-1,3 an par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)**225**

ENTREPRISES

-3 depuis 2019
(soit -1,3 % par rapport à 2019)**55%**

FEMMES

45%

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****66**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUSDont 33 % de femmes et 67 % d'hommes
5,6 % des pharmaciens inscrits en section C
(-5,7 % par rapport à 2019)**523**

ÉTABLISSEMENTS

(-1,3 % par rapport à 2019)

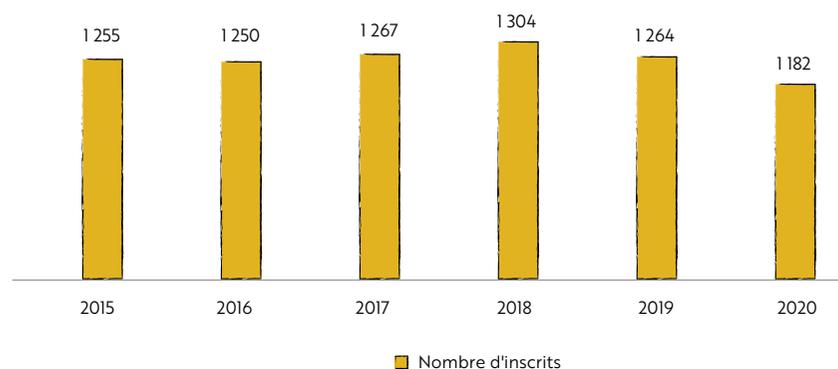


2 Éléments généraux de la démographie des inscrits en section C

2.1 Les effectifs en section C

L'effectif des pharmaciens en section C connaît une tendance à la baisse.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN SECTION C EN NOMBRE D'INSCRITS DE 2015 À 2020

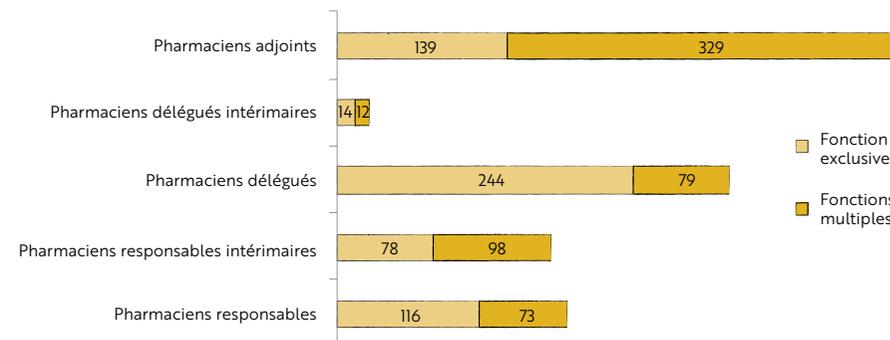


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Depuis la forte augmentation des inscrits en 2005 due à la loi du 9 août 2004 qui a regroupé en section C l'ensemble des pharmaciens travaillant pour les entreprises de la distribution, il a été observé une baisse lente et régulière des effectifs jusqu'en 2009. Cette dernière allait de pair avec la diminution du nombre d'établissements qui a connu un recul global de près de 10 % sur la période. La légère remontée des effectifs observée de 2010 à 2012 a été essentiellement liée à l'apparition des grossistes répartiteurs mono sites. Après une décrue entre 2012 et 2016, une hausse légère s'était installée jusqu'en 2018 avec 1 304 pharmaciens. En 2019, l'effectif décroît de nouveau, **en 2020 cette décroissance se poursuit avec -6,5 % d'inscrits.**

Cette décroissance peut s'expliquer par la période de crise sanitaire Covid qui a généré moins de mouvements et de remplacements des pharmaciens en poste, ces derniers s'étant pleinement impliqués dans la continuité de leur activité et par des regroupements d'établissements dans certaines entreprises.

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS



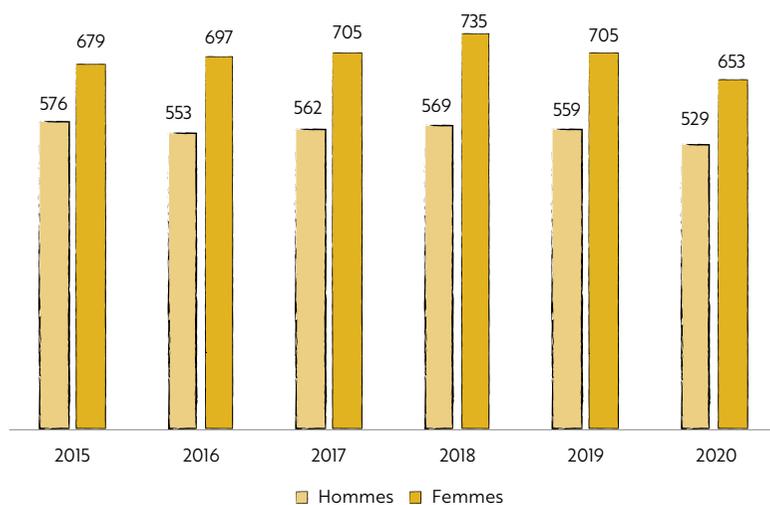
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

La répartition des effectifs des pharmaciens à fonction exclusive ou multiples n'a pas subi de changement sur les cinq dernières années, en 2020 leur répartition est à 50/50, et oscille entre des valeurs similaires les années précédentes (53 % de multiples pour 47 % d'exclusifs en 2019 et 52 % et 48 % en 2018).

En 2020, la part des femmes est de 55,2 % au sein de la section C. Depuis 2012 elles sont plus nombreuses que les hommes dans la section et leur proportion est stable depuis 2015. C'est un peu moins que la proportion des femmes sur l'ensemble de l'effectif de l'Ordre national des pharmaciens (67,5 % en 2020).

Le nombre de femmes inscrites en section C a baissé de 7,4 % par rapport à 2019, et de 11,2 % depuis 2018. L'effectif des hommes a diminué de 5 % par rapport à 2019 et de 7 % depuis 2018. **Cette baisse est donc homogène sur les deux genres.**

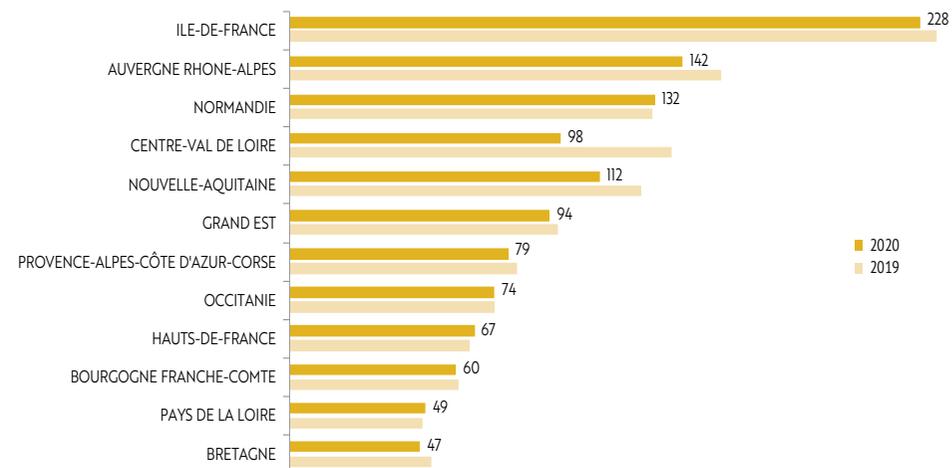
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES EN SECTION C DEPUIS 2015



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C selon le genre.

2.2 Une répartition homogène sur le territoire

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

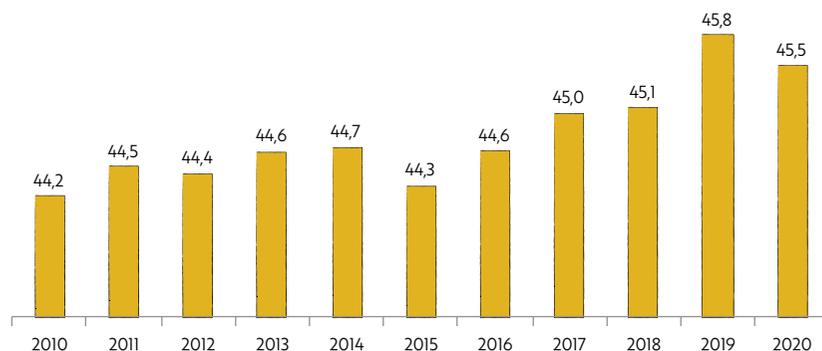
Avec un nombre d'inscrits inférieur à 2019, les effectifs des pharmaciens de la distribution en gros sont en légère baisse sur l'ensemble du territoire national.

L'Île-de-France regroupe la plus grande part régionale des pharmaciens inscrits en section C avec 19,3 % de l'ensemble, suivie de l'Auvergne Rhône Alpes (12 %) et de la Normandie (11,2 %).

Les grossistes répartiteurs sont présents de façon homogène sur l'ensemble du territoire pour répondre à tous les services en lien avec les officines et les hôpitaux.

2.3 L'âge des inscrits en section C

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C DE 2010 À 2020

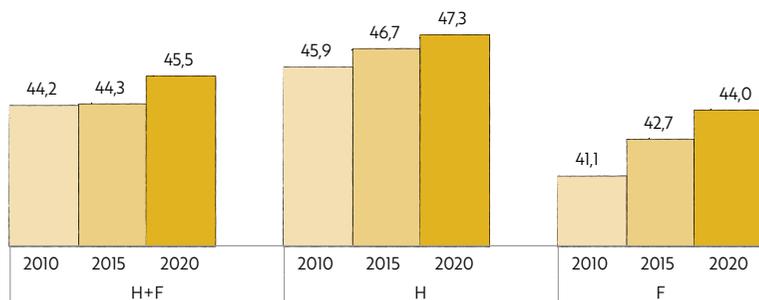


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

La moyenne d'âge des pharmaciens de la section C a augmenté de 3% depuis 2010 (1,3 ans), de 7% chez les femmes (+2,9 ans) et de 3% chez les hommes (+1,4 ans).

Pour autant, depuis 10 ans, la moyenne d'âge des pharmaciens de la section C reste stable autour des 45 ans.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN 2010, 2015, 2020 SELON LE GENRE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C

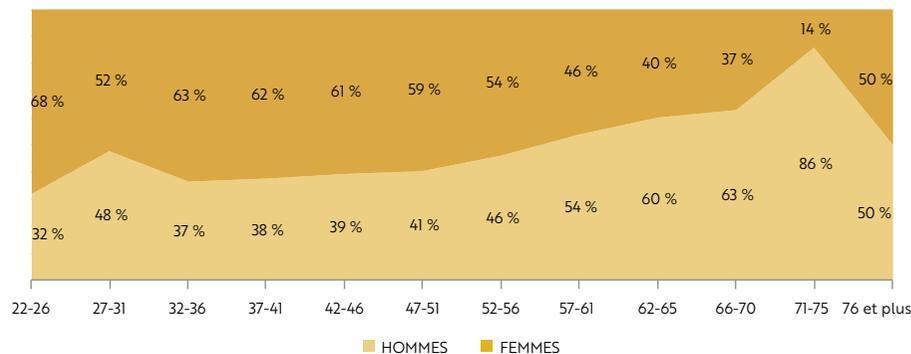


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2010, 2015 et 2020 selon le genre.

L'âge moyen des femmes est de 44 ans et de 47,3 ans pour les hommes. L'âge moyen des femmes augmente de 2 ans par rapport à 2019 tandis que celui des hommes reste stable.

Les femmes restent plus jeunes que les hommes en moyenne dans cette section (-3,3 ans). Cet écart est inférieur à celui enregistré en 2010 (4,8 ans). Les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein de la section (une hausse de 94 % est enregistrée depuis 2010 sur l'effectif féminin inscrit en section C au lieu de 52 % pour l'effectif masculin). Ces chiffres démontrent un vieillissement des femmes plus important que les hommes du fait de leur intégration en plus grand nombre, mais aussi une stabilité dans leur exercice pharmaceutique.

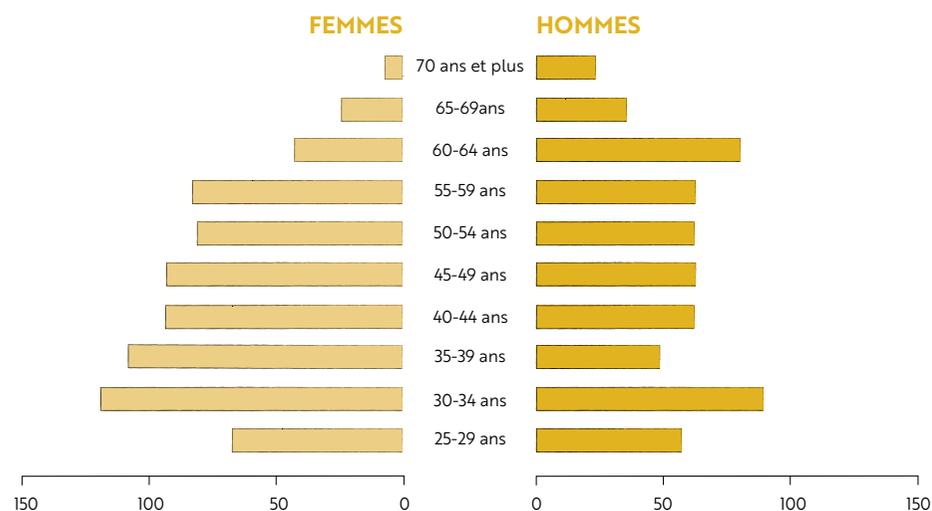
RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES INSCRITS EN SECTION C EN 2020 SELON LES CLASSES D'ÂGES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2020 selon le genre.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les classes d'âges inférieures à 56 ans : 72 % des femmes inscrites en section C ont moins de 50 ans, à l'inverse 51 % des hommes inscrits en section C ont plus de 50 ans.

PYRAMIDES DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C EN 2020



Note : 1 femme et 1 homme de 24 ans ont été ajoutés dans la tranche d'âge « 25-29 » pour faciliter la lecture

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

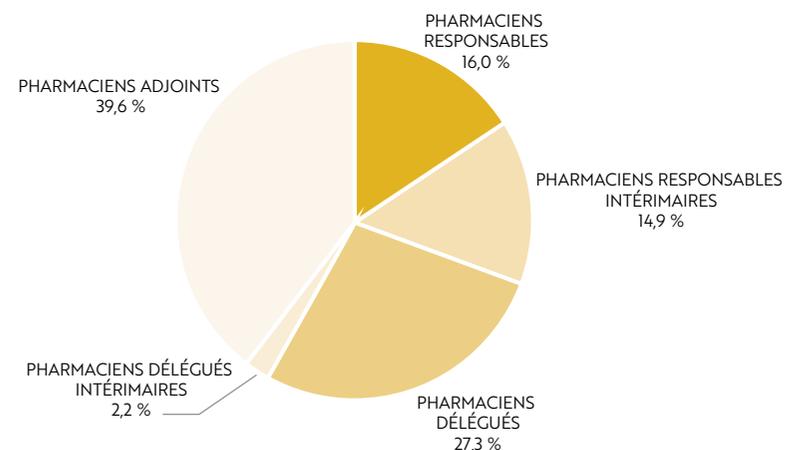
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

La diversité des fonctions de la section C

3

3.1 Les différentes fonctions en section C

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C PAR FONCTION EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Dans le secteur de la distribution en gros, les pharmaciens adjoints restent les plus nombreux avec 39,6 % de l'effectif. Près d'un tiers de ces pharmaciens est soit pharmacien responsable, soit pharmacien responsable intérimaire (30,9 %). Les pharmaciens délégués et leurs intérimaires représentent 29,5 % du total.



RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C PAR FONCTION

Fonction	2019	2020
Pharmaciens responsables	190	189
Pharmaciens responsables intérimaires	173	176
Pharmaciens délégués	384*	348**
Pharmaciens adjoints	516	468
Total	1 264	1 182

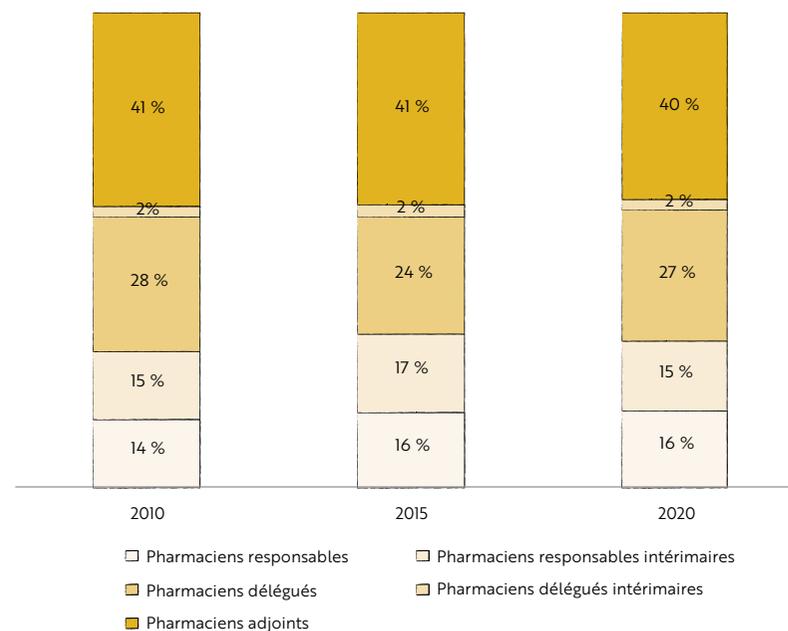
*dont 39 intérimaires en 2019
**dont 26 intérimaires en 2020

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Certains pharmaciens de la section C peuvent être conjointement inscrits à la section B. Ceci s'explique par la nature même des activités liées à ces sections, car certaines entreprises peuvent combiner des activités par exemple d'exploitant et de dépositaire.

L'évolution des effectifs dans les différentes fonctions de la section C

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA SECTION C PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2010, 2015 et 2020.

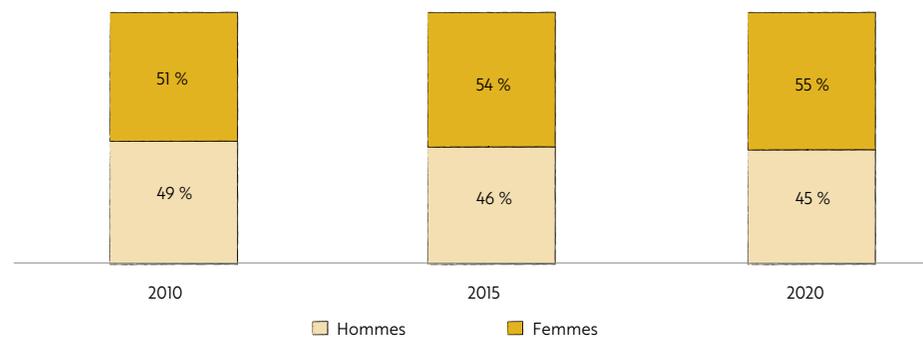
Cependant, la baisse des effectifs ne modifie pas la répartition des pharmaciens de la section C dans les différentes fonctions ; 40 % sont pharmaciens adjoints, 31 % sont pharmaciens responsables (intérimaires compris) et 29 % sont pharmaciens délégués (intérimaires compris), ce qui est normal compte tenu du fait que l'organisation de la responsabilité pharmaceutique, incluant les différentes fonctions, est définie par le Code de la santé publique.

Les intérimaires sont plus nombreux parmi les pharmaciens responsables (48 % de l'ensemble des pharmaciens dans cette fonction) que pour les pharmaciens délégués (7 %). Là aussi, cette différence s'explique par les obligations du Code de la santé publique, au moins un PRI est systématiquement associé à un PR alors qu'un délégué intérimaire n'est obligatoire que si le délégué est aussi PRI.

3.2 Une féminisation progressive de la profession

Depuis 2010, la part des femmes dans la population de la section C a augmenté de 4 points, passant de 51 % à 55 %.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES

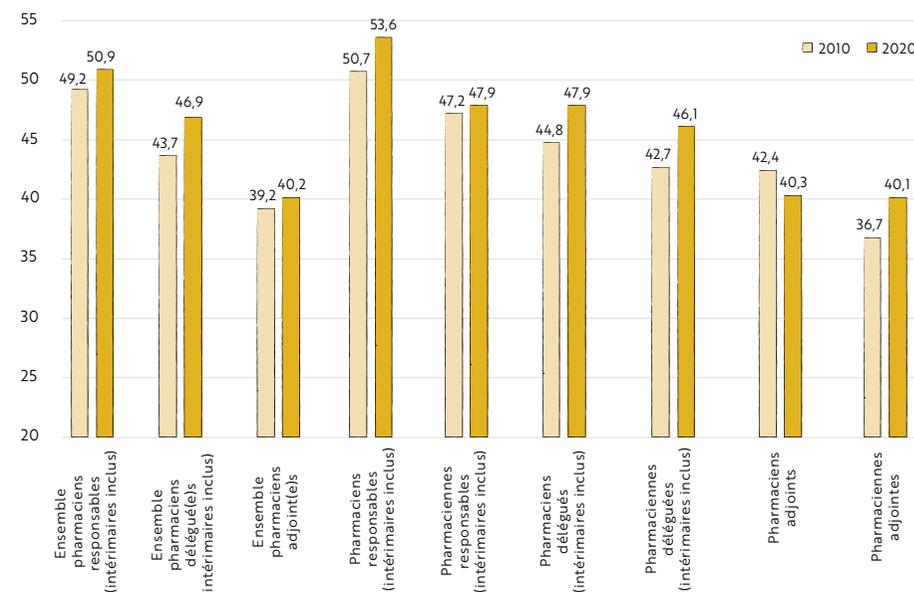


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2010, 2015 et 2020 selon le genre.

3.3 Un rajeunissement hétérogène de l'effectif

Moyenne d'âge par fonction des hommes et des femmes de la section C en 2010 et 2020

ÉVOLUTION DES ÂGES MOYENS SELON LA FONCTION ET LE GENRE EN 2010 ET 2020



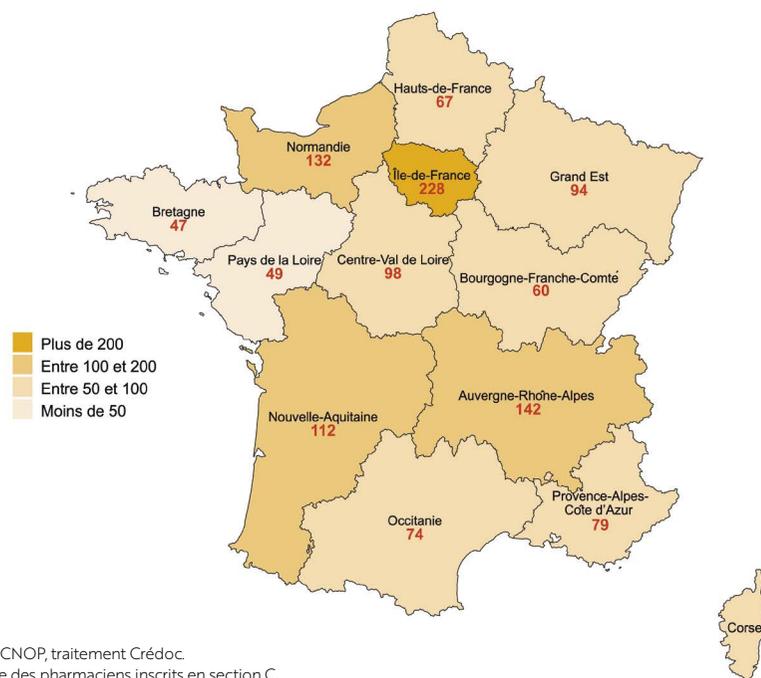
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C en 2010 et 2020 selon le genre déclaré.

En 10 ans, la moyenne d'âge des pharmaciens adjoints diminue de 2 ans quand les femmes exerçant la même fonction vieillissent de 3,4 ans. D'autre part, les pharmaciens responsables vieillissent de 3 ans, quand les femmes ont un âge moyen stable sur cette période. Ces écarts sont à intégrer dans la lecture de la féminisation des professions qui s'opère depuis 2010.

4 Une répartition sur l'ensemble du territoire de la métropole

4.1 Répartition des pharmaciens de la section C sur le territoire

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS PAR RÉGION

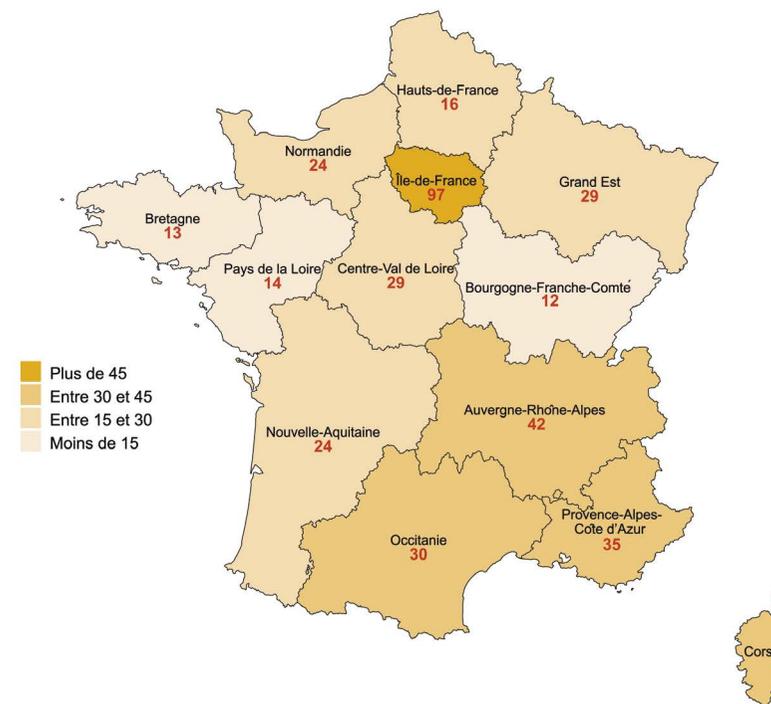


1182

pharmaciens inscrits en section C
en France métropolitaine,
dont 202 pharmaciens intérimaires

4.2 Les pharmaciens responsables et responsables intérimaires sur le territoire

RÉPARTITION DES PHARMACIENS
RESPONSABLES ET RESPONSABLES INTÉRIMAIRES PAR RÉGION



NOMBRE DE PHARMACIENS RESPONSABLES PAR RÉGION

	Pharmaciens responsables intérimaires compris	Dont intérimaires
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	42	20
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	12	8
BRETAGNE	13	5
CENTRE-VAL DE LOIRE	29	13
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE	35	16
GRAND EST	29	12
HAUTS-DE-FRANCE	16	8
ÎLE-DE-FRANCE	97	46
NORMANDIE	24	10
NOUVELLE-AQUITAINE	24	13
OCCITANIE	30	20
PAYS DE LA LOIRE	14	5

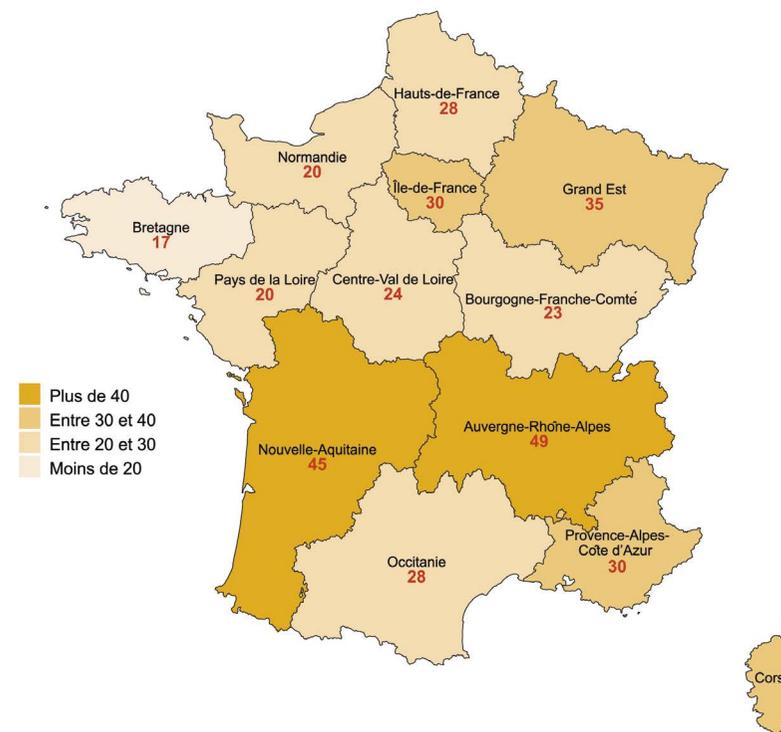
Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens responsables inscrits en section C.

365

pharmaciens responsables
en France métropolitaine,
dont 176 responsables intérimaires

4.3 Les pharmaciens délégués et délégués intérimaires sur le territoire

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉS INTÉRIMAIRES PAR RÉGION



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens délégués et délégués intérimaires inscrits en section C.

NOMBRE DE PHARMACIENS DÉLÉGUÉS PAR RÉGION

	Pharmaciens délégués intérimaires compris	Dont intérimaires
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	49	6
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	23	0
BRETAGNE	17	0
CENTRE-VAL DE LOIRE	24	1
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE	30	1
GRAND EST	35	3
HAUTS-DE-FRANCE	28	2
ÎLE-DE-FRANCE	30	7
NORMANDIE	20	2
NOUVELLE-AQUITAINE	45	0
OCCITANIE	28	2
PAYS DE LA LOIRE	20	2

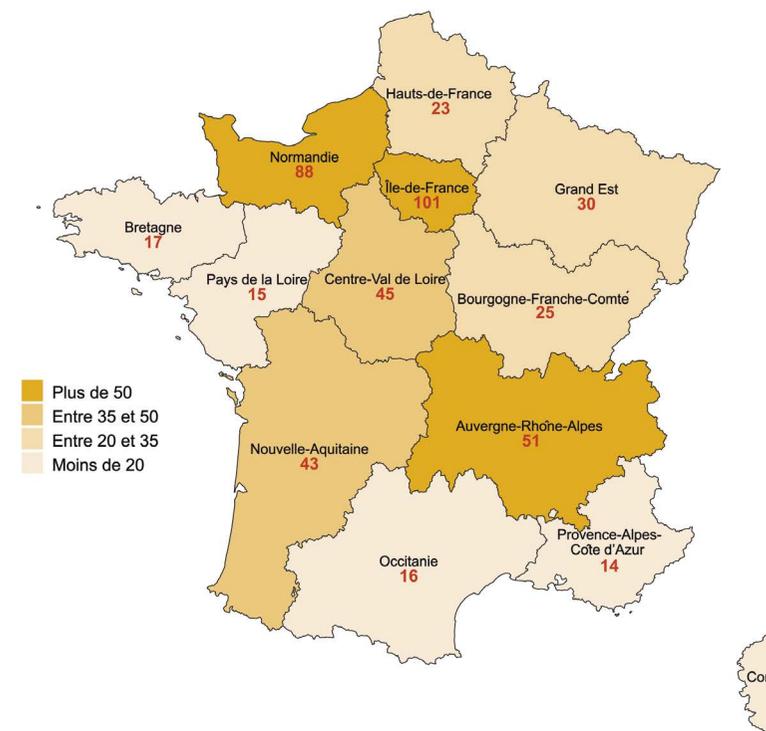
Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens délégués inscrits en section C.

349

pharmaciens délégués
en France métropolitaine,
dont 26 pharmaciens délégués intérimaires

4.4 Les pharmaciens adjoints sur le territoire

RÉPARTITION DES PHARMACIENS ADJOINTS PAR RÉGION



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens adjoints inscrits en section C.

NOMBRE DE PHARMACIENS ADJOINTS PAR RÉGION

	Pharmaciens adjoints
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	51
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	25
BRETAGNE	17
CENTRE-VAL DE LOIRE	45
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE	14
GRAND EST	30
HAUTS-DE-FRANCE	23
ÎLE-DE-FRANCE	101
NORMANDIE	88
NOUVELLE-AQUITAINE	43
OCCITANIE	16
PAYS DE LA LOIRE	15

Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens adjoints inscrits en section C.

468

pharmaciens adjoints
en France métropolitaine

L'évolution du nombre d'établissements et d'entreprises en section C

5

5.1 Les établissements en section C

Les activités relatives à la distribution en gros sont décrites dans le Code de la santé publique à l'article R.5124-2 (4° au 15°). L'ouverture d'un établissement pharmaceutique, quelle que soit son activité, est subordonnée à une autorisation délivrée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) qui peut être suspendue ou retirée en cas d'infraction (article L.5124-3 du Code de la santé publique).

Typologie des établissements en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN SECTION C DE 2010 À 2020

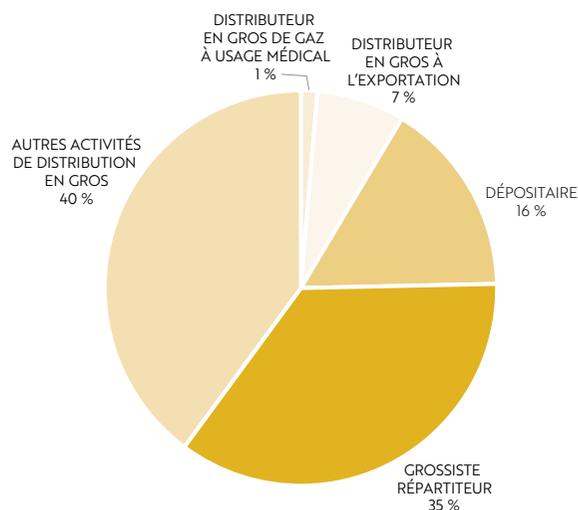


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens inscrits dans la section C et des établissements exerçant une ou plus activité de la section C.

523

établissements
en section C.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON L'ACTIVITÉ AUTORISÉE



Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés dans la section C.

35 % des établissements ont une activité autorisée de grossiste répartiteur.

Leur activité regroupe l'achat, le stockage et la distribution des produits du monopole pharmaceutique, les dispositifs médicaux et autres produits de santé auprès des officines, des pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé et de certains établissements autorisés (ex. CSAPA¹, centres de vaccination, etc.). Ils sont tenus au respect des bonnes pratiques de distribution et de leurs obligations de service public (cf. article R.5124-59 CSP). Les grossistes répartiteurs sont propriétaires de leur stock et sont livrés par les laboratoires pharmaceutiques ou leurs dépositaires.

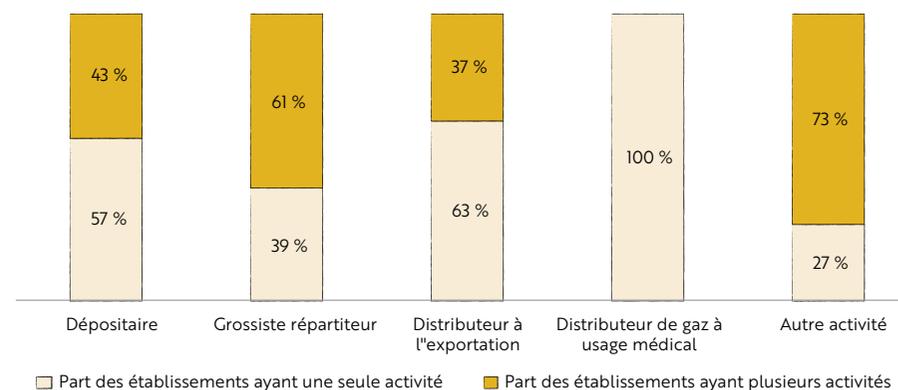
16 % des établissements ont une activité de dépositaire. Leur activité, pour le compte d'un ou plusieurs exploitants, fabricants ou importateurs de médicaments, concerne le stockage et la distribution de médicaments, produits, objets ou articles dont ils ne sont pas propriétaires. Ils se conforment au cahier des charges établi avec le laboratoire dans le respect du Code de la santé publique et des bonnes pratiques de distribution.

7 % des établissements ont une autorisation pour l'activité de distributeur en gros à l'export et 1 % pour l'activité de distributeur en gros de gaz à usage médical.

Des établissements ont une autre activité autorisée de distribution de gros qui peut concerner la distribution humaine (centrales d'achats pharmaceutiques, distributeur de médicaments expérimentaux, distributeur en gros de plantes médicinales, de produits pharmaceutiques autres que les médicaments, à vocation humanitaire et établissement pharmaceutique pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves) ou la distribution animale (distributeur d'aliments médicamenteux, de médicaments vétérinaires soumis à des essais cliniques, distribution en gros de médicaments vétérinaires, de médicaments vétérinaires antiparasitaires, spécialisé à l'exportation).

Un établissement peut cumuler plusieurs activités ou bien se consacrer à une seule.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS AYANT UNE SEULE OU PLUSIEURS ACTIVITÉS SELON L'ACTIVITÉ AUTORISÉE

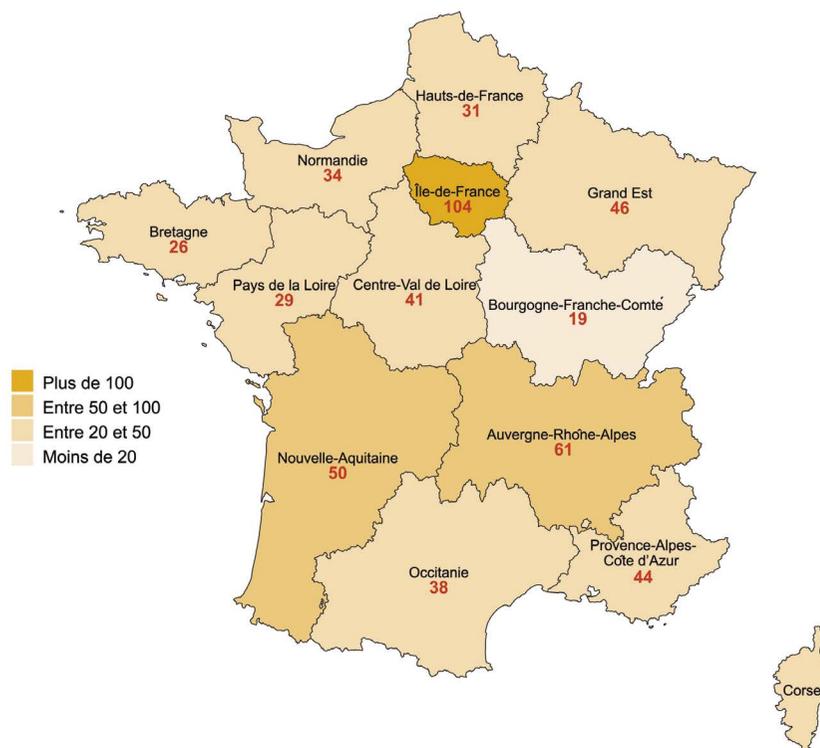


Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C.

¹ Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Répartition des établissements sur le territoire

ÉTABLISSEMENT DISTRIBUTEUR PAR RÉGION

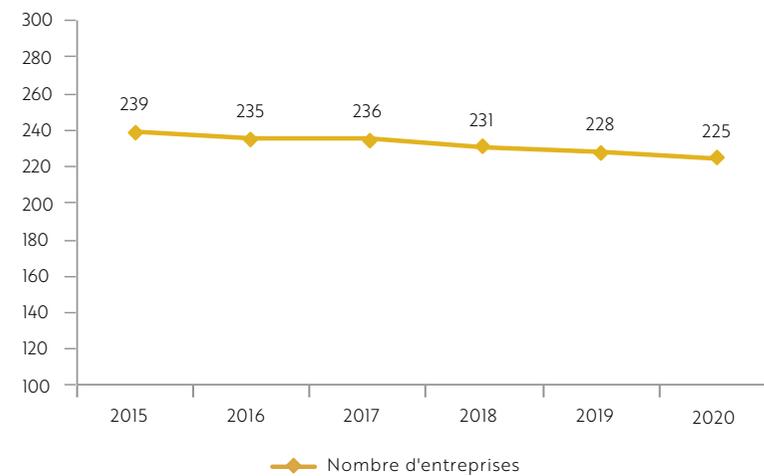


Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C.

Le nombre d'établissements en section C continue de décroître depuis 2012. Après une très forte diminution entre 2012 et 2015 (-11 %), le nombre d'établissements s'était stabilisé autour de 550 établissements jusqu'en 2017. La baisse du nombre d'établissements depuis 2018 se poursuit pour atteindre 523 établissements en 2020, soit une baisse de -2,4 % depuis 2018.

5.2 Les entreprises en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN SECTION C ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C.

Le nombre d'entreprises en section C est en baisse également depuis 2017, avec -2,1 % entre 2017 et 2018, puis 1,3 % en 2019 et en 2020.

6

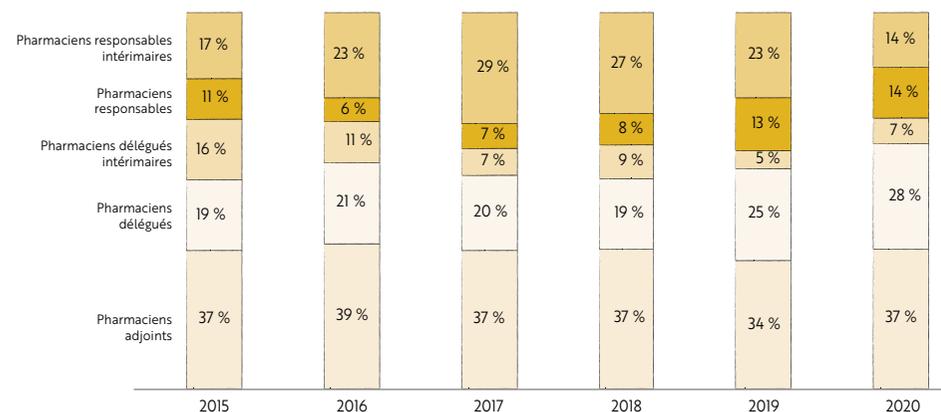
La mobilité des inscrits en section C

6.1 Les mouvements intra section (mobilité interne) : les passages d'une fonction à l'autre

Évolution de la mobilité au sein de la section depuis 2015

Depuis 2015, les mouvements au sein de la section C concernent dans plus d'un tiers des changements les pharmaciens adjoints (37 % en 2020). Les pharmaciens délégués enregistrent un plus grand nombre de mouvements en 2020 (+9 points depuis 2010), et sont la deuxième fonction connaissant le plus de mouvement. Les pharmaciens responsables intérimaires qui présentaient 29 % des mouvements enregistrés en 2017 sont beaucoup moins mobiles en 2020. Seuls 14 % des mouvements les concernent (-9 points par rapport à 2019).

TAUX DES MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION C PAR FONCTION INITIALE DE 2015 À 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section C ayant changé de fonction.

NOMBRE DE MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION C DES PHARMACIENS SELON LA FONCTION INITIALE DE 2015 À 2020

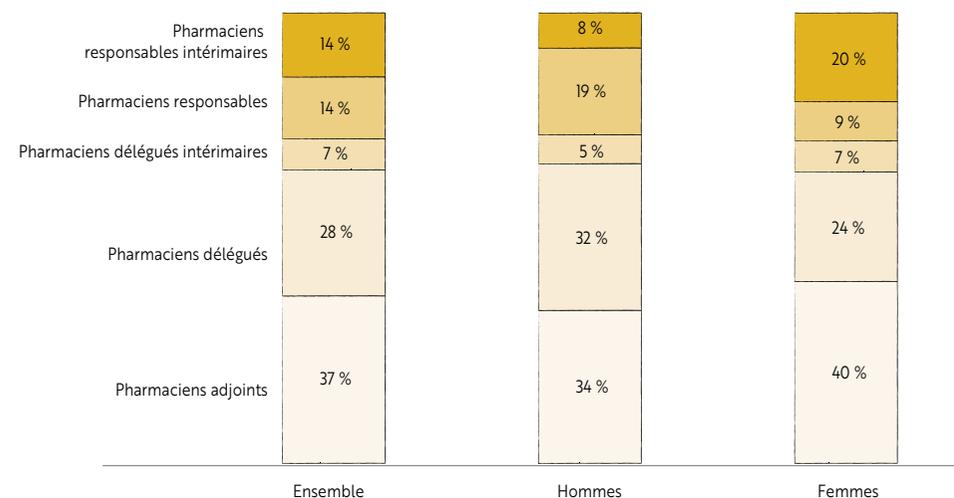
FONCTION INITIALE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PHARMACIENS ADJOINTS	57	70	55	54	51	49
PHARMACIENS DÉLÉGUÉS	29	39	30	27	37	37
PHARMACIENS DÉLÉGUÉS INTÉRIMAIRES	25	20	11	13	7	9
PHARMACIENS RESPONSABLES	17	11	10	12	21	18
PHARMACIENS RESPONSABLES INTÉRIMAIRES	27	41	44	39	34	19
TOTAL	155	181	150	145	150	132

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens de la section C ayant changé de fonction.

Les mouvements au sein de la section C

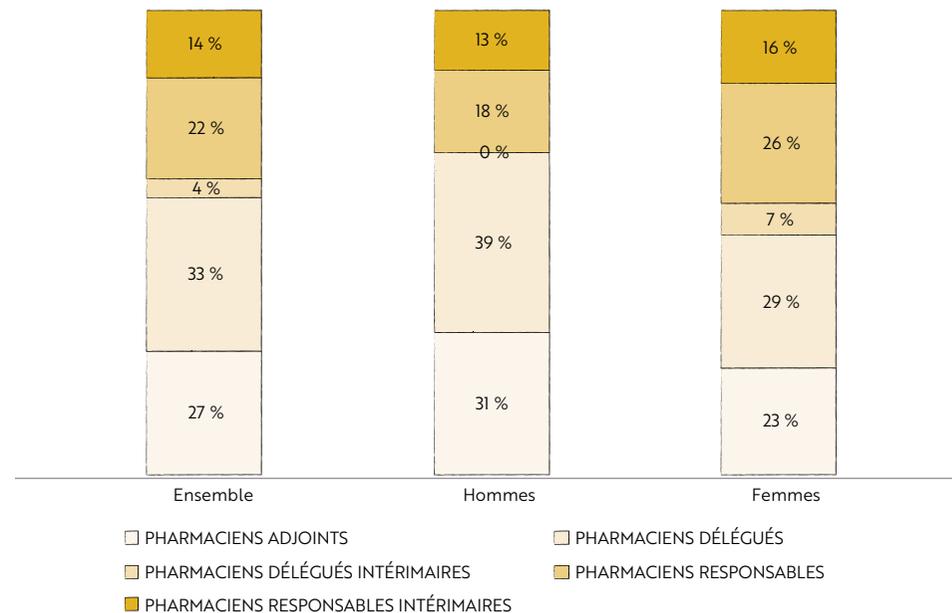
L'étude des mouvements selon les fonctions initiales et nouvelles montre les différences entre les hommes et les femmes chez les pharmaciens de la section C. 26 % des mouvements des femmes sont en direction des postes de pharmaciens responsables pour 18 % chez les hommes. A l'inverse, 39 % des mouvements des hommes sont en direction des postes de pharmaciens délégués contre 29 % chez les femmes.

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION C SELON LA FONCTION INITIALE ET LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de poste en section C en 2020.

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION SELON LA FONCTION NOUVELLE ET LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant modifié leur poste en section C en 2020.

6.2 Les mouvements inter section (mobilité externe) : les passages d'une section à l'autre

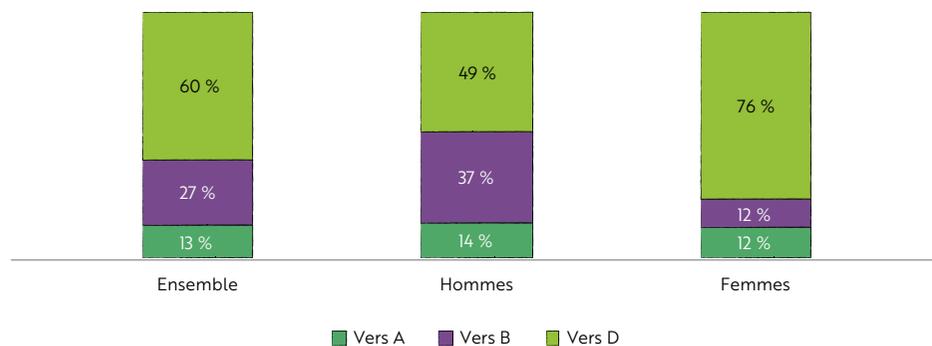
Les mouvements depuis et vers la section C en 2020

Seuls les mouvements avec les sections A, B et D sont mentionnés dans ce graphique, car ils représentent 100 % des mouvements depuis la section C.

60 % des mouvements depuis la section C se font vers la section D ;
76 % concernent des femmes et 49 % des hommes.

Les mouvements vers la section B composent 27 % de l'ensemble des mouvements
(37 % des mouvements des hommes pour 12 % des mouvements des femmes).

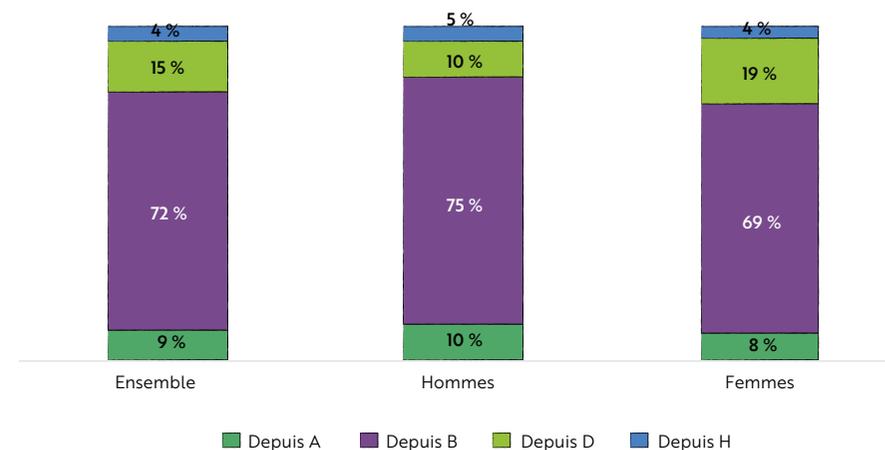
TAUX DE MOUVEMENTS DES PHARMACIENS DE LA SECTION C VERS D'AUTRES SECTIONS SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section en 2020.

Les mouvements vers la section C depuis d'autres sections ne présentent pas les mêmes disparités selon le genre. 72 % des mouvements vers la section C ont pour origine la section B, (75 % des mouvements des hommes de la section C et 69 % des femmes).

TAUX DE MOUVEMENTS DES PHARMACIENS VERS LA SECTION C DEPUIS D'AUTRES SECTIONS SELON LE GENRE



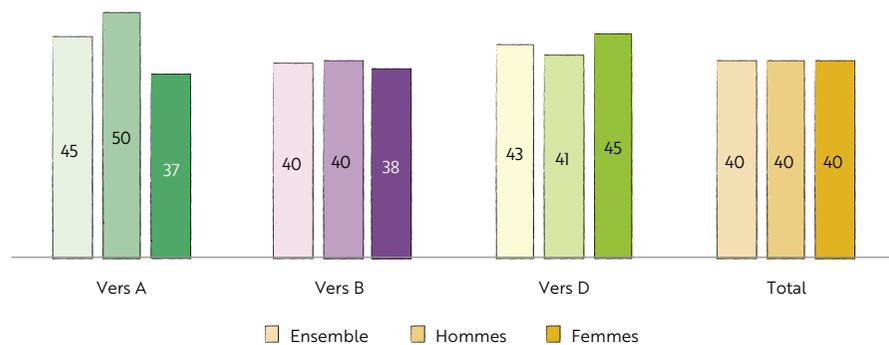
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section en 2020.

L'âge moyen des pharmaciens en mouvement dans la section C

Les mouvements vers la section B depuis la section C se font en moyenne avant les 40 ans.

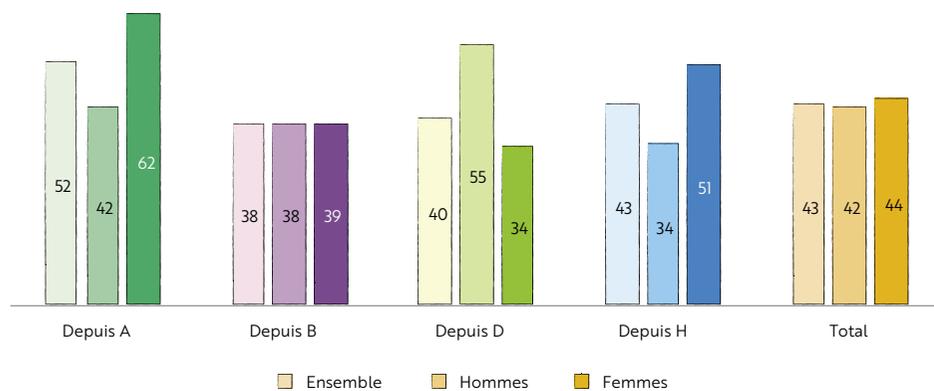
On note que les mouvements vers la section D ont lieu autour de 45 ans pour les femmes et 41 ans pour les hommes.

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS DE LA SECTION C AYANT EFFECTUÉ UN CHANGEMENT VERS D'AUTRES SECTIONS SELON LE GENRE DÉCLARÉ



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section en 2020.

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS AYANT EFFECTUÉ UN CHANGEMENT VERS LA SECTION C SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section en 2020.





SECTION B

PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE

Cette année encore est marquée par une croissance du nombre d'inscrits (+2,4 % en un an et +19 % en 10 ans), je ne peux que m'en réjouir.

Cette croissance est le témoin d'une activité industrielle placée sous contrôle pharmaceutique, dans l'intérêt du patient. La crise sanitaire a mis en lumière le rôle des pharmaciens, tous impliqués pour assurer la continuité des activités et des traitements, et celui du pharmacien responsable, contact privilégié des autorités ayant une vision globale des opérations pharmaceutiques et pouvant décider des adaptations nécessaires dans le respect de la réglementation et l'intérêt de la santé publique. Au sein du Conseil central B nous sommes attentifs à ce modèle

de responsabilité pharmaceutique qui a fait la preuve de son efficacité et nous souhaitons le porter au niveau européen.

La démographie de la section B montre également un renouvellement constant des effectifs avec une moyenne d'âge (42 ans) la plus jeune (-5 ans par rapport aux pharmaciens toutes sections). Les métiers de l'industrie continuent d'attirer les jeunes générations et ils ont raison ! L'industrie à travers ses activités de fabrication, de production et d'exploitation, mais également avec l'évolution des techniques et des thérapeutiques, offre de nombreuses possibilités de formation et de carrière évolutive.



Frédéric Bassi

Président de la section B





1

Chiffres clés

**4 111¹**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020

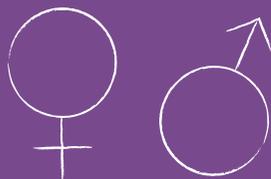
+2,4 % par rapport à 2019

**42**

ÂGE MOYEN

Identique à 2019
(-5 ans par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)**467**ENTREPRISES
PHARMACEUTIQUES

+1,3 % par rapport à 2019

**64%**

FEMMES

36%

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****68**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS1,7 % des inscrits en section B
en 2020 (2,9 % en 2019)**777**

ÉTABLISSEMENTS

+1 % par rapport à 2019

1 Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits en section B est de 4 111 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section B est de 4 021 personnes (que l'on appelle « personnes physiques » pour éviter le problème des doubles comptages lorsque l'on additionne les personnes physiques de toutes les sections de l'Ordre).



2 Éléments généraux

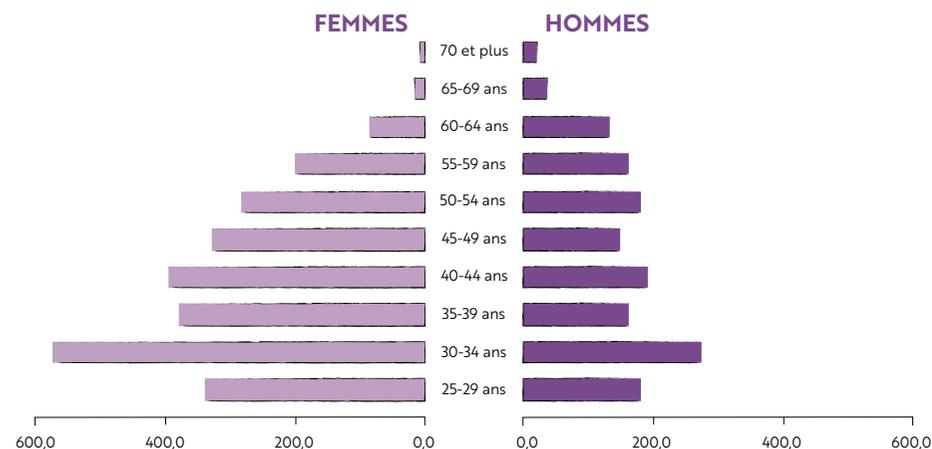
2.1 Une population féminisée et relativement jeune

En 2020, **64 % des inscrits en section B sont des femmes, 36 % sont des hommes.**

Les femmes inscrites en section B de l'Ordre national des pharmaciens sont relativement plus jeunes que leurs confrères masculins. La pyramide des âges ci-dessous révèle que seulement 4 % des femmes inscrites en section B ont 60 ans ou plus contre 13 % des hommes en 2020. 50 % des femmes inscrites en section B ont moins de 40 ans, contre 41 % des hommes inscrits dans cette section en 2020. Au total, **47 % des inscrits en section B ont moins de 40 ans.**

L'âge moyen des inscrits est de 42 ans. Il est d'environ 41 ans pour les femmes et de 44 ans pour les hommes. La moyenne d'âge est cependant tirée vers le haut par certaines valeurs sensiblement plus élevées, due au fait que certains inscrits ont plus de 80 ans. L'âge médian des personnes inscrites en section B est de 41 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES



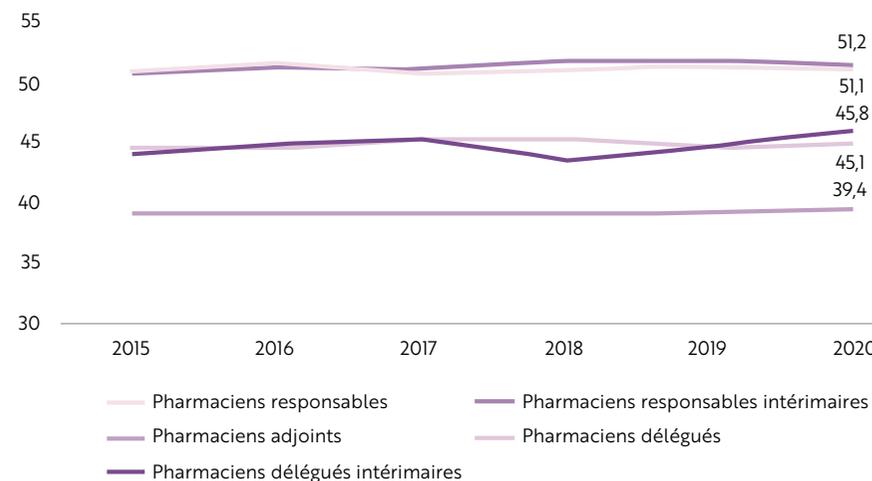
Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : Pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Note : La tranche d'âge « 25-29 ans » comprend 4 femmes et 4 hommes âgés de 24 ans.

Nous avons opté pour ce regroupement afin de simplifier la lecture des données.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN SELON LA FONCTION DE 2015 À 2020



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

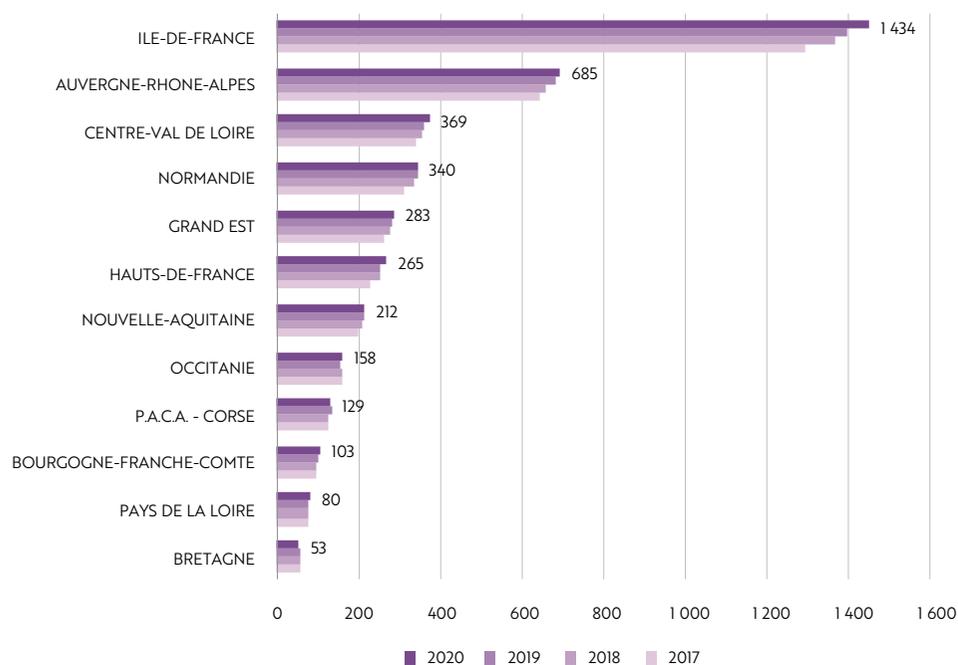
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Malgré une population relativement jeune, il y a une disparité dans la moyenne d'âge des pharmaciens de la section B selon leur fonction. En effet, depuis 2015, l'âge moyen des pharmaciens adjoints est d'environ 39 ans alors qu'il se situe à 45 ans pour les délégués et délégués intérimaires et enfin à 51 ans pour les pharmaciens responsables et les responsables intérimaires. Ceci s'explique par le fait que ces derniers postes à forte responsabilité nécessitent des compétences et une expérience pratique acquises lors d'un parcours professionnel, ils ne sont donc généralement pas accessibles en tout début de carrière.

2.2 La répartition des inscrits en section B par région

Au niveau national, le nombre de pharmaciens dans l'industrie continue sa progression (+2,4 % par rapport à 2019), traduisant à nouveau l'attractivité de cette section auprès des jeunes diplômés pour 2020. Les inscrits se concentrent fortement en Île-de-France (35 %), principalement dû à l'implantation des sièges sociaux des entreprises à activité d'exploitant et en Auvergne-Rhône-Alpes (17 %) qui concentre de nombreux sites de production et de centres de recherche et développement².

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION B EN 2020



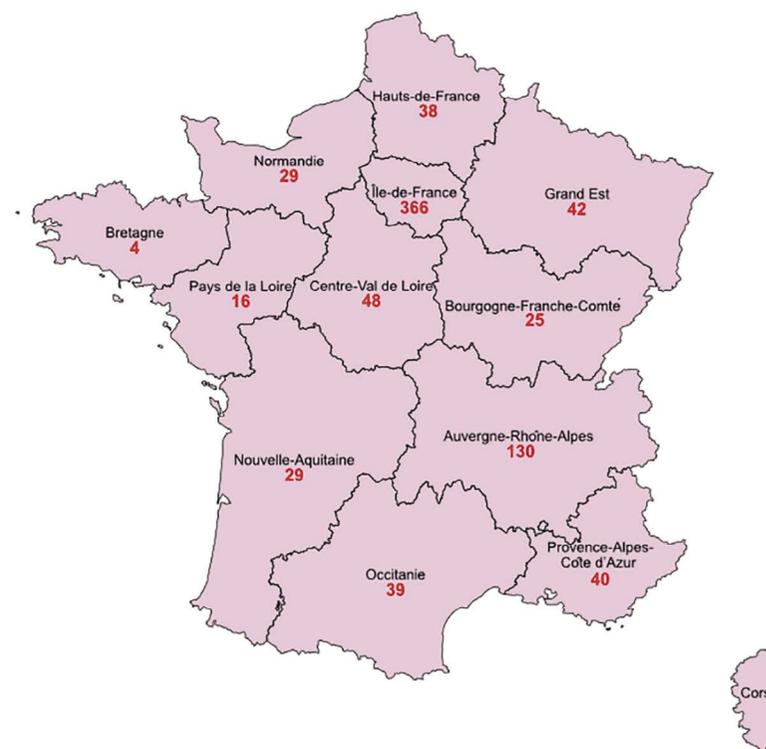
Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme première inscription secondaire.

+19 %

d'inscrits en section B
en 10 ans

² Source : Repères sur l'industrie du médicament en Auvergne, Les Entreprises du Médicament (LEEM), juin 2018

NOMBRE DE PHARMACIENS RESPONSABLES PAR RÉGION EN 2020



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

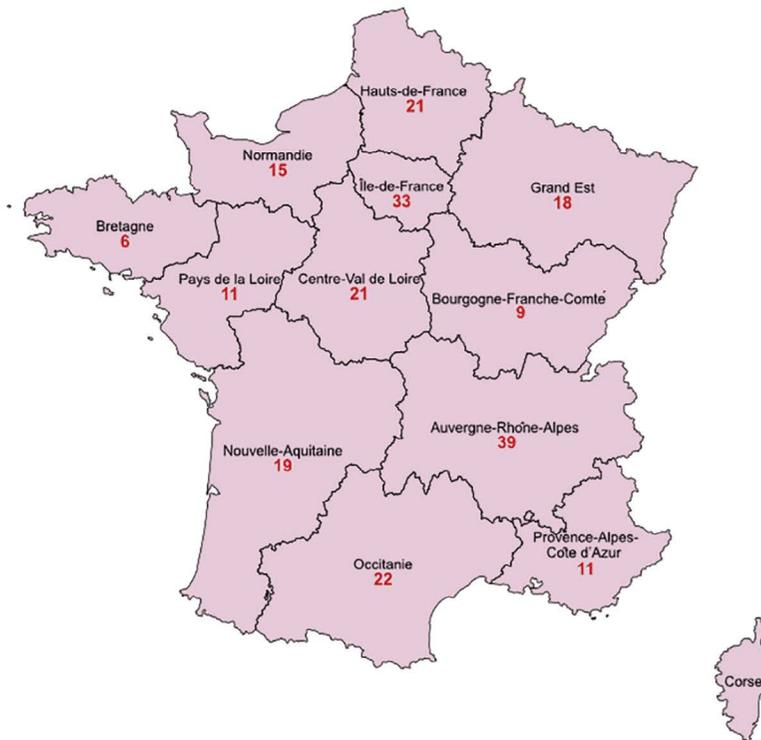
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Note : Contrairement au rapport de l'année précédente, les pharmaciens responsables intérimaires ont été ajoutés à cette carte.

On compte **806** pharmaciens
responsables (y compris intérimaires)
en France métropolitaine en 2020

En 2020, on dénombre au total 454 pharmaciens responsables et 352 pharmaciens responsables intérimaires.

NOMBRE DE PHARMACIENS DÉLÉGUÉS PAR RÉGION EN 2020



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Note : Contrairement au rapport de l'année précédente, les pharmaciens délégués intérimaires ont été ajoutés à cette carte.

On compte **225** pharmaciens délégués (y compris intérimaires) en France métropolitaine en 2020

En 2020, on dénombre au total 181 pharmaciens délégués et 44 pharmaciens délégués intérimaires.

Une diversité de fonctions au sein de la section B

3

3.1 Répartition des effectifs de la section B par type de poste

75 % des effectifs de cette section sont constitués de pharmaciens adjoints, travaillant au sein des établissements fabricant, exploitant ou importateur du médicament. Viennent ensuite les pharmaciens responsables et pharmaciens responsables intérimaires qui représentent 20 % des effectifs et enfin, les pharmaciens délégués y compris intérimaires (5 %). Cette répartition s'explique par le fonctionnement des établissements pharmaceutiques placés sous la responsabilité d'un pharmacien responsable ou délégué (le pharmacien responsable, mandataire social, endossant une responsabilité pharmaceutique d'entreprise), suppléé par plusieurs pharmaciens adjoints. Le nombre de pharmaciens adjoints des établissements pharmaceutiques est fonction de l'effectif du personnel réalisant des opérations pharmaceutiques (articles R.5124-38 à R.5124-41 du Code de la santé publique).

L'attractivité de cette section se traduit par une évolution des inscriptions en tant que pharmacien adjoint (+ 4 % en valeur absolue entre 2019 et 2020).

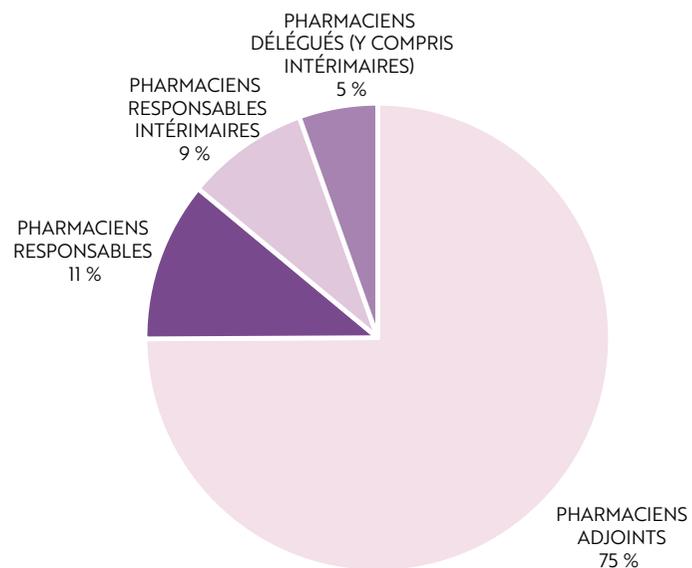
RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION

	2019	2020	Évolution 2019/2020
Pharmaciens adjoints	2 967	3 080	+ 4 %
Pharmaciens responsables	446	454	+ 2 %
Pharmaciens responsables intérimaires	365	352	- 4 %
Pharmaciens délégués (y compris intérimaires)	235	225	- 4 %
Total	4 013	4 111	+ 2 %

Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section B principale ou en inscription secondaire.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION (EN POURCENTAGE)

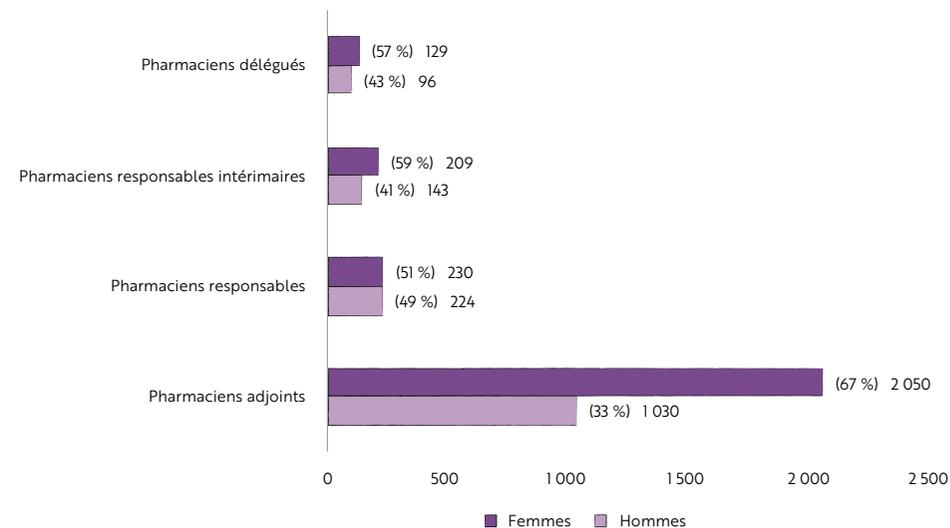


Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

La répartition par métier est sensiblement similaire entre 2019 et 2020.

3.2 Des profils de pharmaciens différents en fonction des postes

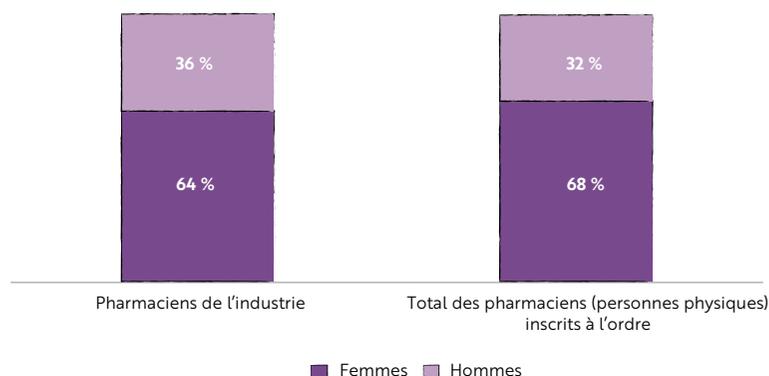
EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE EN 2020



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.
Note : les pharmaciens délégués comprennent les pharmaciens intérimaires.

Au sein de l'Ordre national des pharmaciens, les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes. Ainsi, parmi l'ensemble des pharmaciens rattachés à une section principale, on compte 68 % de femmes contre 32 % d'hommes en 2020 (cf. Données générales).

PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES AU SEIN DE LA SECTION B ET DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

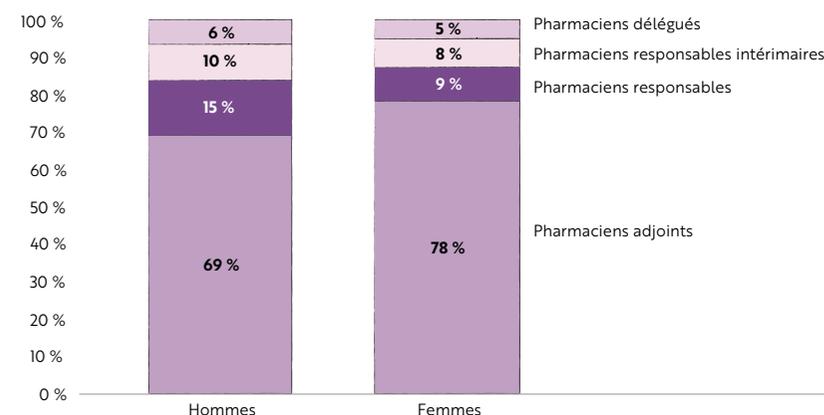


Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre.

En section B, environ 36 % des pharmaciens inscrits (en section principale ou en première inscription secondaire) sont des hommes, 64 % sont des femmes. Cependant, la présence féminine au sein même de la section B est très variable en fonction des postes. Ainsi, 67 % des pharmaciennes adjointes sont des femmes, alors qu'elles n'occupent que 51 % des postes de pharmaciens responsables. Ce poste à responsabilité est donc plus occupé par les hommes que les autres postes (49 % des pharmaciens responsables), ce qui contraste avec la forte présence féminine au sein de la section B.

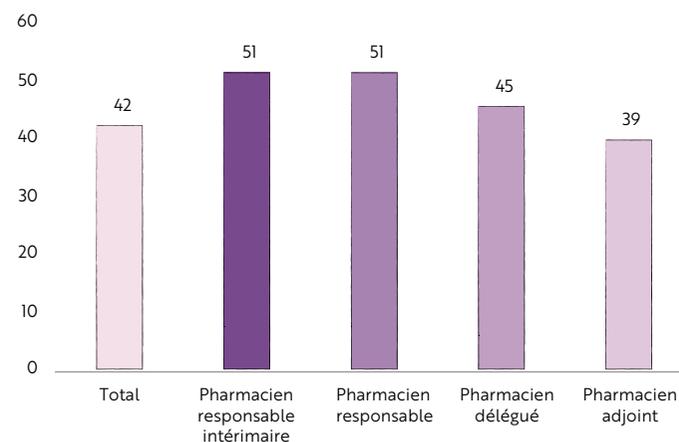
Si l'on s'intéresse à la répartition des postes en fonction du sexe du pharmacien, on note que 9 % des femmes occupent le poste de pharmacien responsable *versus* 15 % des hommes. 69 % des hommes travaillent comme pharmaciens adjoints au sein de la section B, contre 78 % des femmes.

RÉPARTITION PAR FONCTION DES POPULATIONS MASCULINE ET FÉMININE EN 2020



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.
Note : les pharmaciens délégués comprennent les pharmaciens intérimaires.

ÂGES MOYENS SELON LA FONCTION EN 2020

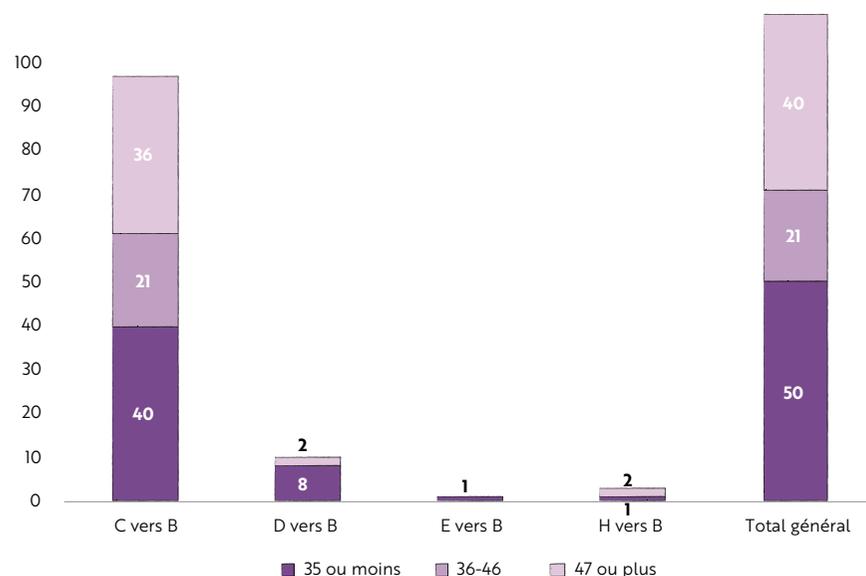


L'expérience et donc l'âge apparaissent comme un facteur clef pour accéder à des fonctions à forte responsabilité. L'âge moyen diffère grandement selon la fonction : les pharmaciens adjoints sont la population la plus jeune, tandis que les pharmaciens responsables et intérimaires demeurent les plus âgés.

Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.
Note : les pharmaciens délégués comprennent les pharmaciens délégués intérimaires.

3.3 Mobilité vers la section B

NOMBRE DE PASSAGES DE PHARMACIENS
INSCRITS À L'ORDRE VERS LA SECTION B EN 2020



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nombre de passages d'inscrits à l'Ordre national des pharmaciens vers la section B en 2020.

Comme déjà mis en évidence en 2019, c'est majoritairement de la section C que proviennent les passages en section B (87 % des changements s'effectuent par des pharmaciens de la section C). 63 % des concernés ont moins de 47 ans en 2020. Les passages de la section C vers la section B s'expliquent par le fait que les établissements pharmaceutiques relevant de ces sections sont pour partie soumis à une réglementation et des bonnes pratiques communes et par le fait qu'un certain nombre d'établissements sont autorisés pour des activités relevant de la section B et de la section C. La fonction la plus accessible pour le passage de la section C vers la section B est la fonction d'adjoint. Une expérience pratique industrielle "fabricant" ou "exploitant" étant requise pour les fonctions de délégué, pharmacien responsable et leurs intérimaires.

Évolution du nombre de pharmaciens et d'établissements au sein de la section B

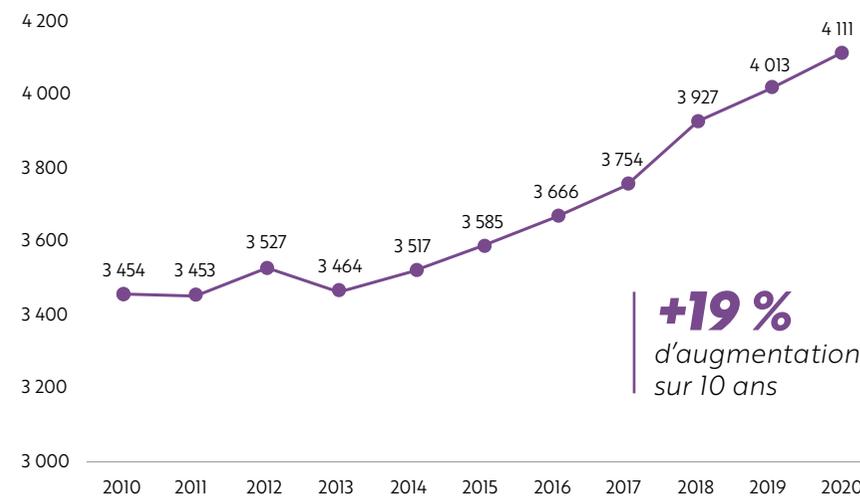
4

En 2010 et 2020, le nombre d'établissements de la section B a diminué de 2 %. Ainsi, alors qu'en 2010, on en comptait 795 en section B, ce nombre est de **777 établissements en 2020**.

Cependant, malgré la tendance à la diminution du nombre d'établissements en section B, le nombre de pharmaciens inscrits dans cette section a connu une augmentation de 19 % sur 10 ans, passant de 3 454 inscrits à **4 111 en 2020**.

On compte en moyenne 5,3 pharmaciens par établissement.

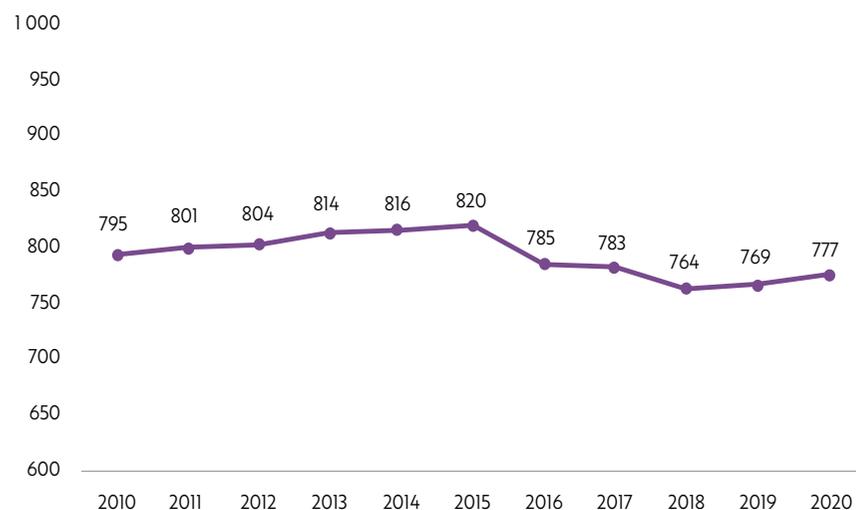
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION B DEPUIS 2010



+19 %
d'augmentation
sur 10 ans

Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE LA SECTION B DEPUIS 2010



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : établissements de section B.

2 %

de diminution
sur 10 ans

Après une légère croissance entre 2010 et 2015, on observe une décroissance du nombre d'établissements jusqu'en 2018, suivie par une légère hausse entre 2018 et 2020 (+2 %).

Une multiplicité d'activités en section B

5

Une entreprise peut disposer de plusieurs établissements et un établissement pharmaceutique peut cumuler plusieurs activités autorisées. On dénombre en 2020, un total de **777 établissements pour 467 entreprises**.

Le Code de la santé publique définit différents types d'activités pharmaceutiques à l'article R.5124-2 pour les médicaments à usage humain et l'article R 5142-1 pour les médicaments vétérinaires, notamment :

- **La fabrication** concerne l'achat des matières premières et des articles de conditionnement, les opérations de production, de contrôle de la qualité, de libération des lots, ainsi que les opérations de stockage des produits officinaux
- **Les activités d'importation** recensent les activités d'importation, de stockage, de contrôle de la qualité et de la libération des produits officinaux
- **L'exploitation** comprend les opérations de vente en gros ou de cession à titre gratuit, de publicité, d'information, de pharmacovigilance, de suivi des lots et, s'il y a lieu, de leur retrait ainsi que, le cas échéant, les opérations de stockage correspondantes.

Les autorisations d'ouverture d'établissement pharmaceutique sont délivrées par l'ANSM et sont consultables dans la base européenne EUDRA. Elles précisent les activités autorisées et leur périmètre qui peut être limité à certaines opérations (exemple : fabrication limitée au conditionnement secondaire).

Des données plus précises sur les activités autorisées pourront être communiquées en 2022.



SECTION E

PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Les crises agissent toujours comme un révélateur des forces et des faiblesses d'une organisation. Nul doute que cette crise sanitaire a permis de mettre en avant la robustesse du réseau pharmaceutique outre-mer.

Gestion des approvisionnements, distribution efficace et ininterrompue des produits de santé en tout point du territoire, présence officinale au plus près des patients, mobilisation des laboratoires de biologie médicale, solidité des établissements de santé. Les collectivités d'outre-mer ont su faire face à cet immense défi de la prise en charge des patients.

Au-delà des chiffres mis en exergue par ce rapport, je veux souligner l'importance de pouvoir compter sur cette structuration du réseau. La continuité territoriale est, à cet égard une dimension essentielle du lien national. Elle n'a pas failli. Rien n'aurait été pire pour nos départements que de subir un enclavement sanitaire. Même s'il faut

garder une vigilance de tous les instants en la matière, notamment à Mayotte, les pharmaciens ont bel et bien rempli leur rôle de vigie sanitaire.

Exercer outre-mer, c'est faire face à cette double contrainte professionnelle et géographique.

La situation sanitaire a été extrêmement contrastée au fil des mois suivant les régions et suivant les périodes. Les pharmaciens ultra-marins ont dû intégrer cette souplesse dans leur organisation en tenant compte à la fois des contraintes locales et métropolitaines.

C'est peut-être aussi ce qui fait que la richesse et le dynamisme du métier ne se démentent pas outre-mer.



Brigitte Berthelot-Leblanc
Présidente de la section E





1

Chiffres clés

**1 897**

PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE EN 2020
+29 inscriptions par rapport à 2019
(soit +1,6 %)

**46**

ÂGE MOYEN

Stable par rapport à 2019
(soit -1 an par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)

**615**

OFFICINES

-3 officines par rapport à 2019
(soit -0,5 %)

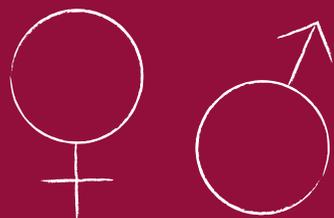
**117**SITES DE
BIOLOGIE MÉDICALE

+10 par rapport à 2019

**34**

PUI PRIVÉES

-1 par rapport à 2019

**58%**

FEMMES

42%

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****178**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS

+20 pharmaciens par rapport à 2019
(9,4 % des pharmaciens inscrits
en section E)

**34**

PUI PUBLIQUES

+1 par rapport à 2019



2 Éléments généraux

La section des pharmaciens d'outre-mer regroupe tous les pharmaciens exerçant dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion) et certaines collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon et Wallis-et-Futuna).

PYRAMIDE DES ÂGES EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E.

Note : la tranche '25-29 ans' comprend 1 femme de 24 ans. Nous avons opté pour ce regroupement afin de simplifier la lecture des données.

Les femmes sont majoritaires (58 %). Ceci s'explique par leur forte présence chez les moins de 45 ans (58 %). Au-delà de cet âge, le ratio hommes/femmes s'équilibre.

1. Répartition par métier et par territoire

EFFECTIFS PAR FONCTION ET PAR TERRITOIRE

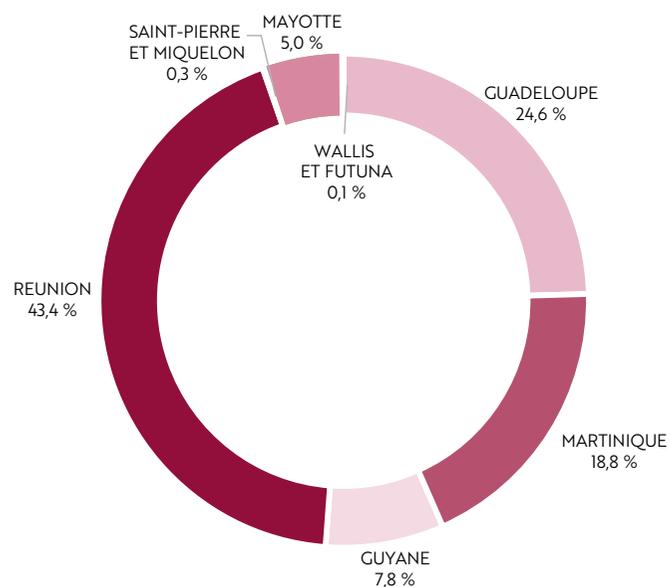
	Titulaires d'officine	Pharmaciens adjoints d'officine	Pharmaciens de l'industrie	Fabricants import. Exploit. Distrib. en gros	Pharmaciens de la distrib. en gros	Pharmaciens biologistes	Pharmaciens en établissements de santé	Total	%
Guadeloupe	174	189	-	2	12	49	40	466	24,6 %
Guyane	52	53	-	1	4	17	21	148	7,8 %
Martinique	143	114	-	2	12	45	41	357	18,8 %
Réunion	295	343	3	3	17	84	79	824	43,4 %
St-Pierre et Miquelon	1	-	-	-	-	1	3	5	0,3 %
Mayotte	24	43	-	-	3	8	17	95	5,0 %
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	1	1	2	0,1 %
Total	689	742	3	8	48	205	202	1 897	100 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E.

75 %
des pharmaciens outre-mer exercent en officine.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DANS LES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E.

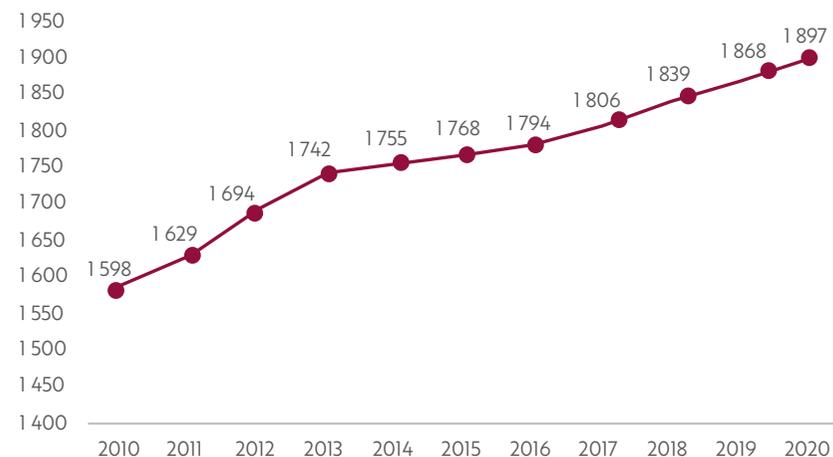
Environ 87 % des effectifs sont concentrés sur :

- La Réunion
- La Guadeloupe
- La Martinique

+1,6%

En 2020, le nombre de pharmaciens inscrits en section E a légèrement augmenté en raison de la hausse du nombre d'adjoints en officine (+ 4,7 % entre 2019 et 2020).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E ENTRE 2010 ET 2020



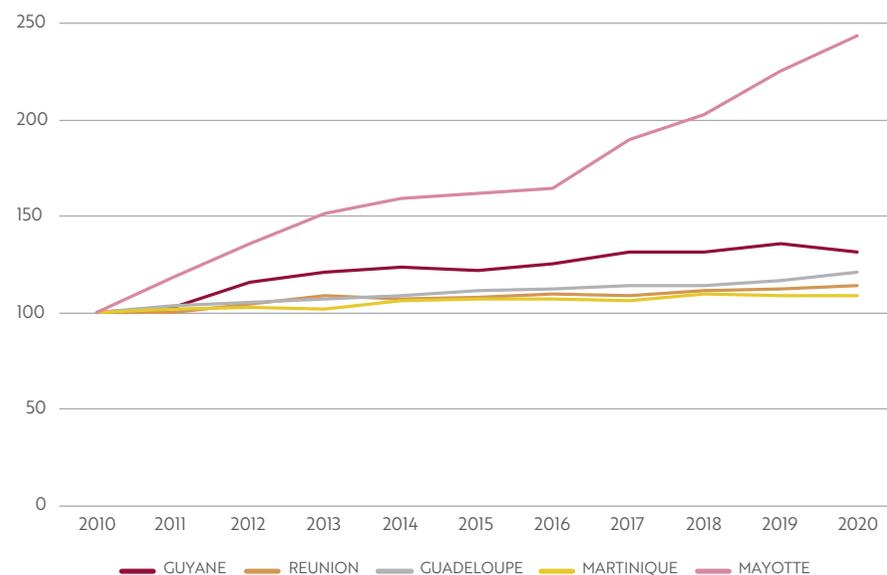
Source : données CNOP.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2010 à 2020.

+19%

en 10 ans
(de 2010 à 2020)

Cette hausse est principalement liée à celle du nombre de pharmaciens adjoints : leur population a augmenté de 45,2 % en 10 ans, alors que celle des titulaires a très légèrement diminué (- 0,7 %). Les effectifs des pharmaciens en établissement de santé ont augmenté de 55,4 % sur la période.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DANS CHAQUE TERRITOIRE D'OUTRE-MER ENTRE 2010 ET 2020 (BASE 100 POUR 2010)



Source : données CNOP.

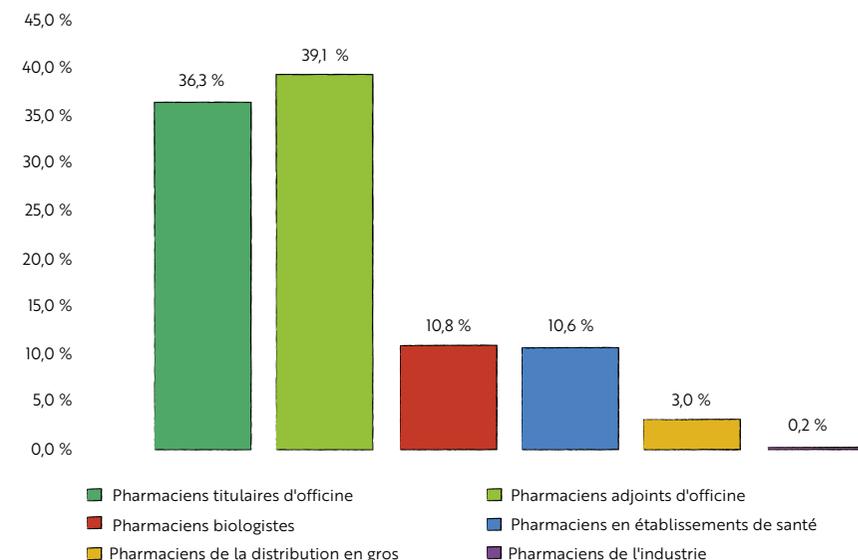
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2010 à 2020.

Note de lecture : l'indice en base 100 pour l'année 2010 nous permet de mesurer l'évolution du nombre de pharmaciens dans chaque territoire d'outre-mer en partant d'une même grandeur de départ. Par exemple, pour la Guyane, l'indice est passé d'une base 100 en 2010 à 131 en 2020. Cela signifie que les effectifs des pharmaciens en Guyane, ont augmenté de 31% sur cette période.

Remarque : Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas représentés sur ce graphique en raison de leurs faibles effectifs : on compte seulement 5 pharmaciens à Saint-Pierre et Miquelon en 2010 et 2020, tandis que le nombre de pharmaciens dans les Iles Wallis-et-Futuna varie entre 1 et 2 sur cette période. Les données de Mayotte sont représentées sur le graphique : le nombre de pharmaciens dans cette collectivité varient entre 39 et 95 entre 2010 et 2020.

Comme le montre le graphique ci-dessus Mayotte est le département d'outre-mer à avoir connu la plus forte hausse du nombre de pharmaciens entre 2010 et 2020. Ses effectifs ont été multipliés par 2,8 sur cette période, pour passer de 39 pharmaciens en 2010 à 95 en 2020. La deuxième évolution la plus forte en termes d'effectifs de pharmaciens entre 2010 et 2020 concerne la Guyane (+31 % sur cette période), suivie par la Guadeloupe (+21 %), la Réunion (+13 %) et la Martinique (+9 %).

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR FONCTION DE 2010 À 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution sur 1 an	évolution sur 10 ans
Pharmaciens titulaires d'officine	694	701	709	706	711	707	706	697	693	691	689	0 %	-1 %
Pharmaciens adjoints d'officine	511	519	560	610	595	615	644	655	687	709	742	5 %	45 %
Pharmaciens biologistes	207	212	216	212	221	215	208	209	208	212	205	-3 %	-1 %
Pharmaciens des établissements de santé	130	142	148	154	169	172	179	186	188	195	202	4 %	55 %
Pharmaciens de la distribution en gros	51	50	56	58	57	57	55	57	61	60	56	-7 %	10 %
Pharmaciens de l'industrie	5	5	5	2	2	2	2	2	2	1	3	200 %	-40 %
Total	1 598	1 629	1 694	1 742	1 755	1 768	1 794	1 806	1 839	1 868	1 897	2 %	19 %
Taux d'évolution annuel	1,1 %	1,9 %	4,0 %	2,8 %	0,7 %	0,7 %	1,5 %	0,7 %	1,8 %	1,6 %	1,6 %		

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2010 à 2020.

2. Les pharmaciens dispensateurs

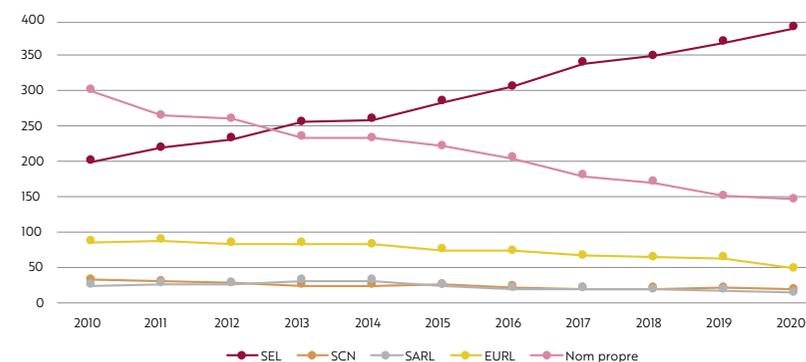
RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DES EFFECTIFS DE PUI ET D'OFFICINES EN 2019 ET 2020

	Nombre de PUI		Nombre d'officines	
	2019	2020	2019	2020
Guadeloupe	20	18	159	159
Guyane	6	7	50	49
Martinique	18	19	139	136
Réunion	21	21	246	246
St-Pierre et Miquelon	1	1	1	1
Mayotte	1	1	23	24
Wallis-et-Futuna	1	1	0	0
Total	68	68	618	615

Le nombre de pharmacies à usage intérieur est identique en 2019 et 2020.

Source : données CNOP.
Champ : ensemble des PUI et officines 2019-2020.

ÉVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION DES PHARMACIES D'OUTRE-MER ENTRE 2010 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmacies 2010-2020.

La part des officines exploitées en Société d'Exercice Libéral (SEL) dans les départements et collectivités d'outre-mer poursuit sa croissance. Le nombre d'entreprises choisissant cette forme juridique a presque doublé depuis 2010 (+94 %) alors que le nombre de sociétés exploitées en nom propre diminue (-51 %). Depuis 2013, la SEL est le mode d'exploitation majoritaire. Le nombre de sociétés exploitées en nom collectif, en Société à responsabilité limitée (SARL), Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) et Société en nom collectif (SNC) tend à diminuer lentement.

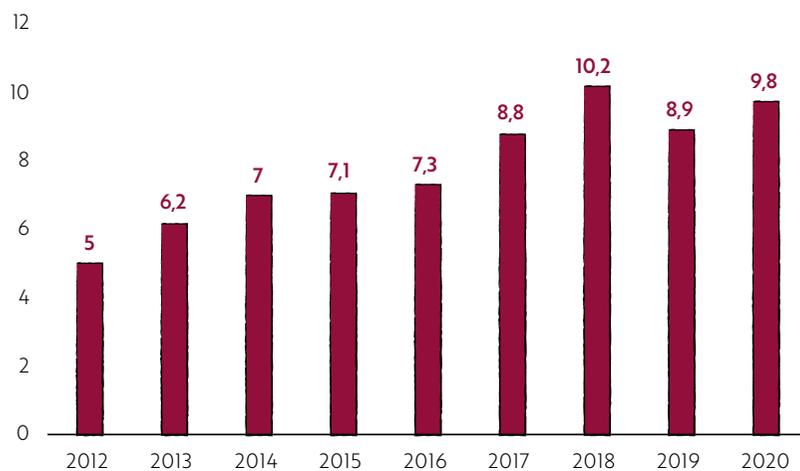
3. La biologie médicale

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES LABORATOIRES PUBLICS ET PRIVÉS ENTRE 2010 ET 2020



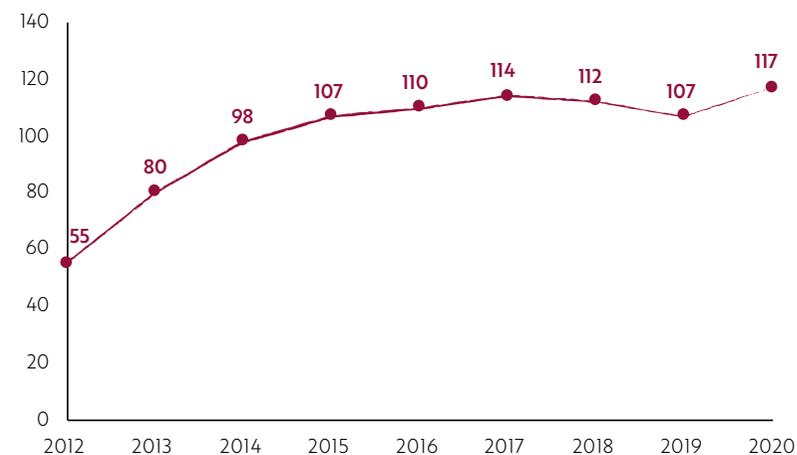
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires de biologie entre 2010 et 2020.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES PAR LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE ENTRE 2012 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires de biologie entre 2012 et 2020.

ÉVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE SITES ENTRE 2012 ET 2020



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires de biologie entre 2012 et 2020.

Le nombre de sites est passé de 55 à 117 entre 2012 et 2020, soit une hausse de 113 % sur cette période.



NOMBRE MOYEN DE SITES PAR LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Année	Nombre d'entreprises en LBM	Nombre de sites	Nombre moyen de sites/LBM
2012	11	55	5,0
2013	13	80	6,2
2014	14	98	7,0
2015	15	107	7,1
2016	15	110	7,3
2017	13	114	8,8
2018	11	112	10,2
2019	12	107	8,9
2020	12	117	9,8

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des entreprises et établissements LBM de 2012 à 2020.

Avant janvier 2010, une structure pouvait exploiter jusqu'à 5 laboratoires d'analyse de biologie médicale (LABM) au maximum. Depuis janvier 2010, une structure exploite un laboratoire de biologie médicale (LBM) implanté sur un ou plusieurs sites sans limitation de nombre. Depuis cette date jusqu'en 2018, on constate un mouvement de restructuration et de regroupements, qui voit le nombre de sites moyen par LBM augmenter, passant de 5 sites en 2012 à 10,2 en 2018. Pour la première fois depuis 2019, le nombre moyen de sites par LBM baisse par rapport à l'année précédente : on enregistre une moyenne de 8,9 sites par LBM en 2019, soit une baisse de 1,3 point par rapport à 2018. En 2020, le nombre de sites par LBM remonte : il passe à 9,8. Au total, entre 2012 et 2020, le nombre moyen de sites par LBM a augmenté de 96 %.

